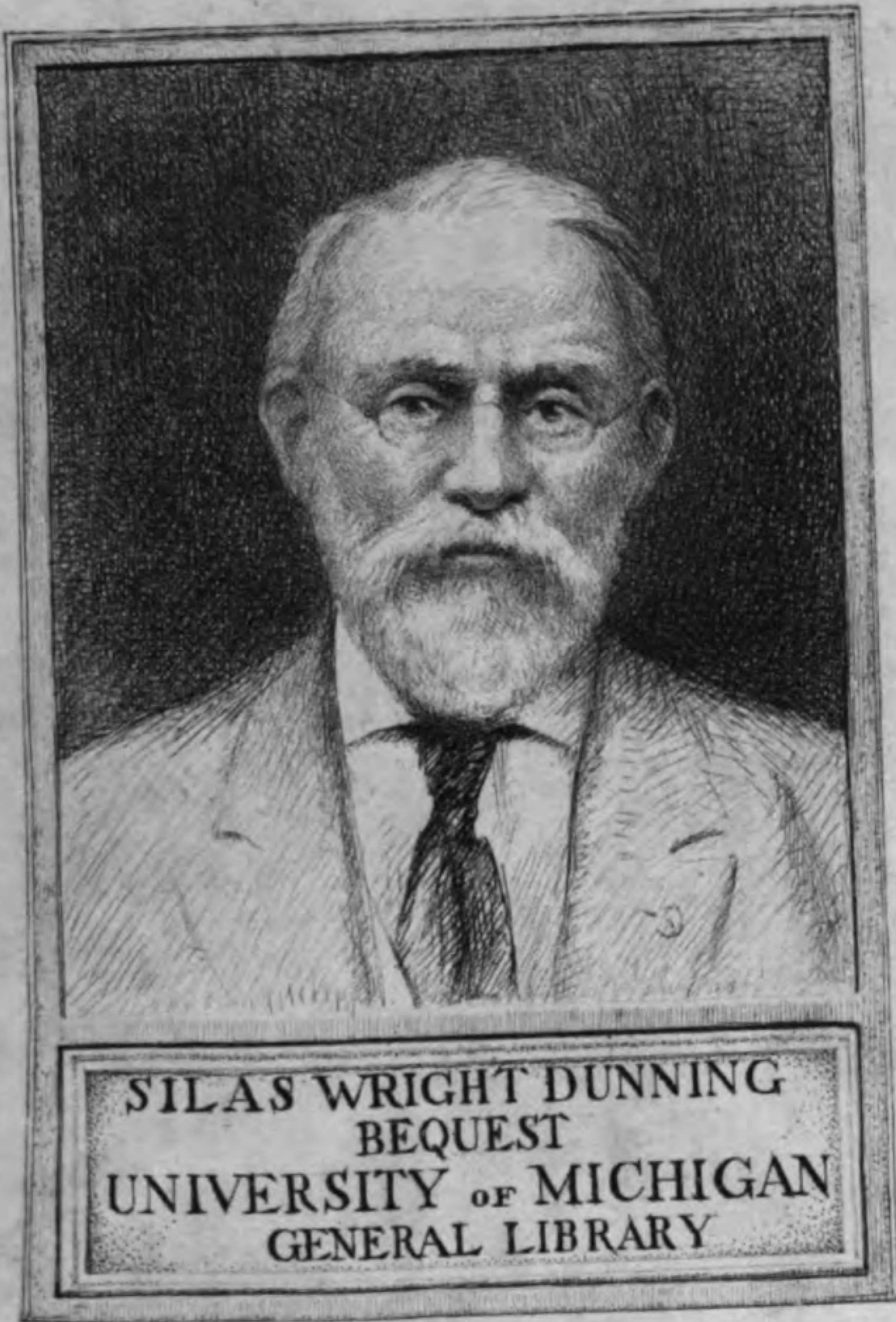

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

BULLETINS

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DE PICARDIE

BULLETINS

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DE PICARDIE

Tome XXVI. — 1913-14



PARIS

Librairie PICARD Fils et Cie, 82, Rue Bonaparte.

AMIENS

Imprimerie YVERT et TELLIER, 37, Rue des Jacobins, et 52, Rue des Trois-Cailloux.

1915

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DE PICARDIE

ANNÉE 1913. — 1er TRIMESTRE.

Séance ordinaire du 14 Janvier 1913

Présidence de M. DE PUISIEUX et de M. le Chne MANTEL.

Assistent à la Séance : MM. Antoine, Boquet, Brandicourt, de Calonne, l'abbé Cardon, Collombier, M. Cosserat, P. Cosserat, Demailly, Dubois, Durand, de Guyencourt, Héren, Ledieu, l'abbé Mantel, Michel, Milvoy, de Puisieux, Thorel et de Witasse, membres titulaires résidants.

M. l'abbé Leroy se fait excuser

Correspondance. — M. Ch. Samson remercie de son élection en qualité de membre non-résidant.

— La Société de Tarn-et-Garonne adresse, en vers latins, ses souhaits de bonne année.

— M. Maurice Cosserat remercie de son élection comme vice-président de la Société.

Ouvrages signalés. — Parmi les ouvrages déposés sur le bureau, M. le Secrétaire perpétuel croit devoir signaler ceux qui suivent :

1° Bulletin archéologique du comité des travaux historiques, etc , année 1912, n° 2. — Il surabonde d'études relatives au Nord de la France ;

2° Dessins archéologiques de Robert de Gaignières (suite). — Ils sont malheureusement étrangers à notre région ;

3° Les monuments mégalithiques. - Destination, - Signification, - par M. A. de Paniagua ;

4° La 6e livraison de la Revue de l'art chrétien, année 1912 ;

5° Le Bulletin de la Commission historique du département du Nord, T. 28

Chronique. — M. de Guyencourt annonce la mort, survenue à Abbeville, le 25 Décembre 1912, de M. Ris-Paquot, auteur de nombreux ouvrages de vulgarisation et membre de la Société depuis le 9 Mars 1880 — Les Antiquaires de Picardie adressent à la famille du regretté défunt leurs sincères condoléances

Administration — L'ordre du jour prévoit l'installation des membres du bureau qui doit

fonctionner en 1913. — Avant de quitter la présidence, M. de Puisieux prononce les paroles suivantes :

MESSIEURS,

J'aurais mauvaise grâce à rééditer ici l'adage : heureux les peuples qui n'ont pas d'histoire. Vous avez écrit la nôtre, en plus d'un chapitre éloquent, et chacune des nombreuses générations qui se sont succédées en notre chère Société, depuis 1836, y a ajouté le sien, au plus grand profit de notre histoire locale. A ce passé vient s'ajouter un avenir rempli des plus heureuses promesses. J'en trouve l'assurance dans M. l'abbé Mantel, dont le nom évoque cet avenir ; Monsieur le Secrétaire perpétuel, qui chaque jour le prépare par son active et savante collaboration ; Monsieur le Secrétaire annuel, qui nous donne un nouveau gage de son dévouement si apprécié par chacun de nous ; Monsieur le Vice-président, qui a déjà fourni plus d'une preuve de son attachement à nos traditions dont il est un des plus dignes héritiers avec Monsieur le Trésorier, notre Ministre des finances, dont l'inlassable labeur réunit tant de titres à notre reconnaissance.

Venez donc, Messieurs, prendre la place où vous a appelé un suffrage unanime et où nos vœux vous ont précédés.

— Sur cette invitation, M. l'abbé Mantel, nouveau Président, ayant pris possession du fauteuil à lui réservé, prononce à son tour les paroles qui suivent :

Messieurs,

Je regrette bien vivement que des craintes, heureusement dissipées, sur l'état de sa santé, n'aient pas permis à M. de Puisieux, votre président sortant, d'accepter le renouvellement de son mandat. Il y a un an, l'urbanité de ses manières, son goût si pur, son amour des bibelots rares, son expérience déjà longue, l'avaient tout naturellement désigné à vos suffrages pour le fauteuil présidentiel. Nous avons tous admiré et goûté ses judicieuses, fines et spirituelles appréciations des travaux lus en nos séances : c'était un régal dont il nous prive trop tôt. M. de Puisieux emporte et conservera longtemps encore, je l'espère, l'estime et la respectueuse sympathie de tous ses collègues.

Messieurs, le discours de tout président, le jour de son installation, comprend obligatoirement trois paragraphes : le merci à ses collègues, un *non sum dignus* et l'assurance de son entier dévouement. Malgré mon désir de vous donner de l'inédit, je n'essaierai pas de me soustraire à cette obligation : elle répond trop aux sentiments de mon cœur en ce moment.

Oui, je vous remercie, Messieurs, et très sincèrement, du grand honneur que vous m'avez fait, en m'appelant, pour cette année, à la présidence de notre belle Société. La distinction et l'érudition de ses membres, le nombre, l'importance et le luxe de ses publications lui ont valu l'un des premiers rangs, sinon le premier, parmi les Sociétés similaires de province ; je ne puis donc qu'être très flatté du choix

que vous avez fait, pour présider à ses destinées en 1913, de mon humble personne.

Oui, je dis bien de mon humble personne, et, si je parle ainsi, Messieurs, ce n'est pas du tout, croyez-le, par fausse humilité. Mon bagage d'antiquaire est si mince ! Quelques articles sur la phonétique et l'étymologie de la langue picarde, l'Histoire du couvent de la Providence, et c'est tout. Que de questions me sont étrangères qui sont familières à la plupart d'entre vous ! Du moins je sais où trouver les lumières qui me manquent et je vous connais assez pour être convaincu que vous ne me les refuserez pas ; d'ailleurs je suis assuré du précieux concours de Messieurs les membres du Bureau. M. le Secrétaire perpétuel n'est pas seulement un patoisant et un archéologue émérite, il est et il continuera d'être l'âme même de notre Société. Je trouverai dans M. le Trésorier et un administrateur habile et un complaisant érudit. M. Maurice Cosserat, dont vous savez l'amour éclairé et généreux pour tout ce qui intéresse notre petite Patrie, me prêtera l'appui de sa haute compétence en affaires ; au besoin il me suppléera avantageusement. Je suis donc sans inquiétude sur les dangers que mon incompétence pourrait faire courir à la Société.

Au surplus, ai-je besoin de vous le dire, je ferai tout ce qui dépendra de moi pour que de cette incompétence, la Société ne souffre pas, et à cela je n'aurai pas grand mérite, car je l'aime, cette chère Société, comme je sais que tous vous l'aimez vous-mêmes, Messieurs. Tous mes efforts tendront donc à conserver et, s'il est possible, à augmenter l'activité et la vie qu'ont su lui communiquer Messieurs les membres du Bureau et mes distingués prédécesseurs.

— Les paroles de M. de Puisieux et de M. l'abbé Mantel sont accueillies par de vifs applaudissements.

— MM. le capitaine du Chesne de la Motte et Joseph Velliet, présentés en la séance du 10 Décembre 1912, sont élus membres titulaires non-résidants.

— Conformément au règlement, il est procédé au renouvellement des commissions. — Celle des impressions, élue au scrutin secret, comprendra en 1913, MM. Durand, de Francqueville, Michel, Roux et de Witasse. — La Commission des recherches reste composée de MM. Boquet, Colombier, Dubois, Milvoy, Thorel et de Witasse, et celle de la Bibliothèque, de MM. Brandicourt, de Calonne, l'abbé Cardon, Michel, Schytte et de Witasse. — MM. de Calonne, l'abbé Cardon, M. Cosserat, Dubois, Duhamel-Decéjean et Michel sont aussi désignés comme membres de la commission dite du legs Janvier ; enfin MM. Antoine, Dubois, Durand et Milvoy formeront avec MM. le Président, le Secrétaire perpétuel et le Trésorier, le Comité chargé de distribuer en cas de besoin des secours pour l'entretien des monuments anciens.

— A ce propos, M. Milvoy déclare qu'avec M. Antoine, il est allé visiter la tour du Logis-du-Roi à Amiens, pour laquelle une subvention est sollicitée. Ce monument réclame d'importantes réparations et il serait utile qu'il fût examiné de nouveau.

Travaux. — M. Delambre, conservateur du Musée de Picardie, adresse une note qui décrit deux sarcophages gallo-romains dernièrement découverts à l'angle de la rue St-Fuscien et de la rue Evrard de Fouilloy. L'une de ces tombes était en pierre de Wailly et contenait les ossements d'un homme, l'autre, façonnée en pierre de Bonneleau, ceux d'une femme. — La première, dont l'auge était arrondie à une extrémité et rectangulaire du côté opposé, avait conservé son orientation du levant au couchant. Ces sépultures avaient été fouillées anciennement et n'ont fourni aucun objet. — Une médaille de Julia Domna, trouvée à proximité, semble les dater, au plus tôt, du début du IIIe siecle.

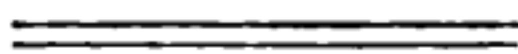
— M. Cl. Boulanger communique quelques renseignements sur une découverte qui vient d'être faite à Doingt. — Près du menhir qui se dresse en cette localité, mais séparé de lui par un étroit cours d'eau, d'énormes grès ont été trouvés sur l'emplacement de l'ancien château de l'Epinette, détruit au Xe siècle. — L'un d'eux recouvrait neuf squelettes gisant avec une hache polie en silex pyromaque de la région et un fragment de hachette. M. Boulanger croit reconnaître en ces pierres les débris d'un dolmen.

— M. Hackspill communique le récit d'une scène tragique qui se passa à Bécourt (près Montreuil-sur-Mer), pendant les guerres du règne de Henri III. Il s'agit, en cette histoire, d'une jeune

fille dont abusa un capitaine, logé chez ses parents, pour qui elle se dévoua afin de les sauver. Mais elle se vengea en tuant son tyran d'un coup de couteau au cœur, et fut elle-même mise à mort par les soldats de ce dernier. Cependant les villageois des environs se soulevèrent et finirent par anéantir toute cette troupe de soudards. — Ce fait a été rapporté par plusieurs historiens.

— Enfin, M. l'abbé de Sérent donne quelques renseignements biographiques sur saint Geoffroy, évêque d'Amiens, d'après des documents émanant de Nicolas, moine soissonnais presque contemporain du prélat, mais qui relèvent plus du panégyrique que de l'histoire. L'œuvre de Nicolas passe même sous silence le fait capital, à nos yeux, de la carrière de Geoffroy, — la fondation de la commune d'Amiens, — parce que cela fut considéré par le clergé contemporain, au témoignage de Guibert de Nogent, comme une véritable calamité. — Geoffroy en effet sut, l'un des premiers, comprendre les légitimes aspirations de son temps; il était en avance sur l'époque où il vivait.

Après cette communication, la séance est levée à 9 h. 1/4.



Séance ordinaire du 11 Février 1913

Présidence de M. le Chne Mantel, Président.

Sont présents : MM. Antoine, Boquet, Brandicourt, de Calonne, l'abbé Cardon, Collombier, M. Cosserat, P. Cosserat, Demailly, Dubois, Durand, de Francqueville, de Guyencourt, Héren, Josse, Ledieu, l'abbé Mantel, Michel, Milvoy, Thorel et de Witasse, membres titulaires résidants.

MM. les abbés Démaret et de Sérent, membres non-résidants, assistent à la séance.

MM. l'abbé Leroy et Gigon se font excuser.

Correspondance. — MM. le Cne de Lamotte et Velliet remercient de leur élection en qualité de membres non-résidants

— La Préfecture de la Somme adresse à la Société l'autorisation d'accepter le legs de M. Pinsard.

— M. Siffait de Moncourt annonce que les travaux d'entretien, exécutés aux frais de la Société à la chapelle du Hamelet-lès-Favières, vont être terminés

— MM. Duhamel-Decéjean, Josse et Quentin acceptent de décrire quelques cantons de l'arrondissement de Péronne, dans « La Picardie Historique et Monumentale ».

Ouvrages signalés. — Il convient de remarquer parmi les ouvrages déposés sur le bureau :

1° Le Bulletin de la Société d'Etudes historiques et scientifiques de l'Oise, nos 1, 2 et 3 de 1911 ;

2° Le Bulletin de la Société d'Emulation d'Abbeville, nos 3 et 4 de 1912 ;

3° La Sainte Bible, traduite en français sur les textes originaux avec introductions et notes, et la Vulgate Latine en regard, ancien et nouveau testaments, par M. le Chne Crampon ;

4° Le Manuel des concordances des Saintes Ecritures, par les R. P. Jésuites de Raze, de Lachaud et Flandrin ;

5° Le Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines de Saglio, continué par MM. Pottier et Lafaye, 47e fascicule, (de Textrinum à Tibia) ;

6° Millevoye (1782-1816). Essai d'histoire littéraire, par Pierre Ladoue ;

7° Les Annales de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique, T. LXIV, avec de très remarquables articles, richement illustrés, sur l'imagerie populaire à Turnhout, sur l'exposition d'art ancien de Malines, etc.

Chronique. — La Société apprend, avec un vif regret, la mort de M. l'abbé Gillant, admis comme membre non-résidant, le 8 Novembre 1898.

Administration. — Depuis la dernière réunion, la commission qui veille à la conservation des

monuments anciens, a examiné, avec une délégation des Rosati picards, la tour du Logis-du-Roi. Après délibération, il fut conclu qu'une somme de 1500 francs suffirait pour exécuter des travaux confortatifs capables de prolonger de vingt ans la durée de cette construction très compromise. — La Société vote immédiatement, en faveur de la tour du Logis-du-Roi, la somme demandée.

— M. le Secrétaire perpétuel annonce que la Commission des Impressions a décidé la continuation du cueilloir de l'Hôtel-Dieu d'Amiens de 1277, qui formera une brochure à annexer à la série des mémoires in-4°

— M. Milvoy veut bien se charger de fournir de nouveaux éclaircissements relatifs à la publication projetée des dessins des frères Duthoit, mais il est décidé en principe que, si ce projet est admis, la publication commencera par les dessins concernant l'arrondissement de Péronne, afin que ceux d'Amiens et d'Abbeville ne soient pas toujours les plus favorisés.

— M. le Secrétaire perpétuel déclare que la Société vient d'acquérir le complément de sa collection de « la Romania », et demande si, faute de place surtout, il ne serait pas convenable d'offrir cet ouvrage à la bibliothèque communale d'Amiens. — Il en est ainsi décidé après une discussion à laquelle prennent part plusieurs des membres présents. — Les Antiquaires de Picar-

die sont aussi entrés en possession des volumes et du meuble légués par M. Pinsard, mais on ne sait comment installer le tout, à cause de l'étroitesse des locaux dont peut disposer la Société La Commission de la bibliothèque voudra bien chercher au plus tôt la solution de cette question urgente.

— M. l'abbé Cardon consent, sur le refus de M. Thorel, à accepter les fonctions de Secrétaire annuel devenues vacantes.

— Mme Caron, née Deray, présentée en la dernière séance, est élue membre titulaire non-résidant.

— L'ordre du jour prévoit le rapport de M. le Trésorier sur les opérations de la caisse des Antiquaires de Picardie pendant l'année 1912. — Il résulte de cet exposé que l'état des finances de la Société, grâce aux bons soins de M. Ledieu, est de plus en plus prospère. M. le Président l'en remercie chaleureusement, au nom de tous, et désigne MM. de Calonne, Collombier et M. Cosserat, pour réviser les comptes de 1912 et préparer le budget de 1913.

Travaux. — M. Héren signale une station néolithique sise sur les territoires de Molliens-au-Bois et de Montigny-sur-l'Hallue. — Les instruments qui y furent recueillis sont en silex du pays. — M. Héren en présente quelques remarquables spécimens, mais il appelle surtout l'at-

tention sur un fragment de hache en grès, car cette matière, bien que très abondante à Molliens, y fut rarement employée par les hommes primitifs. — Dans les mêmes parages on remarque un certain nombre d'excavations connues sous le nom de « gattes », mais dont l'origine n'est pas encore bien déterminée.

— M. de Francqueville rappelle, à propos d'une monnaie de Marc-Aurèle dernièrement trouvée à Remiencourt, près du « Bois-de-Bucail », qu'à l'endroit où on la découvrit, on rencontra, en 1883, les fondations d'habitations gallo-romaines, dont l'une était même pourvue d'une petite cave.

— M. de Francqueville communique aussi une prière à saint Hubert, dans laquelle on rencontre quelques expressions patoises. — Elle fut recueillie jadis par M. Siffait de Moncourt, de la bouche d'un marchand forain, dont la profession, paraît-il, est, comme la chasse, sous le patronage de saint Hubert.

— M. Beaurain signale un souterrain qui vient d'être découvert à Forestel, près de Liomer. — C'est une ancienne carrière, longue de deux à trois cents mètres, qui renferme de vastes chambres. Aucune trace d'habitation n'y fut remarquée et aucun objet n'y fut recueilli, mais cette carrière renfermait des pierres prêtes à être utilisées, ce qui prouve que son exploitation dut cesser brusquement

— De la part de M. Hackspill, M. de Guyencourt signale, en 1760, parmi les Augustins de

Moulins, un Amiénois, frère Mitifeu. — M. Hackspill relate aussi, d'après une lettre du père Jean Canaye, quel fut le succès du supérieur des Jésuites d'Amiens, qui en 1651 prêcha le carême en la Cathédrale de cette ville. Notre collègue rappelle de plus que l'historien du siège de Rhodes de 1522, Jacques, bâtard de Bourbon, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, fut pourvu des commanderies de Saint-Maulvis, d'Oisemont et de Fontaine-le-Sec en notre pays.

Enfin M. Hackspill adresse la copie d'une lettre, adressée le 9 Juillet 1777, par les officiers municipaux de la Ville d'Amiens à ceux de la Ville de Moulins, lettre par laquelle les premiers demandaient aux seconds communication du règlement du bureau de charité de leur ville. — Ce règlement, appliqué par des sœurs de charité, avait un grand renom de sagesse. — Après cette dernière lecture la séance est levée à 9 h. 1/4.

Séance ordinaire du 11 Mars 1913

Présidence de M. le Chne Mantel, Président.

Sont présents : MM. Antoine, Boquet, Brandicourt, de Calonne, l'abbé Cardon, Collombier, M. Cosserat, P. Cosserat, Demailly, Dubois, de Francqueville, de Guyencourt, Héren, Ledieu,

l'abbé Leroy, l'abbé Mantel, Milvoy, de Puisieux, Roux, Thorel et de Witasse, membres titulaires résidants, ainsi que M. Deriencourt, membre non-résidant.

Correspondance. — M. Boquet, en qualité de Président des Rosati picards, remercie de la subvention accordée par la Société, pour l'entretien du Logis-du-Roi, à Amiens.

— Mme Caron remercie de son élection comme membre non-résidant.

Ouvrages signalés. — M. le Secrétaire perpétuel signale : 1° Une étude sur les statues préhistoriques d'argile de la caverne du Tuc d'Andoubert (Ariège), par le Comte Begouen, dans le compte-rendu des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres (Octobre 1912) ; 2° les dernières publications de la Société des Antiquaires de Londres ; 3° le Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques, etc. Année 1912, n°s 1-2, où l'on trouve divers travaux concernant le Nord de la France.

Chronique. — Le 16 Février, la Société a eu le malheur de perdre un de ses membres non-résidants, M. le baron René de Boutray. — Auditeur très assidu des séances mensuelles, M. de Boutray appartenait à la Société depuis le 9 Février 1886.

— Le 22 Février, un nouveau deuil est venu frapper la Société en la personne de M. Pierre Machue, directeur de la succursale de la Banque de France, à Amiens. Le regretté défunt avait été admis comme membre non-résidant, le 24 Octobre 1911.

— Enfin, la Société déplore aussi la mort de Mlle Pouillien, qui lui appartenait depuis le 13 Novembre 1906.

Administration. — MM. L. Lorgnier et A. Ponchon, présentés en la dernière séance, sont élus membres non-résidants.

— M. le Vte de Calonne a pu acquérir de M. l'abbé Delamotte, de Saint-Omer, pour la Bibliothèque, et grâce aux revenus du legs Beauvillé, le Tome II des chroniques manuscrites que Nicolas Ledé, abbé de Saint-André-au-Bois, rédigea sur son monastère. — Ce volume, le seul qui ait été conservé, va de 1498 à 1632.

— M. de Calonne a aussi acheté les Tomes I, II et IV, des Pandectes de Ponthieu, par Maître Antoine Sangnier, prêtre et curé de Saint-Eloy d'Abbeville. C'est une histoire manuscrite du Ponthieu dont le troisième volume est aussi perdu.

— Avant d'entrer en relations d'échanges, sur sa demande, avec le cercle archéologique d'Ath (Belgique), la Société lui fait exprimer le désir d'examiner quelques-unes de ses publications.

— Le Conseil municipal de Bazentin sollicite une subvention pour édifier un monument au naturaliste Lamarck, mais la Société s'est fait une loi de ne jamais participer à ce genre de souscription.

— La Commission chargée de contrôler les comptes de la Société, pour l'année 1912, communique le rapport rédigé à ce sujet par M. Maurice Cosserat. Les conclusions de ce document proposent : 1° L'approbation des comptes de 1912 ; 2° L'adoption du projet de budget prévu pour 1913 ; 3° La décharge donnée à M. le Trésorier pour sa gestion pendant l'exercice 1912, et 4° Le vote de sincères remerciements pour le zèle dévoué avec lequel M. Ledieu conduit les affaires de la Société.

La Société adopte avec empressement toutes ces propositions, en insistant particulièrement sur la reconnaissance qu'elle doit à son Trésorier et en y ajoutant des remerciements à l'adresse de M. le rapporteur.

— Sur la demande de M. Brandicourt, il est décidé qu'une tentative sera faite pour obtenir une bonne photographie du très intéressant tombeau d'Antoinette de Halluin, en l'église de Berteaucourt-les-Dames. — Si on peut l'obtenir, elle formera une planche dans un prochain fascicule de la Picardie historique et monumentale.

— L'Assemblée désigne MM. Antoine et

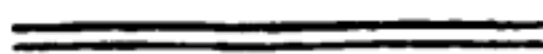
Milvoy, pour étudier le moyen de créer, dans le local occupé par la Société au Musée de Picardie, des rayons, afin d'y classer les ouvrages de plus en plus nombreux qui arrivent chaque jour. Plusieurs projets sont proposés à cet effet.

— La Société offre à la Bibliothèque communale, qui l'accepte, la collection complète de la Revue de l'Histoire des Religions.

Travaux. — M. l'abbé Leroy fait circuler la photographie d'un portrait de du Cange, conservé au château du Quesnel.

— M. le Vte de Calonne communique une notice sur une plaque de bronze de l'époque mérovingienne, trouvée à Roussent (Pas-de-Calais). — Cette étude est renvoyée à la Commission des impressions.

— M. le chanoine Mantel fait connaître ses recherches sur l'emplacement de l'Abbaye de Saint-Martin-aux-Jumeaux, où s'élève aujourd'hui le Palais-de-Justice d'Amiens. L'auteur entre en cette étude dans quelques considérations sur la topographie gallo-romaine de notre ville, considérations toujours problématiques à cause du défaut de documents positifs à leur sujet, puis la séance est levée à 9 h. 1/2



LE TOMBEAU

DES

Saints FUSCIEN, VICTORIC et GENTIEN

ET

L'ÉPITAPHE MÉROVINGIENNE

DE L'EGLISE DE SAINS

Etude par M. l'abbé Bouvier.

I.

Parmi les joyaux artistiques dont s'énorgueillissait jadis le Diocèse d'Amiens et que les injures du temps ont respectés, l'un des plus anciens et des plus précieux est le tombeau des saints Fuscien, Victoric et Gentien qui recouvre leur sépulture dans l'église de Sains-en-Amiénois. Cette œuvre fort remarquable a été sommairement étudiée par divers auteurs, parmi lesquels nous citerons : le Baron Taylor, *Voyage pittoresque et romantique en Picardie,* Tome Ier, 1835. — Rigollot, *Essai historique sur les arts du dessin en Picardie,* dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, année 1840. — l'Abbé Messio, *Histoire de Sains*. — Enfin la Société des Antiquaires a reproduit dans son *Album*

archéologique une belle héliogravure de ce tombeau que l'Administration des Beaux-Arts a classé, au siècle dernier, parmi les monuments historiques.

Notre intention, dans cette notice, est de reprendre l'histoire de ce monument et d'en étudier à fond les caractères architectoniques pour éclairer et préciser, autant que possible, la date et les principales circonstances de sa construction.

Ce tombeau, en pierre de liais, subsiste à peu près intact ; il comprend trois parties distinctes. La base est formée d'un socle quadrangulaire, long de 2 m. 36, large de 1 m. 10 et épais de 20 c. Elle recouvre une excavation que la tradition considère comme l'emplacement du tombeau des martyrs. Le devant de cette excavation est garni de dalles en pierre bleue de Belgique que certaines personnes regardent (à tort, sans aucun doute) comme des restes de l'ancien sarcophage. Six piliers, formés chacun de quatre colonnettes, et hauts de 42 c., reposent aux bords du soubassement et supportent une table, de même dimension, qui est la partie principale de l'œuvre : elle mesure 33 c. d'épaisseur dans les plus grands reliefs.

Le sujet représenté par le sculpteur constitue une espèce de triptyque. On y remarque, en effet, trois niches dont le fond est légèrement concave ; elles sont surmontées chacune d'une ar-

cade romane et se relient ensemble en forme de dais ; les retombées ne reposent que sur une console esquissée par un simple feuillage en crosse, tandis que leurs points d'intersection sont surmontés de quatre tourelles avec toit, également romanes. Ces arcades sont très simples et ne portent aucune moulure.

Dans chacune des niches les Saints reposent étendus, en haut relief, et un peu moins grands que nature (1 m. 40 environ). Leur tête s'encadre dans une auréole massive dont la circonférence remplit l'intérieur de l'arcade. Ils sont revêtus tous les trois d'une tunique longue que recouvre presque entièrement un manteau retenu sur l'une des épaules par une fibule. Leurs pieds, chaussés, reposent, sur le socle de la niche. Ils portent la barbe longue, et leur épaisse chevelure est divisée sur le sommet de la tête. Le personnage du milieu a les mains jointes sur le haut de sa poitrine, dans l'attitude de la prière ; les deux autres sont légèrement tournés de son côté, et pendant que leur main, du côté de l'intérieur, se pose à la hauteur du cœur, l'autre est tombante sur les genoux.

Ce tryptique, dont nous venons d'esquisser ici les principaux traits, occupe plus des deux tiers de la table en longueur. Sous les pieds des Saints, le sculpteur a formé un autre encadrement dans lequel il a représenté également en haut-relief deux épisodes du martyre des trois apôtres, mais

avec des proportions très réduites, car les personnages ont à peine 60 centimètres de hauteur ; en raison du manque de place, les deux scènes sont sur le même plan et sans aucune séparation. Dans la première, le bourreau qui, ayant déjà décapité un des martyrs, lequel gît à ses pieds, incline la tête de l'autre victime de sa main gauche, pendant que de la droite il lui tranche le cou avec son épée. Derrière lui, Rictiovare, à cheval, surveille l'exécution et tient son épée appuyée sur son épaule. Dans le coin, la ramure d'un arbre démontre que la scène se passait dans une forêt. De l'autre côté, les deux saints décapités se tiennent debout, leur tête entre leurs mains, pour s'en aller, suivant la tradition, rejoindre le corps de saint Gentien resté au village de Sains. Tandis que les martyrs apparaissent, dans ces deux sujets, vêtus de longues tuniques, Rictiovare et le bourreau portent le haubert, recouvert de la cotte d'armes, et muni d'un capuchon qui recouvre toute la tête et ne laisse à découvert que le visage (1).

Après cette description un peu aride des hauts-reliefs du tombeau, qui s'imposait tout d'abord, le moment est venu de tirer les divers enseigne-

(1) En dehors de ces sculptures on remarque encore sur le pourtour de cette table, du moins sur trois côtés, de gracieux rinceaux de feuillage.

La quatrième face, qui regarde l'Orient, n'aurait été décorée, suivant l'abbé Messio, qu'au XIVe siècle, lorsqu'on dégagea le monument de l'autel fixe qui y était appuyé.

ments qui paraissent ressortir des caractères divers de cette œuvre.

A première vue, il est un détail qui frappe plus particulièrement, ce sont les trois arcades du dais. Si celle du milieu est très légèrement surélevée, on sent que ce détail est voulu pour dégager les têtes des personnages, et l'on ne saurait voir là un trilobe de l'époque ogivale. Ces arcades sont à plein-cintre et manifestement romanes. Or, on sait que ce dernier style a eu son apogée en France au XIe siècle et dans les premières années du XIIe siècle.

Faudrait-il donc attribuer le tombeau à l'évêque d'Amiens, Gervin, qui fit fabriquer, en 1096, une châsse en métal précieux pour les reliques des trois martyrs ? Nullement, car les statues sont d'un travail postérieur d'environ un siècle à cette date.

D'après M. Enlart, les écoles architecturales du Nord de la France : Ile-de-France, Picardie, etc., adoptèrent la croisée d'ogive vers 1120 ; à partir de 1140, date de la consécration de l'abbatiale de Saint-Denis, ce style termina son évolution en devenant l'architecture gothique. Dans les monuments de cette période on voit parfois alterner le roman et l'ogival, mais le premier tend graduellement à disparaître, et bientôt le gothique seul reste en usage. D'après ces données certaines, les arcades du tombeau de Sains ne peuvent donc descendre, en dernière limite, au delà de la fin du XIIe siècle.

Si, d'autre part, nous envisageons les traits caractéristiques des trois statues, elles sont assez déterminées pour nous apporter à leur tour de précieux renseignements. Rigollot, qui les a étudiées sommairement dans le travail mentionné plus haut, note que ces sculptures « s'éloignent à la fois des types byzantins et de l'insignifiance des productions françaises du XIIe siècle. » Nous n'admettons qu'en partie ce jugement.

Le même auteur a reproduit, dans son étude, une *Lettre* enluminée qu'il a extraite d'un manuscrit de l'Abbaye de Corbie, conservé aujourd'hui à la Bibliothèque d'Amiens, sous le n° 143, et il la considère comme tracée dans la dernière moitié du XIIe siècle, probablement vers 1175 (1). Cette miniature, d'une exécution assez habile, représente précisément un épisode de la vie de nos trois martyrs. Gentien se tient devant sa maison dont l'architecture est romane, et il attend Fuscien et Victoric qui passent sur le chemin pour leur offrir l'hospitalité. L'artiste a dû prendre autour de lui le modèle des figures à expression semi-barbare qu'il donne aux personnages de son dessin, et, sur ce point, il se rattache à la nouvelle école française, mais il est encore imbu des principes de l'art byzantin et il s'en inspire soit dans les poses exagérées, soit

(1) Ce manuscrit ne peut être antérieur à 1173, car il contient la légende de saint Thomas Becket, martyrisé dans cette même année.

dans le mouvement des draperies aux plis contournés.

S'il y a de notables différences entre cette enluminure et les statues du tombeau de Sains, en particulier dans les vêtements des martyrs qui tombent lourdement et avec plus de simplicité et de naturel, on pourrait toutefois établir un rapprochement entre les visages du dessin de Corbie et ceux du haut-relief de Sains : ils ont la même expression à la fois noble et rustique, ils portent, avec la moustache et la barbe, une épaisse chevelure, divisée au sommet de la tête et raccourcie sur le front.

Ce n'est pas seulement en Picardie que l'on remarque, vers la fin du XIIe siècle, la rencontre de ces deux arts différents ; le byzantin et le français, l'un finissant et l'autre à sa naissance.

Viollet-le-Duc a relevé le même phénomène dans tout le Nord de la France (Cf. *Dictionnaire d'architecture religieuse*, au mot *Sculpture*). Les monastères bénédictins, issus de la réforme de Cluny, avaient encore à la fin du XIe siècle et pendant les premières années du XIIe, la statuaire que l'éminent architecte appelle pseudo-byzantine ou carolingienne ; on le constate en particulier au portail de Vézelay. Dans celui de Chartres, bâti vers 1140, si les artistes étaient encore soumis à la même inspiration sous certains rapports, ils s'en écartèrent davantage. Les écoles du Nord de la France furent, du reste, les pre-

mières à passer de l'ancienne méthode au réalisme, en adoptant une imitation plus scrupuleuse dans les nus, les têtes, les pieds et les mains ; c'était un des caractères de l'école française naissante.

Dès l'année 1160, sous l'inspiration des évêques, les cathédrales devinrent des centres d'activité où l'architecture développa ses merveilleux perfectionnements et où se forma une nouvelle génération d'artistes, architectes, sculpteurs, et autres, qui rompirent définitivement avec les traditions de l'époque précédente conservées encore dans les monastères, et manifestèrent une tendance différente dans le choix des sujets et l'art de les exprimer.

Le tombeau de Sains constitue, à n'en pas douter, dans le Nord de la France, une des premières créations de cette nouvelle école. Si les arcades du dais ne permettent pas, en raison de leur style roman, d'en renvoyer la date au delà de 1200, le caractère des trois statues nous amène à la même conclusion.

De prime abord on est tenté d'établir une ressemblance entre le personnage du milieu du tombeau et le « Christ enseignant » qui est au trumeau du grand portail de la Cathédrale d'Amiens ; mais un examen attentif permet de relever dans ces deux statues des caractères qui les différencient nettement et éloignent la statue tombale beaucoup plus du *Beau-Dieu* d'Amiens que de la

miniature byzantine du manuscrit de Corbie. Le Christ de la Cathédrale parait bien dériver du même art que le martyr de Sains, mais on y admire plus de science, de fini et d'élégance, soit dans l'expression du visage, soit dans l'arrangement des draperies. Ces deux œuvres appartiennent à la même école, mais la première date de ses origines, tandis que l'autre marque son apogée.

A ce titre, le monument de Sains présente un intérêt d'autant plus grand que sa perfection l'isole, pour ainsi dire, des rares vestiges de sculpture qui restent de cette époque dans l'étendue de l'ancien diocèse d'Amiens. M. Enlart, dans son ouvrage intitulé : « *Monuments religieux de l'architecture romane et de transition dans la région picarde* », ne mentionne aucune œuvre du XII[e] siècle qui puisse lui être comparée, ni même en approcher.

Dans l'église de Berteaucourt on remarque notamment quatre statues colossales qui ornent la façade ; elles sont étirées en longueur, et elles ont des têtes énormes, à faces plates et à oreilles écartées, qui continuent la tradition barbare des sculpteurs du XI[e] siècle. Au portail du même monument, les figures des voussures, qui sont de la même époque, se distinguent cependant par la beauté du style, de la composition et du dessin, mais elles ont les défauts de l'école carolingienne, c'est-à-dire des formes quelque peu exagérées et des vêtements à retroussis et à plis maniérés,

Dans le riche tympan de Saint-Etienne de Corbie, qui appartient au style de transition et à la fin du XIIe siècle, les draperies des personnages sont plus belles et mieux étudiées que dans les exemples précédents, mais l'inspiration en est encore pseudo-byzantine.

On rencontre, il est vrai, dans la région picarde, quelques statues de cette période qui se rapprochent nettement du style français ; Rigollot en a reproduit plusieurs dans son étude mentionnée plus haut, mais elles sont plus ou moins lourdes et informes.

Si nous revenons aux trois personnages du tombeau de Sains, ceux-ci ne nous apparaissent pas comme des types quelconques sortis au hasard du ciseau d'un sculpteur ordinaire Avec leurs yeux, grands ouverts, qui semblent contempler les visions de l'au-delà, ils présentent chacun un caractère vivant et spécial ; bien qu'appartenant à une race qui n'a pas encore dépouillé toute sa barbarie d'origine, ils respirent la noblesse en même temps que la douceur et la gravité. Leurs différentes attitudes sont d'un grand naturel.

Sans doute, les détails ne sont pas tous finis, et les articulations des doigts, en particulier, n'ont pas été marquées. Il semble que l'artiste ait agi ainsi de parti pris, mais cette négligeance voulue s'explique pour des statues qui devaient rester exposées aux attouchements des multitudes

de pèlerins qui viendraient dans la suite des âges prier au tombeau des martyrs. Malgré cette impression d'inachevé, les diverses qualités que nous avons déjà notées, ainsi que la simplicité harmonieuse des draperies, annoncent un sculpteur de premier ordre pour l'époque qui a produit cette œuvre si remarquable.

II

Nos conclusions sur la date approximative du tombeau sont, du reste, confirmées par les détails de la scène du martyre qui est représentée dans la partie inférieure de la dalle ou registre. Rictiovare et son bourreau y sont représentés avec le haubert et la cotte d'armes sans manche.

Le haubert était une tunique de mailles de fer, à manches, surmontée d'un capuchon de même travail qui recouvrait la tête et tombait sur les épaules D'après Viollet-le-Duc (*Dictionnaire du Mobilier,* mot : *Haubert*), on le porta d'abord long de jupe, afin de bien couvrir les jambes du cavalier, et cette jupe était fendue par devant et par derrière pour tomber des deux côtés des arçons. Cette espèce de cuirasse souple fut en usage dès le XIIe siècle. Les plus anciens, ceux de 1160 environ, sont d'une seule pièce, comme un long fourreau ne dessinant ni la taille ni la hanche. Vers 1200, la fabrication du haubert est plus perfectionnée ; ce vêtement s'ajuste mieux au corps ; il descend à mi-jambes, fendu plus ou moins haut

devant et derrière. Quant à la cotte d'armes, qui avait pour but de protéger le haubert contre la pluie, elle était faite de lin ou d'une autre étoffe, et tombait jusqu'au dessous du genou. Viollet-le-Duc la considère comme couramment en usage dès le XIIe siècle. Dans la scène en question, Rictiovare et le bourreau portent ces deux vêtements de guerre ; leur haubert s'adapte à la forme de la tête et du cou ; il faut donc en conclure que ces figures ont été sculptées entre les années 1160 et 1200, et plus près de cette dernière date que de la première.

Rigollot, dans son étude déjà citée, remarque à propos de la cotte d'armes portée par Rictiovare, que c'est la première fois qu'il observe cette tunique dans la série des dessins anciens qu'il a reproduits. Auparavant, les guerriers portent le casque conique à nasal que l'on retrouve sur les monuments du XIe siècle et qui demeura en usage jusque vers la fin du XIIe siècle. Cet écrivain reproduit, dans ce genre, une miniature tirée d'un psautier (petit in-folio, vélin) qui appartenait jadis au monastère de Saint-Fuscien et se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque d'Amiens. Elle représente un prêtre (ou évêque) assassiné au pied de l'autel par trois guerriers : ceux-ci ont entièrement le costume militaire du XIIe siècle. Ils sont revêtus d'une cotte de maille, avec sa forme primitive de fourreau, qui descend jusqu'aux genoux et recouvre la tête, et ils portent le casque à na-

sal. Rigollot croit reconnaître dans cette scène le martyre de Thomas Becket, car sa fête est marquée d'une façon particulière sur le calendrier qui est en tête du manuscrit. Comme le saint prélat a été tué en 1173, c'est donc après cette année que le manuscrit aurait été rédigé, et l'on devrait en conclure que l'emploi du casque à nasal existait encore alors en Picardie. Mais il est à remarquer que le dessin du prélat est d'inspiration manifestement byzantine, et que, d'autre part, l'absence de cotte d'armes et la forme primitive du haubert des guerriers semblent indiquer une époque assez antérieure à la mort de l'archevêque de Cantorbéry. Même en admettant l'interprétation que Rigollot donne à cette scène, il nous serait permis de rester fidèle à notre thèse sur l'âge du tombeau de Sains, et de ne voir dans la miniature du psautier de l'abbaye de Saint-Fuscien, qu'une nouvelle preuve de l'esprit de routine des moines qui restaient alors attachés à l'ancienne école artistique, et ne se souciaient pas plus des innovations qui se produisaient dans le costume militaire que des progrès accomplis par l'architecture et la statuaire.

III.

Si les renseignements que nous a fournis cette étude ne sont qu'approximatifs, l'histoire des reliques des trois martyrs amiénois va nous permettre d'arriver à une plus grande précision. D'après

le récit de l'Invention des corps des saints Fuscien, Victoric et Gentien, laquelle eut lieu en 555, leurs restes vénérés ne furent point emmenés à Paris, comme l'avait projeté le roi Childebert I[er], ni transférés à Amiens, suivant la supposition gratuite de Salmon (*Vie des saints Fuscien,* etc., 62), mais ils restèrent dans leur tombeau de Sains, où le monarque établit, avec les revenus de son domaine du Mesge, une collégiale qui reçut la mission de célébrer l'office divin et de veiller sur ce précieux dépôt. De cette antique fondation il reste un vestige intéressant qui sera étudié plus loin : c'est une inscription tumulaire qui date vraisemblablement des environs de 650

Vers la fin du IX[e] siècle, nous retrouvons les corps des trois martyrs à Amiens. A quelle époque y furent-ils transférés ? l'histoire ne le dit pas. Ce fut, selon toute probabilité, à l'approche des Normands qui envahirent la vallée de la Somme en 859. Ils saccagèrent tout sur leur passage, et la ville d'Amiens fut elle-même dévastée Les reliques de la Cathédrale échappèrent cependant à la destruction, car, peu de temps après, en 865, l'évêque Hilmerade en retira une de saint Fuscien qu'il donna à l'abbaye de Saint-Riquier comme le rapporte le chroniqueur Hariulphe

En 893, un autre évêque d'Amiens, Otger, abandonna une partie du corps de saint Gentien à l'abbé de Corbie, Francon, et, deux ans plus tard, il fit don également de plusieurs ossements

de saint Victoric à la collégiale de Saint-Quentin, dont il était chanoine avant son élévation à l'épiscopat. L'église de Sains ne semble plus avoir possédé dès lors que peu de chose, quelques fragments seulement, des corps de ses trois martyrs. Antoine Rogeau, curé de cette paroisse, les découvrit sous l'autel, le 12 mars 1663 (Nerlande). Le tombeau avait sans doute été détruit lors des invasions normandes, puis il fut laissé dans l'abandon, tandis que, la partie la plus notable des reliques des trois saints était conservée à la Cathédrale d'Amiens.

Elles s'y trouvaient encore en 1096, car cette même année l'évêque Gervin en fit la translation solennelle dans une châsse de vermeil, enrichie de pierreries, et il invita à cette cérémonie l'évêque d'Arras, Lambert de Guines, (Baluze, MISCELLANEA, IV, 283), sans doute en mémoire de ce que les trois martyrs avaient évangélisé une partie de son diocèse.

S'il faut en croire un procès-verbal de reconnaissance de ces reliques faite en 1653 par Mgr de Caumartin, leur châsse fut visitée une première fois par l'évêque Thibault d'Heilly en 1175. Pagès va même jusqu'à affirmer, (L. Douchet, V, 483), que Thibault aurait déposé les vénérables ossements dans un autre reliquaire en vermeil. Dans l'un ou l'autre cas, il nous semble légitime d'établir un rapport étroit entre la sollicitude de Thibault d'Heilly pour les restes des trois martyrs

et les caractères du tombeau de Sains qui le placent dans le dernier quart du XIIe siecle. On connaît, du reste, la grande vénération de ce prélat pour les reliques du diocèse. Ce fut lui qui fit exécuter la magnifique châsse dans laquelle il déposa, en 1204, les ossements de saint Firmin, martyr. Il nous paraît fort probable que la translation ou du moins la visite des reliques des saints Fuscien, Victoric et Gentien lui inspira la pensée de relever leur tombeau dans l'église de Sains et d'y édifier le magnifique mausolée comme un témoignage insigne de sa dévotion envers ces apôtres qui, avec saint Firmin, avaient apporté l'évangile dans la région amiénoise et l'avaient scellé de leur sang. L'érection de ce monument peut donc se placer, avec la plus grande probabilité, entre 1175 et 1200.

Cette attribution nous paraît d'autant plus vraisemblable que Thibault d'Heilly est le premier évêque d'Amiens pour qui on fabriqua, à sa mort (1204 ou 1205), un tombeau en bronze, analogue à celui de Sains, et qui était supporté par quatre lionceaux de même métal. Ce prélat y était représenté de grandeur naturelle, couché, revêtu de ses ornements pontificaux et la crosse en main. Il n'y avait ni armoiries ni inscriptions. Ce monument, qui était placé dans l'église de Saint-Martin-aux-Jumeaux, subsista jusqu'au XVIIe siècle ; malheureusement il fut enlevé et détruit en 1658, lorsque les Célestins, devenus

propriétaires de l'abbaye, firent exécuter dans cette église divers changements suivant le goût de l'époque.

Au témoignage de Viollet-le-Duc, (*Dict. d'archit.*, mot : *Tombeau*), ce fut précisément vers la fin du XIIe siècle que l'on plaça en France, dans les églises, beaucoup de tombes avec effigie en demi-relief et peu élevées au dessus du pavé ; elles étaient le plus souvent exécutées en bronze coulé, ou repoussé, ou émaillé. Les tombeaux en pierre du XIIe siècle se rencontrent rarement. Viollet-le-Duc mentionne dans ce nombre ceux de Clovis Ier et de Childebert Ier qui furent renouvelés vers ce temps dans l'église de Saint-Germain-des-Près, et qui ont été déposés depuis à Saint-Denis. Les effigies de ces deux rois y sont représentées en plat-relief ; comme dans le monument de Sains, elles sont obtenues aux dépens d'une cavité faite dans l'épaisseur de la dalle.

Dans l'ancien diocèse d'Amiens, il n'existe qu'un seul tombeau de ce genre ; encore l'arcade trilobée qu'on y voit indique plutôt le XIIIe siècle. C'est une pierre tombale conservée dans l'église de Conty (1) ; elle est en marbre noir de Belgique ; un jeune homme y est représenté en relief, couché et de grandeur naturelle. Sa figure est im-

(1) Le dessin en a été reproduit dans la *Picardie Monumentale :* Etude de M. de Guyencourt sur Conty.

berbe et sa coiffure symétrique La tête repose sur un coussin ; le haut du corps est nu et le reste est recouvert d'un linceul. Au-dessus de la tête du défunt se déploie une arcade trilobée dont les retombées s'appuient sur des chapiteaux simplement moulurés. Bien que ce monument soit remarquable pour son temps, il a une valeur artistique très inférieure à celui de Sains.

IV.

En dehors de l'intérêt puissant que présente le tombeau de nos trois martyrs pour la région amiénoise, il soulève une question d'ordre général qui se rapporte à l'histoire du culte des Saints. Nous n'en connaissons pas d'autre où des Saints aient été, à cette époque, représentés par des statues sur leur sépulture.

Viollet-le-Duc, (*Dictionnaire,* mot · *Tombeau*), signale à Bordeaux le tombeau de saint Séverin, mais il est placé sous le porche occidental de l'église du même nom, au sommet d'une colonne où il forme chapiteau. Le corps du Saint, enveloppé d'un linceul et ayant une crosse à son côté gauche, est représenté sur une sorte de lit de parade. Cette œuvre date du commencement du XIIe siècle.

Dès cette époque, les artistes figuraient sur les reliquaires, ou sur les vitraux des églises, les principales scènes de la vie des saints, mais leurs

statues, rares d'ailleurs, n'étaient pas encore admises dans le temple, réservé exclusivement pour le culte eucharistique. Au XIIIe siècle encore, les nombreuses effigies des saints n'ornent que les portails des cathédrales, et ce n'est que plus tard, aux XIVe et au XVe siècles qu'elles furent admises à l'intérieur des sanctuaires. L'honneur que l'on rendit vers la fin du XIIe siècle aux trois martyrs Fuscien, Victoric et Gentien en représentant leurs statues sur leur tombeau, fut donc unique, ou du moins très rare dans le Nord de la France. Nous y retrouvons un témoignage éloquent du culte profond dont la Picardie aima à les entourer dans les siècles passés, en reconnaissance du bienfait insigne qu'elle avait reçu de ces courageux apôtres

V.

L'église de Sains possède encore un autre vestige précieux des anciens temps : c'est une petite dalle portant un fragment d'inscription tumulaire qui remonte à l'époque mérovingienne. Elle a été découverte dans l'intérieur de ce monument, au siècle dernier, par le doyen, M. l'Abbé Messio, qui l'a encastrée dans le socle du pilier inférieur du chœur, au côté de l'Evangile. Elle a été d'abord remaniée à la ripe et taillée régulièrement en un rectangle de 31 cent. de large sur 26 de hauteur

En voici le texte :

ANSEBERTUS
HIC REQUISCIT I (n)
PACE VIXISIT A (n)
NUS XXX DEFU (n)
TUS ES

(Ansebert repose ici dans la paix ; il vécut trente ans ; il est mort...)

Il est évident que cette inscription est incomplète ; on a pu facilement suppléer les trois lettres qui manquent sur la droite. Nous allons compléter la fin du texte à l'aide d'une inscription similaire trouvée en 1894 à Amiens, dans la rue Cormont ; près de la porte Saint-Christophe de la Cathédrale, à 2.60 environ de profondeur, M. Durand (*Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1895, p. 27 et suiv.) y a relevé les mots suivants : *Bel(s) oaldus — hic requiscit in — (p)ace — v(ixs)it an — (nus) ..... defun(c) — t(us) est vvi fici (t) — marcius dis III — ora p (r) o nus.* Au bas sont deux colombes affrontées et sommées d'une croix pattée, accompagnée de l'A et de l'Ω. Cette dernière lettre a disparu dans la cassure de la pierre.

Le savant archiviste note dans son étude que la formule *defunctus est ubi ficit* (1) est essentiel-

(1) On sait que la formule : *defunctus est ubi (marcius) fecit (tres) dies*, signifie, mot à mot : *il mourut quand le mois de mars comptait trois jours*, c'est-à-dire : *il mourut le trois mars*.

lement amiénoise ; sur seize que donne Leblant dans ses deux ouvrages pour la région d'Amiens, elle se trouve sept fois en tout ou en partie, (Cf. *Inscriptions chrétiennes de la Gaule,* nos 322, 324, 325, 325 A, 330 A. — *Nouveau Recueil d'inscriptions,* nos 46 et 47).

Une autre inscription découverte à Castel (canton d'Ailly-sur-Noye), par M. de Bonnault d'Houët (Cf. *Bulletin Monumental*, 1894, p. 374), donne cette variante : *defuncta est* QUOMODO... *ficit.* D'après ces deux exemplaires, il est facile de restituer d'une manière à peu près complète l'inscription de l'église de Sains.

Celle-ci est conforme, du reste, aux autres épitaphes mérovingiennes que l'on a trouvées dans la région. Le verbe *vixisit* (qui a pour variantes *vixiit, vixsit*) se voit également dans une autre inscription qui fut découverte en 1840 sur la route de Corbie à Amiens (Leblant, *Insc. chrét.*, n° 331), et sur plusieurs autres que l'on releva à Saint-Acheul (Ibid. n° 327). De même, on trouve le verbe *defunctus est* d'une manière à peu près constante dans les inscriptions de l'Amiénois, tandis qu'ailleurs on rencontre d'ordinaire le mot *obiit.*

L'inscription de Sains présente un autre point de ressemblance avec celle de la rue Cormont ; c'est que les lignes sont séparées par des traits horizontaux simples, sans doute pour diriger la main plus ou moins maladroite du graveur. Hors

de ce point, les deux textes présentent des différences notables dans la forme des lettres, notamment dans le C qui est carré dans l'inscription d'Amiens, tandis que l'autre est arrondi en arc. L'épitaphe de Sains doit donc être attribuée à une époque antérieure à celle d'Amiens, que M. Durand place vers la fin du VIIe siècle, ou plutôt au commencement du VIIIe siècle.

Cette induction est confirmée par la forme des lettres B, P, R, et surtout de l'E, dans l'inscription de Sains ; la haste y dépasse un peu les membres transversaux. Or, Leblant et Cagnat s'accordent à reconnaître que ce caractère appartient aux VIe et VIIe siècles. Leblant relève spécialement cette particularité dans l'inscription qui fut découverte dans la cour de l'évêché d'Amiens en 1850, et qu'il date du VIIe siècle.

Des différentes considérations qui précèdent, il nous paraît juste de conclure que l'inscription de Sains doit remonter vers le milieu du VIIe siècle, cent ans environ après la découverte des corps des trois martyrs et la fondation de la collégiale par le roi de Paris, Childebert Ier.

Ce monument présente pour l'histoire du diocèse un intérêt particulier. Sur les quinze ou seize inscriptions mérovingiennes trouvées dans l'Amiénois et en particulier à Saint-Acheul au cours des trois derniers siècles, il n'en reste guère aujourd'hui que trois ou quatre, et toutes les autres ont disparu Celle de Sains est la seule

qui soit conservée dans le sanctuaire où elle avait été découverte, et bien peu d'églises, même en France, possèdent un souvenir aussi ancien et aussi vénérable.

Quel était cet *Ansebertus* dont la mémoire nous a été ainsi conservée ? Probablement un membre de la collégiale fondée par Childebert Ier ; s'il était d'un âge plus avancé, on inclinerait même à penser qu'il fut supérieur de la petite communauté et l'un des successeurs de Lupicin (1).

Cette inscription soulève encore un autre problème qui ne manque pas d'intérêt. Après les tombeaux de Saint-Acheul elle nous atteste que si, aux premiers siècles du Christianisme, en Picardie comme ailleurs, les corps des Saints furent seuls déposés dans les églises, plus tard les prêtres et les fidèles voulurent être inhumés près de leurs restes vénérables, avec l'espoir de mieux ainsi s'assurer leur protection. Dès 381, il est vrai, un décret impérial rappela le peuple chrétien au respect des sanctuaires. Du VIe au IXe siècle, plusieurs conciles s'élevèrent également contre cette coutume d'enterrer dans les églises, mais ces prohibitions furent souvent impuissantes à arrêter l'envahissement des lieux saints par les tombeaux.

Il y a lieu pourtant d'établir une exception pour

(1) On peut supposer que, après le mot *Ansebertus*, se trouvait la lettre P (presbyter) qui disparut en même temps que les N des trois lignes suivantes,

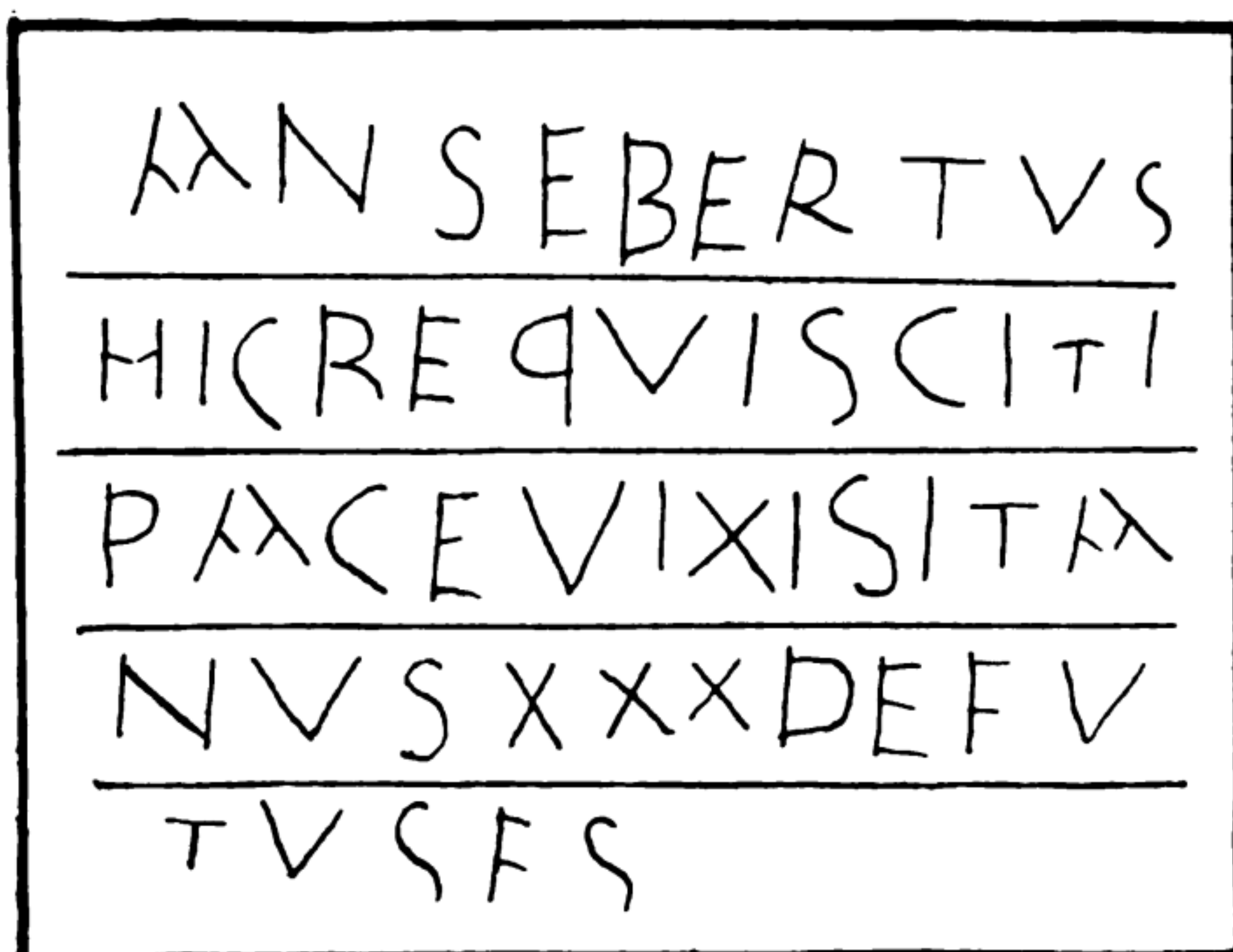
les villes fermées où les lois civiles parvinrent, durant tout le haut moyen-âge, à empêcher l'inhumation des corps à l'intérieur de la cité. Dans l'histoire de Sens, il nous a été donné de constater que cette prohibition demeura ferme jusqu'au XIe siècle, même pour les archevêques dont la dépouille mortelle était alors portée, en dehors des murs, dans l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif.

Quel fut, dans le haut moyen-âge, le lieu de sépulture des évêques d'Amiens ? Par une lacune singulière qui est due certainement aux invasions des Normands et aux incendies de la cathédrale de cette ville, il ne reste aucun document sur l'endroit où furent déposés les successeurs de saint Firmin jusqu'au commencement du XIIIe siècle. Le tombeau de Thibault d'Heilly est le premier qui nous soit connu, et il se trouvait dans l'église de Saint-Martin-aux-Jumeaux.

Comme il a été découvert trois inscriptions mérovingiennes aux alentours de la cathédrale, c'est-à-dire dans le jardin de l'évêché, sur l'emplacement de l'église de Saint-Firmin-le-Confesseur et dans la rue Cormont, M. Durand s'est demandé (*op. cit.*) s'il ne fallait pas de là conclure à l'existence dans cet endroit d'un cimetière qui aurait été créé autour de l'église que saint Salve (ou Sauve) éleva au commencement du VIIe siècle, pour y déposer le corps de saint Firmin, martyr. Comme tous les terrains de cette partie de la ville ont été rapportés ou remaniés jusqu'à une cer-

taine profondeur durant le moyen-âge, la présence de ces dalles tumulaires, signalées en dehors de toute sépulture et à la manière de blocs erratiques, ne permet pas de conclure à l'existence d'un cimetière à cet endroit. Jusqu'à preuve plus décisive, les raisons exposées plus haut nous porteront à pencher plutôt pour la négative, et à croire que la loi romaine resta en vigueur à Amiens, comme dans les autres villes murées, du moins jusqu'à la construction de l'enceinte nouvelle commencée vers la fin du XIIe siècle d'après les ordres de Philippe Auguste.

Inscription Mérovingienne de Sains.



LES SEIGNEURS DE THÉZY

D'APRÈS LES ARCHIVES DU CHATEAU

Par M. le baron DE BONNAULT
ancien élève de l'École des Charte

Compte-rendu par M. le V[te] DE CALONNE

M. le baron de Bonnault s'est fait une place très distinguée parmi les érudits picards. *Science et loyauté*, telle pourrait être l'épigraphe de ses ouvrages qui sont particuliérement appréciés des amateurs de l'histoire locale puisée aux vraies sources. Il vient d'acquérir un nouveau titre par la publication du volume intitulé : *Les Seigneurs de Thézy, d'après les Archives du Château* Ce volume qui se recommande dans le fond et dans la forme, a été déposé, sur le bureau de la Société, à la séance du 10 Décembre 1912 ; il ne saurait passer inaperçu. Puissè-je, en l'analysant, vous engager à en prendre connaissance. Il est de ceux qui réagissent heureusement contre l'école historique qui ne tend à rien moins qu'à laisser dans l'ombre ou à défigurer sciemment les efforts des générations qui ont fait la France, au cours de quatorze siècles.

Thézy est un petit pays de la vallée de l'Avre,

annexe de la paroisse de Glimont. A Thézy, il y a un château construit à la fin du règne de Louis XV, et qui a succédé à l'ancienne habitation féodale ; dans le château, il y a de riches archives que M. de Bonnault « a étudiées avec conscience et traitées avec sincérité. » Il le dit dans la dédicace qu'il adresse à la chatelaine actuelle, Madame de Thézy, née Rey. De cette étude est née une très intéressante histoire des seigneurs de Thézy, dont on rencontre les premières notions dans les titres de propriété des abbayes du voisinage. Les moines de Corbie et les religieuses du Paraclet possédaient très anciennement des terres et des droits seigneuriaux à Thézy. Des chartes du XIII[e] siècle citent les seigneurs de Glimont et de Thézy parmi les bienfaiteurs de ces couvents ; leurs intérêts étaient parfois confondus. Jean de Bainsviller, chevalier, est le premier que l'on puisse identifier ; son nom est demeuré attaché aux marais en bordure de l'Avre ; viennent ensuite Jean de Thézy et Renaud le Roy qui ne devint seigneur du domaine de Thézy que pour en faire don à la Chartreuse de Mont-Saint-Louis, près Noyon, la même qui s'appela plus tard Chartreuse du Mont-Renaud, du nom de son fondateur (1308). Comment la Chartreuse de Saint-Honoré-les-Abbeville fut-elle substituée à celle du Mont-Renaud dans la seigneurie de Thézy ? Par une vente du 27 Février 1398 ; vente motivée par « l'évident profit et utilité du Mont-Renaud

« qui esquivoit ainsi dommages et autres choses. »

La Chartreuse d'Abbeville venait d'être fondée par l'évêque d'Amiens, avec le concours du roi d'Angleterre, Edouard III, comte de Ponthieu. Elle devait se croire mieux protégée que sa sœur des environs de Noyon, contre les déprédations auxquelles les biens de Thézy étaient exposés de la part des Anglais. La lecture d'un terrier rédigé à cette époque donne l'impression de misère bien connue pendant la guerre de cent ans : Vignes détruites, maisons ruinées ou désertes, tenanciers abandonnant leurs cultures, terres labourées seulement tous les deux ans et encore !

On aimerait à opposer à ce triste tableau, celui de la prospérité revenant cent ans plus tard, sous le règne du bon roi Louis XII, mais — et c'est le cas de répéter que les peuples heureux n'ont pas d'histoire. — nous ne savons rien de Thézy pendant de longues années et jusqu'au jour où la seigneurie changea de titulaire, au temps de Henri III.

Le roi de France venait d'entamer la lutte armée contre les Réformés. Le nerf de la guerre manquait. Le Pape l'autorisa à lever une lourde contribution sur le clergé et c'est dans ces circonstances que pour acquitter sa cote-part, la Chartreuse d'Abbeville songea à vendre le domaine de Thézy qui ne rapportait pas gros ; de plus, l'éloignement rendait la perception des revenus difficile. Le chapitre général de l'Ordre

approuva, au mois d'avril 1581, la cession, qui se fit sous forme d'emphytéose perpétuelle au profit de Philippe de Sacquespée, seigneur de Selincourt, moyennant une rente non rachetable de deux cents livres tournois, payable aux termes de Noël et Saint-Jean-Baptiste, plus une somme de cent écus, à verser le jour de la ratification de l'acte par le père général des Chartreux.

Tous les contrats passés au cours des négociations qui précédèrent ou qui suivirent l'aliénation de la seigneurie de Thézy existent en originaux et copies collationnées dans le chartrier du château. La vente ne fut définitive qu'en 1590. La prise de possession par Philippe de Sacquespée devait engager M. de Bonnault à rechercher l'origine et les illustrations de cette famille, et comme les générations qui se succèderont à Thézy seraient imparfaitement connues, si on les isolait de celles qu'unit l'honneur du nom, dans la seconde partie du volume, M. de Bonnault se fait généalogiste et juge d'armes de la bonne école, de celle des Chérin.

Après avoir établi l'origine artésienne de la famille qui porte les armes parlantes de sinople à l'aigle d'or « saquant » (tirant) une épée d'argent, en bande, d'un fourreau de sable, la poignée d'or, il la fait remonter à un Simon, époux de Marie Hillac, qui vivait à la fin du XIVe siècle. Leurs descendants s'honoraient d'être bourgeois d'Arras. Un jour vint où les Saquespée quittèrent

l'Artois, à la sollicitation de Louis XI. Ils passèrent en Picardie et se divisèrent en deux branches, à la mort de Jean III de Sacquespée (1554), deux de ses fils ayant fait souche : Jean IV, de la branche des seigneurs de Selincourt ; Philippe de celle des seigneurs de Thézy.

Les Selincourt s'éteindront, à la fin du XVII[e] siècle, par le mariage de Gabrielle Angélique avec Philippe Manessier, à qui elle apportera la terre et le nom de Selincourt.

Les Thézy se perpétueront jusqu'à la mort sans enfants, le 19 Mai 1790, de René Nicolas, chevalier, qualifié marquis de Thézy.

Chacune des lignées eut sa notoriété et ses illustrations. Il appartenait à leur historien de les mettre en lumière. Dans un geste analogue à celui qui inspira les portraits d'Hernani, en passant en revue les générations des seigneurs, il put dire : Celui-ci combattit vaillamment à la Fère et celui-là, au siège de Dixmude, avant de devenir gouverneur de Montargis, pour le comte de Mayenne, le héros de la Ligue ; cet autre mérita d'être appelé « le digne domestique du roi Henri, » volant, sur un signe du Navarrais, de Rue à Calais et à Cambrai, vraisemblablement au siège d'Amiens.

Celui-ci, encore, obtint la confiance du fameux maréchal de Schomberg, dans l'expédition de Portugal et celui-là a été grand veneur du Dauphin, fils de Louis XIV ; cet autre tomba sur le

champ de bataille de Dottingen, blessé de trois coups de feu et de deux coups de sabre !

C'est que, pour les Sacquespée, comme pour la plupart des gentilshommes picards, servir le Roi, dans ses armées, est une vertu séculaire, un signe de race, comme une noble habitude qui se transmettait d'âge en âge ! Et lorsque le feu de la jeunesse était passée, que les premières ardeurs s'éteignaient, de soldats ils devenaient laboureurs. Or, ce n'est pas toujours là une métaphore, car ces braves que la vie, menée dans l'accomplissement de la carrière militaire, semble avoir si peu préparés à leurs nouvelles occupations s'appliquent sans arrière pensée à accroître et à faire valoir le domaine ancestral de Thézy. Les inventaires dressés après décès permettant de reconstituer à chaque génération l'ensemble des bâtiments ruraux. Philippe de Sacquespée, celui que nous avons dit être surnommé le digne domestique du roi Henri IV — nous connaissons le sens qu'il faut donner à ces mots — avait encadré la cour du logis seigneurial de bergeries, d'étables, de granges, au risque de donner à sa demeure l'apparence d'une ferme. Comme lui, son fils François ; son petit fils, René I ; son arrière petit fils, René II, font de la culture à l'instar du seigneur de Bussy, dont il nous a été donné d'évoquer récemment, la très intéressante figure. Comme Bussy, les seigneurs de Thézy se font aimer du paysan ; ils partagent ses joies ou ses

peines. Leur déférente familiarité atténue la distance qui les sépare dans la hiérarchie sociale.

Cette aristocratie terrienne, si attachée au sol natal, si fortement enracinée dans les domaines hérèditaires, gardant avec l'arôme et l'accent du terroir, les coutumes, les idées et les traditions des ancêtres, menant en ses châteaux une vie digne, modeste, souvent obscure et toujours honorée, mérite véritablement tout autre chose que le sarcasme et le mépris.

Et quand vient l'heure de la Révolution, quand le dernier seigneur de Thézy mourut, le 20 Mai 1790, alors que depuis la nuit historique du 4 Août 1789, il n'y avait plus de seigneurs, le baron de Bonnault se plaît à constater que les Witasse, héritiers et descendants des Sacquespée, sauront conserver dans la terre, dont ils relèveront le nom, un privilège qu'aucune révolution ne saurait supprimer : le privilège du dévouement et de la charité !



SAINT GEOFFROY

Note par M. l'abbé DE SÉRENT.

Je me permettrai d'attirer l'attention de la Société sur les sources de l'histoire de saint Geoffroy, évêque d'Amiens (1066-1115), qui viennent d'être publiées récemment.

Nous avions des travaux de valeur concernant saint Geoffroy. On peut en voir la liste dans M. Corblet (1) et dans Ulysse Chevalier (2). Mais il nous manquait la biographie primitive du grand évêque, fondateur de la commune d'Amiens, et qui a également des titres à figurer parmi les fondateurs des Antiquaires de Picardie, puisqu'il demanda en 1108 à Baudry, évêque de Noyon, de rédiger les Annales de l'Eglise d'Amiens. (3)

Le biographe de saint Geoffroy est Nicolas, moine de l'Abbaye des Saints-Crépin-et-Crépinien de Soissons. C'est dans ce monastère que mourut et fut enterré en 1115 l'évêque d'Amiens. Nicolas se fait connaître à nous dans la lettre qu'il écrivit en tête de son œuvre à Rohard, doyen du chapitre de la cathédrale de Soissons et fils de la sœur de

(1) *Hagiographie du diocèse d'Amiens*, Amiens, 1870, T. II, p. 445.

(2) *Répertoire des sources historiques*, Bio-Bibl., T. I, c. 1700.

(3) CORBLET, *loc. cit.*, p. 395.

saint Geoffroy. Il composa son livre, à la requête de Rohard, entre 1130 et 1140. S'il n'a pas connu personnellement son héros, il paraît avoir assisté à ses obsèques en 1115 et à la translation de ses restes, de la salle capitulaire dans l'église abbatiale, en 1138, peut-être même à un synode tenu à Beauvais en 1114 où siégeait saint Geoffroy. Du moins il a connu ceux qui avaient vécu dans l'intimité du prélat et les a interrogés. C'est Rohard, neveu de l'évêque, qui avait été élevé par son oncle. C'est *Reingerius*, moine du Mont-Saint-Qentin (1) qui depuis son enfance avait été le disciple de Geoffroy. C'est Gislebert, fidèle socius du défunt, qui le suivit sur terre et sur mer jusqu'à sa mort. Un autre Gislebert, ancien cuisinier de l'évêque, qui après sa mort se fit moine à Nogent. C'est André, moine de Nogent qui dans la suite devint abbé de ce monastère. C'est Odon, abbé des Saints-Crépin-et-Crépinien de Soissons, qui passant par la Chartreuse apprit quantité de détails sur Geoffroy qui y avait séjourné plusieurs mois. Ce sont des moines du même monastère de Saint-Crépin. Ce sont Herbert et Gautier archidiacres de Thérouanne, et enfin un grand personnage ecclésiastique qui avait vécu dans la familiarité du saint.

L'auteur avait donc pu être parfaitement ren-

(1) Saint Geoffroy se fit moine à l'Abbaye du Mont-Saint-Quentin, près de Péronne. Il y avait été amené à l'âge de cinq ans.

seigné, et d'ailleurs son œuvre nous prouve qu'il était lui-même un lettré.

Sa biographie est plutôt un panégyrique qu'une histoire. Il s'attache surtout à raconter les vertus et les miracles d'un saint qui donne du relief à son monastère. S'il convient de se tenir en garde contre tant de louanges, il ne faut pas cependant refuser toute créance à un écrivain honnête, sincère, instruit et tout proche des évènements qu'il raconte, d'autant plus que son œuvre est l'unique monument qui nous reste de la vie de saint Geoffroy.

Un fait qui a mis le saint évêque en évidence au XIX[e] siècle, c'est l'établissement de la commune d'Amiens. Nous avons tous présentes à la mémoire les pages si sympathiques où Augustin Thierry nous montre l'évêque dotant les bourgeois de sa ville des franchises municipales. Avec un peu de romantisme on serait même porté à voir dans la prise de la tour du Castillon un prélude à la prise de la Bastille... Eh bien, on chercherait en vain dans le moine Nicolas, une allusion à ce glorieux fait historique. Pour lui, comme pour la plupart de ses contemporains, la Commune est un malheur, le point noir dans la vie de son héros qu'il vaut mieux passer sous silence. Heureusement que pour suppléer à ce silence, nous avons le témoignage d'un autre contemporain, le moine Guibert (1) de Nogent, qui lui aussi

(1) Le passage relatif à saint Geoffroy est reproduit, p. 902-905 du volume des A. SS. que nous analysons.

regarde la fondation des Communes comme une vraie calamité. Il n'est pas douteux, en effet, que la liberté municipale que saint Geoffroy donna aux habitants d'Amiens, fut la cause des ennuis sans nombre qu'il eut à souffrir dans la suite. Le moine Nicolas raconte bien ces tribulations de tout genre, mais sans nous en révéler la cause. Le pauvre évêque ne se sentit pas le courage de tenir tête à ses contradicteurs, la vie lui était devenue tellement à charge qu'à deux reprises différentes il prit le parti de démissionner et de se retirer à la Chartreuse.

La biographie de saint Geoffroy par le moine Nicolas fut connue de Surius (1) qui eut en main un manuscrit antérieur à la moitié du XII[e] siècle, mais suivant sa méthode il l'abrégea pour l'insérer dans son recueil.

Les Pères Bollandistes de Bruxelles viennent de nous la donner dans son intégrité au troisième volume des *Acta Sanctorum* de Novembre, p. 905-944, paru en 1910. Ils se sont servis, pour établir le texte, d'un manuscrit du XVI[e] siècle, de la Bibliothèque Royale de Bruxelles (n° 11987, f° 100-127), collationné avec un autre manuscrit incomplet du XV[e] siècle appartenant à la bibliothèque privée de S. M. l'Empereur d'Autriche à Vienne (9397a, T. IV, f. 953v-959).

(1) *Vitæ Sanctorum*, 1618, T. XI, p. 209-227.

Dans le *Commentarius prævius* (p. 889-902), les savants historiens traitent avec leur compétence habituelle : 1° des sources de l'histoire de saint Geoffroy ; 2° de ses démêlés avec les moines de Saint-Valery ; 3° de la date de sa mort (1115) ; 4° de la série chronologique de ses actes ; 5° de son culte.

Chose bizarre, le diocèse d'Amiens si accueillant pour les saints, puisqu'il a des églises dédiées à des personnages très problématiques, tel que sainte Philomène (1), pour ne pas en citer d'autres, le diocèse d'Amiens n'a pas une église ou une chapelle (2) qui porte le nom de saint Geoffroy... Heureusement qu'une rue de notre cité et une statue de la façade de notre Hôtel-de-Ville sont là pour conserver la mémoire du moine-évêque qui sut comprendre, l'un des premiers, les aspirations légitimes de son temps.

(1) H. DELEHAYE, jésuite-bollandiste, *Les légendes hagiographiques*, Bruxelles, 1906, p. 97,

(2) J. CORBLET, *Hagiographie du diocèse d'Amiens*, Paris-Amiens, 1870, T. II, p. 444.



STATION NÉOLITHIQUE

DE

MOLLIENS-MONTIGNY

Note par M. E. HÉREN.

A plusieurs reprises déjà, j'ai entretenu la Société des Antiquaires de Picardie au sujet de silex et de polissoirs découverts sur le territoire de Molliens-au-Bois. (1)

Je signale aujourd'hui une station néolithique, à cheval, si je puis m'exprimer ainsi, sur la limite des communes de Molliens et de Montigny-sur-l'Hallue, limite traversant le bois qui est la propriété de M. Poujol de Molliens.

La partie est du bois, ainsi qu'une portion de terrain entourant cette partie, forment un plateau culminant d'une altitude de 110 mètres, aux environs duquel le terrain va s'abaissant rapidement, surtout vers le sud où, par suite d'une très forte pente, il descend jusqu'au vallonnement portant la cote 70. Ce vallonnement, qui va rejoindre la rivière d'Hallue, distante du bois d'environ 2200

(1) *Bull. de la Soc. des Ant. de Pic.*, Année 1901, 3e trim. — *Id.*, séance du 14 juin 1904. — *Id.*, séance du 19 déc. 1907, — *Id.*, séance du 17 déc. 1908.

PL. I


1


2

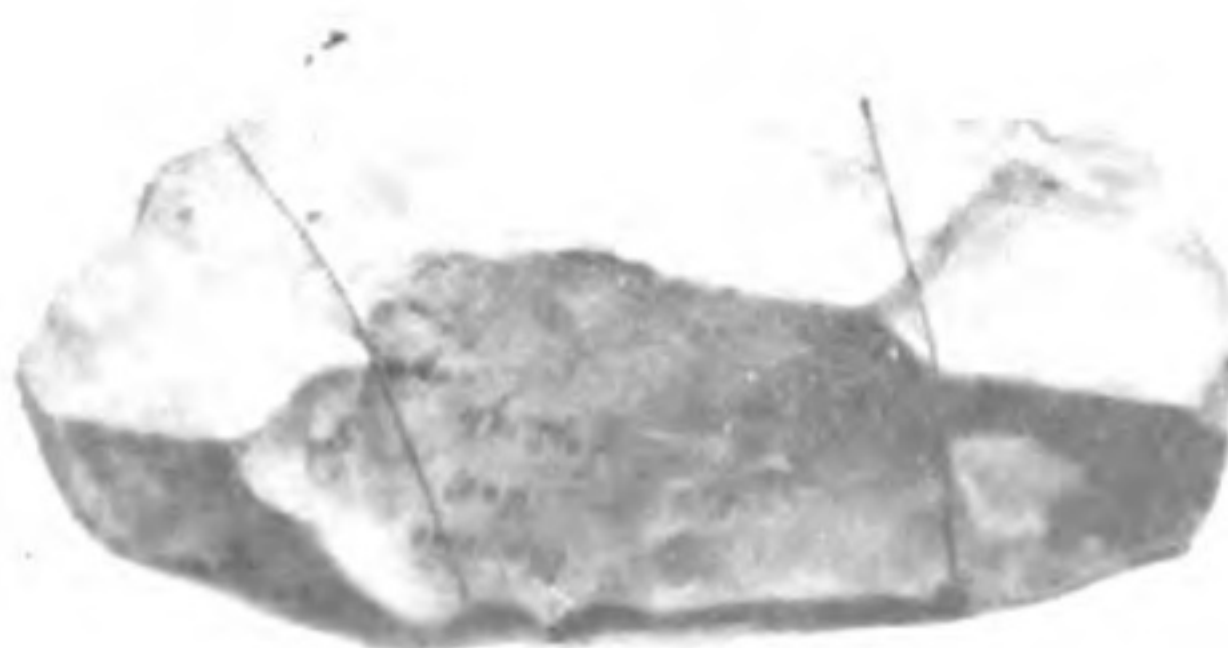

3


4


5

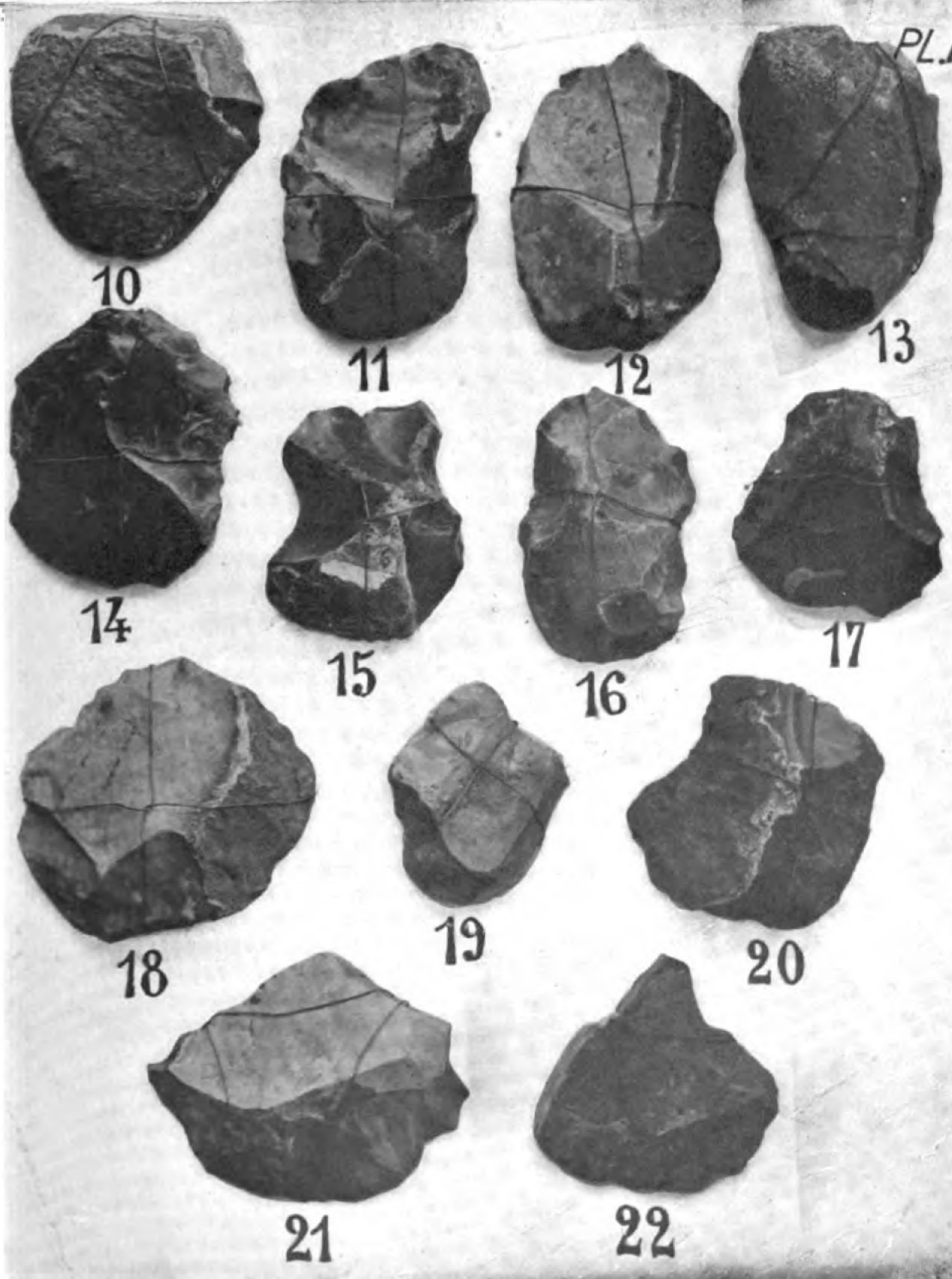

6


7


8

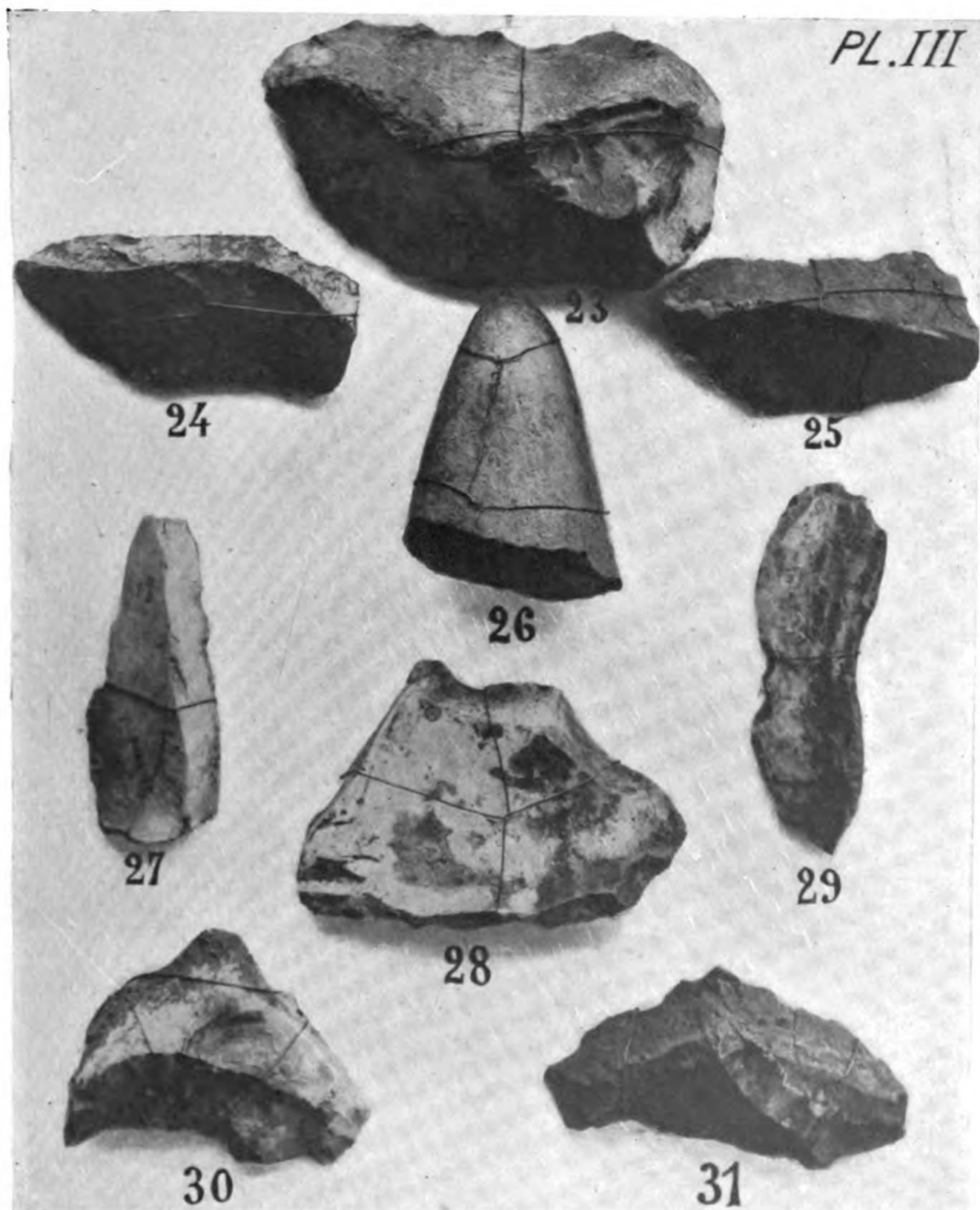

9

MOLLIENS-MONTIGNY
Station néolithique



Molliens-Montigny
Station néolithique





Molliens-Montigny
Station néolithique



mètres, roulait certainement de l'eau à une époque très reculée.

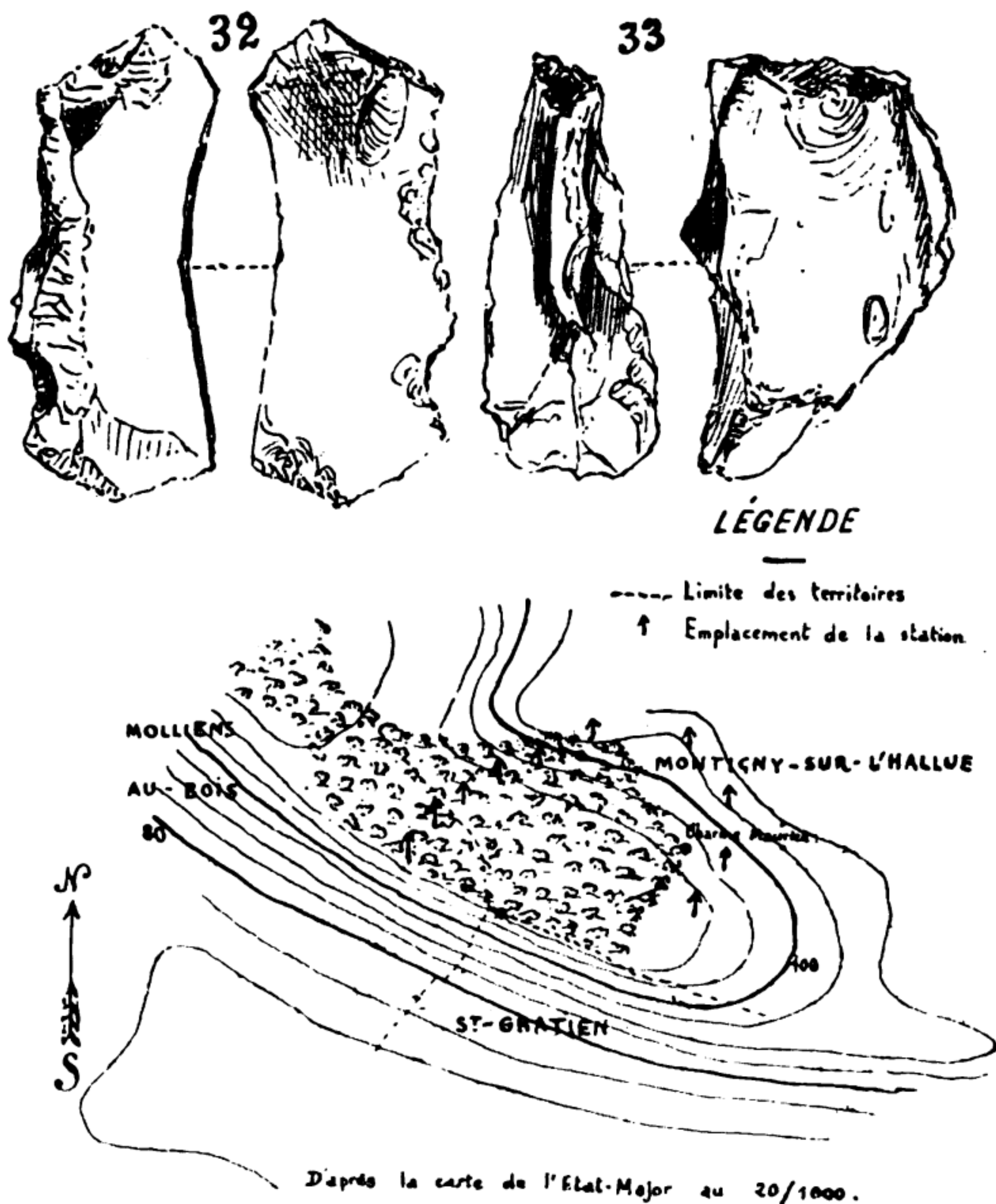
Le plateau culminant en question est crayeux dans le bois, mais recouvert d'une faible couche d'argile à silex ; cette couche augmente de puissance hors du bois. Quant à la pente rapide du sud, elle est dénudée et, par là même, crayeuse. C'est sur le plateau que j'ai récolté, pendant les vacances de 1911 et de 1912, la collection d'outils que j'ai l'honneur de présenter à la Société.

*
* *

Ces outils sont en silex noir de la craie, mais beaucoup ont pris une patine d'un gris bleuâtre. La pâte du silex est peu homogène, parsemée de nombreux nœuds ou défauts, et ne semble pas s'être toujours prêtée facilement à la taille. Je ne parlerai pas des éclats de toutes sortes que j'ai recueillis, (le plus long mesure 8 centimètres et demi : n° 8) mais seulement des instruments les plus caractéristiques.

Voici une série de grattoirs sur éclats. Deux d'entre eux possèdent toute leur croûte du côté opposé à la face d'éclatement ; on a utilisé ici le premier morceau détaché du bloc-matrice (n°s 10 et 13). Deux autres se ressemblent tant qu'on peut les croire façonnés par la même main : même portion de cortex conservée à droite, même large entaille obtenue d'un seul coup à gauche et en haut (n°s 11 et 12). Un grattoir est remarquable

par le contrefort qui en assure la solidité en même temps qu'il en facilite la préhension (n° 33.) Tous ces outils sont épais et d'une technique grossière, presque maladroite, sauf un, délicatement retaillé en rond par une série de fines retouches (n° 10.)



Trois pièces présentent un facies campignyen. — Le campignyen précède le robenhausien ou âge de la pierre polie proprement dit. — La pre-

mière, très remarquable, est un pic de 9 centimètres de long. Taillé par éclats sur toutes ses faces et dégarni ainsi de son cortex, il se termine par une pointe acérée, arquée (n° 2.) La deuxième est un outil allongé, muni d'un tranchant arrondi comme celui d'une gouge (n° 4.) Enfin la troisième pièce offre une grande analogie avec les tranchets dits campignyens (n° 17.)

Je signale aussi des tranchoirs ou des couteaux, l'un volumineux et massif (n° 23), les autres plus petits et plus minces (n°s 24, 25, 27, 28, 29, 30, 31.) Généralement, la croûte, conservée sur le dos ou face opposée au tranchant, permet de se servir de ces outils sans se blesser la main. Le couteau n° 30 présente en outre une sorte de bec-de-corbin. D'ailleurs, nombre de ces instruments étaient, selon moi, à double ou même à triple usage. A combien d'emplois divers ne nous sert pas notre couteau de poche ?

Telle cette petite lame, de 5 centimètres et demi de long, qui présente à la fois un tranchant latéral prolongé par une petite encoche, un bec retaillé, et surtout une sorte de double tranchant angulaire, à biseaux opposés obtenus par de fines retouches, ce qui en fait une espèce de tarière (n° 32.) J'ai expérimenté moi-même ce petit instrument sur une planchette ; le résultat obtenu en quelques minutes par ma main inhabile fut une concavité de section assez nette.

La lame n° 3 offre dans le haut un délicat grat-

toir et dans le bas un burin latéral trapu : c'est un des plus beaux outils de la collection.

L'éclat n° 1, pointu à une extrémité, est muni au bout opposé d'une sorte de hampe obtenue à l'aide de plusieurs tailles qui en ont diminué la largeur et l'épaisseur : on pourrait croire que cet éclat, en forme de lance, était fixé à un manche.

La lame n° 6 présente à son extrémité une encoche semi-circulaire.

Quant au n° 5, c'est un perçoir très caractéristique.

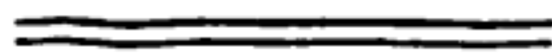
Une hache polie en silex a été trouvée à la station ; je ne la possède pas, mais par contre j'y ai ramassé un talon de hache polie en grès (n° 26), de cette roche si dure, au grain si fin, analogue au polissoir que j'ai présenté à la Société dans la séance du 17 décembre 1908, et susceptible de prendre le poli du marbre. Des soixante fragments et haches entières recueillis par moi sur le territoire de Molliens, ce talon seul est en grès. C'est un fait d'autant plus remarquable que Molliens-au-Bois a toujours été très riche en grès : il fut en effet un important centre gressier aux siècles passés. Conclusion à ajouter à celle des auteurs qui ont écrit que les néolithiques préféraient le silex à toute autre roche.

Dans le bois même, non loin de l'angle où se dresse l'arbre plus que séculaire connu sous le nom de « charme Maurice », existent de vastes

excavations en forme d'entonnoir connues sous le nom de « gattes », en patois du pays. Ces excavations, certainement artificielles, en partie comblées par l'action du temps, par l'exploitation du bois et par les terrassements des renards qui y établissent leurs demeures, sont peut-être les restes de puits creusés par les hommes préhistoriques pour l'extraction du silex, voire même de refuges ou d'abris.

*
* *

Telle est la station néolithique à laquelle j'ai donné le nom de Molliens-Montigny, vu son emplacement. Elle m'a paru assez importante pour donner lieu à cette modeste notice. D'ailleurs il est du devoir de ceux qui trouvent, de ne rien passer sous silence : ils amassent ainsi des matériaux que les chercheurs de l'avenir pourront mettre en œuvre.



OUVRAGES REÇUS

PENDANT LE 1er TRIMESTRE DE L'ANNÉE 1913.

I. Le Ministère.

1° Nouvelles archives des missions scientifiques, nouvelle série, T. I, fasc. 6. — 2° Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques, etc., 1912, nos 1 et 2. — 3° Journal des savants, année 1912, nos 11 et 12. — 4° Revue historique, 38e année, CXII ; 1.

II. La Préfecture de la Somme.

1° Conseil général de la Somme : Rapports du Préfet et procès-verbaux, 1912.

III. Les Auteurs.

1° Beaurain (M. G.) : Deux lettres inédites de Jean de Bourgogne ; — Pontacq (Basses-Pyrénées) : La Ville et les institutions communales. — 2° Dusautoir (M. l'abbé) : Saint Erkembode, glorieux patron et bienfaiteur de la ville de Saint-Omer ; — La Tour de Saint-Bertin à Saint-Omer ; — Guide pratique du visiteur de la basilique de Notre-Dame à Saint-Omer ; — Histoire de la paroisse Saint-Denis à Saint-Omer, etc. ; — La restauration de l'horloge astronomique de la basilique Notre-Dame à Saint-Omer. — 3° Fourrière (M. l'abbé) : Revue d'exégèse mythologique, n° 122. — 4° Leblond (M. le Dr) : Testament et inventaire des biens d'Eudes de Mareuil, chapelain de la cathédrale de Beauvais (1321-1324). — Inventaire du mobilier de maître Thomas, maçon de Voisinlieu-lès-Beauvais, 1326. — 5° Plessier (M. L.) : Cachette de l'âge du bronze à Compiègne. — 6° Thobois (M. l'abbé) : Une victime de la révolution, Jean-Pierre Butteau, vicaire d'Hucqueliers. — 7° Valois (M. J. de) : Soissons, Le cimetière gallo-romain de Longues-Raies. — 8° Vayssière (M.) : Souvenir d'Athies (Somme), historique et pittoresque.

IV. Don.

1° Don de M. Doucet : Les artistes décorateurs du bois, aux xviie et xviiie siècles, par MM. Vial, Marcel et Girodie, T. I.

V. Acquisitions.

1° Concordantiarum SS cripturæ manuale, par les Pères Jésuites de Raze, de Lachaud et Flandrin. — 2° Dictionnaire des antiquités grecques et romaines, par MM. Pottier et Lafaye, fasc. 47. — 3° Dictionnaire grec-français, par Bailly. — 4° Dictionnaire latin-français, par Quicherat, Daveluy et Chatelain. — 5° La Sainte Bible, traduite en français sur les textes originaux avec introduction et notes et la Vulgate latine en regard, ancien et nouveau testaments, par le chanoine Crampon. — 6° Millevoye, par M. P. Ladouë.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DE PICARDIE

ANNÉE 1913. — 2e TRIMESTRE.

Séance ordinaire du 8 Avril 1913

Présidence de M. le Chne MANTEL, Président.

Sont présents : MM. Antoine, Boquet, Brandicourt, l'abbé Cardon, M. Cosserat, Dubois, Durand, de Francqueville, de Guyencourt, Héren, Josse, Ledieu, l'abbé Leroy, l'abbé Mantel, Michel, Milvoy, de Puisieux, Roux, Thorel et de Witasse, membres titulaires.

Correspondance : MM Lorgnier et Ponchon remercient de leur élection en qualité de membres non-résidants.

— M. le bibliothécaire de la ville d'Amiens remercie de la collection complète de la Revue de l'histoire des religions, offerte par la Société au dépôt dont il a la garde.

Ouvrages signalés : M. le Secrétaire perpétuel signale, parmi ceux déposés sur le bureau, les ouvrages qui suivent :

1° Le n° 46 du Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines ;

2° Un grand nombre d'ouvrages provenant de la bibliothèque de M. Pinsard, dont l'énumération est impossible ;

3° Miettes d'histoire locale par Alc. Ledieu (Recueil posthume).

4° Le manuel d'archéologie préhistorique, celtique et gallo-romaine, par Joseph Déchelette, T. II, archéologie celtique ou protohistorique, deuxième partie, premier âge du fer ou époque de Hallstatt, plus des appendices qui constituent un supplément ;

5° Ennemain, par Louis Dutilloy, instituteur ;

6° Le XXII° volume des bulletins du Cercle archéologique de Malines, année 1912.

Chronique : La Société doit encore une fois déplorer la mort d'un de ses membres non-résidants, M. le chanoine Limichin, élu le 11 juin 1895.

Administration : M. le Secrétaire perpétuel annonce que, pour parer à certains abus qui se sont produits depuis quelque temps relativement aux dessins qui ornent les publications de la Société, la Commission des Impressions a décidé qu'aucune de ces illustrations ne pourra

être désormais publiée sans son approbation préalable. Elle espère ainsi éviter des inconvénients provenant soit de leur nombre exagéré, soit de leur mérite artistique contestable.

— La même Commission a aussi décidé que le Cueilloir de l'Hôtel-Dieu d'Amiens de 1277, dont l'édition, préparée par M. Boudon, est sur le point d'être achevée, portera uniquement le nom de son commentateur, sans mention de la Société, cela dans le but d'éviter des inconvénients graves, et conformément à ce qui fut fait jadis pour un ouvrage de l'abbé Th. Lefebvre sur le canton de Bernaville.

— MM. de Fromont, à Cusset (Allier), et Fayez, libraire à Doullens, sont élus membres non-résidants.

Travaux : M. Thorel présente un toton du XVIIIe siècle et soumet à l'assemblée une note sur le jeu de dés, avec des observations tendant à expliquer les initiales souvent gravées sur les faces des totons.

— M. de Guyencourt lit une note de M. Hackspill sur le frère Mitifeu, prêtre augustin réformé, fils d'un négociant d'Amiens.

Cette communication, tirée des causes célèbres (T. LXVII), dit que ce religieux, qui résidait dans le couvent de son ordre à Moulins, fut accusé en 1760 d'un meurtre dont on ne put faire la preuve. On ignore l'issue du procès.

— Après cette lecture, la séance est levée à 8 h. 3/4.

Séance ordinaire du 13 Mai 1913

Présidence de M. le Ch^{ne} Mantel, Président.

Sont présents : MM. Brandicourt, de Calonne, l'abbé Cardon, Collombier, P. Cosserat, Demailly, Dubois, Durand, de Francqueville, de Guyencourt, Héren, Josse, Ledieu, l'abbé Mantel, Michel, Milvoy, de Puisieux et de Witasse, membres titulaires.

M. l'abbé de Sérent, membre non-résidant, assiste à la séance.

M. Maurice Cosserat se fait excuser.

Correspondance : M. Fayez remercie de son admission en qualité de membre non-résidant.

— M. Thorel adresse la photographie d'un bijou, sorte d'enseigne de pèlerinage en forme de pendentif, représentant le buste de saint Quentin.



On ignore ce qu'est devenu cet objet jadis conservé dans la collection Lecocq, à Amiens.

— M. le Conservateur du Musée de Picardie fait parvenir une collection d'estampages, relevés par M. le Commandant R. Mowat. On y remarque trois séries concernant les environs de la ville d'Eu, de Beauchamps et de Gamaches. Cet envoi a été fait en mémoire de son père, par M. Codron-Mowat, à qui la Société adresse ses remerciements.

Ouvrages signalés : M. le Secrétaire perpétuel signale les ouvrages suivants qui doivent particulièrement fixer l'attention :

1° Le Bulletin de la Société archéologique du Finistère, T. XXXIX, contenant de fort intéressantes recherches sur l'âge des monuments mégalithiques ;

2° Les Pouillés de la province de Reims, publiés par M. Auguste Longnon, membre de l'Institut ; 2 vol. ;

3° Deux ouvrages édités par les Rosati picards : 1° Eugène Yvert, poète amiénois, 1792-1878, par M. J. Dessaint ; 2° Théophile Caudron, sculpteur picard, (1805-1848), par M. J. Rousseau de Forceville ;

4° Deux volumes publiés par la Société de l'histoire de France : 1° Les Mémoires du Maréchal de Florange ; 2° Les Mémoires de Philippe Prévost de Beaulieu-Persac.

5° Un volume des Mémoires de la Société des Amis des Arts du Département de la Somme, année 1913.

Chronique : M. de Guyencourt annonce la prochaine destruction d'une jolie maison du XVIIIe siècle, ornée d'un balcon soutenu par un Atlas, que l'on remarque rue des Sergents, à Amiens. — La Société décide de faire une démarche auprès du propriétaire de l'immeuble, dans le but d'obtenir la conservation de cette œuvre remarquable.

— L'Assemblée tient à exprimer le regret que lui cause la mort, survenue le 7 mai, de Mgr Godin, curé-doyen d'Albert, admis, en qualité de membre non-résidant, le 13 décembre 1894.

Mgr Godin n'avait jamais pris une part active aux travaux de la Société des Antiquaires de Picardie, mais il dota notre pays d'un monument important, — l'église de Notre-Dame d'Albert, — qui, s'il n'est pas à l'abri de toutes les critiques dans son ensemble, offre pourtant des parties et des détails absolument remarquables.

Administration : Madame Frédéric Lefrançois et M. A. Prévost, présentés en la dernière séance, sont admis comme membres titulaires non-résidants.

Travaux : De la part de M. de Louvencourt, M. de Calonne communique le rapport d'un marguillier de l'église St-Michel d'Amiens, chargé de la comptabilité de cette paroisse pour l'année 1746-47. C'est un intéressant compte-rendu qui

fait connaître, en quatorze chapitres, les recettes et les dépenses qui incombaient à cette église.

— M. Héren lit une note sur l'antiquité de l'homme dans la vallée de la Somme, note suggérée par une conférence de M. Commont, sur l'époque quaternaire en nos régions. D'après notre collègue, la Somme, depuis l'époque acheuléenne, aurait creusé son lit de cinquante mètres, et comme il faudrait 2000 ans pour produire une érosion d'un mètre, il aurait donc fallu plus de 100000 ans à la Somme pour former son lit. L'apparition de l'homme dans notre vallée remonterait donc à plus de 100000 ans.

— M. l'abbé Cardon révèle les événements principaux qui se sont passés à Querrieu et aux environs de 1704 à 1742, d'après les notes trouvées dans un registre provenant de l'église de ce village. Elles sont relatives aux sujets les plus divers : observations météorologiques, mauvaises récoltes, chronique locale, etc., etc.

— Après cette lecture la séance est levée à 9 h. 1/4.

Séance ordinaire du 10 Juin 1913

Présidence de M. le Chne Mantel, Président

Sont présents : MM. Antoine, Brandicourt, l'abbé Cardon, Collombier, P. Cosserat, P. Dubois, de Francqueville, de Guyencourt, Héren, Ledieu, l'abbé Leroy, l'abbé Mantel, Michel,

Milvoy, de Puisieux et Thorel, membres titulaires.

MM. H. Macqueron et Ponchon, membres non-résidants, assistent à la séance.

Correspondance : M. Siffait de Moncourt annonce que les réparations entreprises aux frais de la Société à la chapelle du Hamelet-lès-Favières, sont terminées. — L'Assemblée vote des remerciements au très obligeant surveillant des travaux

— M. le docteur Peugniez, président de la Société des Amis des Arts du Département de la Somme, signale le péril, déjà annoncé, qui menace la maison de l'Atlas, rue des Sergents. Il propose de provoquer une intervention en faveur de sa conservation.

— Madame Lefrançois et M. Albert Prévost remercient de leur élection en qualité de membres non-résidants.

— M. Siffait de Moncourt annonce que M. Deneux, architecte des monuments historiques, se propose de demander le classement de l'église du Hamelet-lès-Favières. — Celle d'Allery mériterait la même faveur.

Ouvrages signalés : M. le Secrétaire perpétuel recommande à l'attention de l'Assemblée les ouvrages suivants :

1° La revue héraldique ;

2° La revue de l'art chrétien, 2e et très remar-

quable livraison de l'année 1913, où l'on trouve une étude iconographique sur les peintures des voûtes de la cathédrale d'Albi, et l'annonce des recherches de M. G. Durand sur les églises romanes des Vosges ;

3° Le bulletin du Musée national d'archéologie de Mexico (février 1913), qui contient une étude sur les faux éolithes de Californie.

4° Le bulletin de la Société archéologique, etc., de Soissons, T. XVIIIe de la 3e série.

5° Une publication des Rosati picards intitulée : « Trois poètes picards du XVIIe siècle : Jacques Leclercq, Guillaume Duneufgermain, Martin Clairé », par M. A. Huguet.

6° Les derniers bulletins de la Société d'histoire et d'archéologie du Vimeu.

Chronique : M. de Guyencourt annonce que, le 16 mai dernier, les présidents des principales sociétés artistiques et littéraires d'Amiens, à qui s'étaient joints plusieurs architectes et amis des beaux-arts, se sont réunis pour délibérer sur l'opportunité de leur intervention relativement à la conservation d'une jolie maison du XVIIIe siècle, sise rue des Sergents et menacée de destruction. Il fut décidé qu'une lettre collective serait adressée au propriétaire de l'immeuble pour intercéder en sa faveur et tâcher d'en éviter la démolition. Cette lettre, conçue dans les termes les plus diplomatiques, est malheureusement restée sans réponse jusqu'à présent.

— Le 2 Juin 1913, quelques peintures du XVIe siècle, provenant de la Chartreuse de Thuyson-lès-Abbeville et jadis publiées dans l'album archéologique de la Société, ont passé en vente publique à Paris. — Elles faisaient partie de la collection Kraemer et furent adjugées pour 47.000 frs., sans les frais, à M. Kleinberger.

Administration : MM. Roger Semichon, Georges Devisme et Marcel Fleury, présentés en la dernière séance, sont admis en qualité de membres non-résidants.

Travaux : M. H. Macqueron revient sur une communication dernièrement faite par M. Hackspill et relative au meurtre commis par Marie Millet sur la personne d'un capitaine logé chez ses parents, pendant les guerres du règne d'Henri III. La plupart des historiens, qui ont relaté ce fait, pensent qu'il eut pour théâtre le village de Bécourt, près Montreuil-sur-Mer, mais une rarissime brochure, contemporaine de l'événement, prouve qu'il eut lieu à Abbécourt, dans le département de l'Oise, et non loin de Beauvais. — M. Macqueron offre une ancienne gravure hollandaise représentant Marie Millet tuant le capitaine qui l'avait outragée.

— De la part de M. Crusel, M. Macqueron fait aussi connaître un acte passé le 25 janvier 1625, par lequel Charles de Monchy, chevalier, seigneur

de Caveron, et D^{lle} Magdeleine de Bournonville, son épouse, dame de Bouchon, baillent à cens annuel et perpétuel, au profit d'Ancel Bousseau, pour servir de logement au clerc de cette dernière paroisse et y tenir l'école pour l'instruction de la jeunesse, un terrain où l'on devra construire une maison.

— M. de Francqueville communique ses recherches sur les poteries fabriquées à Esmery-Hallon. Certains amateurs de belles céramiques ont fait leur éloge et les considèrent comme dignes des vitrines les mieux composées, d'autres les regardent comme de grossiers produits, et M. de Francqueville se range plutôt à l'avis de ces derniers.

— M. Ponchon présente la photographie d'un cachet d'apothicaire, trouvé en 1885 à Lihons-en-Santerre. Sa matrice en argent présentait un diamètre de 22 à 23 millimètres et était montée en breloque. On y distinguait deux hommes velus (sauvages ou singes ?) occupés à broyer des drogues dans un mortier. Elle portait en lettres gothiques le nom de l'apothicaire Nicaise Bataille, qui, peut-être bien, était plus simplement un moutardier-vinaigrier.

— M. l'abbé Cardon extrait ce qui est relatif à la Picardie dans le récit, rédigé par un chanoine italien, Antonio de Beatis, au sujet des voyages exécutés, pendant les années 1517 et 1518, en France et dans diverses contrées de l'Europe, par

le cardinal d'Aragon, dont l'itinéraire en notre pays allait de Calais à Blangy-sur-Bresle, en passant par Boulogne, Montreuil et Abbeville. Le chanoine de Beatis, qui accompagnait le cardinal, se montre très attentif à noter dans son journal ce qui concerne les mœurs, les coutumes, la nourriture, le caractère, la culture, le jardinage et le physique des habitants des lieux qu'il traverse.

— Après cette communication la séance est levée à 9 h. 1/2.





M. Robert Guerlin


UNIV.
OF
MICH.

OBSÈQUES DE M. ROBERT GUERLIN

Le vendredi 20 juin 1913, la Société des Antiquaires, convoquée selon l'usage, se réunissait au Musée de Picardie, à 10 h. 1/4 du matin, pour se rendre en corps aux funérailles de M. Marie-Léopold-Robert Guerlin, membre titulaire résidant, décédé le mardi 17 juin, dans sa cinquante-troisième année.

Depuis un certain nombre d'années, M. Guerlin, absorbé par de multiples occupations, puis miné par un mal implacable, s'était tenu éloigné de nos séances auxquelles il avait été d'abord très assidu et que ses intéressantes communications venaient souvent embellir.

Il appartenait à la Société depuis trente ans. Nommé membre résidant en 1887, M. Guerlin avait occupé le siège de la présidence pendant les années 1896 et 1897.

Membre du Conseil municipal d'Amiens, notre regretté collègue était encore président d'honneur de la Société industrielle de notre ville et président-fondateur de l'Union des Sociétés industrielles de France.

Aussi, nombreuse fut l'assistance qui accompagna sa dépouille mortelle, d'abord à l'église St-Martin, sa paroisse, où fut célébré le service religieux, puis au cimetière de la Madeleine.

Etaient présents : MM. le Chanoine Mantel, président de notre Société ; de Guyencourt, secrétaire perpétuel, et l'abbé Cardon, secrétaire annuel, accompagnés de MM. Antoine, Brandicourt, Collombier, P. Cosserat, Dubois, Durand, de Francqueville, de Puisieux, Roux, Soyez, Thorel et de Witasse, membres titulaires résidants ainsi que d'un grand nombre de membres non-résidants.

MM. Duhamel-Decéjean et Héren s'étaient excusés, par lettres, de ne pouvoir assister à la cérémonie funèbre.

Les cordons du poële mortuaire étaient tenus par MM. le chanoine Mantel, Rousseau, président de la Société industrielle d'Amiens, Marteau, président de l'Union des Sociétés industrielles de France, et Pecquet, adjoint au Maire de la Ville d'Amiens.

Parmi les nombreuses personnalités qui figuraient dans le cortège, conduit par les jeunes fils du défunt, on remarquait : M. Moullé, préfet de la Somme ; M. le Général Piquart, commandant le 2e Corps d'Armée ; M. Regnault, procureur général ; M. Fiquet, sénateur, maire de la Ville d'Amiens, accompagné de plusieurs conseillers municipaux ; M. G. Antoine, ancien maire ; MM. Decaudaveine et Lequet-Pourchelle, anciens adjoints, etc , etc.

Au cimetière de la Madeleine, M Rousseau, président de la Société industrielle, et M. Marteau, président de l'Union des Sociétés industri-

elles de France, prirent d'abord la parole, puis M. le chanoine Mantel, au nom de la Société des Antiquaires de Picardie, prononça le discours suivant :

MESSIEURS,

Au nom des Antiquaires de Picardie, je viens adresser un dernier adieu à M. Robert Guerlin, qui fut l'un de nos membres les plus distingués, les plus actifs et les plus influents.

M. Guerlin n'avait que vingt-deux ans, lorsque, en 1883, il fut admis dans nos rangs en qualité de *membre titulaire non-résidant.* Epris d'histoire locale, d'archéologie et d'art, il se mit vite au travail, compulsa les archives, suivit des fouilles intéressantes et inaugura de bonne heure une série de communications et de publications que seules purent interrompre ses absorbantes fonctions de président de la Société industrielle d'Amiens et l'implacable maladie qui devait l'emporter si prématurément.

Aussi, le 13 décembre 1887, à vingt-six ans, était-il élu *membre titulaire résidant* de notre Société. Comme, dans son discours de réception, il s'étonnait et s'excusait d'avoir été, malgré sa jeunesse, jugé digne d'un tel honneur, le président lui répondit qu'une jeunesse aussi studieuse et aussi féconde en travaux justement remarqués était précisément la raison du choix de ses collègues, car elle présageait une brillante floraison de travaux dont l'honneur rejaillirait sur la Société.

M. Guerlin devait pleinement réaliser de si flatteuses espérances. Ses collègues, pour lui prouver en

quelle estime ils le tenaient, lui conférèrent bientôt les fonctions de *secrétaire annuel*, le nommèrent membre des principales commissions et le désignèrent pour les représenter à l'inauguration du monument de Boucher de Perthes, à Abbeville, et à différents congrès, notamment à celui d'Enghien (Belgique).

Cependant la Société des Antiquaires de Picardie ne croyait pas encore avoir assez fait pour proclamer le mérite de M. Guerlin, en conséquence, elle l'élut vice-président, le 28 décembre 1894, et président le 10 décembre de l'année suivante ; elle lui renouvela son mandat pour 1897.

M. Guerlin était digne d'une telle confiance ! Plus de soixante-dix de ses communications ou de ses travaux — quelques-uns de ces derniers ont une importance considérable — figurent dans notre Bulletin ou dans nos Mémoires.

L'histoire locale avait pour lui un attrait spécial ; il publia, entre autres travaux, une *Monographie de St-Firmin-à-la-Porte*, une étude sur *Les prisons d'Amiens sous la Terreur*, une autre sur *J.-François de la Roque, seigneur de Roberval*. Il lut, en séance publique, le 2 décembre 1896, un travail intitulé : *Beaucoup de rimeurs, peu de poètes*; c'était une étude très fine des poésies parues, en 1725, dans les Affiches de Picardie.

Dans le genre historique son principal ouvrage est, sans contredit, une étude sur *les fêtes chômées*. Ce sujet lui plaisait : déjà il l'avait traité en séance publique ; il y revient en 1903 et l'étudie à fond. Il indique quel fut, à différentes époques de l'hitoire, le nombre des fêtes chômées à Amiens, il énumère les règlements imposés et les amendes prononcées par

l'Echevinage. Mais M. Guerlin n'est pas un simple énumérateur ; c'est un historien et un historien que les questions économiques préoccupent au plus haut point. Après avoir remarqué que le nombre des fêtes avait diminué depuis le moyen âge, « au fur et à mesure que le travail libre se substituait au travail du serf », il se demande si le chômage était une entrave à la liberté du travail. Une chose est certaine, c'est que les travailleurs ne se plaignaient pas ; d'autre part le chômage empêchait la production démesurée. D'ailleurs, la grande industrie n'existait pas chez nos pères « à demi enfants, avides de fêtes et de distractions, pieux, naïfs et badauds » et on n'avait pas à redouter la concurrence des places voisines.

C'est avec les mêmes préoccupations économiques que M. Guerlin étudie les *Serviteurs d'autrefois*. Sont-ils dignes de l'auréole dont la légende les entoure ? Les avis sont partagés, M. Guerlin dit justement : ce qui rendait les domestiques d'autrefois meilleurs, c'était le sentiment religieux ; on trouvait chez eux, en même temps que la piété, affection et respect Aujourd'hui se vérifie plus que jamais le vieil adage : « notre ennemi c'est notre maître ». Quand cet état de choses cessera-t-il ?

M. Guerlin n'aimait pas seulement l'histoire ; il était aussi archéologue. Aucune manifestation de l'art ancien en Picardie ne le laissait indifférent. Toujours en quête de quelques vestige antique, il signalait aux Antiquaires, ses collègues, et même à d'autres sociétés dont il faisait également partie, les résultats de ses recherches. Un objet lui paraissait-il particulièrement intéressant ? Il en faisait la description, en montrait les beautés ; de là, de judicieuses études sur deux bré-

viaires manuscrits conservés au couvent des Clarisses d'Amiens ; sur une tapisserie dite de Saint Firmin à la Cathédrale ; sur une chasuble ancienne ; sur quelques broderies exécutées par les Ursulines d'Amiens et sur les fameuses tapisseries des mêmes religieuses.

Mais ce qui l'intéressait surtout, c'étaient la peinture et la sculpture anciennes. Il avait même rêvé d'écrire l'histoire du mouvement artistique à Amiens, en réservant aux peintres et aux sculpteurs la plus large part. Il ne put réaliser son dessein ; du moins il nous a laissé quelques travaux très sérieusement documentés que, à l'avenir, tout historien de l'art en Picardie devra consulter.

Telle notamment sa belle étude sur *Simon Marmion, peintre amiénois du XVe siècle*. Après avoir exécuté dans sa ville natale des tableaux estimés, Simon Marmion alla se fixer à Valenciennes, où son talent ne fit que s'accroître et lui valut les éloges les plus flatteurs : on l'appelait le « Prince d'enluminure », « le très illustre peintre de Valenciennes », « il avait en la noble science de peincture, un don très magnifique ». S'il n'est pas prouvé qu'il fut le chef de la célèbre école de Valenciennes, on a la presque certitude qu'il est l'auteur du beau retable de l'abbaye de Saint-Martin, à Saint-Omer, longtemps attribué à Memling.

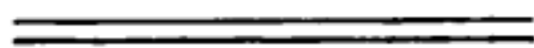
Je me bornerai à signaler les intéressantes études de M. Guerlin sur quelques sculpteurs amiénois, Jacques Vimeux, François Cressent, et J.-B. Michel Dupuis. D'ailleurs, quand j'aurai ajouté qu'il était l'un des hommes d'Amiens connaissant le mieux la généalogie des familles de notre ville, j'en aurais dit

assez pour donner une idée sinon complète, du moins approchée, de la variété de ses connaissances, de sa grande activité intellectuelle et de l'œuvre vraiment considérable qui perpétuera, dans la Société des Antiquaires de Picardie, le nom de ce confrère aussi aimable qu'érudit.

Sa mort est une grande perte pour notre Société.

Elle en est une plus grande encore pour sa famille ! La chère compagne de sa vie et ses enfants bien aimés ont du moins la consolation de savoir qu'il est mort comme il a vécu, en chrétien fervent. Sa piété solide, ses fortes convictions religieuses ont seules pu lui permettre d'envisager sans désespoir la dure nécessité de les quitter si tôt ; puisse la pensée de le retrouver un jour auprès de Dieu, dans un monde meilleur, adoucir la douleur qu'ils éprouvent, et que nous partageons.

La Société des Antiquaires de Picardie prie Madame Guerlin, ses enfants et toute sa famille, d'agréer l'expression de ses plus sincères et de ses plus respectueuses condoléances.



A PROPOS DES SOUTERRAINS-REFUGES
DU FORESTEL, PRÈS LIOMER

Note par M. Georges Beaurain.

Il existait, dès le XIIe siècle, d'après les chartes XIX et CXIII du cartulaire manuscrit de l'abbaye de Selincourt, deux chemins allant d'Hornoy à Liomer, l'un dit « *via in valle* », l'autre « *via super montem* ». Ce dernier, qui fut le seul réellement pratiqué jusqu'à nos jours, puisque la route actuelle ne date que de quelque quarante ans, traverse, au droit du château de Brocourt, un site boisé extrêmement abrupt et sauvage.

C'est là qu'un chasseur de blaireaux vient de faire la découverte qui défraie toutes les conversations de la région. Pour connaître le sort de deux de ses chiens perdus dans un terrier, il aurait été amené à s'y faufiler lui-même et à découvrir un souterrain auquel l'imagination populaire et les racontars ne tardèrent pas à attribuer les proportions et les origines les plus fantastiques. La chose réduite à la stricte vérité, il s'agit uniquement d'une carrière, exploitée durant de longs siècles sans doute, eu égard au cube considérable du déblai qu'elle suppose, puis abandonnée, et dont les érosions des hivers et le glissement

naturel des terres avaient presque entièrement obstrué l'entrée. Cette entrée, en effet, se présente sous la forme d'un très étroit défilé où un homme de moyenne corpulence peut, à la rigueur se glisser en rampant à plat ventre sur une longueur de cinq à six mètres. Un premier espace un peu plus libre s'offre alors, puis il faut franchir un second étranglement, après quoi l'on arrive en un couloir de deux à trois cents mètres, bordé de vastes chambres dont certaines communiquantes. Des monceaux de pierres abattues, prêtes pour l'équarrissage, montrent que l'exploitation a dû cesser assez brusquement.

Le travail critique qui a pour but de détruire les légendes est presque aussi utile que celui qui consiste à en justifier, quand on le peut, la réalité et à en préciser l'histoire. Il est difficile d'assigner une époque à la carrière dont il vient d'être question et de dire si elle abrita pendant des temps troublés des humains ou des denrées.

Mais ce qu'on peut affirmer c'est qu'aucune trouvaille n'y a été faite jusqu'à ce jour et qu'aucune trace d'occupation n'y est appréciable.



LETTRE DE MM. LES OFFICIERS MUNICIPAUX DE LA VILLE D'AMIENS A CEUX DE LA VILLE DE MOULINS (9 Juillet 1777)

Communication de M. Hackspill.

Nous avons trouvé à la bibliothèque de la ville de Moulins (Archives de la ville. — Administration communale, liasse 20), une lettre que MM. les Officiers municipaux de la Ville d'Amiens adressèrent, le 9 juillet 1777, à leurs collègues de Moulins, lettre dont la teneur suit :

Amiens, le 9 Juillet 1777.

Messieurs et chers Confrères,

Nous avons entendu parler avec tant d'éloges de la sagesse de vos Règlements pour le Bureau de Charité de votre ville, que nous croyons ne pouvoir mieux faire que de vous imiter. Nous avons beaucoup de pauvres : nous désirons vivement leur procurer tous les soulagements possibles ; nous désirons en même tems empêcher l'abus de la mendicité. Pour y parvenir plus efficacement nous avons recours à vos lumières. Nous vous prions de nous envoyer copie de ces Règlements qui vous ont mérité l'approbation tout à la fois des administrateurs éclairés et de tout homme aimant ses semblables.

Nous sommes avec les sentimens de la plus affectueuse confraternité, Messieurs.

Vos très humbles et très obéissants serviteurs

Les Officiers municipaux de la Ville d'Amiens,

MORGAN, GOSSART, MOREL DE BONCOUR, HAUDICQUIER, DELAHAYE, F^d DOTTIN, MENTEL, Bernard LESLEU.

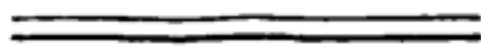
Lettre portant en suscription : Messieurs les Officiers municipaux de Moulins.

Cette lettre mérite d'être relatée. Elle évoque en termes élevés, les sentiments d'humanité qui animaient les édiles de la Ville d'Amiens, relativement à la recherche des moyens susceptibles d'améliorer le sort des indigents de leur ville.

Ils ne pouvaient mieux faire en effet qu'en s'adressant à la municipalité de Moulins qui possédait, depuis de nombreuses années, un service de secours bien organisé, destiné à venir en aide aux pauvres de la ville et des faubourgs.

Ce service dont le fonctionnement régulier ne laissait rien à désirer, était desservi par la Congrégation des sœurs de la Charité.

Dans ces conditions, tout porte à croire que les Officiers municipaux d'Amiens durent recevoir de leurs collègues de Moulins les renseignements demandés.



Note sur une Matrice Mérovingienne en Bronze
trouvée à Roussent (Pas-de-Calais)

Par M. le Vicomte de Calonne.

Un cultivateur du village de Roussent, situé sur la rive droite de l'Authie, labourant son champ au mois de mars 1910, ne fut pas peu surpris de ramener à fleur de sol le très précieux monument mérovingien actuellement en la possession de mon fils, et que je signale à l'attention des savants. C'est une plaque en bronze, épaisse de neuf millimètres, haute de huit centimètres, large de neuf centimètres, qui servait vraisemblablement à estamper, sur des lames d'or, d'argent, de cuivre ou d'étain, les scènes figurées en creux sur chacune de ses faces. La conservation est parfaite.

La première de ces scènes est la représentation de la désobéissance dans le Paradis terrestre. A gauche, mais pour figurer à droite dans l'estampage, voici Eve debout, regardant Adam ; à droite mais pour figurer à gauche, voici notre premier père debout, les yeux tournés vers Eve. Entre les deux s'élève l'arbre, aux feuilles lancéolées, de la science du Bien et du Mal, chargé de fruits défendus. Le serpent, enroulé autour de l'arbre, présente à Adam la pomme dont la femme vient





Matrice mérovingienne en bronze trouvée à Roussent (Pas-de-Calais.)



de manger. Dans le champ, et à la hauteur de la bouche, on lit: ADA ; derrière la tête d'Eve, mais sur deux lignes : EVA.

Aux premiers siècles de l'Eglise, les images d'Adam et d'Eve tentés par le serpent et symbolisant la chute mortelle de l'homme, se trouvaient fréquemment associées à la représentation de Daniel dans la fosse aux lions, symbolisant la renaissance promise. C'est ce qui explique la scène figurée sur la seconde face de la plaque de Roussent.

Le prophète Daniel, debout, la tête nimbée, les pieds écartés, les bras également dans l'attitude de la prière, occupe le centre ; ses cheveux, partagés par le milieu, sont collés à la façon d'une calotte ; la tunique dont il est revêtu est plissée et descend au-dessous des genoux ; le manteau qui enveloppe les épaules et la poitrine est plus long que la tunique. Des deux côtés de la tête se voient des corbeaux qui apportent la nourriture au prophète hébreu et, à droite et à gauche, les lions qui l'eussent dévoré sans la protection divine se prosternent pour lui lécher les pieds. Dans le champ, le nom DANIHL, avec l'èta ou ê long des grecs ; puis deux mots illisibles. On remarquera l'allure des lions dont la pose affecte un caractère vraiment artistique.

Peu de sujets furent aussi fréquemment reproduits que ce trait de l'histoire de Daniel. On le voit répété plusieurs fois dans les catacombes.

Sarcophages, ivoires, fresques, coupes en verre, bronzes, en étaient décorés principalement aux temps mérovingiens ; mais tandis que sur les sarcophages le prophète est représenté nu entre deux lions couchés, ici il est représenté vêtu, entre les lions qui se prosternent.

Il est intéressant de rapprocher les sujets de la plaque trouvée à Roussent, (Arrondissement de Montreuil, Pas-de-Calais) des sujets estampés sur la seille funéraire trouvée, trente années auparavant, à Miannay, (Arrondissement d'Abbeville, Somme), et que l'érudit archéologue Armand van Robais, décrivit alors dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie* (année 1875, n° 3). L'analogie est frappante.

L'estampage repoussé sur cuivre qui décorait la seille funéraire en bois, dont le temps a singulièrement atténué les reliefs, représente d'une part, Adam, Eve et le serpent ; d'autre part, Daniel dans la fosse aux lions (1). L'estampage fut, à n'en pas douter, pilé au marteau sur des moules du genre de ceux de notre plaque en bronze, mais la maigreur et la rigidité des formes contrastent avec la perfection relative qu'auraient les images obtenues avec celle-ci.

L'opinion la plus accréditée est que ces images

(1) *La coupe chrétienne en verre d'Humblières et la seille funéraire de Miannay*, par M. Van Robais. — Abbeville, 1897. — *Notes d'archéologie, d'histoire et de numismatique*, par A. Van Robais. Amiens, 1879.

étaient destinées à la décoration d'objets divers, — la seille de Miannay par exemple, — et à l'ornementation de reliures en bois ; elles figuraient sur des plaques de ceinturons ou sur des agrafes, comme celle provenant du cimetière burgonde de Dailleus, découvert en 1849, et qui est décrite par M. de Bonstetten dans l'indicateur des antiquités suisses (1), comme celle dont il a été question plus haut, qui s'est rencontrée dans des sépultures de l'époque mérovingienne.

Dans la perpétuité de la représentation du prophète miraculeusement préservé et dans la multiplication de cette scène sur des agrafes et des plaques de ceinturons, dans l'est de la Gaule surtout, ne verrait-on pas l'idée de préservation du danger que les anciens attribuaient à l'intercession de ce personnage. Beaucoup de sujets familiers aux artistes des ɪvᵉ et vᵉ siècles étaient tombés dans l'oubli, quand celui de la fosse aux lions subsistait toujours.

La plaque de Roussent prouve qu'au vɪɪᵉ siècle, on associait encore, au point de vue symbolique, le péché d'Adam et d'Eve à la foi dans la résurrection promise, si l'on date d'alors un objet, type unique de moule à estamper.

C'est l'époque qui pourrait lui être attribué. Le travail de l'artiste qui l'a gravé en creux est beaucoup moins barbare que le travail des objets

(1) Page 386. — Cité dans *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*. T. I, pp. 493 et 494.

similaires des quatrième et cinquième siècles qui nous sont connus ; M. Maurice Prou, dont la compétence est universellement appréciée pour les études sur la période mérovingienne, opinerait pour l'époque de Dagobert à cause de la ressemblance existant entre la coiffure des personnages de notre plaque et la coiffure usitée dans les monnaies de ce roi ; celles notamment frappées à Limoges et à Trèves. Les têtes d'Adam et d'Eve rappellent beaucoup la pièce de Trève, (numéro 904 du catalogue du cabinet des médailles, planche XV, n° 5), et plus encore peut-être le triens de Verdun et le triens de Perthes figurés aux planches XVI, n° 17, et XVIII, n° 2, du même recueil.

L'attribution mérovingienne ne semble pas faire de doute, mais comment un curieux spécimen de l'art à cette époque reculée a-t-il bien pu être importé sur le territoire du village longtemps ignoré que fut Roussent, territoire couvert de forêts et de marais à peine accessibles au moyen-âge ?

SUR UN VIEUX TOTON

Lecture faite à la Séance du 8 Avril 1913.

Par M. Oct. THOREL

L'histoire du jeu en général a été faite depuis longtemps. Notamment l'*Encyclopédie Méthodique* de 1792 lui a consacré un long et intéressant article, divisé en trois sections roulant: 1° sur l'origine, les progrès et l'état actuel du jeu; 2° sur son immoralité et les désordres dont il est la source ; 3° sur les lois le concernant, à diverses époques et chez différents peuples. (1)

De tous les jeux, soit de l'enfant ou de l'homme fait, celui des dés parait être le plus ancien.

Au rapport de H. d'Allemagne (2), on aurait trouvé, dans des sarcophages égyptiens, des dés ayant la forme de pyramides superposées à quatre faces triangulaires portant des chiffres ou des lettres. C'est là presque le dé rudimentaire, puisque la pyramide triangulaire est le polyèdre réduit à la plus simple expression.

Chez les Grecs, les dés, cubiques, étaient numérotés sur leurs côtés de 1 à 6 et on jouait avec

(1) Encycl. méthod., *Dict. des Jeux*, faisant suite au tome III des mathém. ; Paris, Panckouke, MDCCXCII ; p. 118 à 138.

(2) H. R. d'Allemagne, *Récréation et passe-temps* ; Paris, Hachette, p. 62.

trois dés, qu'on jeta d'abord à la main, et puis avec un cornet. Le plus mauvais coup, celui du *Vin*, était composé des trois as ; le meilleur, dit d'*Aphrodite*, amenait les trois six.

Comme on le voit, ce jeu rappelle d'assez près le *Passe-dix* (1), qui faisait fureur au grand siècle, et le *Zanzibar* populaire des cafés, estaminets, bars et dégustations modernes.

E. Saglio remarque qu'en passant en Italie, les dés grecs ont subi parfois un changement. Ainsi les dés étrusques ont leurs points en lettres et non en chiffres ; ils sont gravés en creux. (2)

D'après A. Rich (3) et Saglio (4), les premiers dés étaient des *tali*, astragales, osselets pris dans la jointure du gigot de chèvre ou de mouton.

L'osselet, avec sa forme allongée, ne peut se maintenir debout sur ses deux extrémités. Il en résulte que le *talus* n'a que quatre faces, portant les nos 1 et 6, 3 et 4. On jouait alors avec quatre dés au lieu de trois ; et on les lançait avec un cornet, rond ou carré, parfois lisse à l'intérieur, mais souvent aussi garni de bourrelets ou chicanes destinées à dérouter les tricheurs.

Enfin, il y avait au milieu des joueurs un

(1) Encycl. ; *op. cit.*, p. 194.

(2) E. Saglio, *Dict. des Antiq. Grecq. et Rom.* ; Paris, Hachette, 1912. vo *Tessera*.

(3) A. Rich, *Dict. des Antiq. Rom. et Grecq.*, Paris, Didot, 1861, vo *Talus* et J. J. Barthelemy, Voy. du jeune Anarch. en Grèce ; Paris, Dabo, 1823 ; tome II, p. 368.

(4) Saglio, *op. cit.*, vo *Talus*.

enjeu, une première mise, la *poule* actuelle. Le plus mauvais dé était celui des quatre as, *Canis ;* puis venaient le *Vulturius*, le *Basilicus*, le *Seniones*, les quatre six, et enfin le meilleur de tous, le *coup de Vénus*, formé des chiffres 1, 3, 4 et 6.

Les anciens connaissaient les dés les plus compliqués ; ils en faisaient même à vingt faces. Mais, nulle part, il n'est question d'un de ces dés traversé par un pivot ou axe, que, dans notre enfance nous appelions un *tonton* et que nous faisions avec un bouton de culotte et une allumette.

Ce *tonton*, circulaire et uni, pour donner moins de prise à l'air et tourner plus longtemps, grâce au mouvement imprimé au pivot pris entre le pouce et le médius, était proprement un jouet.

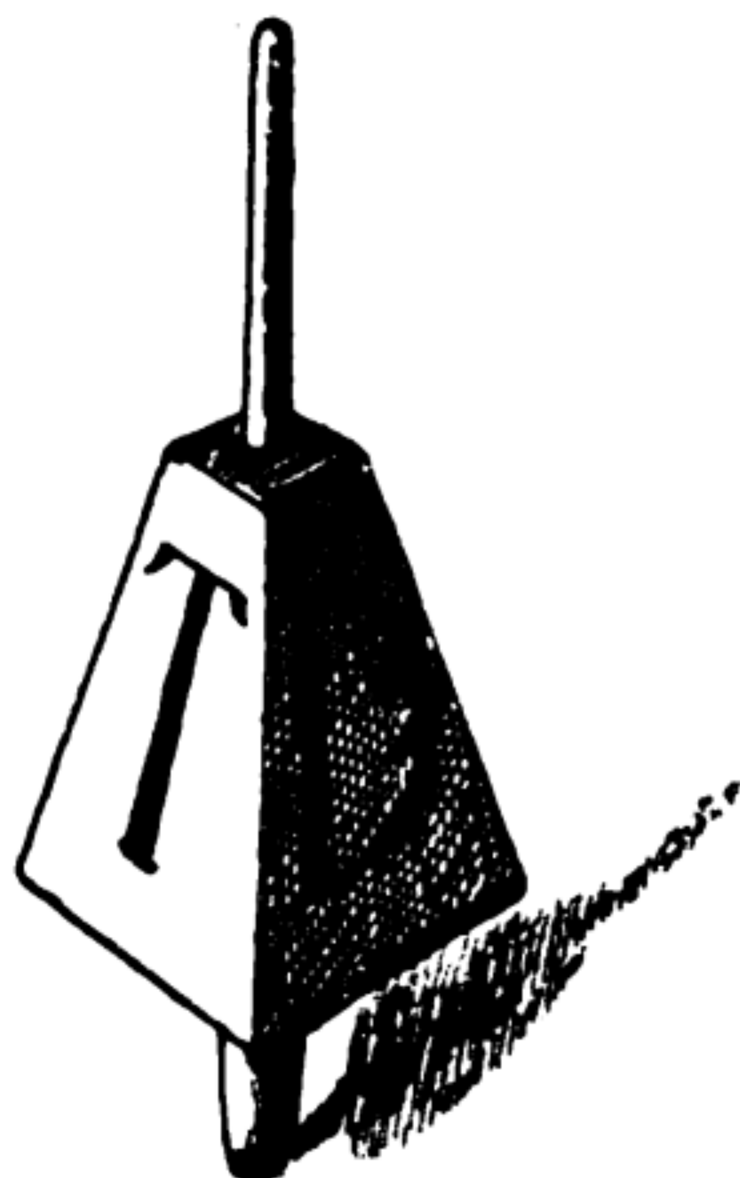
Taillé, avec des faces chargées de chiffres ou de lettres, il va devenir un jeu, un jeu noble qu'on pourrait, à première vue, croire renouvelé des Romains, le *to'on*.

Le Toton qui rappelle le mieux le dé est celui à six pans ; mais il en est un autre qui semble l'avoir précédé, c'est celui à quatre faces.

Sa forme géométrique, en tronc de pyramide, l'apparente de loin avec les dés de la vieille Egypte ; ses quatre faces le rapprochent de l'astragale ou osselet romain et enfin les points gravés en creux et en lettres, au lieu de chiffres, semblent empruntés aux dés étrusques.

Celui que nous mettons sous vos yeux présente les dimensions suivantes en millimètres :

Hauteur du pivot = 43 { 18 au-dessus du tronc de pyramide. 8 au-dessous dudit.



Hauteur du tronc = 17

Base sup$^{er.}$ du tronc = 7

Base inf$^{er.}$ du tronc = 15

Littré relève sur les quatre faces d'un de ces totons les lettres suivantes dont il donne cette explication :

A : initiale du mot latin *Accipe, prends :* ce coup permet de prendre un jeton à la poule.

D : initiale du mot latin *Da, donne :* ce coup oblige le joueur à mettre un jeton.

R : initiale de *Rien :* indique qu'on n'a rien ni à mettre ni à prendre au jeu.

T : initiale de *Totum, tout :* indique que le joueur prend tout l'enjeu qui est sur le tapis.

Puis le savant auteur ajoute : « *Totum*, tout, « prononcé à la manière ancienne *Toton*, a donné « le nom à ce jeu. » (1)

Larousse copie Littré ; mais il ajoute, sans aucune preuve à l'appui de son assertion, que

(1) De même *Factotum*, écrit autrefois et prononcé *Factoton*.

« toutes les expressions que l'on emploie à ce jeu « simple et primitif prouvent qu'il existait bien « avant que notre langue fut formée. »

Enfin, Hatzfeld et Darmesteter acceptent la même étymologie et donnent à la lettre R le même sens que Littré : *Rien*.

Il est très vraisemblable que le mot *totum* désignant le coup le plus heureux, *la triomphe*, a pu donner son nom au jeu lui-même. Il en est ainsi notamment pour l'impériale, le nain-jaune, le pamphile, le mysti, l'oie et ses dérivés, etc., etc.

Mais, malgré l'avis des savants lexicographes précités, comment admettre l'intrusion du mot français *Rien* dans un jeu où, d'après eux, tous les termes figurant sur les dés sont latins ?

Havard (1), dans son Dictionnaire de l'ameublement, décrit un autre toton, où la lettre R est remplacée par un N, « initiale, dit-il, du mot « *nihil*, (rien) et qui signifie que le coup est nul. »

Mais non ! le coup n'est pas nul. Le joueur qui a amené un N (*nihil*) ou un R (*rien*) a fait quelque chose d'utile. Il n'a rien mis au tableau et n'en a rien retiré, soit ; mais il a conservé intacte sa chance de gain, si le sort lui permet de jouer, avant qu'un de ses adversaires ait amené le T, le *totum*, et par suite raflé la poule.

Enfin voici apparaître le toton dont nous donnions tout-à-l'heure les dimensions ; et il n'est

(1) H. Havard, *Dict. de l'Ameub.* ; Paris, Quantin, v° Toton.

pas fait non plus pour simplifier les choses. (1)

Le R (*rien*) de Larousse, le N (*nihil*, rien) d'Havard sont ici figurés par la lettre P.

Si vraiment l'étymologie du jeu est tirée de *Totum*, il faut, pour être logique jusqu'au bout, voir dans les lettres R, N et P. des initiales de mots tirés du latin et pouvant s'appliquer, soit :

1° à l'influence du coup sur l'ensemble du jeu ;

2° à ce coup envisagé taxativement ;

3° à la situation faite au joueur qui a amené ce dé marqué de l'un des signes R, N ou P.

Ces mots pourraient être notamment

R (**Toton Littré**)

1° *Rursus*, de plus, après, ensuite ;

2° *Ratum* (*est*), c'est compté ;

3° *Resolutus*, affranchi (de l'enjeu).

N (**Toton Havard**)

1° *Nequidquam,* sans effet ;

2° *Neutrum*, ni l'un ni l'autre ;

3° *Neglectus*, dont on ne tient pas compte.

P (**Notre toton**)

1° *Perinde* ou *postea*, ensuite ;

2° *Pensatum* (est), compensé ;

3° *Patiens*, qui résiste.

Ces solutions purement hypothétiques et qui, d'ailleurs, devraient être réduites à trois, correspondant aux lettres R, N et P, s'inspirent sur-

(1) Il appartient à notre collègue M. E. Magniez-Beaussart.

tout de l'origine latine tirée de *totum*, préconisée par des auteurs qui font justement autorité en matière étymologique.

Mais, si tant est que *Totum* ait donné son nom au jeu qui nous occupe, s'ensuit-il forcément que ce jeu soit d'origine romaine ?

Rien ne le démontre. A Rome, le sabot, *toupie* à lanière d'anguille, était connu sous le nom de *Turbo*, nom qui peut-être bien s'appliquait à la toupie actionnée à l'aide d'une ficelle enroulée. Mais, à coup sûr, nulle part, ni dans Rich, ni dans Saglio, il n'est question de toupie à pivot tournée à la main ; et ce jeu d'enfant n'aurait pas été plus oublié que le sabot, les osselets, le cerceau, la balle, le disque, etc., etc., souvent cités dans les vieux auteurs.

Au XIIIe siècle, époque où tout le monde en France jouait aux dés, en dépit d'une ordonnance de Louis IX de 1254, le *Déiciers* de Paris formaient une corporation importante s'occupant de l'unique fabrication des dés à jouer.

Etienne Boileau (1) nous apprend qu'il s'en faisait en os, ivoire, cor (2) et de toute autre matière (*estoffe*), ou de métal.

Etaient particulièrement défendus les dés *plou-*

(1) ETIENNE BOILEAU, *Le livre des métiers* ; Paris, Crapelet, 1837, p. 180 et ss. — E. Boileau, prévôt de Paris, sous Louis IX, dès 1258.

(2) *Cor*, cormier, sorbier domestique dans Ducange.

més (plombés) soit de vif argent soit de *plons* ; car sont considérés œuvres fausses ces dés pipés, (1)

qui, au hocher, chieent **(tombent)** ***sor as,***

comme aussi les dés à points multiples, c'est-à-dire portant deux as, deux 2... deux 6.

Ainsi on ne faisait que des dés ordinaires numérotés de 1 à 6, et pas encore de dés à pivots, de totons proprement dits.

Une des premières mentions du toton se trouve, tout au moins d'après nos recherches, dans le dictionnaire français-anglais de Cotgrave, publié à Londres en 1611. (2)

Au mot *totum*, et non toton, on lit : « *A kind of game with a whirlebone* » c'est-à-dire : une sorte de jeu avec un os (dé) qui tourne.

Quoi qu'il en soit, il ne semble pas que le toton-jeu soit d'origine anglaise. En effet aucune des lettres initiales D, A, T, R, N et P, figurant sur les spécimens par nous étudiés, ne rappelle un mot anglais pouvant s'appliquer aux péripéties de ce jeu de hasard.

Cette date de 1611 est importante. On aurait pu croire en effet que le toton, prononcé d'une façon courante *Tonton*, avec l'organisation de sa poule, de ses versements, de ses reprises, de ses

(1) ***Piper***, d'après Littré, de *pipare*, siffler, prendre les oiseaux en imitant leur cri, et en général : tromper.

(2) Randle Cotgrave, ***A Dictionarie of the french and english tongues***, London, Adam Islip, anno 1611. — Bibl. Comm. Amiens, fonds Devauchelle, n° 7.408.

coups neutres et de la rafle, était une application nouvelle de la *Tontine* (1), jeu de cartes où se retrouvent ces éléments divers et dans lequel les *Dix* ne produisent ni perte ni profit.

Or ce jeu a fait son apparition dans les salons parisiens, après l'autorisation octroyée, en 1635, par Louis XIII, au napolitain Laurent Tontin, de fonder dans la Capitale les associations d'intérêts, nommées Tontines, auxquelles il empruntait certaines de ses combinaisons. (2)

Ainsi le toton est antérieur à 1611. Nous ne pouvons préciser davantage les dates de son invention et de sa transformation de jouet en jeu.

Nous allons le retrouver dans le Dictionnaire français de C. P. Richelet, en 1710 : « *Toton* ou « *tauton*, prononcé Tòton, petit morceau... » (3)

En 1721, Screvelius (4), enfin en 1745, le père Joubert (5) le traduisent par *taxilus*.

De *talus*, osselet, dé, ces lexicographes ont forgé de toutes pièces ce diminutif *taxilus*, nom qui n'a jamais été latin, pas plus que la chose à savoir le toton-jeu, objet de cette étude.

Dans ces conditions ne peut-on pas se demander si les lettres inscrites en creux sur les

(1) V. Encycl. ; *op. cit.*, p. 279.

(2) A. Chéruel, Dict. des Instit. de la France ; Paris, Hachette, 1870 ; T. II, p. 1219. v° Tontine.

(3) Richelet, *Dict. franç.* ; Genève, de Tournes, 1710.

(4) Screvelius, *Dict. lat. franç.* : Paris, Huguier, 1721, v° *Taxilus*.

(5) R. P. Jos. Joubert, *Dict. franç., lat.* ; Lyon, Declaustre, 1745, v° *Toton*.

quatre facettes des trois totons que nous venons d'examiner ne seraient pas tout bonnement les initiales de mots tous français désignant les conséquences éventuelles des coups, à savoir :

D : *Donne.*
A : *Accepte.*
T : *Tout.*
R : *Remis* ou *Rien* (?)
N : *Nul* (?) ou mieux *Neutre.*
P : *Payé.*

Cette solution que, d'ailleurs, nous ne proposons que sous toutes réserves, est sans doute moins élégante que celle de Littré. Néanmoins, elle nous semble préférable, car elle uniformise toutes les notations du toton, jeu essentiellement français et relativement moderne ; de plus elle est corroborée par les données de l'histoire et peut se réclamer de la philologie.



ÉGLISE SAINT-MICHEL, A AMIENS

Compte-rendu du Marguillier chargé des recettes et dépenses de ladite Église pour l'Année 1746-1747,

analysé par M. le comte de Louvencourt.

Compte-rendu par devant Messieurs les curé et marguilliers de la paroisse de Saint-Michel, de la ville d'Amiens, par Messire Pierre-André Vincent, chevalier, seigneur de Hantecourt (1) de la recette et des dépenses par lui faites comme Marguillier en la dite église de Saint-Michel pendant une année d'exercice commencée à Pâques 1746 et finie à pareil jour l'an 1747.

Les recettes comprennent huit chapitres et les dépenses six chapitres.

Le chapitre premier s'élève à 2.531 livres 1 sol, y compris le reliquat du compte de l'exercice précédent rendu par M. Dangeste fondé de procuration de M. Paul-François Le Boucher, chevalier, seigneur du Mesnil, Frémontier et autres lieux,

(1) Pierre-André Vincent, seigneur d'Hantecourt, habita quelques années à Amiens après son mariage en 1736 avec Marie-Louise-Marguerite Carpentier, fille d'un notaire de cette ville.

prédécesseur de M. d'Hantecourt, qui s'élève à 1.641 francs 15 deniers.

Le deuxième chapitre comprend les recettes des fondations s'élevant à 335 livres 5 sols, parmi lesquelles nous citerons 100 livres d'une part et 25 livres d'autre part, dues à la fabrique, à prendre chaque année les 9 juin et 9 février, sur les terres et seigneuries d'Happegleine et d'Ignocourt, à présent payées par M. d'Aguesseaux, seigneur desdites terres.

Une somme de 41 livres à prendre sur les héritiers de Madame Langlois de Septenville, née Charlotte Dufresne (1), savoir 25 livres pour une messe basse à dire tous les samedis de l'année, en l'honneur de la Sainte Vierge et être sonnée à trois reprises et être dite à huit heures du matin ; 3 livres pour raccommoder les orgues au temps de Pâques ; 8 livres pour chanter un obit au jour qu'il est décédé et 5 livres pour la fabrique à la charge de fournir le luminaire pour les messe et obit.

60 livres à prendre chaque année par la fabrique sur une maison rue Saint-Michel, tenant d'un côté à M. de Formanoir et d'autre à M. d'Audrimont, léguées par Mesdemoiselles Marguerite et Louise d'Acheux par leurs testaments et codicilles

(1) Charlotte du Fresne, fille née le 23 Décembre 1616, de Simon du Fresne, seigneur de la Brosse, docteur en médecine, et de Marie Boullanger, avait épousé en 1634 Louis Langlois, écuyer, seigneur de Septenville, receveur du domaine d'Amiens.

passés devant Maître Dangers, notaire, le 3 Juillet 1721 et le 24 Avril 1724, à la charge d'un obit à perpétuité à dire dans l'église Saint-Michel, chaque année à partir de la mort de la survivante qui est morte le 15 Décembre 1729, avec une messe de la passion de Notre Seigneur, tous les vendredis de l'année ; etc.

Le chapitre troisième concerne les rentes de la fabrique s'élevant à 1.785 livres 16 sols et contient sept articles, parmi lesquels se trouvent 1130 francs de rentes que la fabrique a sur les aydes et gabelles de France ; 345 livres de rentes aussi sur les aydes et gabelles, appartenant aux pauvres de la paroisse, 30 livres, 16 sols sur les tailles de la généralité d'Amiens, cette rente appartient partie à la fabrique et partie à la confrérie de saint Roch et de saint Joseph ; une rente de 150 livres au principal de trois mille livres due à la fabrique par feu Jean-Baptiste Ternisien, marchand tanneur à Amiens, et sa femme, d'après acte passé devant Jean-Baptiste Roger, notaire à Amiens, le 25 Octobre 1731 ; une rente de 60 livres au principal de 1.200 livres, due par la dame de Monchy-Talmas (1) par contrat passé devant Maître Roger, notaire à Amiens, le 15 Février 1710, actuellement payable par le marquis de Wargemont. Une autre rente de 60 livres au principal de 1.200 livres, due par

(1) Thérèse de Videbien, dame d'Ignaucourt, veuve en 1723, d'Armand-Georges, comte de Monchy, seigneur de Talmas.

Jean-Baptiste Petit, marchand épicier et Marie-Madeleine Lefebvre, sa femme, d'après acte passé devant Maître Charles Machart, notaire à Amiens en 1743, avec délégation sur Antoine Turmine, du petit Saint-Jean.

Le quatrième chapitre ne contient qu'un seul article. Il consiste en 150 livres de revenu pour le fermage annuel d'un marché de terre loué à Jean Loyer, de Vignacourt, à cause de terres léguées par dame Marie Le Bon (1) épouse de M. d'Audrimont, par son testament du 12 Août 1728, passé devant Firmin Roger, notaire à Amiens, avec une somme de mille livres une fois payée, à la charge de faire acquitter le nombre des messes et dont le revenu peut équivaler l'honoraire (*sic*) ; ladite somme de mille livres ayant été destinée suivant son intention à faire et acquitter les droits d'indemnité et avertissement et autres qui pourront ou ont pu être dus à cause de ladite donation.

Le cinquième chapitre contient le détail des recettes faites pour les différentes fondations de services, messes, recommandations et annuels, s'élevant à 275 livres et contenant trente articles.

Nous y remarquons des services pour : Monsieur de Dourier, la présidente de Moyenneville,

(1) Marie-Alice-Madeleine Le Bon, morte en 1728, fut la première femme de Jean-Baptiste-Alexandre du Fresne, seigneur d'Audrimont, président au bureau des traites à Amiens,

Monsieur de Coupel, Madame de Courcelle, Messieurs de Saint-Paul, du Liège, etc.

Le sixième chapitre est la recette des bancs et places de ladite paroisse, s'élevant à 644 livres, 17 sous, 6 deniers.

Parmi les locataires des bancs et places nous citerons : Messieurs de Saint-Martin, d'Audrimont, du Liège, Roger du Cloitre, d'Erival, de Halloy, Mouret d'Ebécourt, de Rouveroy, Gorin, etc. Mesdames Gorguette d'Argœuves, de la cour de Fief, la lieutenante du roi (*sic*), de Sourdon, de Châteauneuf, de Franlieu, du Liège, de Dourier, de Moyenneville, de Mons, de Formanoir, Boulet de la Motte, de Tronville, Dincourt de Fréchencourt, de Septenville, d'Aumattre, d'Angard le Jeune, de Saint Orin, de Boulan, Boulet de Marville, etc., et Mesdemoiselles de Becquigny, Duval de Montigny, de Bussy, Daveluy, de Willameville, d'Aumecourt, de Turmine, etc.

Septième chapitre :

Ce chapitre concerne le produit du bassinet, qui ne s'est élevé qu'à 6 livres, les autres produits ayant été remis entre les mains de Monsieur le Curé.

Huitième chapitre :

Suivant les renseignements de M. Dangers, délégué de M. du Mesnil, ancien trésorier-marguillier.

Ce chapitre ne comprend aucune recette, mais comprend les différentes donations et fondations faites à l'église de Saint-Michel, il est pour ces causes très intéressant et contient douze articles, parmi lesquels nous citerons :

1° Un legs de 24 livres de rente annuelle fait à la fabrique par la veuve Matiffas, pour chanter tous les ans le *stabat* a tous les vendredis du carême, par testament du 5 Avril 1714 devant notaire à Amiens.

2° Une somme due par la fabrique de 317 livres 5 sols, à Nicolas Bourgeois, menuisier, qu'il avait transporté à feu M. François-Pierre Pièce de Framicourt et à dame Françoise de Louvencourt son épouse, qui en fait don et remise à la fabrique, suivant traité du 19 Septembre 1706, passé avec les curés et marguilliers de Saint-Michel, qui se sont obligés entr'autres choses, de faire dire et chanter chaque année pendant cinquante ans, 2 obits avec vigiles à trois leçons et le *libera* pour le repos des âmes desdits sieur et dame de Framicourt, que la fabrique a commencé de faire acquitter à partir de 1723, et se continuer pendant les 49 années suivantes.

3° Donation de 800 livres à la fabrique de Saint-Michel par défunt M. Pieulé, curé de Saint-Michel, pour fondation à perpétuité pour être dit les premiers jeudis de chaque mois, les matines du Saint-Sacrement, à la suite desquelles devront être dit un *de Profundis* avec les oraisons, pour

un prêtre de ses parents, à la charge par ladite fabrique de payer annuellement à Monsieur le Curé 7 livres 4 sols, aux clercs 6 livres, à partager entr'eux, 4 livres au diacre et au sous-diacre, aussi à partager, et 3 livres au serviteur de l'Eglise. Ces conditions de la fondation consenties du consentement des parents de feu M. le curé Pieulé, à l'office des vêpres du Saint-Sacrement des fêtes de chaque année, auxquelles lesdites vêpres n'étaient pas fondées.

4° Donation d'un collier de fines perles, remis entre les mains de M. le curé de Saint-Michel, par M. Petist, avocat du roi au bailliage d'Amiens, légué par Madame de Louvencourt pour être mis au grand soleil de ladite Eglise, conformément au testament de ladite Dame, exécuté (*sic.*)

5° Autre donation d'un diamant, légué à la fabrique de ladite Eglise par Madame de Belleville, pour être attaché au soleil d'or, dont la délivrance a été faite par M. du Faÿ, chanoine et prévot de la Cathédrale, son neveu, à M. du Fresne, curé de ladite église, qu'il a fait attacher audit soleil.

6° Fondation par Marie Le Chapellier, à son décès, veuve de M. de Croquoison, par son testament devant maître Delewarde, notaire, le 14 Décembre 1720, de 200 livres, à charge d'un obit à perpétuité au jour de son décès.

7° Donation par les demoiselles Magdeleine et Louise d'Acheux, par testament passé devant

maitre Dangers, notaire, le 3 Juillet 1721, et codicille du 24 Avril 1724, de 60 livres de rentes par an, affectée sur une maison appartenant aux héritiers de Madame de Vaux, comme acquéreur d'ycelle maison, size rue Saint Michel, pour un obit à perpétuité, à dire le jour du décès de la survivante, arrivé le 15 Décembre 1729, avec une messe de la passion de Notre-Seigneur, tous les vendredis de l'année, etc., etc.

La recette générale du présent compte s'élevant à la somme de cinq mille sept cent vingt deux livres dix sols.

DÉPENSES

pour Obits, Messes et autres fondations.

CHAPITRE PREMIER

Ce chapitre se compose de 54 articles avec le détail des sommes payées à Monsieur le Curé, aux deux clercs, au diacre et sous-diacre et au serviteur d'Eglise, et s'élève à 540 livres 18 sols, savoir :

A Monsieur le Curé 211 livres 15 sols, au diacre 66 livres 8 sols, au sous-diacre 66 livres 8 sols ; aux mêmes, 1 livre 4 sols, au premier chappier, 66 livres 16 sols 65 deniers, au deuxième chappier aussi 66 livres 16 sols 65 deniers, aux mêmes, 1 livre 4 sols, au serviteur d'Eglise, 32 livres 18 sols plus 6 sols, à l'organiste, 9 livres 10 sols, aux congrégés, 27 livres 12 sols, total 540 livres 18 sols.

DEUXIÈME CHAPITRE

Dépenses pour les messes basses dites pendant l'année du comptable, le prix en étant de 10 *sols* 703 francs.

Parmi lesquelles nous citerons 104 messes basses dites pour le sieur et la dame de Saint-Martin. Un office de saint Joseph fondé par Madame de Moreuil, 22 messes pour les employés de Notre Seigneur, une messe pour le sieur du Hamel, ancien curé, 182 messes pour Mademoiselle Famechon de Louvencourt, 52 messes pour le sieur Langlois, 12 pour Madame de Coupel, 52 messes pour Mesdemoiselles d'Acheux, 242 messes pour Madame Petit du Sautoir, 50 messes pour la dame Le Bon, épouse en deuxième noce du sieur du Fresne d'Odrimont à 15 sols, dites après la grand'messe, etc., etc.

TROISIÈME CHAPITRE

Appointements des officiers de la paroisse y compris l'augmentation accordée par l'assemblée des 6 Mai 1734 et 23 Mai 1740.

Payé à monsieur le vicaire 70 livres, plus 60 livres par acte du 10 Avril 1744, total 130 livres.

Payé à Monsieur de Raincheval, 70 livres.

Payé à Monsieur Daveluy, 1er chantre, 100 livres.

A Monsieur Le Marchand, 2me chantre, 100 livres.

Au sieur Marq, organiste, 90 livres dix sols, au

serviteur d'Eglise, 60 livres ; au même, supplément accordé pour servir les messes, par délibération du 24 Novembre 1742, 24 livres ; à Christiane, suisse, son année de gage, 50 livres.

Total 624 livres 10 sols.

QUATRIÈME CHAPITRE

Dépenses pour ce qui doit revenir aux pauvres de la paroisse et aux confréries de saint Roch et de saint Joseph.

Payé à M. le Curé, la rente sur les aides pour les pauvres pour 1746, 340 livres 10 sols, payé au même trois autres petites rentes dont la fabrique est chargée envers les pauvres de la paroisse, la 1re de 13 livres, la 2me de 17 livres et la 3e de 6 livres, total 36 livres, payé au même, la rente sur les tailles due à la confrérie de saint Roch pour 1746, 9 livres.

Total des dépenses dudit chapitre, 385 livres 10 sols.

CINQUIÈME CHAPITRE

Concernant les dépenses extraordinaires (*sic*) savoir : pour dire la messe, 20 livres, pour fourniture de vin, 120 livres, pour dépenses du vitrier, 70 livres, pour le plombier 30 livres, au menuisier, 18 livres 10 sols, au sieur Cauchy, receveur des décimes, pour les impositions de 1746, 19 livres 7 sols 8 deniers ; pour buis le jour des rameaux, 3 livres 10 sols ; charbon pour la

sacristie, 7 livres et pour le bois de la Saint-Jean, 3 livres 10 sols ; à François Normant, cirier et chandellier, 180 livres, etc., etc.

Le tout formant un total de 16 articles et s'élevant au total de 566 livres 12 sols 4 deniers.

CHAPITRE SIXIÈME ET DERNIER

Reprises à faire à cause des sommes portées reçues et que le comptable n'a pas reçues.

Fermage due par Jean Foye, de Boves et consorts, 17 livres; cinq années de rentes due par la succession de Jean-Baptiste Trouvain, 750 livres. Rente de 30 livres 16 sols sur les tailles pour l'année 1745, due par M. Houzé ; 150 livres pour l'année 1746, dépendant de la succession de Jean-Baptiste Trouvain, etc., etc.

Ce chapitre contient 13 articles de sommes non reçues, s'élevant à 998 livres 10 sols.

Ce manuscrit contient 24 feuilles, les deux dernières sont en blanc, il appartient au baron Tillette de Clermont-Tonnerre.

OUVRAGES REÇUS

PENDANT LE 2e TRIMESTRE DE L'ANNÉE 1913.

I. Le Ministère.

1° Journal des savants, 1-5, 1913. — 2° Les cathédrales de France, fasc. 6. — 3° Revue des études grecques, XXVI, n° 116. — 4° Revue historique, CXII, mars-avril 1913 ; CXIII, mai-juin 1913.

II. Les Auteurs.

1° Beaudry (M. Amédée) : Une épave de l'Abbaye de Breteuil (Oise). — 2° Beaumont (Cte Ch. de) : 1° Transaction faite par Messire René d'Espinay, 6 juillet 1694. — 2° Catalogue des artistes angevins, manceaux, tourangeaux, vendomois et blésiens qui ont exposé au salon de 1912. — 3° Bry (M. E.) : 1° Son éminence le cardinal Lecot ; 2° Séance du Congrès archéologique de France, et cinquantenaire du comité de Noyon, 28 juin 1905. — 4° Fourrière (M. l'Abbé) : Revue d'exégèse mythologique nos 123 et 124. — 5° Godet (M. Marcel) : Alcius Ledieu, 1850-1912. — 6° Guyencourt (R. de) : Compte-rendu des travaux de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1911-12. — 7° Hirmenech (M.) : La pierre de Bourgneuf-en-Arzon. — 8° Huguet (M. A.) : Trois poètes picards du XVIIe siècle, Jacques Leclercq, Guillaume Duneufgermain, Martin Clairé. — 9° Lennel de la Farelle (M.) : Une famille attachée à la maison de Louis XIII et sa descendance. — 10° Mallet (M. F.) : Sépultures découvertes à Bray-lès-Mareuil en 1911. — 11° Maugis (M. Ed.) : Histoire du parlement de Paris, T. I.

III. Don.

Don de M. le Cne Carbon : Notice populaire sur la vie et l'œuvre de Lamarck, par M. Osc. Gosselin.

IV. Acquisitions.

1° Centula — Saint-Riquier — Recherches pour l'histoire de l'architecture religieuse à l'époque carolingienne, par W. Effmann (texte allemand). — 2° Dictionnaire des antiquités grecques et romaines, etc., fasc. 46. — 3° Ennemain par M. Louis Dutilloy. — 4° Manuel d'archéologie par Dechelette, T. II, 2e partie, appendices et suppléments. — 5° Miettes d'histoire locale par Alc. Ledieu (ouvrage posthume). — 6° Pouillés de la province de Reims par A. Longnon, 2 volumes.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DE PICARDIE

ANNÉE 1913. — 3e TRIMESTRE.

Séance ordinaire du 8 Juillet 1913

Présidence de M. le Chne MANTEL, Président.

Sont présents : MM. Brandicourt, de Calonne, l'abbé Cardon, Collombier, M. Cosserat, P. Cosserat, Dubois, Durand, de Guyencourt, Héren, Ledieu, l'abbé Leroy, l'abbé Mantel, Michel, Milvoy, Roux, Thorel et de Witasse.

M. Ponchon, membre non-résidant, assiste à la séance.

M. Antoine se fait excuser.

Correspondance. — MM. Marcel Fleury, Georges Devismes et Roger Semichon, remercient de leur élection en qualité de membres non-résidants.

— M. Duhamel-Decéjean offre, de la part d'un anonyme décédé, une carte ancienne du Toulois et une autre du Pays messin.

— M. le curé de Thiepval, qui dessert l'église de Saint-Pierre-Divion, sollicite un secours en faveur de cet édifice.

— M. le Proviseur du Lycée annonce que le prix du Cange a été mérité, cette année, par l'élève Roger Duval.

— Madame Guerlin remercie des témoignages de sympathie qui lui ont été présentés par la Société à l'occasion de la mort de M. Robert Guerlin.

— Par lettre en date du 3 Juillet 1913, M. A Hubault offre, à titre gracieux, aux Antiquaires de Picardie, la façade de son immeuble de la rue des Sergents dont il fut antérieurement question. Cette façade devra être démolie et reconstruite sur un autre emplacement dans le plus bref délai possible. — La Société s'empresse d'accepter ce don magnifique et adresse à M. A. Hubault ses plus sincères remerciements.

Ouvrages signalés. — Sont à remarquer les ouvrages suivants qui ont été déposés sur le bureau :

1° Le Bulletin de la Société archéologique du Finistère T. XXXVIII. — Il contient plusieurs études d'archéologie préhistorique (Monuments mégalithiques, époque du bronze) ;

2° Centula (Saint-Riquier). — Recherches pour

l'histoire de l'architecture religieuse à l'époque carolingienne, par Wilhelm Effmann (Texte allemand). — On remarque en ce volume de curieux essais de reconstitution de l'église primitive de Saint-Riquier ;

3° Les Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie, T. XXXI ;

4° Les Cathédrales de France, 6e fascicule, offert par le Ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts ;

5° Les « Anzeiger » du Musée germanique, année 1912

Chronique — M. le Secrétaire perpétuel ne veut pas, après le compte-rendu déjà publié des funérailles de M. Guerlin, insister sur un sujet aussi douloureux et raviver les regrets que cause, à tous les membres de la Société, la perte d'un collègue si hautement apprécié, mais il tient à signaler le don généreux qu'en mémoire de son regretté mari, Madame Robert Guerlin a bien voulu faire aux Antiquaires de Picardie, qui se font un devoir de lui en exprimer leur plus vive reconnaissance.

— Un nouveau deuil est encore venu attrister la Société qui eut le malheur de perdre, le 29 Juin, M. le commandant de Bellengreville, officier de la Légion d'honneur. M. de Bellengreville, était inscrit parmi les Antiquaires de Picardie depuis le 12 Juin 1894.

— Deux mémoires ont été adressés pour le concours d'histoire de 1913 et un seul pour le concours d'archéologie. — Des deux premiers, l'un est intitulé : « La toponymie des lieux habités de l'arrondissement de Saint-Quentin (Aisne) », avec la devise « *Laudabunt alii claram Rhodon aut Mitylenen* », et l'autre est une « monographie du village de Querrieu », désignée par cette phrase de M. de Calonne : « ... heureux de proclamer les titres de nos aïeux à la postérité ».

Enfin le troisième ouvrage est un « Recueil de landiers des xve et xvie siècles, trouvés en Picardie ». Il est illustré de nombreuses photographies et sa légende dit : « Mieux vaut tard que jamais ». MM. de Calonne, Héren et l'abbé Leroy sont désignés pour examiner les deux premiers manuscrits, et MM. de Francqueville, de Guyencourt et Thorel pour réviser le troisième.

— La Société, entrant en vacances, ne se réunira plus avant le mardi 21 Octobre.

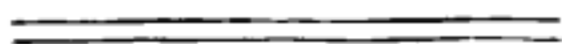
— MM. Eug. Lamy, G. Mercier et le Dr Neulliès, sont élus membres titulaires non résidants.

Travaux. — D'après un dessin à la mine de plomb attribué à Désiré Letellier, M. Thorel fait une communication sur un tableau jadis possédé par l'abbaye de Saint-Riquier et représentant une Trinité anthropomorphe. M. Thorel étudie à ce propos les différentes manières dont on a représenté la Trinité, particulièrement en Picardie.

— M. Ponchon demande à la Société de s'intéresser à la conservation d'une croix en pierre qui se trouve dans le cimetière de Fescamps, près Montdidier. — La Société des Antiquaires de Picardie désirerait vivement pouvoir contribuer à la restauration de ce monument, mais elle ne peut rien faire sans en avoir été prié par les autorités locales

— M. Ponchon fait aussi connaître un grand nombre de croyances populaires, de remèdes de bonnes femmes, de formules et de dictons. le tout extrait de ses recherches sur le folk-lore picard.

Après cette communication la séance est levée à 10 heures.



NOTE

SUR

L'ANTIQUITÉ DE L'HOMME QUATERNAIRE

DANS

LA VALLÉE DE LA SOMME

Par M. E. Héren

Notre collègue, M. Commont, a fait le 22 avril dernier, au grand amphithéâtre du Lycée d'Amiens, une conférence sur le sujet suivant : *L'évolution de la vallée de la Somme et du littoral de la Manche pendant l'époque quaternaire. — Races humaines et faunes qui se sont succédé dans notre pays pendant cette période*. Cette conférence, d'un puissant intérêt local, m'a suggéré la présente note.

C'est de nos jours seulement qu'on a soupçonné la très haute antiquité de l'homme. En effet, « nous ne pouvons demander aux plus anciens débris épigraphiques ou textes historiques, le moindre éclaircissement sur les premiers occupants de notre sol » (1). « C'est une question qui est véritablement du ressort de la science », dit le savant directeur de l'Observatoire de

(1) Joseph Déchelette, *Manuel d'archéologie préhistorique, celtique et gallo-romaine*. Préface.

Bourges, M. l'abbé Moreux. Et il ajoute qu' « il faut s'adresser à la géologie pour la solution de ce problème » (1).

Or, la géologie et ses compagnes intimes, la palethnologie et la paléontologie, ne sont nées que d'hier : c'est donc d'hier seulement que les savants ont pu poser sur des bases scientifiques leurs essais d'évaluation de l'antiquité de l'homme.

M. Commont a contribué pour une large part à cette tentative. Notre collègue, qui est tout l'opposé d'un savant de cabinet, consacre ses loisirs à l'étude des terrains mêmes. Pas un pouce de nos dépôts qu'il ignore, pas un mètre cube de terre qu'on ne remue sans qu'il l'examine minutieusement. D'innombrables sondages, de fréquents séjours dans les carrières ou ballastières, lui ont donné la connaissance exacte des couches où gisent les industries de nos premiers ancêtres connus. Aussi est-ce grâce à ses importants travaux, si appréciés du monde savant, qu'on a pu fixer avec précision la stratigraphie des industries préhistoriques dans la vallée de la Somme.

Je dirai plus : l'examen continu et approfondi de ces industries a fait pressentir à M. Commont l'existence d'une race « acheuléenne », différente de la race « moustérienne ». Or, il se trouve qu'une découverte récemment faite en Angleterre vient de confirmer ses prévisions. Je ne puis m'étendre sur ce sujet qui allongerait inuti-

(1) Th. Moreux. D'où venons-nous, pp. 102 et 103.

lement cette note ; il suffit d'ailleurs de se reporter à la *Revue archéologique* pour être plus explicitement renseigné (1).

Sans être initié de façon spéciale à ces questions ardues, il suffit, quand on en a entendu parler, de quelques moments de réflexion pour se représenter la longue durée des étapes qui ont conduit, selon la forte expression de M. Déchelette, « l'humanité de l'état sauvage à la civilisation » (2).

Les outils de l'homme, en effet, se retrouvent dans les dépôts quaternaires de notre région, associés aux ossements fossiles d'esp ces animales disparues. Et ces outils ne gisent point pêle-mêle, enfouis en désordre par un immense cataclysme, mais ils se montrent de plus en plus perfectionnés dans leur technique au fur et à mesure qu'ils vont des couches les plus profondes du sol à la périphérie. Les silex taillés les plus anciens ont donc été recouverts de trois, cinq, dix mètres et plus de limons par suite de l'évolution lente et constante du temps. Que de siècles n'a-t-il point fallu pour qu'il en soit ainsi !

Rappelons-nous que la période historique a succédé à l'âge du fer protohistorique, et celui-ci à l'âge du bronze : que ce dernier a été précédé de la période néolithique, d'une durée extrême-

(1) *Revue archéologique*, Janvier-Février 1913, « Acheuléen et moustérien », par M. S. R.

(2) Joseph Déchelette, Op. cit., id.

ment longue, et dont un faciès, le faciès de Negadah, du nom d'un cimetière égyptien, pourrait remonter, selon toute vraisemblance à 9.000 ans (1). Cette date est à rapprocher de celle que je citerai tout à l'heure, toujours pour l'âge de la pierre polie. Mais le néolithique a fait suite à l'époque magdalénienne dont les outils, chez nous, ont peu à peu été cachés sous une couche de tourbe, épaisse aujourd'hui de 20 mètres en certains endroits. Et, antérieurement au magdalénien, en remontant l'échelle des siècles, nous trouvons le solutréen, le moustérien, l'acheuléen et le chelléen, époques toutes très étendues. Je n'entre point dans les détails, me contentant de faire voir qu'il suffit d'un raisonnement élémentaire pour être averti de la grande ancienneté de notre espèce.

Mais les géologues, voire les astronomes, ont cherché à traduire cette ancienneté par des nombres. Leurs calculs on s'en doute, varient beaucoup. Ainsi M. Gabriel de Mortillet, l'illustre auteur du *Préhistorique*, assigne à l'homme une antiquité de 222.000 ans, tandis que M. Rutot, géologue belge, conservateur du musée royal d'archéologie de Bruxelles, ne lui attribue que 139.000 ans.

C'est pourquoi il importe de donner ici les évaluations que le préhistorien le plus expérimenté et le plus averti, — j'ai nommé notre col-

(1) Joseph DÉCHELETTE. Op. cit., p. 302.

lègue, M. Commont, — a pu fixer à la suite d'observations précises faites dans nos couches quaternaires pendant de nombreuses années.

La Somme, dès la fin du pliocène, a creusé son lit dans la craie. Véritable bras de mer alors, elle a laissé, au cours de l'ère quaternaire, quatre terrasses de dépôts fluviatiles, entre autres celle de Saint-Acheul, ce nom à jamais célèbre dans les annales palethnologiques. Depuis l'époque de Saint-Acheul, notre modeste fleuve a creusé son lit de 50 mètres, d'après une moyenne calculée à Amiens et à Abbeville. Or, d'après M. de Lapparent, il faut à un fleuve, dans la région alpine, un laps de 1.440 années environ pour produire une érosion d'un mètre ; mais en pays de montagnes, les eaux, grâce à leur pente considérable, accomplissent un travail beaucoup plus actif que dans une contrée de plaine comme la nôtre. Il ne serait pas exagéré de doubler, à ce sujet, le nombre proposé par M. de Lapparent. Pourtant M. Commont se contente d'une moyenne, soit 2.000 ans. Si 2.000 années sont nécessaires pour produire une érosion d'un mètre, pour en produire une de cinquante il faut 100.000 ans.

A ces mille siècles, il convient d'ajouter le temps qu'a demandé le remblayage de la vallée de la Somme par les dépôts récents, c'est-à-dire par les tourbes et les tufs, soit un minimum de 10.000 ans depuis les dépôts néolithiques, au total 110.000 ans. C'est la date approximative de l'ap-

parition de l'homme quaternaire dans notre vallée.

Telles sont les conclusions scientifiques des longs et patients travaux de notre collègue. Je ne sais si M. Commont, avec sa compétence indiscutable, nous en entretiendra un jour ; mais je devais faire connaître à notre Société et à ceux qui en suivent les études, ces importantes données fournies par la géologie et la préhistoire locales.



SUR UN CACHET D'APOTHICAIRE

Note par M. A. Ponchon.

Vers 1885, en bêchant son jardin, à l'extrémité de la rue du Bois, un habitant de Lihons-en-Santerre trouva un disque en métal qu'il prit pour un « vieux sou » et qu'il m'offrit.

C'était un cachet circulaire finement gravé sur argent. Son diamètre mesure 22 à 23 millimètres et son épaisseur 2 à 3 millimètres seulement. Il était solidement monté en breloque, mais la suspension a disparu.

On y distingue deux hommes velus, ou plutôt deux grands singes grimaçants, armés chacun d'un long pestel (pilon), qui broient des drogues dans un lourd mortier orné, muni de chaque côté d'une anse en forme d'anneau.



Le sceau porte, sous un cordon en grainetis, en belle gothique de la fin du xve ou plutôt du commencement du xvie siècle, le nom de l'apothicaire : **Nicaise Bataille.**

Ce nom de famille est maintenant inconnu à Lihons ; mais il est toujours assez commun en

Artois et en Picardie, puisque, actuellement, cinq ou six électeurs qui le portent sont domiciliés à Amiens.

Un archéologue très autorisé, me faisait remarquer que ce cachet pourrait bien être celui d'un fabricant de moutarde : or, étant admis qu'à l'origine l'apothicaire était mercier, cirier, épicier, droguiste, embaumeur et certainement *moutardier*, la conclusion arrive d'elle-même.

Notre érudit collègue, M. O. Thorel, dans son étude sur Jean de Louvegny, parle longuement des enseignes d'apothicaire, mais ne dit rien des cachets. — Pour enseigne, « ils ont un pileur, un mortier d'or, des singes, des têtes de Mores, un palmier, etc. » ... ; il n'y a donc rien d'étonnant à ce que nous retrouvions sur ce cachet des singes pileurs et le mortier d'or. — Sur la curieuse enseigne d'apothicaire, actuellement conservée au musée de Beauvais, se trouve aussi un singe grimaçant, parfait trait d'union entre l'opiat, la drogue et la moutarde.

Or, la moutarde fut en usage dès une très haute antiquité : les Grecs l'employaient, réduite en poudre, comme nous employons encore le poivre ; les Romains en formaient une pâte liquide en broyant la graine de « senve » dans un mortier où à l'aide d'une petite meule, puis la délayaient avec du vin aigre, *cum aceto*, dit Pline. — Ce sont eux, qui l'importèrent en Gaule, où le sénevé croissait abondamment. A l'époque caro-

lingienne, nos aïeux assaisonnaient les viandes de beaucoup d'épices et, — si nous en croyons le moine Wandalbert, — de moutarde broyée et mêlée avec du moût.

Après les croisades, l'usage des épices ne fit que croître et... s'améliorer. Dès le XIIIe siècle, Dijon s'était déjà fait une renommée de sa fabrication moutardière ; il s'en fabriquait beaucoup aussi à Paris et, au XIVe siècle, cette fabrication s'étendait à la plupart des villes ; si bien qu'au XVe tous les apothicaires-épiciers devaient en préparer et en vendre. — Notre cachet lihonsois est donc bien un *cachet d'apothicaire*, et, si l'on veut, d'*apothicaire-moutardier*.

UN TOURISTE ITALIEN EN PICARDIE

sous François Ier 1517-18.

Note par M. l'Abbé C. Cardon.

Gaston Paris parlant un jour du voyage de l'Italien Malaspina qui visita la France en 1786 disait : « Je voudrais qu'on fît une bibliothèque de « toutes les appréciations des étrangers sur nous. « On pourrait en extraire le suc dans un petit « volume qui serait le *vade-mecum* des Français « qui pensent. Ce serait un miroir. » En effet, pour donner une image vivante et réelle de la France dans les siècles passés, rien ne vaut les notes des voyageurs, même sèches et naïves. Par la comparaison qu'ils établissent entre leur propre pays et les contrées qu'ils visitent, ils font mieux ressortir le détail et la différence des mœurs et des coutumes. Ce que Gaston Paris demandait pour la France, on pourrait le faire pour chacune de nos provinces et recueillir les nombreux récits des voyageurs qui ont visité notre petite Patrie.

Les quelques notes que je vais donner aujourd'hui sont extraites du récit du voyage que fit le Cardinal d'Aragon en Allemagne, en Flandre, en France et en Italie pendant les années 1517

et 1518. L'auteur de ce récit est le chanoine Antonio de Beatis, compagnon de voyage du Cardinal. Ce manuscrit fut découvert, il y a quelques années dans une bibliothèque de Naples par le grand historien allemand Pastor et traduit récemment en français par Mme Havard de la Montagne.

Avant de citer quelques-unes des pages intéressantes de ce récit, il me faut dire quelques mots du Cardinal et de son secrétaire Le Cardinal d'Aragon était petit-fils du roi de Naples Ferrante Ier Créé cardinal par Alexandre VI, il avait été chargé en 1499 d'accompagner en Espagne, sa parente, la reine Jeanne de Naples. Sous les pontificats de Pie III et de Jules II, il avait habité Rome, fort estimé de ces deux papes. Son crédit à la cour romaine s'était encore accru après l'élection de Léon X, à laquelle il avait contribué pour une large part. Tout à coup cependant et précisément aux alentours de l'année 1517, le bruit avait couru d'un refroidissement dans ses relations amicales avec le Souverain Pontife Doit-on le soupçonner d'avoir trempé dans le complot formé alors contre Léon X par son collègue le Cardinal Petrucci? A ce compte, son voyage en compagnie d'Antonio de Beatis aurait été une sorte d'exil. Mais comme on le retrouve à son retour et jusqu'à sa mort, en Janvier 1519, plus en faveur que jamais auprès de Léon X, tout porte à croire que son voyage aura bien été, comme le dit son se-

crétaire, son désir d'explorer des régions de l'Europe qui lui étaient encore inconnues.

Du chanoine Antonio de Beatis on sait fort peu de chose. C'est le type connu et assez agréable des secrétaires, bons serviteurs, hommes de confiance, que l'on voit à cette époque autour des princes et surtout des prélats de la cour romaine, gens aimables, obligeants, dévoués à leurs maîtres, habitués d'ailleurs à s'effacer et à laisser la première place, mais familiers et admis à la plus complète intimité.

Il remplit bien le thème qu'il s'était donné dans la dédicace de son récit : « J'ai résolu, dit-il, sur « le conseil de mon bon maître et tout à la « fois pour la gloire de celui-ci et pour l'instruc- « tion et le plaisir de mes amis, de noter exacte- « ment depuis le moment ou nous sommes partis « de Ferrare vers l'Allemagne, jour par jour, « lieu par lieu, et mille par mille, tout le détail « des cités, bourgades et villages que nous tra- « versions avec désignation particulière de toutes « les choses curieuses que nous pourrions ren- « contrer, et c'est ce que j'ai continué de faire « jusqu'au bout du voyage avec l'aide de Dieu. » Et alors il se montre curieux de tous les sujets. Les mœurs et les coutumes, le langage, la nourriture et la boisson, l'apparence extérieure des hommes et leur caractère, la beauté des femmes et leur condition sociale, l'organisation politique et militaire, le développement des arts et des let-

tres, la diversité des sites naturels et des monuments, les découvertes scientifiques, les procédés de culture et de jardinage, tout cela est noté avec un souci scrupuleux d'exactitude, un relief pittoresque et une fine et délicate pénétration que l'on aurait peine à trouver réunis à un pareil degré chez aucun autre voyageur ou géographe de cette époque.

Je ne puis songer malheureusement à le suivre dans son tour d'Europe, à travers l'Allemagne, la Flandre, la France et l'Italie. Je me contenterai de vous citer ce qu'il dit de la Picardie, et de vous donner qnelques lignes de cette revue d'ensemble qu'il dresse au sortir de chacun des pays qu'il vient de visiter et spécialement de la France.

Nos voyageurs abordent la France par Calais, qui à cette époque appartient encore aux Anglais et continuent leur voyage sur Boulogne.

« Nous sommes partis de Calais le 8 Août pour aller déjeuner et dîner à Boulogne, située à sept lieues de là. Sur la route, on rencontre quantité de villages.

« Boulogne, quoique seigneuriale, est sous la juridiction du roi de France. Monseigneur de la Fayette en est gouverneur. C'est une grande ville, bâtie sur un côteau et bien habitée, au bas se trouve un grand bourg ; elle est du diocèse de Thérouanne. Le roi, comme cette cité est la rivale de Calais, la tient très fortifiée, et les portes

en sont terriblement ferrées. Il s'y trouve un château médiocre, et une très belle église qui s'appelle Notre-Dame-de-Boulogne ; c'est la grande dévotion, non seulement des gens de la ville, mais on y vient aussi des environs et même de lieux très éloignés. (Suit la description de l'Eglise qui fut complètement détruite, et remplacée en 1827 par l'église actuelle).

« Le 9 Août, nous sommes allés de Boulogne déjeuner et dîner à Montreuil, ville de la couronne de France, qui possède trois belles églises, de jolies rues et de vastes places. Dans ces deux villes, hommes et femmes, bien que parlant français, ont toutes les coutumes de la Flandre.

« Le 10, de Montreuil, nous allâmes prendre nos repas à Abbeville, terre de la couronne, du diocèse d'Amiens. Il n'y a pas de belles maisons, mais la ville est importante et compte quatre mille foyers ; elle est traversée par une rivière appelée la Somme, qui se trouve là à cinq lieues de l'Océan, et se ressent du flux et du reflux. Cette rivière est navigable jusqu'à la mer, depuis bien des lieues au-delà d'Abbeville.

« Toutes les femmes de ce pays portent, au-dessus de leurs voiles, des barrettes comme celles des prêtres ; c'est d'autant plus vilain que les femmes sont généralement, elles-mêmes, très laides. Quand la sœur du roi d'Angleterre vint en France pour épouser le roi Louis, elle dut traverser Abbeville, et, ayant reçu une députation

des femmes de l'endroit, elle disait en riant que toutes étaient si entichées et si amoureuses des prêtres que par amour elles portaient leurs barrettes.

« Le 11 Août, d'Abbeville, nous sommes allés déjeuner et dîner à six lieues plus loin, à Blangy, ville ouverte située dans une vallée, qui appartient à la couronne : elle est arrosée par une petite rivière, la Bresle, qui sert de limite entre la Picardie et la Normandie, de telle sorte que la ville est moitié picarde, moitié normande ; la première partie est du diocèse d'Amiens, la seconde du diocèse de Rouen ; l'évêque de Bayeux, qui se trouvait à Blangy vint au devant de mon illustrissime maître.

« La partie de la Picardie que nous avons traversée est en plaines, le pays est joli avec de beaux bois, il est riche en victuailles, on y voit beaucoup de vaches de l'espèce de celles de la Haute-Allemagne et non pas de la Flandre, bien que les provinces se touchent. Il y a des porcs roses et beaucoup de brebis. Les habitants se servent de charrettes traînées par des chevaux. Dans les hôtels, les chambres sont généralement toutes pareilles, chacune a deux lits : une pour le maître, l'autre pour le valet. Les lits ne sont pas beaux, ils sont petits, le bois en est sculpté dans le chêne comme en Flandre, mais de façon bien moins soignée.

« Bien qu'à cause des grands froids la vigne ne

pousse pas dans ce pays, on trouve dans toutes les auberges des vins rouges qui sont bons, mais chers.

« Les femmes sont laides, je ne sais ce qu'elles sont dans le reste de la Picardie, qui est une grande province dont nous n'avons vu qu'une partie.

« Le 12 Août, de Blangy, nous sommes allés à six lieues plus loin pour déjeuner et dîner à Neufchâtel, ville murée, pas très belle, et qui est de la couronne.

« Le 13, nous sommes partis, après la collation pour aller souper à Rouen, ou nous arrivâmes assez tard parce que les seigneurs français ne vinrent pas au-devant du cardinal. »

Nos deux voyageurs visitent Rouen ou ils rencontrent le roi François Ier et la reine Claude, puis le chateau de Gaillon, Paris, l'abbaye de Saint-Denis, la Normandie et le Mont-Saint-Michel, Rennes, Nantes, remontent la Loire par Angers, Tours, Amboise ou ils vont rendre visite à Léonard de Vinci, Blois, passent à Bourges pour aller ensuite à Lyon, Chambéry, la Grande Chartreuse, Grenoble, Avignon, Marseille, Cannes, Antibes et Nice et le bon chanoine termine le récit de son tour de France par une vue d'ensemble dont voici quelques extraits.

« Je commence par la manière de se loger. Généralement on se loge bien et de meilleure façon qu'en Allemagne, ou l'on trouve dans les cham-

bres autant de lits qu'elles en peuvent contenir ; en France, il y a dans chaque chambre un lit de plume pour le maitre, le petit lit du valet, et un bon feu.

« On mange de bons potages, des pâtés et des gâteaux de toutes sortes. La viande de veau est généralement bonne, celle de mouton est la meilleure, de sorte que pour une épaule de mouton rôtie avec de petits oignons comme on l'accommode dans toute la France, on laisserait volontiers la chère la plus délicate. Les perdrix, les faisans, les perdreaux, les paons, les lapins, les poules et les chapons s'y trouvent en quantité, à bon marché et fort bien apprêtés. On y mange du gibier de toutes sortes et plus gros que je n'en ai jamais vu, l'usage étant de ne le chasser que durant la saison qui convient à chaque espèce. »

. . . .

« Les vêtements des hommes et des femmes sont pareils dans les diverses régions, bien qu'en Ile de France, les vêtements soient plus ajustés et faits de meilleurs draps. Partout les femmes ont des fourrures à leurs robes, généralement d'agneau, à cause des grands froids qu'il fait. Sous des chaperons de velours ou de drap, elles portent des bonnets de toile attachés sous le menton, qui tiennent assez chaud. Les jours de pluie, elles mettent certaines toques en poils de chèvres.

« Les femmes exécutent toutes sortes de travaux

et vendent dans la plupart des magasins, comme en Flandre et en Allemagne. Pas d'hôtellerie qui n'ait trois ou quatre chambrières ; les femmes sont généralement belles, mais pas autant qu'en Flandre, agréables et gracieuses. On les baise sur les joues par honneur et courtoisie. Dans plusieurs villes les femmes rasent les hommes, elles le font fort bien, avec adresse et légèreté. On donne de nombreux banquets ; toutes les dames ou demoiselles nobles du pays dansent beaucoup et avec autant de grâce et d'esprit qu'on peut imaginer.

. . . .

« Les villes et les villages de toutes les provinces sont loin d'avoir la beauté et le charme de ceux de l'Allemagne et des Flandres, tant s'en faut, aussi bien sous le rapport des places et des rues que sous celui des maisons ou autres édifices publics. De plus ils ne sont pas, pour la plus grande partie, fortifiés, ni garnis de murailles et de fossés profonds comme ceux de ces pays. Néanmoins on y voit généralement de belles églises et le culte divin est bien organisé. Il n'y a pas en France de cathédrale ni d'église un peu grande ou toute l'année on ne puisse entendre de la musique figurée et où ne se chante plus d'une messe par jour. Chaque église possède six ou huit jeunes garçons qui apprennent à chanter et à servir au chœur ; ils ont la tête rasée comme de petits moines, et sont nourris et habillés comme

eux ; tous ont un vêtement de drap rouge avec capuchon comme en portent les chanoines italiens ; il en est de même dans toute la Flandre et dans beaucoup de villes d'Allemagne. »

. . . .

« En Picardie, en Normandie et en Bretagne, outre le fumier pour engraisser les terres, on emploie une certaine terre, blanche comme du plâtre, que l'on trouve en creusant assez profondément. »

. . . .

« Toutes les provinces ont en abondance de l'avoine et du blé, des vaches rouges, comme en Allemagne, beaucoup de brebis dont la laine est très fine. Bien que ce pays ne soit pas dépourvu de bois, les porcs y sont peu nombreux, mais ils sont très gros et généralement ils sont roses ; on ne les mange guère que salés. »

. . . .

« En Normandie, en Bretagne, à cause des grands froids, il n'y a pas une seule vigne ; à la place des vignobles, on a des grands terrains tout plantés de poiriers et de pommiers ; les habitants tirent le jus de leurs fruits afin de le boire pendant l'année. Cette boisson s'appelle cidre ; elle est plus agréable au goût que la bière, sans comparaison, mais elle n'est pas aussi saine. On en fait une grande quantité en pressant les poires et les pommes jusqu'à ce qu'elles soient complètement écrasées dans des pressoirs comme ceux



qui servent à extraire l'huile des olives. La bière est très saine parce qu'elle se fait d'eau, d'orge, d'avoine et d'épeautre bien cuits où l'on met à infuser des fleurs de houblon qui sont fades au goût mais rafraichissantes. Ces substances se cuisent trois fois, cependant la bière est meilleure après la première cuisson. Les bières de Flandre sont généralement très bonnes, et l'on en produit en quantité. On y met du houblon admirablement cultivé comme les vignes de nos terres ; il est, dit-on très beau. »

« On voit des pommes et des poires d'hiver qui poussent à merveille, notamment une espèce appelée *Bon Chrétien* ; il n'y a guère d'autres fruits.. Dans la plus grande partie du pays, comme il n'y a pas d'olives on use d'huile de noix ; les noyers abondent. On remarque aussi quelques noisetiers et amandiers, peu de pruniers et quelques griottiers. »

« Dans l'Ile de France on commence à voir des vignes qui donnent de bons vins rouges et blancs. On y fabrique aussi en assez grande quantité un vin de cerise appelé clairet, fort agréable à boire, léger et rafraichissant. Jamais nous n'en avons goûté de pareil. »

. . . , ...

« Sur toutes les routes, on a l'habitude d'ériger des croix, mais les calvaires allemands l'emportent par la quantité.

« Les morts, excepté les nobles et les riches,

sont enterrés hors des églises et, ce qui est pire, dans des cimetières qui ne sont pas fermés, si bien que, dans les villages, on voit les tombeaux épars autour des églises, comme si les morts qui y reposent étaient des juifs et non des chrétiens.

« Partout la justice est sévère, de sorte qu'on rencontre quantité de potences toujours bien fournies.

« J'achève ici la description de ce que j'ai pu voir et noter sur place au cours de mon voyage. »



ÉPHÉMÉRIDES DE QUERRIEU

Etude par M. l'abbé C. CARDON.

Un registre contenant l'inventaire des biens de la fabrique de Querrieu renferme un certain nombre d'annotations sur de petits faits intéressant cette paroisse et celles des environs.

Ce manuscrit, que j'ai entre les mains, a pour titre : *Livre Journal des anciens Registres de l'Eglise et fabrique de Saint-Gervais et Protais de Querrieu, contenant les Immeubles appartenant a ladite fabrique, tant des propres que donations, commencé le lundi dix-huitième jour de Juillet mil six cent quatre vingt quinze* (et d'une autre écriture) *et augmenté et mis au clair par M. René Dupré, curé, en mil sept cent quarante et un.*

Quære et invenies bona ecclesiæ Sanctorum Gervasii et Prothasii pertinentia et jura pastoris quoad decimas et obituarium novum et conscriptum a Renato Dupré. Anno D^{ni} 1741.

Les auteurs de ces notes sont très probablement les curés qui se sont succédés à Querrieu de 1704 à 1742. Chacun d'eux notait non seulement ce qui se passait sous ses yeux, mais aussi les faits du dehors dont le récit lui

parvenait. Ces notes sont relatives aux sujets les plus divers et le plus souvent très-concises. Les observations météorologiques y tiennent une certaine place ; on parle des mauvaises récoltes, de la cherté des vivres, des maladies qui ont assailli les populations, des petites querelles entre le château, le curé et les paroissiens, de l'embellissement de l'église, etc., etc.

Ces notes ont été jetées un peu au hasard, au courant de la plume. Je vous les livre telles qu'elles se trouvent dans le manuscrit.

Mémoire des choses les plus remarquables arrivées pendant environ neuf années que Mre Jacques Postel fut curé de Querrieu :

1° Messire François Ducrocq, curé de Querrieu, décédé le 24 Novembre 1704, âgé de 65 ans, après avoir gouverné la paroisse pendant 49 années, et fut inhumé non dans l'Eglise, mais, comme il l'avoit souhaité, dans le cimetière dessous le grand portail de l'église ;

2° Messire Jacques Postel, vicaire de la paroisse de Saint-Jacques d'Amiens a pris possession de la cure de Querrieu, le 18e Décembre 1704 et a dit sa première messe dans la Paroisse, le dimanche 21 du dit mois.

Messire François de Gaudechart, marquis de Querrieu, est décédé à Amiens, rue des Jacobins, au mois de Janvier 1705, laissant six enfants à la

dame marquise veuve son épouse, et est inhumé dans l'église des Pères Augustins d'Amiens. Il mourut âgé de 33 ans.

Le 29 Décembre 1706, il fit un vent fort impétueux qui renversa beaucoup d'édifices et fit un dégât général dans la France.

Au mois d'Octobre de 1708, la ville de Lille fut prise par les ennemis et les quatre élections de Saint-Quentin, de Péronne, de Doullens et d'Abbeville soumises à contribution, c'est-à-dire tous les villages en deça de la rivière de Somme.

Le 6e Janvier 1709 a commencé une forte gellée qui a continué avec quantité de neiges et pluyes dans les dégels, lesquels dégels ne duroient pas, mais estoient suivis aussitôt de gelées après, avec grand vent, jusqu'à la fin du mois de mars de la mesme année. Très grand hiver qui a fait mourir les bleds dans la terre universellement .

L'année 1709, le Seigneur qui avoit puni les hommes en leur refusant la dépouille de bled, leur envoia une dépouille de pamelle tout à fait miraculeuse qui suffit et tint lieu de bled, en sorte qu'on a comté qu'un seul grain de pamelle avoit formé une plante qui avoit 90 tuyaux, et partant, quatre vingt dix épis de Pamelle ; et le Seigneur donna à ce grain un goût merveilleux en sorte que le pain en estoit bon. *Benedictus Dominus.*

Au mois de Juin de l'année 1709, la chaire neuve de Prédicateur fut faite et placée dans

l'église par les soins et présents de Mre Jacques Postel, curé ; et Mre Charles Josse, curé de la Neuville, près de Corbie, monta le premier dans ladite chaire pour y prescher le jour des Saints Gervais et Prothais, patrons de Querrieu. *Ad majorem Dei Gloriam.*

Au mois de mai 1708 fut fait et construit un soleil d'argent pour exposer le très Saint-Sacrement, lequel ostensoir a cousté quarante-cinq escus, qui furent payées, partie par la fabrique, partie des questes faites avant la Paroisse et la 3e partie par Mre Jacques Postel, curé.

Au mois d'octobre 1709 mourut Mre Jacques Lefébure, prestre et curé de Pont-les-Querrieu, âgé de 55 ans après avoir gouverné la ditte Paroisse, le temps et espace de 25 ans et fut inhumé dans l'Eglise de Pont, sous la Chaire de prédicateur.

Au mesme mois de 1709, Mre Antoine Postel, prestre originaire d'Ailly-sur-Noye et frère de Mre Jacques Postel, curé de Querrieu, prit possession de la cure de Pont.

Au mois de may de 1710 fut fait un palme neuf de pluche cramoisy qui a couté 40 livres paiées moitié par des questes faites avant la Paroisse, et l'autre moitié par présent de Mre Jacques Postel curé. Ledit palme a servi pour la 1re fois à la feste-Dieu de la ditte année et fut porté par Louis Minotte le Père, Estienne Lengellé, Charles Tursin et Jean le Proux, confrères du Saint-Sacrement.



Le mois de Juin 1706 mourut Monseigneur Henry Joseph Feydeau de Brou, évesque d'Amiens et fut inhumé devant le maître hôtel de Sa Cathédrale. Il fut regreté de tout le monde, il gouverna sagement, reforma son diocèse et fit de grandes aumônes.

Le mois de may 1711 mourut de maladie messire de Gaudechar le fils, marquis de Querrieu et capitaine au régiment de cavalerie de la Trémouille. Il décéda près de la ville de Bouchain y étant cantonné, à l'âge de dix neuf ans. *Requiescat in pace.*

Messire Pierre Sabatier, grand vicaire d'Autun fait évêque d'Amiens, fit son entrée dans la Cathédrale au mois de Juin 1707.

Au mois de Janvier de 1712 fut interditte l'Eglise de Querrieu, par M. l'Evesque d'Amiens et le curé du dit Querrieu, rappelé auprès du dit Evesque, au sujet d'un Magister interdit par mon dit Seigneur Evesque à la poursuite du dit sieur curé et qu'une partie des Paroissiens rebelles vouloient soutenir malgré ledit curé qui fut pour ce sujet persécuté par lesdits rebelles et insulté plusieurs fois jusqu'à attenter à sa propre vie. *Oremus pro persecutoribus.*

Le 4e Febr. 1712, ledit Interdit fut levé et les Paroissiens vinrent demander à Mgr l'Evesque leur curé, qu'il leur accorda. Ils le ramenèrent avec eux et leur dit la Sainte-Messe pour la première fois, l'interdit levé, le premier jour de Carême et

donna des cendres bénittes à tous ses Paroissiens.

Au printemps de 1713, fut publié la paix de la France avec l'Angleterre, mais toujours la guerre avec l'empereur.

Le 17e Septembre 1713, Mre Jacques Postel, curé de Querrieu, fit la résignation de sa cure en faveur de Mre Jean-Baptiste Thierry, prestre et vicaire de la paroisse de Mollien-au-Bois.

Au mois de novembre 1716, Mre Jacques Postel fit ouvrir la grande croisée sur le grand Portail de l'église et garnir de vitre.

Au mesme mois fut feit et construit un ciboire d'argent assez grand avec son Pavillon rouge aux dépens et des Deniers de Mre Jacques Postel qui le donna à l'Eglise à sa sortie de laditte Paroisse. — *On a ajouté ici d'une autre écriture :* « Ça été avec l'argent de tout le monde. »

Le 6e Décembre mil sept cent treize, Mre Jean-Baptiste Thierry prestre, prit possession de la cure de Querrieu.

Clama, ne cesses, annuntia populo meo scelera eorum et Domui Jacob peccata eorum. (Isaiæ).

Au mois d'avril de 1715, fut achevé le plancher du clocher de cette église par les soins de Mre Jean-Baptiste Thierry, curé du lieu.

Le 7 d'Avril 1715, mourut le sieur Manier, curé de Montigny.

Au mois de Juin de l'année 1716 fut détruit le

vieux pulpitre, et fut faite en sa place une balustrade qui fut posée aussitôt.

Au mois de Mai de l'année 1718 a été démoli le vieil autel et au commencement de Juin de la même année a été placé un autel neuf et un retable du prix de 650 livres avec un tableau de 40 écus.

De plus a été donnée au mois de Juin de cette mesme année 1718, par le sieur J.-B. Thierry, curé de Querrieu, une Croix dorée haute de trois pieds et quelques pouces.

De plus a été donné au mois de Juin 1718, pour le jour des patrons, un casuble rouge par madame la marquise de Querrieu.

Au mois de Juillet de l'année 1719 a été couvert de neuf tout le costé de la nef vers le midi.

Au mois de Septembre 1719 a été fait un plat fond sur la chapelle de la Sainte-Vierge.

Le 14 May 1722 a été bénite par Mre J.-B. Thierry, prêtre curé de Querrieu, la moyenne cloche et nommé Marie Françoise par Messire Pierre François de Gaudechart, marquis de Querrieu et par madame Marie Geneviève du Peron de Beneville, marquise de Querrieu mère, lesquels ont donné 60 livres à l'Eglise de Querrieu pour présent.

L'autel de la Vierge a été placé par les soins de Mre J.-B. Thierry, curé, le 28 May 1722.

Le 1er jour de Novembre 1722 la grosse cloche a été retourné par Antoine Chaperon fondeur à

Amiens, par les soins de Mre Jean-Baptiste Thierry prestre, curé de Querrieu.

Mémoire des choses remarquables qui sont arrivées à Querrieu du temps de M. René Dupré, curé de Querrieu.

1° Messire J.-B. Thierry, prêtre curé de Querrieu, décéda le 25 May 1726 après avoir gouverné cette paroisse douze ans et demi, il fut inhumé le lendemain dans le cœur de l'Eglise près le banc où se mettent les marguilliers et il y a une épitaphe.

2° Le 28 May de la même année Mre René Dupré déserviteur de la paroisse de Pons et natif du village de Mailly prit possession de la cure de Querrieu qui lui a été donné par M. l'évêque, le sieur Roger, chanoine de Saint-Firmin-Confesseur, s'estant démis de son droit de nomination entre les mains de mondit Seigneur évêque.

3° Il y eut cette année 1726 un hiver très pluvieux et un esté très sec, ce qui causa des maladies dangereuses, cependant il n'est mort que quelques petits enfants. Depuis le mois de Juin 1726 jusques au mois de Décembre 1726, il n'y eut presque personne qui ait échappé d'avoir la fièvre dans cette paroisse, toute cette vallée en fut attaquée de même, mais dans le haut pays surtout des environs d'Abbeville et d'Aussi-le-Château.

4° Il y eut cette année une très modique récolte

en touts grains et une misère très grande dans cette paroisse aussi bien qu'en bien d'autres lieux.

5° Dans le mois de Septembre 1726 on a renouvellé les moutons des cloches de l'Eglise.

6° Il est apparu au ciel un signe sur cette horison le 18 Octobre 1726, lequel signe sembloit un feu qui nous environnoit de toutes parts, ce qui épouvanta beaucoup de monde et fit raisonner beaucoup les sçavans.

7° Il y eut dans ce diocèse un jubilé qui commença le 28 Octobre 1726 et finit le 27 Décembre de la même année.

Le vingt-sept Février 1729 commença la mission dans cette paroisse qui dura trois semaines, elle finit le jour de Saint-Joseph. Quoyque l'hyver ait été rude il y eut toujours grand concours de peuple de sorte qu'à la communion générale il sy trouva sept cent communiants. Les missionnaires estoient de la congrégation de la mission; ils s'appeloient MM. Boulan, Farsure, de Lamothe et Le Roy. Ils logèrent au presbitaire et débauchèrent M. René Dupré, curé de cette paroisse, pour se mettre de leur congrégation; il alla en effet prendre leur habit à Saint-Lazare à Paris; il mit pour desserviteur Mre Pinchon prêtre natif d'Amiens, mais il ny resta pas. Le dit sieur Dupré revint le 12 de Juin dans sa paroisse.

Dans le mois de Septembre 1730, Mre René Dupré fit couvrir d'ardoise toute la nefve de l'église et couvrir à neuf de tuille les deux bas costés de

l'Eglise et ledit Dupré curé donna quatre vingt sept livres pour avoir les feuillets de sapin qui y sont au lieu de blanc bois et cette couverture a couté à l'église quatorze cent livres.

Le 18 Avril 1731, ledit curé assisté de Guillaume Bourdier marguillier en charge, a acheté deux chapes rouges à St Denis d'Amiens, un chasuble, deux tuniques pour le prix et somme de dix écus le tout. Le marché n'a pas tenu.

Dans le mois de May de la même année 1731, fut posée par les soins du sieur Curé et du susdit marguillier l'horloge sonnante dans le clocher laquelle horloge a couté vingt deux pistoles à la fabrique.

Le jour de l'Exaltation de Sainte Croix, en 1731, a esté bénite la croix du Calvaire, qui est de fer et a esté plantée ledit jour en présence de tous les habitants, elle a couté à la fabrique soixante quatorze livres.

Dans le mois de Mars 1728, fut marié par Monseigneur l'Evêque d'Amiens, Messire Pierre François de Gaudechart, marquis de Querrieu, avec dame Anne Françoise Perrin.

Monseigneur Pierre Sabathier évêque d'Amiens mourut en l'année mil sept cent trente deux au mois de Janvier et Monseigneur Louis François Gabriel de la Motte lui succéda.

En 1733 on a déclaré la guerre à l'empereur et aux Polonois. La France a eu du malheur en Pologne ; mais en Italie elle gagna plusieurs

batailles. Cette guerre fut ruineuse à la France pour les hommes et l'argent ; elle a duré jusqu'en 1736, qu'on a beaucoup parlé de paix ; on en attend la publication et la remise du dixième denier.

En 1733 et depuis, se sont tenus les sinodes et chapitres du doyenné de Mailly dans l'église de Querrieu.

En 1735 au mois de Janvier, il y eut une tempeste qui endommagea beaucoup les églises, surtout celle-ci. Tout fut réparé aux dépens des gros décimateurs qui firent refaire la couverture du chœur du costé du midy à neuf, et qui reconnurent en même tems que le clocher et la chapelle de Saint-Nicolas faisoient partie du chœur et ont tout fait raccommoder en même temps à leurs dépens.

Le 22 Juillet 1735 est décédé Messire Pierre François de Gaudechart, marquis de Querrieu, et fut rapporté d'Amiens pour être enterré à Querrieu. Il y a une grande pierre avec son épitaphe à l'endroit où il est enterré dans le chœur ; il laissa trois enfants savoir : deux messieurs et une demoiselle.

En 1736 au mois de Janvier, par les soins de Mre René Dupré, on a planté le cimetière d'ormes et de blancs provenant des dons de Dame Anne Françoise Perrin, marquise douairière de Querrieu, et il en est mort une grande partie et madame n'en a pas donné d'autres.

En 1737 il n'y eut rien de considérable et de remarquable.

En 1738, à la requête de Mre René Dupré, le presbitaire fut construit à neuf et le jardin entouré de murets par ordonnance de M. l'Intendant, moyennant la somme de neuf cent quatre vingt dix livres. Ledit René Dupré curé en fut entrepreneur pour cette somme et ne devoit que faire raccommoder le vieux presbitaire qui sert de grange aujourd'hui, et il aima mieux en faire faire un neuf et il lui en a couté de son argent plus de cinq cent livres ; que les Curés qui viendront après luy disent pour le repos de son âme un *De Profundis*, car ils les a bien logé au lieu que le vieux n'estoit qu'une cabane non habitable ; il a aussi fait faire le puids à ses dépens.

En 1739, Monseigneur Louis-François Gabriel de la Mothe d'Orléans, évêque d'Amiens, vingt donner la Confirmation trois jours avant le dimanche des Rameaux, dans cette paroisse et tous les habitans communièrent de sa main, et firent le jour de Pasques leur communion paschale.

En 1739, Madame de Querrieu a donné à l'Eglise de Querrieu deux chappes de mouquette et de damas de Caux.

Cette année 1739, le bled a valu vers la Saint Jean 4 l. le septier.

En 1740, il y eut un grand hyver. Les bleds ne sont pas tout à fait morts, mais la dépouille a été bien médiocre par toute la Picardie. Les fou-

rages ont esté bien chers, et le bled a valu jusqu'à sept livres le septier, et auroit esté plus cher, si M. l'intendant et les mair et échevins de la ville d'Amiens n'avoient pas fait venir des bleds étrangers. La pamelle a valu jusqu'à quinze livres le septier pour semer; il n'y a pas eu d'orge ; il y eut une grande misère et il est mort dans cette paroisse tant en 1739 sur la fin, que pendant 1740, plus de 150 personnes et enfants, d'une fièvre, et l'année d'auparavant il estoit mort dans cette paroisse quantité de bestes à cornes et de chevaux et quasi touttes les volailles qui venoient touttes violettes aussitôt quelles estoient mortes.

En 1741, jusqu'au mois d'Aoust, il y a eu une très grande misère et par les soins du doyen de Mailly et de quelques curés dudit doyenné au nombre de cinq ou six qui firent une requête qui fut présentée à M. l'Intendant, par Mre René Dupré, curé de Querrieu, afin de faire nourrir les pauvres chacuns dans leur paroisse et les empêcher de sortir pour mendier. Cette requête a eu son effet, car M. l'Intendant la envoié au grand Conseil et il y eut en conséquence un arrest du Parlement pour faire contribuer tous ceux qui avoient du bien dans chaque terroir pour faire subsister les pauvres depuis le mois de Février jusqu'au mois d'Aoust 1741. Cet arrêt fut formidable aux Riches parce qu'il les forçoit de donner l'aumône malgré leur volonté. On a

fait dans toute cette province des Rols des pauvres et des Contribuables. Les Rols de cette paroisse sont entre les mains de Guillaume Bourdier, cabaretier, qui a été nommé collecteur et distributeur pour la subsistance des pauvres qui estoient au nombre de quarante à quarante six dans cette paroisse et on donnoit quinze sols par semaine à chaque pauvre tant petit que grand ; le pain de pamelle pezant huit livres valoit quinze sols.

Les fermiers ont payés par le même arrest moitié bled en nature pour leur redevance et l'autre moitié en argent au prix de trois livres cinq sols le septier.

Monseigneur l'évêque est venu dire la messe dans cette église et faire la distribution des Saintes-Huiles à tous messieurs les curés du doyenné de Mailly. Le 11 Avril 1741, lendemain des festes de Quasimodo a descendu au presbitaire et a mangé la souppe et le diner que luy a présenté Mre René Dupré, curé de cette paroisse.

La dépouille du mois d'Aoust 1741 a esté bien médiocre, parce que les bleds ont eu bien de la peine à lever dans les semailles d'auparavant, parce qu'il a commencé à geler bien fort dès le commencement d'Octobre 1740 : il y avoit même quantité de neiges dans le pays devant la Toussain 1740. Cependant le bled a diminué pendant les semailles de 1741, ainsi que les autres grains quoiquil ny eut pas eu quasi d'avoine, peu de pa-

melle et peu de bled, car cestoit un bon journal quand on en avoit six ou sept dixaux de bled. Il y a eu quantité de pauvres dès la fin du mois d'Aoust 1741. Je ne scay comment se gouvernera l'année 1742 ; il n'avoit pas encore gelé ni negé à la Saint Nicolas et les mouches voloient encore, aussi les grains remis pour la dépouille 1742 sont très forts.

En 1741, il y a eu un esté fort sec. Il y a eu quantité de maladies et de morts à Amiens, beaucoup de fièvres dans cette paroisse sans mortalité ; il a fait un automne charmant ; il n'avoit pas encore fait une seule gelée blanche à la Toussaint et il faisoit doux et de beaux jours comme au mois de may. Les bleds semés sont partout beaux à faire plaisir. Que Dieu les amène à meurison.

En 1741 nous avons eu deux armées en campagne, une sur la Meuse, une autre en Autriche, commandée par le duc de Bavière ; le tout pour faire élire un empereur.

Par les soins de Mre René Dupré en 1741 il a esté obtenu une ordonnance de M. l'Intendant pour faire raccommoder les murailles des deux bas côtés de la nef de l'église de Querrieu, le pavé de laditte nef et ce fut M. Avesnaux, d'Amiens, qui en fut adjudicataire pour le prix de quatorze cent cinquante livres. Le dessein dudit sieur Curé est que l'on prenne dans les communes des prés pour tourber ou faire du foin pour payer cette somme afin qu'il n'en coute rien à ceux qui

ont du bien sur cette paroisse attendu la misère présente, il ne sçait si il réussira car madame la Marquise de Querrieu n'est pas contente de ce projet et tachera de sy opposer si elle peut. *Finis coronabit opus.*

En 1741, au mois de mars, est décédé Mre Antoine Postel, curé de Pons, il fut enterré dans la chapelle du cimetière dudit Pons.

En 1741, par les soins de Mre René Dupré, avec l'argent de la fabrique, il a acheté deux aulbes, huit amicts, un surplis fin pour le célébrant, un surplis d'enfant, une nappe d'autel, deux corporaux, six purificatoirs, une croix de cuivre, une paix, une devanture d'autel de damas Caffart (?) et une chasuble de même pour les fêtes solennelles, moyennant la somme de cent quatre vingt quatre livres. Plus pour fermer le cimetière il a couté pour bois quarante livres. En 1740 on a acheté un chasuble noir du prix de 24 l.

En 1741, au mois de Février, la fabrique de Querrieu a donné à rente à Antoine Mortier, trois cent livres. Le contract en a esté passé chez Me Roger, greffier du bailliage et notaire à Amiens. Tous les biens dudit Mortier et de sa femme sont hypotéqués à la fabrique et ledit Mortier devra à la fabrique tous les ans au mois de Février, quinze livres de rente. La plus grande partie de cette somme de trois cent livres vient des héritiers de Firmin Masse, qui ont donné 150 l. et payé les droits d'amortissements

pour décharger deux obits à perpétuité pour le repos des âmes dudit Firmin Masse et de sa femme, et vingt cinq écus des héritiers Joseph Mortier qui ont aussi payés les droits d'amortissement pour acquitter un obit aussi tous les ans à perpétuité pour le repos de l'âme dudit Joseph Mortier, et le restant desdits trois cent livres a esté pris des petits deniers de la fabrique.

Le 21 Mars 1742 est décédé et le même jour a esté inhumé dans la nef vis à vis le grand Crucifix Mre René Dupré, curé de cette paroisse et le lendemain M. Louis François Drevelle est venu prendre possession de la cure, c'étoit le Jeudi Saint et il a chanté sa première messe à Querrieu le Samedi-Saint.



POTERIES D'ESMERY-HALLON

(CANTON DE HAM)

Note par M. A. DE FRANCQUEVILLE

Je me suis efforcé, dans une précédente étude, de faire connaître un centre de fabrication de poteries picardes : Fescamps. Je voudrais aujourd'hui attirer l'attention des *reideux* sur Esmery-Hallon

De Fescamps, personne ne s'était jamais occupé ; d'Esmery on a dit peu de chose, suffisamment pourtant pour n'être pas d'accord. Les uns ne voient dans les produits de ce village que de grossières poteries, les autres lui attribuent au contraire des faïences dignes de nos vitrines. Qui d'eux a raison ? Mon but est d'exposer les diverses théories en présence ; aux lecteurs de juger. Il me semble qu'il y a là un petit problème touchant l'art décoratif dans notre région assez intéressant, et qu'il serait bon de résoudre.

De tout temps, on a fabriqué à Esmery, en grande quantité, des vases de terre et des carreaux de pavage, grâce à la qualité et à l'abondance de la terre plastique. (1)

(1) M. l'abbé DE CAGNY. – *Histoire de l'Arrondissement de Péronne*, p. 338.



Musée de Picardie

ASSIETTE ATTRIBUÉE A UNE FABRIQUE D'ESMERY-HALLON



Dans un inventaire de 1537 on signale des « couvrecheaulx et gattes de Hallon. » (1)

En 1543, « ... il a été ordonné au greffier faire ordonnance de bouletz de gretz et de terre faits par ceulx du village d'Esmery. » (2)

Entre parenthèses, je m'étonne de rencontrer ces munitions fragiles qu'on n'est guère habitué de trouver mentionnées à côté du grès, du plomb et de la fonte.

Si nous feuilletons les archives municipales d'Amiens, nous voyons qu'il y est fait mention de ce centre de production : témoin cet inventaire, dressé le 27 Juin 1520, après le décès de Jean Fouace, sergent de nuit et déchargeur de vins, en une maison sise sur le grand marché : « Ung cent de petis potz de Hallon prisé XXII s.. ; XXIII potz de Hallon prisés ensemble XXX s. » (3).

Mais, je le fais remarquer en passant, il s'agit toujours de vases communs qui ne peuvent trouver place que dans une cuisine.

Du reste, les indications de poteries sont relativement rares dans les inventaires et il faut parfois en dépouiller plusieurs pour trouver quelques pots ou *gattes*, souvent à « fachon d'Espagne, » tandis que les ustensiles en étain ou tierchain et même en argent sont au contraire abondants

(1) *Histoire des faïences et poteries de la Haute-Picardie*, J. et G. Lecocq.

(3) M. l'abbé de Cagny, op. cit., p. 338.

(3) *Inventaire des Archives Communales*, Tome VI ; M. G. Durand.

D'où provient cette rareté des vases en terre ? Est-ce leur peu de valeur qui les a souvent fait passer sous silence ?

D'après M Ris Paquot, notre village a produit une foule d'assiettes ornées en bleu sur fond blanc de fantastiques cavaliers dits *Malbrous*, (1) de Saint Honoré, de Saint Nicolas, etc. Ces faïences se reconnaîtraient à leur terre lourde, compacte et serrée, à leur biscuit d'un ton chamois clair, à leurs formes grossières et épaisses. On aurait aussi, sous Louis XVIII, fabriqué des plats en camaïeu bleu décorés de la couronne royale et de fleurs de lys.

Cette fabrique, affirme également M. Lamy, livrait au XVIII[e] siècle, des assiettes à dessins polychromes représentant des guirlandes, des fleurs de lys, etc.

M. Ed. Garnier (2) est d'un tout autre avis et pense que ces plats, figurant de saints personnages et des *Malbrous*, seraient originaires de Desvres, ce qui n'aurait rien d'extraordinaire, car les produits de ce pays n'étaient pas sans mérite.

Messieurs Lecocq, de leur côté, notent qu'à Esmery-Hallon ils n'ont recueilli aucune de ces terres artistiques et que, d'après les habitants, on

(1) Plusieurs de nos collègues des Antiquaires ont reproduit cette théorie.

(2) *Dictionnaire de Céramique*, Ed. Garnier.

n'a jamais fait de faïence chez eux, mais seulement de la poterie commune.

C'est aussi l'impression que j'ai rapportée de ce village où j'ai consulté les descendants des vieilles familles de potiers ainsi que les archéologues d'alentour. Partout on m'a répondu qu'à Esmery on ne pétrissait que des *gattes*, *gattelettes,* mitres de cheminées, tuiles, tuiles de faîtage, *pintes*, *pintelots*, pots à fleurs, pots à café, pots de toutes formes et de toutes dimensions. Si on avait fabriqué de la poterie fine ou de la faïence jusqu'à l'époque de Louis XVIII, comme le disent certains érudits que j'ai cités plus haut, le souvenir s'en serait-il complètement perdu ? Je ne le pense pas.

Maintenant, à titre d'exception, les fours de cette commune ont-ils produit des assiettes en terre vernissée ? C'est possible, et le plat conservé au musée de Picardie en serait un échantillon. On l'a toujours considéré, à tort ou à raison, comme étant d'Esmery ; il mérite d'être examiné. Epais, de terre jaune claire, il est recouvert d'un vernis plombifère parsemé de mouchetures vertes. Il porte en creux des fleurs, peut-être des œillets, qui sortent d'un panier et un oiseau à longue queue. Il mesure trente-trois centimètres de diamètre. Le bord du marli est brun. Certainement ce n'est pas là l'œuvre d'un débutant, mais celle d'un homme connaissant son métier. Les traits sont nets, le

dessin ferme et tout fait penser aux terres vernissées du Beauvaisis. M. Delambre, conservateur du Musée de Picardie, le pense de la fin du XVIe siècle. Je lui aurais donné volontiers quelques années de moins.

Mais c'est dans les carreaux de pavage que se retrouve d'une façon indiscutable la marque de nos potiers.

En 1719, le pavage de l'église d'Ercheu fut fait en carreaux d'Hallon (1).

Dans l'église de Maissemy, arrondissement de Saint-Quentin, nous relevons plusieurs dalles décorées d'ornements, d'une clef, d'un coq avec cette inscription : « Fait par moi, Martin Moret, à Halon (2). »

Ces carreaux auraient été exécutés dans la première moitié du XVIIIe siècle. Celui d'entre eux qui est reproduit dans l'ouvrage de Messieurs Lecocq est verdâtre et le dessin en est très confus.

On retrouve le même pavage funéraire à Faverolles, arrondissement de Montdidier, il porte encore les fragments d'inscription en caractères gothiques : .. « en son vivant palfrenier . » (3) Il proviendrait lui aussi d'Esmery. Je crois

(1) *Ercheu à travers les âges*, p. 103 M. François Lespine.

(2) Histoire des fabriques de faïences et de poteries de la Haute Picardie. J. et G. Lecocq.

(3) *Pic. Hist. et Mon.*, Arr. de Montdidier, p. 47. Art. de M. de Guyencourt.

l'avoir retrouvé parmi les charmants dessins de M. Duthoit exposés au Musée de Picardie.

Si j'ai communiqué ces notes, encore très incomplètes, c'est dans l'espoir que nos collègues, après en avoir pris connaissance, me transmettront, comme ils l'ont déjà fait maintes fois, une foule de documents inédits. Je les en remercie à l'avance.



SUR

UNE TRINITÉ ANTHROPOMORPHE

Etude par M. Oct. Thorel

Il y a cinq ans, au *marché à réderies*, étaient exposés des dessins concernant la Picardie. Quelques-uns portaient des mentions écrites et signées de la main de M. H. Dusevel (1). Il est donc permis de supposer que celui que nous nous sommes contenté de faire passer sous vos yeux, à la séance du 19 juillet 1908 (2), provenait de sa collection.

Nous avons pensé que nous pourrions aujourd'hui vous en entretenir quelques instants, ne serait-ce que parce que, depuis, il a été l'objet d'un examen très attentif de notre regretté collègue, M. Emile Delignière, d'Abbeville, dont, en matière d'art, l'opinion fait autorité.

Ce croquis à la mine de plomb, sans signature

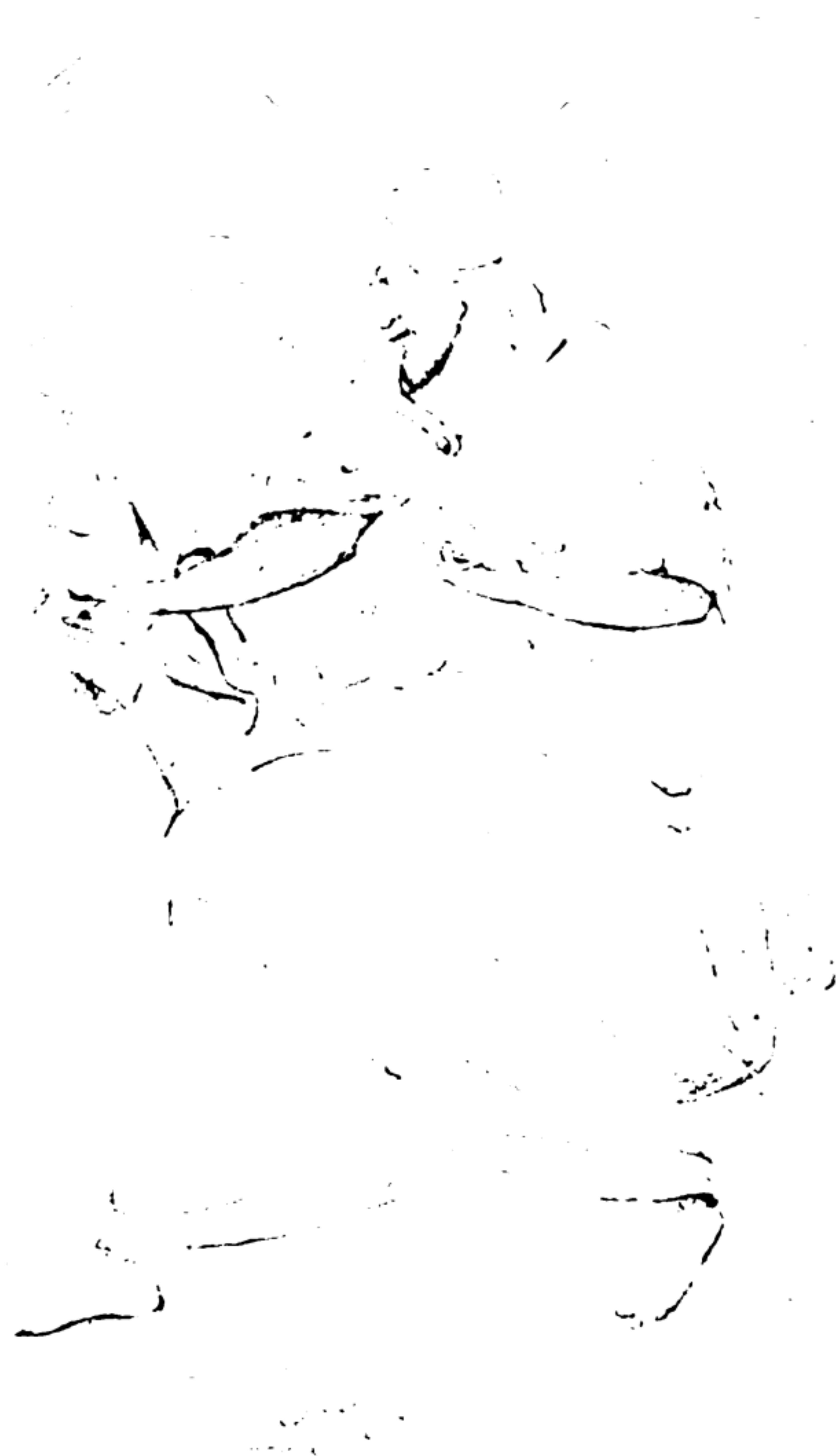
(1) Dusevel, François-Hyacinthe-Guy (1796-1881), ancien avoué à la Cour, fondateur, en 1836, de *la Société d'Archéol.* devenue depuis *la Société des Antiquaires de Picardie*, auteur de nombreux ouvrages concernant Amiens et notre province.

(2) *Bull. Soc. Antiq. Pic.*, T. XXIII ; 1907-08-09 ; p. 287.





La Trinité, ancienne peintur



autrefois à Saint-Riquier


UNIV. OF MICH.

ni date et dont l'original mesure 20 cent. 50 de longueur sur 13 cent. 50 de hauteur, représente les trois Personnes Divines sous une forme humaine.

De l'avis unanime des gens compétents, il est l'œuvre de Désiré Le Tellier, artiste peintre et professeur de dessin en notre ville, où il mourut en 1887, à l'âge de soixante-dix-huit ans.

Dans la marge inférieure du papier gris formant cadre on lit : « LA TRINITÉ, ANCIENNE PEINTURE AUTREFOIS A SAINT-RIQUIER ».

Cette mention est, à n'en pas douter, de D. Le Tellier, ainsi qu'il résulte de sa comparaison avec les corps d'écriture accompagnant deux dessins de sa main, également à la mine de plomb, relatifs à notre Cathédrale (1).

La Trinité est de tous les mystères de la religion catholique, celui dont les images symboliques sont les plus nombreuses (2), et souvent aussi les plus originales, comme les Trinités à trois bouches condamnées par les papes Urbain VIII, en 1628, et Benoit XIV, en 1745, et dont on trouve un exemple à Courteuil, près de Senlis,

(1) 1° *Le Supplice des Damnés* au grand portail de la Cathédrale d'Amiens ; dédié à M. Aug. Janvier, actuellement aux archives de la Ville, en vertu du legs Janvier. — 2° *Le Sot portant ses enfants dans une hotte*, appui-main des stalles (de notre collection et de même provenance que la Trinité.)

(2) J. CORBLET, *Man. d'Archéol.* ; Paris, Ruffet, 1873 p. 521 et s. s.

(Oise) dans un chapiteau mutilé du XVIe siècle (1).

A la clé du portail principal de l'église de Franqueville (Canton de Domart, Somme), est sculptée assez gauchement un ostensoir surmonté d'une Trinité, sous l'aspect de trois visages humains singulièrement combinés (2).

Citons encore la curieuse plaque de verre ayant appartenu à l'abbé Jourdain, d'Amiens, et portant la date de 1527, où l'on voit deux têtes, soudées l'une à l'autre avec deux nez, deux yeux et une couronne unique. Une colombe se colle à la face de droite, absolument comme une oreille (3).

Ces représentations synthétiques des trois Personnes Divines sont tout à fait exceptionnelles.

La plus courante, de l'origine du Christianisme à nos jours (4), est celle où le Père humanisé, tient son Fils en croix entre ses genoux et où le

(1) VATTIER (l'Abbé). *Les images et les symboles de la Sainte-Trinite : Bull. hist. de Compiègne*, T. IX. 1899, p. 44 et ss. « *Urbanus Octavus jussit comburi imaginem cum tribus buccis. « tribus naribus et quatuor oculis.* »

(2) SOC. DES ANTIQ DE PIC., *Picardie hist. et monum.*, T. V, n° 2, p. 59 article de M. R. DE GUYENCOURT.

(3) DIDRON, *Histoire de Dieu*; Paris, Imp. Royale, 1843, p. 590 en note, et BACHELET, *Dict. des lettres*, etc. ; Paris, Delagrave, 1882, *v° Trinité.*

(4) CORBLET (l'Abbé), *Revue de l'art chrét.;* Paris, Allard, 1873, p. 463. ID. p. 635 : « l'Esprit Saint fut d'abord figuré par le « feu, par un fleuve d'eau vive et enfin par la Colombe. »

Saint-Esprit est figuré par la colombe, témoin du baptême du Christ (1).

Ce dernier type, suivant la position qu'occupe le Saint-Esprit peut, selon nous, se diviser en trois classes principales dont la troisième comprendrait deux groupes.

1° *La Colombe descend du Père au Fils.*

Elle est alors au-dessus de la tête du Père Eternel, avec les deux ailes étendues.

L'abbé Vattier en cite un exemple à l'église de Choissy-au-Bac (Aisne), que vous retrouvez à Amiens, à l'hôtel Morgan (2) et aussi à l'abbatiale de Saint-Riquier, *primo*, à la voussure de la porte centrale du portail et *secundo*, dans la chapelle de Saint-Pierre (3).

2° *La Colombe remonte du Fils au Père.*

Nous ne connaissons pas en Picardie de Trinités rentrant dans cette classe. Tout au plus pouvons-nous signaler une image populaire de la fin du XVIII[e] siecle, dépendant du legs fait à notre

(1) G. Durand, *Monog. N.-D. d'Amiens :* Amiens, Yvert et Tellier, 1903 ; T. II, p. 131.

(2) *Pic hist et Mon*, *op. cit.*, T. I., p. 85, 86 et fig.

(3) Hénocque (l'Abbé), *Hist. de Saint-Riquier, Mém. Soc. Ant. de Picardie*, Amiens, Douillet, 1880-1888 ; T. II, p. 398 ; G. Durand, *Saint-Riquier, Pic. hist. et monum.* T. IV, p. 321, fig. 244 ; L. Petit, *Guide du touriste à Saint-Riquier*, Albert, Retaux, 1884, p. 49. — Didron, *op. cit.*, p. 520 place à tort la colombe sur le haut de la croix, dans le groupe de la Trinité, improprement appelé *le Saint-Sauveur*, « œuvre, dit l'abbé « Henocque, rustique, taillée à la serpe et sans aucun intérêt « artistique » qui se trouve dans la Chapelle Saint-Pierre.

Société par l'abbé Corblet, où la colombe, posée sur les genoux du Christ s'envole vers le Père Eternel (1).

3° *La Colombe est indépendante et du Père et du Fils.*

Cette classe, disions-nous, se divise en deux groupes.

A. — *La Colombe est posée au-dessus de la Croix ou sur un de ses bras.*

Elle est au sommet de la Croix dans les armes des parcheminiers et mégissiers de Dijon (2) ; à Mailly-Raineval (Somme) (3) ; à Grand-Fresnoy (Aisne, canton de Bohain) (4)

A Revelles (Somme), elle nous a paru être posée sur le bras de la Croix, à la droite du spectateur, où ne se distinguent qu'assez peu distinctement une queue et un bout d'aile d'oiseau

B. — *Le Père et le Fils sont assis l'un à côté de l'autre et la Colombe plane entre leurs têtes*, dans une sculpture en bois de la fin du xve siècle, très détériorée et d'origine inconnue, actuellement au musée de Lille.

Les deux Personnes Divines sont sur un même banc derrière lequel jouent des musiciens ; les

(1) Image de Deckherr, imp. à Montbeliard (Doubs).

(2) P. Lacroix (Bibl. Jacob) *Hist. des Imp.*, Paris, Delahaye. p. 36. — Dans cette gravure comme dans l'image populaire, le Père Eternel est nimbé d'un triangle.

(3) Communication de M. R. de Guyencourt.

(4) Vattier, *op. cit.*

deux têtes et la Colombe sont sur une même horizontale, symbole de leur égalité (1).

Egalité qui n'a peut-être jamais été figurée plus synthétiquement que dans une image connue du XVIe siècle (2). Aux trois angles d'un triangle équilatéral sont écrits les mots latins : PATER, FILIUS, SPIRITUS SANCTUS ; les côtés portent les mots : NON EST. Au centre du triangle est le mot DEUS, relié aux trois angles par des diagonales avec le mot EST.

Mais, pour être élégante, cette figuration n'en était pas moins ténébreuse et énigmatique ; et cela n'a rien de bien étrange à cette époque, où le rébus était en si grand honneur (3).

L'entité du Saint-Esprit et sa personnalité

(1) Peut-être faudrait-il créer une classe à part pour une Trinité signalée par M. l'Abbé Vattier à Forges-les-Eaux et provenant de l'ancienne abbaye de Beaubec-la-Rosière (S.-Inf.)

Le Père, avec ses attributs ordinaires, porte sur ses genoux le corps de son fils et de sa bouche sort la Colombe.

— Cf. la très curieuse Trinité du bas-relief de la Trémouille, autrefois dans l'église de Daours-en-Amiénois. On y voyait Dieu le Père, vieillard à la barbe épaisse et aux longues moustaches, assis sur un banc élevé, tiare en tête, et portant une chappe munie d'une agrafe en losange. Sur ses genoux reposait son Fils dont le bras retombait inerte jusqu'au sol. Enfin la Colombe était placée sur l'épaule droite du Père dont elle effleurait la barbe avec son bec (H. JOSSE, *Bull. Antiq. Pic.*, 1882, p. 374 à 378 et A. QUIGNON, *Daours-en-Amiénois*, Amiens, Yvert et Tellier, 1903, p. 73 et 74.

(2) DIDRON, *op. cit.*, p. 575

(3) Oct. THOREL, *Les Rébus de Picardie*, Amiens, Yvert et Tellier, 1903 ; *passim*.

avaient depuis le IXe siècle (1) trouvé une expression plus prenante, dans le trimvirat divin auquel les savants ont donné le nom barbare de *Trinité anthropomorphe*.

Les représentations du Saint-Esprit en homme sont extrêmement rares, comparées à celles en colombe. Didron estime même que la différence de proportion est peut-être de un sur mille ; (2) observation qui donne au dessin de Le Tellier un intérêt particulier.

Il y a mieux. D'après Corblet cette figuration, tolérée plutôt qu'acceptée par l'Eglise, disparut aux XIIIe et XIVe siècles pour reparaître au XVe et jusqu'à la fin du XVIe (3). Celle qui nous occupe étant postérieure à cette dernière date, acceptée aussi par Didron comme coïncidant avec la disparation des Trinités humanisées (4), serait donc encore plus rare que ne l'indiquait ce dernier auteur.

La plus ancienne Trinité anthropomorphe, connue sous le nom de *Faciamus hominem* est un bas-relief décorant un sarcophage du IVe siècle, trouvé dans les fondations de la basilique de Saint-Paul à Rome, déposé aujourd'hui dans le Musée du Latran (5), et dans lequel « trois

(1) Didron, *op. cit.*, p. 568.
(2) Didron, *op. cit.*, p. 485.
(3) Corblet, *Rev. art. chr.*, *op. cit.*, p. 625.
(4) Didron, *op. cit.*, p. 479.
(5) Larousse, *Dict.* v° *Ste-Trinité*.

« hommes barbus, du même âge, sont occupés « à la création d'Eve » (1).

Dans un manuscrit anglais, attribué à saint Dunstan, mort archevêque de Cantorbéry en 998, les trois Personnes Divines ont la figure humaine : Le Père en empereur, comme au portail de Saint-Vulfran d'Abbeville ; le Christ avec sa Croix et le Saint-Esprit imberbe (2). Signalons au passage une autre Trinité humanisée au portail nord de la Cathédrale de Rouen, dont la construction occupe le premier quart du XIIIe siècle (3).

Une miniature du XIVe siècle montre les trois Personnes Divines assises à côté l'une de l'autre et toutes trois ayant un nimbe crucifère. Le Père a comme attribut un globe, le Fils une croix et le Saint-Esprit, à la gauche du Père, un livre ouvert Tous paraissent avoir le même âge (4).

Dans un manuscrit du XVe siècle, conservé à la Bibliothèque Nationale, les trois Personnes sont en tunique. Au centre, le Saint-Esprit est sous la forme d'un jeune homme imberbe, avec un nimbe surmonté d'une colombe ; à sa droite le Père est coiffé de la tiare et porte un globe chargé d'une

(1) Didron Aîné, *Ann. Archéol.*, Paris, Didot, 1865, T. XXV, p. 344, (note).

(2) Lettre de M. Em. Delignières, du 25 Juin 1908.

(3) Didron Aîné, *Ann. op. cit.*, p. 344.

(4) Vattier (l'Abbé) *op. cit.* — Didron Aîné, *Ann. Arch*, T. XV, p. 236. Tapisserie du Vatican, XVe siècle : « Sur un banc à « accoudoirs et à dossier siègent les trois personnes divines, « toutes égales quant à l'âge et aux vêtements. »

croix ; à sa gauche, Jésus-Christ tient une croix à la main (1).

A titre de transition, citons à l'église Saint-Merry à Paris, reconstruite en 1520, un vitrail représentant une Trinité à formes humaines (2).

Enfin voici en pleine Picardie, à Chevrières, (canton d'Estrées St-Denis, Oise), une Trinité humanisée, sur un beau vitrail daté de 1540 (3).

Le Père Eternel est assis sur un fauteuil. Il a la barbe fort longue et porte la tiare. Il est vêtu d'une aube blanche recouverte d'un manteau de pourpre. La main droite bénit à deux doigts et la gauche maintient sur ses genoux le globe du monde.

A la droite du Père est assis le Fils, nu jusqu'à la ceinture, le bas du corps étant recouvert d'un linceuil blanc sur lequel est jeté aussi le manteau de pourpre. La tête est nue, la barbe moins longue ; à côté de lui s'élève une haute croix.

Le Saint-Esprit est assis à la gauche du Père, avec mêmes aube et manteau. Il a la barbe naissante. La main droite bénit à deux doigts et la gauche tient le livre des Saintes Ecritures.

Les pieds des trois Personnes sont nus ; c'est là une caractéristique constante qu'il est à peine besoin de signaler.

Ce n'est pas seulement dans les Saintes Trinités

(1) Bachelet, *op. cit.*, *v° Trinité.*

(2) Didron Aîné : *Ann. op. cit.*, p. 344.

(3) Vattier (l'Abbé), *op. cit.*

que les trois Personnes Divines ont été humanisées. Un exemple de cette particularité se rencontre dans le chœur de notre Cathédrale à la jouée de gauche des stalles faisant face au maître-autel et dont la construction se situe dans le premier quart du XVI[e] siècle

Un panneau de chêne finement sculpté présente trois hommes que ne différencient ni leur physionomie, ni leur âge, ni leur costume ; tous trois sont également barbus avec la tête et les pieds nus. Le Père-Eternel couronne la Vierge ; à ses côtés, et un peu plus bas que lui, sont, assis sur un banc, le Fils et le Saint-Esprit, tenant chacun d'une main un globe terrestre et de l'autre un sceptre fleurdelysé (1).

Ainsi, dans cette image, on ne retrouve plus d'idée de famille, ni de génération, mais celle de coéternité et d'égalité des trois Personnes (2).

Ces conceptions sont, à coup sûr, les plus dogmatiques. Mais les artistes du Moyen-Age et ceux de l'époque de la Renaissance suivaient leur seule imagination dans les détails secondaires de décoration ; ainsi ont-ils donné indifféremment au Saint-Esprit les traits d'un enfant, d'un homme fait ou d'un vieillard, C'est qu'ils étaient comme imprégnés de symbolisme. Sous leur ciseau, les divinités se faisaient hommes ; or qu'importe l'âge

(1) G. Durand, *Mon. N.-D. d'Amiens, op. cit.*, p. 242 et fig.
(2) Didron, *op. cit*, p. 484.



des hommes aux yeux de l'éternité, pour qui les siècles eux-mêmes ne sont que des moments.

Toutes les Trinités, sculptées ou peintes, portent bien le cachet de leur époque.

Les plus anciennes sont d'une austérité hiératique : graves au Moyen-Age, gracieuses à l'époque de la Renaissance, elles devaient au grand siècle ne plus revêtir qu'un caractère de mondanité théâtrale, dont le tableau de Saint-Riquier offre un exemple saisissant.

Ce n'est plus sur un simple banc que les trois Personnes Divines vont être assises, mais sur le pôle du monde (1). Les humbles baldaquins sont remplacés par des nuages formant une gloire, et, dans ces nuages, voltigent capricieusement des têtes d'anges bien gentils et souriants ; il ne leur manque que d'être poudrés (2).

Les trois Personnes comme à Chevrières et au couronnement de Marie ont le manteau avec mors ou fermail ; mais le Père seul est revêtu de l'aube.

Le Fils et le Saint-Esprit présentent la poitrine découverte. Cette particularité chez le Saint-Esprit nous paraît inexplicable. Mais pour le Christ, le symbolisme est lucide : Du *Verbe qui s'est fait chair* la poitrine est à nu, comme au vitrail de Chevrières.

(1) Peut-être doit-on voir dans les lignes concentriques du dessin un arc en ciel symbolique ?

(2) Cette gloire est une ancêtre directe de celle dont, de 1768 à 1771, Dupuis, Christophe et Bonnechose décoraient le chœur de notre cathédrale. (G. DURAND, *Monog. cit.*, T. II, p. 71.

Les coiffures ont une variété extrême. Le Père-Eternel porte la tiare aux trois couronnes représentant les trois Eglises, militante, souffrante et triomphante, le Christ, la couronne d'épines, et le Saint-Esprit, une disgracieuse calotte à oreilles que l'on retrouve sur un portrait du pape Léon X, d'après une gravure sur bois du XVIe siècle (1).

A l'origine, le Père seul était habillé en roi ; mais, si les trois Personnes sont assimilées ici par leur coiffure, emblême de l'autorité, les attributs vont nettement les différencier.

Le Père bénit de la main droite ; de l'autre, il tient sur les genoux un triangle équilatéral dont un angle est en bas ; le triangle, forme géométrique indéformable par excellence, symbolise bien les trois Personnes. Le Fils est assis à la droite du Père ; sa main droite, bénissant, est percée d'un trou rappelant la crucifixion ; la gauche est posée sur l'angle supérieur du triangle. Une très longue croix dont le fût repose par terre est appuyée sur son épaule gauche. Le Saint-Esprit, de la main gauche, tient une colombe, l'autre est placée sur le triangle.

Dans cette représentation de la Trinité, se dégage très nettement des physionomies des personnages une idée de génération.

Le Père, habillé en pape *in pontificalibus* et

(1) P. Lacroix, (Biblioph. Jacob, *Les Arts au Moyen-Age*, Paris, Didot, 1869, p. 287. — Cette calotte est connue sous le nom de « *Clémentine*. »

portant une longue barbe, comme au vitrail de Mailly-Raineval, est plus âgé que le Saint-Esprit dont le front est découvert et ridé et la barbe moins longue que celle du Père. Enfin le Fils, aux traits jeunes, à la barbe moins touffue, aux longs cheveux bouclés, rappelle bien la victime du Calvaire.

Les pieds des trois Personnes sont nus comme toujours ; mais leurs têtes sont entourées d'un nimbe rayonnant, détail qui aura son importance.

Sans avoir à rappeler ici le rôle que le nombre trois a joué dans toutes les religions, au triple point de vue du dogme, des cérémonies et de l'architecture, on peut dire que, nulle part autant qu'à Saint-Riquier, le : « *numero Deus impare gaudet* », n'a eu une application plus étendue, un épanouissement plus éclatant (1).

Tout y est par trois ou multiplié par trois ; affectation que Didron qualifie même de puérile (2).

Nous avons vu la Trinité reproduite en pierre au portail de l'abbatiale, en bois dans la chapelle Saint-Pierre. Il est donc très vraisemblable qu'elle l'ait été en peinture, dans le tableau reproduit par Le Tellier.

Les experts sont souvent divisés quand ils se trouvent en présence d'une œuvre dont il faut indiquer l'auteur, et se tirent d'embarras le plus

(1) J Corblet, *Man. d'Arch., op cit.*, p, 251 et ss. et Id. *Hag. du dioc. d'Amiens*, Paris, Dumoulin, 1869. p. 134 et ss.
(2) Didron, *op. cit.*, p. 63 et 555.

souvent par une attribution à un artiste dont le faire rappelle celui qui se rencontre dans l'œuvre qui leur est soumise. Mais ils ont l'original sous les yeux, avec tous ses éléments de documentation, caractéristiques des écoles, des ateliers et même des artistes. Or ici M. Emile Delignières n'avait pour se prononcer qu'une copie, mine de plomb à simples contours et à peine ombrée.

Il n'a pas oublié que les abbés de Saint-Riquier ont fait, à la fin du XVII[e] siècle et au commencement du siècle suivant, de nombreuses commandes aux peintres alors en renom, Paillet, Jouvenet, les frères Boullongne, Coypel, Hallé (Claude), Lépicié, Sylvestre (1).

Hallé (Claude) était le fils de Hallé (Daniel) marié d'après Jal en 1650, mort le 14 Juillet 1675, et dont des tableaux ornent les églises de Saint-Germain-l'Auxerrois et de Notre-Dame à Paris ; de Montreuil, (faubourg de Versailles) et de Saint-Ouen, à Rouen.

M. Delignières a récemment pu retrouver sa

(1) PAILLET (Antoine), (1626-1701), *Oblation de Saint Maur et de Saint Placide.* — JOUVENET (Jean), (1644-1717), *Saint Marceau* et *Louis XIV, touchant les écrouelles.* — BOULLOGNE (Bon), (1649-1717), *Saint Angilbert recevant l'habit religieux.* — COYPEL (Antoine), (1661-1722), *Le Baptême du Christ.* — BOULLOGNE (Louis), (1654-1733). – HALLÉ (Claude, Guy) (1652-1736), *Remise des clés à Saint Pierre.* — SYLVESTRE (Louis), (1675-1760), *Invention de Saint Angilbert* et *Saint Michel terrassant le démon.* — LÉPICIÉ (André), (1735-1784), *Le martyre de Saint André.* – Quelques-uns de ces tableaux sont reproduits dans LA PIC. MON., *op. cit.* p. 304 à 332.

signature au bas d'un tableau à l'église Saint-Vulfran d'Abbeville, représentant ce saint en son costume d'archevêque de Sens, en pied sur un fond lumineux, dans une gloire, debout sur une sorte de tribune, près de laquelle sont prosternés des personnages (1).

D'après la composition générale des tableaux de Daniel Hallé, la facture et l'aspect général du dessin de Le Tellier, notre savant correspondant inclinait à penser que la Trinité de Saint-Riquier pourrait bien être de lui (2).

Comme son fils figurait à Saint-Riquier par une de ses compositions, on peut sans témérité supposer, pense-t-il, que le Père l'y avait précédé.

Il y a mieux, ajoutait-t-il (3) ; le rayonnement autour de la tête des trois Personnes Divines est caractéristique de l'époque de Hallé ; on la retrouve dans le portrait de saint Vulfran et dans une Ascension à l'église du Saint-Sépulcre à Abbeville.

On sait en effet qu'antérieurement les Personnes de la Trinité portaient le nimbe crucifère, le triangle simple ou le triangle à rais.

Ce rayonnement, se rapprochant plus de l'auréole que du nimbe, la gloire que nous trouvons au tableau de Saint-Vulfran, le faire dans les dra-

(1) Em. Delignières, *Sur un tableau de Daniel Hallé* (1671), Abbeville, Paillart, 1906.

(2) Communication du 25 Juin 1908.

(3) Communication du 26 Juin 1908.

peries, l'interprétation théâtrale de la Trinité rapprochée de celle des tableaux de Daniel Hallé, donnent à l'hypothèse de M. E. Delignières les caractères d'une quasi certitude.

Qu'est devenu le tableau de Hallé?

Son orthodoxie aura sans doute été discutée. Est-il relégué dans quelque coin obscur de la vieille abbaye ? Ou n'a-t-il pas essuyé le sort plus lamentable encore qui a été réservé à bien des chefs-d'œuvre de notre confrérie amiénoise du Puy-Notre-Dame ?

L'importance qui s'attache au croquis de Le Tellier est grande : C'est au moins ce qu'en pensait Dusevel qui, au verso du papier gris formant son cadre, écrivait : « *Inédit, à conserver* ».

Dusevel avait raison. Les documents iconographiques présentent toujours de l'intérêt.

Quoi de plus saisissant que ce triumvirat divin, cette Trinité anthropomorphe ! L'idée symbolique, en germe, sans doute, dans les catacombes, nous la voyons se montrer sur un sarcophage du IVe siècle, grandir au XIIe et XIIIe siècles, s'épanouir avec la Renaissance des Arts, puis se flétrir et sembler morte à jamais, quand elle retrouve, sous le pinceau de Daniel Hallé, une brillante mais éphémère vitalité.

OUVRAGES REÇUS

PENDANT LE 3e TRIMESTRE DE L'ANNÉE 1913.

I. Le Ministère.

1° Comité des travaux historiques et scientifiques. — (Liste des membres). — 2° Journal des savants, 1913, nos 7 et 8. — 3° Revue des études grecques, XXVI, 117, 1913. — 4° Revue historique, CXIII, 2 ; CXIV, 1.

II. Les Auteurs.

1° Commont (M.) : Chronologie et stratigraphie des industries protohistoriques, etc., en particulier dans la vallée de la Somme. — 2° Quelques remarques sur les éléphants quaternaires de Saint-Acheul et de Montières. — 3° Moustérien à faune chaude dans la vallée de la Somme. — 2° Fourrière (M. l'Abbé) : Revue d'exégèse mythologique, nos 125 et 126. — Heuduin (M.) : Monographie de l'église Saint-Pierre de Roye. — 4° Maquet (M. le Ct) : Les opérations de César sur les bords de l'Aisne en l'an 697 de l'ère de Rome. 5° Proviseur du Lycée d'Amiens (M. le) : Palmarès de la distribution des prix, 13 Juillet 1913. — 6° Saint-Venant (M. de) : Dodécaèdres perlés, en bronze creux ajouré, de l'époque gallo-romaine.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DE PICARDIE

ANNÉE 1913. — 4e TRIMESTRE.

Séance ordinaire du 21 Octobre 1913

Présidence de M. le Chne MANTEL, Président.

Sont présents : MM. Brandicourt, l'abbé Cardon, Collombier, M. Cosserat, P. Cosserat, Dubois, Durand, de Guyencourt, Héren, Josse, Ledieu, l'abbé Leroy, l'abbé Mantel, Michel, de Puisieux, Roux et Thorel, membres titulaires résidants.

MM. l'abbé Bouvier, Brunel, F. Lamy et l'abbé de Sérent, membres non-résidants, assistent à la séance.

M. de Witasse se fait excuser.

Correspondance. — MM. Eugène Lamy, le Dr Neulliès et Georges Mercier remercient de

leur admission en qualité de membres non-résidants.

— La Société Industrielle d'Amiens emprunte le cliché d'un portrait de M. R. Guerlin, pour le publier dans ses mémoires.

— M. A. Hubault fixe un rendez-vous pour traiter de la conservation d'une maison intéressante de la rue des Sergents à Amiens.

— M. Ascher, libraire, demande pour la Bibliothèque royale de Berlin une de nos publications, malheureusement épuisée.

— Le Conseil municipal de Thiepval sollicite une subvention en faveur de l'église de Saint-Pierre-Divion.

— La Société d'Histoire, d'Archéologie et des Beaux-Arts de Chaumont désire l'échange de ses publications avec celles des Antiquaires de Picardie.

— M. le Mis de Fayolle confirme, en ce qui concerne le Périgord, les opinions émises par M. Thorel, dans son étude sur un toton (voir ci-dessus, p. 93).

Ouvrages signalés. — M. le Secrétaire perpétuel signale les ouvrages suivants, qui sont déposés sur le Bureau :

1° Lettres autographes de la collection de Troussures classées et annotées par Dom Paul Dems ; (Publication de la Société académique de l'Oise). — Beaucoup de ces lettres émanent de

personnalités marquantes du Beauvaisis pendant les xviie et xviiie siècles, en particulier du célèbre abbé Dubos ;

2° Mémoires de l'Académie d'Amiens, T. LIX, 1912 ;

3° Bulletin de la Société historique de Compiègne, T. XV et : Description des fouilles archéologiques exécutées dans la forêt de Compiègne, etc., quatrième partie (Champlieu et les Tournelles) ;

4° Quatre volumes des Mémoires de la Société Dunkerquoise, etc. ;

5° Comptes-rendus et mémoires du Comité archéologique de Senlis, 5e série, T. IV ;

6° Revue de Saintonge et d'Aunis (XXXIII-4), où l'on remarque une note sur la famille de Rivery (d'Amiens) et sur celles qui lui sont alliées, à la page 165 ;

7° Étude sur les fonts baptismaux, publiée par l'Académie de Stockholm ;

8° Bulletin de la Société polymathique du Morbihan, année 1912 ;

9° Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie, 246e livraison, où se trouve une note intitulée « le Crapaud et le Lézard de Saint-Bertin », que l'on signale par sympathie pour le lézard de Saint-Vulfran d'Abbeville ;

10° Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines, fasc. 48 ;

11° Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques, etc., (année 1912, n° 3). — Il contient un rapport du Dr Capitan au sujet des découvertes préhistoriques faites à Breuil et à Bacquencourt (Somme), par M. A. Terrade.

Chronique. — M. de Guyencourt annonce que M. le Président et lui ont eu, avec M. Anatole Hubault, un entretien au cours duquel ce dernier a déclaré donner aux Antiquaires de Picardie la façade d'une jolie maison de la rue des Sergents dont il fut antérieurement question, à la condition expresse qu'ils la feront démolir, transporter ailleurs et reconstruire à leurs frais, dans le plus bref délai possible, sans pouvoir s'en dessaisir sinon en faveur de la ville d'Amiens.

Les délégués de la Société, après avoir connu d'une manière aussi positive, les intentions de M. A. Hubault, ont déclaré accepter sa donation au nom des Antiquaires de Picardie dont ils lui ont offert les remerciements. Ils ont aussi sollicité un délai afin de trouver un emplacement convenable pour reconstruire cette façade, qui sera provisoirement enmagasinée dans le jardin du musée de Picardie.

— La Société Industrielle d'Amiens consent à réserver sa grande salle, le mercredi 17 Décembre, pour que les Antiquaires puissent y tenir leur séance publique annuelle.

Administration. — Mme R. Guerlin et M. Godin, pharmacien honoraire, présentés en la dernière réunion, sont élus membres non-résidants.

— Il est décidé qu'une commission ira examiner l'église de Saint-Pierre-Divion et la croix monumentale du cimetière de Fescamps, pour constater les restaurations qu'elles exigent.

Travaux. — M. Ponchon fait parvenir une note qui signale : 1° une enceinte fortifiée située à Forceville-en-Vimeu ; 2° un beau polissoir à double cuvette trouvé à Lihons-en-Santerre et 3° des débris gallo-romains découverts à Amiens à l'extrémité de la rue des Capucins, vers la rue Duméril.

— M. l'abbé Bouvier lit une étude sur saint Salve et la situation politique et temporelle de l'Eglise d'Amiens au début du VIIe siècle. Ce mémoire est renvoyé à la Commission des impressions, puis la séance est levée à 9 h. 3/4.

Séance ordinaire du 11 Novembre 1913

Présidence de M. le Chne Mantel, Président.

Sont présents : MM. Antoine, Brandicourt, l'abbé Cardon, Collombier, P. Cosserat, Demailly,

de Guyencourt, Héren, Ledieu, l'abbé Leroy, l'abbé Mantel, Michel, Milvoy, de Puisieux, Roux, Thorel et de Witasse, membres titulaires.

M. l'abbé Rohault, membre non-résidant, assiste à la séance.

MM. Maurice Cosserat, Dubois et Durand se font excuser.

Correspondance. — Mme R. Guerlin et M. Godin remercient de leur élection en qualité de membres non-résidants.

— M. le Maire de Fescamps insiste sur la nécessité de restaurer la croix en pierre qui se dresse près l'église de ce village.

— La Société archéologique d'Avranches et de Mortain sollicite l'appui moral des Antiquaires de Picardie, — qui se font un plaisir et un devoir de l'accorder, — en faveur de la création d'un musée, au Mont-Saint-Michel.

— La famille fait part de la mort de M. Paul Dujardin, survenue le 7 Novembre. — La Société ressent douloureusement cette perte qui la prive de celui à qui elle devait les belles héliogravures qui illustrent ses publications.

Ouvrages signalés. — M. le Secrétaire perpétuel appelle l'attention de l'Assemblée sur les ouvrages suivants :

1° Les vues d'optique, résumé d'une conférence de M. Alain Dubois, édité par les Rosati picards ;

2° Claude Mellan, 1598-1688, étude par M. J.-P. Millet, dans « l'Art décoratif », Août-Septembre 1913 ;

3° Deux saynètes en patois picard, par M. Louis Seurvat. — Edition des Rosati picards.

Chronique. — L'Assemblée apprend avec regret la mort de Mgr Vallet, aumônier honoraire du collège Henri IV. Mgr Vallet appartenait à la Société depuis le 9 Juillet 1901.

Administration. — Mme la Ctesse de Senneville-Grave, MM. Abel Lefranc, professeur au collège de France, l'abbé Bécourt, l'abbé Serpette et Joncoux sont élus membres non-résidants.

— M. le Président désigne pour former la Commission chargée de veiller à la reconstruction de la façade d'une maison offerte par M A. Hubault, MM. Boquet, Dubois et Thorel auxquels se joindront les membres du bureau.

— MM. Roux, Dubois et Thorel sont aussi désignés pour étudier la situation que crée à la Société la loi de 1901 sur les associations.

— M. de Guyencourt appelle l'attention de la Société sur les restaurations qu'exige la croix de Fescamps. M. Milvoy veut bien se charger d'y aviser. — La Société ajourne la décision relative à l'église de Saint-Pierre-Divion dont la cloche seule offre quelque intérêt.

— M. l'abbé Leroy communique au nom de la

commission compétente, un rapport sur les deux ouvrages présentés au concours d'histoire de 1913. — Cette commission a jugé digne du prix Leprince le premier d'entre eux intitulé : *Monographie du village de Querrieu*, et propose d'accorder une mention honorable avec médaille d'argent au second, qui porte pour titre : *Toponymie des lieux habités de l'Arrondissement de Saint-Quentin (Aisne)*. Ces conclusions ayant été adoptées, le prix Leprince est attribué à l'auteur du premier manuscrit, M. Alfred Gosselin, instituteur à Querrieu, et la médaille d'argent à M. Vincent, conservateur-adjoint de la Bibliothèque royale de Belgique, à Bruxelles, qui a rédigé le second.

— La parole est ensuite donnée à M. Thorel, chargé de faire un rapport sur le seul ouvrage présenté au concours d'archéologie, (Prix Ledieu). Selon les conclusions qui lui sont soumises, la Société accorde une médaille d'argent avec prime de cent francs, à M. Hackspill, de Moulins, (Allier), auteur de cet unique manuscrit, intitulé : *Recueil de landiers des* XV[e] *et* XVI[e] *siècles, trouvés en Picardie.*

Travaux. — M. le Secrétaire perpétuel lit le compte-rendu des travaux de l'année, destiné à la séance publique, puis M. Héren communique la lecture qu'il se propose de faire, en la même circonstance, sur la langue et l'esprit des bourgeois d'Amiens aux XIV[e], XV[e] et XVI[e] siècles ; enfin la séance est levée à 10 heures.

Séance ordinaire du 9 Décembre 1913

Présidence de M. le Chne Mantel, Président.

Sont présents : MM. Antoine, Brandicourt, de Calonne, l'abbé Cardon, Collombier, M. Cosserat, P. Cosserat, Dubois, Durand, de Guyencourt, Héren, Ledieu, l'abbé Leroy, l'abbé Mantel, Michel, Milvoy, Roux et Thorel, membres titulaires.

M. l'abbé Rohault, membre non-résidant, assiste à la séance.

Correspondance. — Mme la Ctesse de Senneville-Grave, MM. l'abbé Bécourt, Joncoux, pharmacien, Lefranc, professeur au collège de France et l'abbé Serpette, remercient de leur élection en qualité de membres non-résidants.

— MM. Gosselin, Hackspill et Vincent remercient la Société au sujet des prix qui leur ont été attribués.

— M. Douillet, architecte, propose un projet pour la reconstruction de la façade d'une maison jadis située rue des Sergents et dont il fut antérieurement question.

— M. Boquet pense qu'on trouverait pour elle un emplacement convenable rue des Rinchevaux.

Ouvrage signalé. — M. le Secrétaire perpétuel recommande à l'attention de l'Assemblée une

note sur le passage à Amiens d'Antoine, comte de Vandémont, (1416-1438), par M. Duvernoy, imprimée dans le Bulletin d'archéologie lorraine de Nancy (1913, n° 10).

Chronique. — M. de Guyencourt annonce qu'une collection d'environ huit cents dessins relatifs aux églises et aux châteaux du Ponthieu et du Vimeu est entrée dans la Bibliothèque des Antiquaires après avoir été cédée par la famille d'Anchald. Ces dessins, exécutés par un artiste abbevillois nommé Gillard, proviennent de la bibliothèque du Mis de Belleval.

— Depuis la dernière réunion la Société eut le malheur de perdre M. l'abbé Démaret, ancien curé de Rambures, qui lui appartenait depuis le 8 Mars 1910.

Le 29 Novembre un second deuil a frappé la Société en la personne de M. Maurice Ledieu, admis en qualité de membre non-résidant depuis le 13 Mars 1883. — Les traditions qui rattachent les Antiquaires de Picardie à la famille de M. Ledieu, et les liens si affectueux qui l'unissent à M. Léon Ledieu et à MM. Maurice et Pierre Cosserat, justifient les sentiments de bien vive sympathie que les Antiquaires de Picardie éprouvent en cette douloureuse circonstance. — A peine ce dernier décès avait-il eu lieu que l'on apprenait la mort de M. Ch. Bréard qui, à diverses reprises, enrichit nos mémoires de savantes

communications. — Aux familles de ces regrettés collègues, la Société offre ses plus sincères condoléances.

Administration. — L'ordre du jour appelle les élections pour le renouvellement du bureau sortant qui est réélu à l'unanimité, et sera composé en 1914 de :

M. le chanoine Mantel, Président ;
M. Maurice Cosserat, Vice-Président ;
M. l'abbé Cardon, Secrétaire annuel ;

auxquels se joindront les membres inamovibles du bureau.

— La Société décide de faire les démarches nécessaires pour savoir si, — comme le bruit en court — l'église du Hamelet-lès-Favières, dont elle a soldé les plus urgentes réparations, est toujours livrée aux déprédations des touristes et des vagabonds.

Travaux. — M. le chanoine Mantel communique la lecture qu'il se propose de faire en séance publique, sur les couvents de femmes à Amiens, à la fin de l'ancien régime, puis la séance est levée à 9 h. 1/4.

Séance publique du 17 Décembre 1913

La séance est ouverte vers 8 h. 1/2 du soir, sous la présidence de M. le chanoine Mantel, Président, devant un public nombreux réuni dans la grande salle de la Société Industrielle.

Mgr l'Evêque d'Amiens, M. le Général commandant le 2e corps d'Armée et M. le Sénateur-Maire de la ville d'Amiens se sont fait excuser.

M. le Procureur général assiste à la séance et M. le Préfet de la Somme se fait représenter par son chef de cabinet.

La série des lectures se déroule selon l'ordre prévu au programme aux applaudissements de l'assistance, et après la proclamation des lauréats des concours, M. Gosselin vient recevoir, de la main de M. le Procureur général, la médaille qu'a obtenu sa belle monographie du village de Querrieu. — La séance fut levée vers 10 heures.

Etaient présents : MM. Antoine, Brandicourt, de Calonne, l'abbé Cardon, Dubois, de Guyencourt, Héren, Josse, l'abbé Leroy, l'abbé Mantel, Michel, Milvoy, de Puisieux, Roux, Thorel et de Witasse, membres titulaires, ainsi qu'un grand nombre de membres non-résidants dont l'énumération est impossible.

Assemblée générale du 18 Décembre 1913

Présidence de M. le Chne Mantel, Président.

La séance est ouverte à 2 heures.

Sont présents : MM. Antoine, de Calonne, l'abbé Cardon, Collombier, Dubois, Durand, de Francqueville, de Guyencourt, Héren, Ledieu, l'abbé Mantel, Milvoy, de Puisieux, Roux, Thorel et de Witasse, membres titulaires.

MM. l'abbé Bouvier, Commont, Gigon, le Cte de Montbas, Le Noir de Mérocourt, Rodière, Perret et Siffait de Moncourt, membres non-résidants assistent à la séance.

Correspondance. — MM. l'abbé Lesenne, Proyart de Baillescourt, Brandicourt, Boquet, Duhamel-Decéjean, le Chne Muller, l'abbé Serpette, Fagard, Hackspill, M. Fleury, G. Vallée, M. Cosserat, le général d'Heilly et l'abbé Leroy, s'excusent de ne pouvoir assister aux séances de fin d'année.

— M. Commont remercie la Société qui vient de faire imprimer un de ses ouvrages actuellement prêt à paraître.

— M. Siffait de Moncourt affirme que la municipalité de Favières va faire réparer les dégâts dont l'église du Hamelet-lès-Favières vient d'être victime.

Ouvrages signalés. — M. le Secrétaire per-

pétuel signale les Bulletin et mémoires de la Société Archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, où l'on trouve, dans le dernier volume publié, une étude sur plusieurs enceintes en terre, etc.

Chronique. — M. Le Noir de Mérocourt offre deux feuillets de parchemin qui semblent avoir fait partie de deux cueilloirs, d'époques différentes, mais relatifs aux biens de la communauté des chapelains de la cathédrale d'Amiens.

Administration. — L'ordre du jour prévoit la révision du programme des concours ouverts par la Société. — M. Milvoy voudrait que le concours d'archéologie (prix Ledieu) englobât accessoirement la période postérieure à 1789, puisque pareille tolérance fut admise déjà pour le prix d'histoire (Fondation Leprince). — En second lieu, la Société a l'obligation de fixer le sujet du prix nouveau qu'elle doit à la générosité de M. Pinsard. Plusieurs propositions sont faites à ce propos, mais l'assemblée estime utile de soumettre les deux points qui précèdent à une commission spéciale qui, après les avoir étudiés, présentera un rapport d'après lequel sera rédigé le programme, provisoirement ajourné, et M. le Président désigne les membres de la Société qui la composeront, à savoir : MM. de Calonne, Dubois, Milvoy, Roux et Thorel, ainsi que les membres du bureau.

Travaux. — M. l'abbé Bouvier lit une étude destinée à combattre la thèse de M. Commont, relative à l'antiquité de l'apparition de l'homme dans la vallée de la Somme, thèse antérieurement exposée par M. Héren et qui fait remonter cet avènement a plus de 100,000 ans. (Voir p. 122).

En se basant sur l'autorité de l'illustre géologue M. de Lapparent, M. Bouvier pense que l'on doit seulement faire remonter l'apparition de l'homme en nos régions à environ 15,000 ans.

— M. Commont réplique par un mémoire où il expose que M. de Lapparent, mort depuis plusieurs années, n'a point connu les derniers faits acquis par la géologie. Il les eut incontestablement admis. En tout cas, les savants contemporains, dont M. Commont lit plusieurs lettres, estiment que ses supputations, loin d'être exagérées, sont probablement en dessous de la réalité.

— M. le Cte de Montbas communique, de la part de son fils M. Hugues de Montbas, une étude très documentée sur une émeute qui éclata à Amiens, au mois de juillet 1636, lorsque l'autorité royale mit de nouveaux impôts sur les produits manufacturés en cette ville, puis la séance est levée vers 4 heures.

LES

COUVENTS DE FEMMES D'AMIENS

A LA FIN DE L'ANCIEN RÉGIME

Lecture faite en la Séance publique du 17 Décembre 1913,
par M. le chanoine MANTEL.

MESDAMES, MESSIEURS,

En 1789, à la fin de l'ancien régime, il y avait, à Amiens, onze communautés de femmes appartenant à dix congrégations différentes ; 360 religieuses environ espéraient y terminer, aussi tranquillement que leurs aînées, une vie entièrement consacrée à la prière, aux soins des malades et à l'instruction de la jeunesse. Dans une ville de 40.000 habitants à peine et de moitié moins étendue qu'elle ne l'est aujourd'hui, c'était, pour ne parler que des femmes, un nombre de couvents et une population religieuse relativement considérables.

Pour connaître l'emplacement de chacun de ces couvents, on peut se servir d'un plan d'Amiens à la fin du XVIIIe siècle, dressé par M. Pinsard pour la belle Histoire d'Amiens de M. de Calonne. Je les signalerai dans l'ordre où ils se

seraient présentés aux yeux d'un Amiénois qui, en 1789, aurait eu la curiosité de les visiter en commençant par l'extrémité nord de la rue Saint-Leu. Suivons-le dans sa promenade.

Entre l'impasse actuelle des Saintes-Claires et la rue des Poulies, devant l'église Saint-Sulpice aujourd'hui occupée par un fabricant de moutarde, se trouvait un couvent de Clarisses ou *Saintes-Claires* ; elles étaient ainsi appelées de S[te] Claire qu'elles regardaient comme leur mère parce qu'elle avait été la première religieuse de cet ordre, le second fondé par S[t] François d'Assise.

Un peu plus haut, une communauté de *Sœurs hospitalières de Saint-Augustin* desservait l'Hôtel-Dieu.

Un peu plus haut encore, et toujours du même côté, était le couvent des *Dames de Saint Julien* ; c'étaient des religieuses du tiers-ordre de saint François d'Assise, dites aussi de sainte Elisabeth de Hongrie, parce que cette sainte reine avait été la première religieuse du tiers-ordre admise à la profession solennelle. Le nom de *Dames de Saint-Julien* leur venait de ce que, en 1555, ayant fui Vieil-Hesdin détruit par Charles Quint, elles s'étaient réfugiées dans Amiens et avaient obtenu du roi, malgré la résistance de l'échevinage, de s'établir à l'hôpital de Saint-Julien-le-Pauvre.

Si, de la rue Saint-Leu, nous prenons la rue des Orfèvres, puis, le grand marché traversé, la rue

Saint-Germain, nous arrivons devant le couvent des *Sœurs Grises*, dans la rue du même nom. C'étaient, elles aussi, des religieuses de sainte Elisabeth de Hongrie ; mais le peuple les avait immédiatement surnommées les *Sœurs Grises* à cause de la couleur de leur vêtement.

A peu de distance des Sœurs Grises, dans la rue Saint-Jacques, aussitôt après la caserne de Cerisy, s'élevait le couvent des *Carmélites* déchaussées, de la réforme de Ste Thérèse.

Non loin de là, dans la rue de Beauvais, était l'hôpital général, mieux connu sous le nom de *Saint-Charles*, desservi par une communauté de *Filles de Saint-Vincent-de-Paul,* plus généralement désignées sous le beau nom de *Sœurs de Charité*.

A deux pas de Saint-Charles, à l'angle formé par la rue des Louvels et la rue de Narine (actuellement rue Lavalard), se trouvait, et se trouve encore presque intégralement conservé, le *Couvent de la Providence*, construit un siècle auparavant pour les *Filles de Sainte-Geneviève*, *d'Amiens, dites de la Providence*.

Entre St Charles et la rue des Rabuissons (la rue de la République actuelle), le Couvent de *Notre-Dame de Moreaucourt* occupait tout l'emplacement sur lequel se trouvent, de nos jours, l'hospice des Incurables, l'école supérieure des filles, la bibliothèque communale, la rue Puvis de Chavanes et même une longue bande de terrain sur le côté nord de cette dernière rue

Dans la rue des Rabuissons, après l'hôtel de l'Intendance (aujourd'hui la Préfecture), dont il était le voisin immédiat, était le couvent des *Dames de la Visitation de Sainte-Marie*, par abbréviation, les *Saintes-Maries*, fondées par saint François de Sales et sainte Chantal.

Au jardin des Saintes-Maries attenaient les bâtiments et le jardin d'un autre couvent de femmes dont l'entrée était sur la rue des Jacobins, c'était le *Paraclet*.

Enfin, voisin du Paraclet, se trouvait le couvent des *Ursulines*, un des plus vastes, sinon le plus vaste, des couvents de femmes d'Amiens. L'entrée principale en était aussi sur la rue des Jacobins. Des bâtiments, qui s'élevaient sur cette dernière rue et sur la rue Saint-Dominique, beaucoup subsistent encore aujourd'hui : la gendarmerie en occupe une partie ; l'autre a formé le nouveau couvent des Ursulines.

Le prologue de cette tragédie aux « cent actes divers » et sanglants, que devait être la Révolution française, fut la réunion des Etats généraux à Versailles, le 5 mai 1789. Préalablement les trois Ordres avaient eu à rédiger leurs cahiers de doléances et à nommer les députés qui les représenteraient aux Etats. Ils s'étaient, pour cela, réunis au siége de chaque bailliage. L'assemblée plénaire, pour le bailliage d'Amiens et le bailliage secondaire de Ham, eut lieu, le 30 mars, dans l'église des Cordeliers, devenue plus tard église Saint-Remi.

Les religieuses qui avaient bénéfices ou commendes dans le bailliage devaient y envoyer des délégués. Toutes les religieuses d'Amiens, sauf celles de la Providence, de l'Hôtel-Dieu et de Saint-Charles, se firent représenter par des ecclésiastiques ou des religieux.

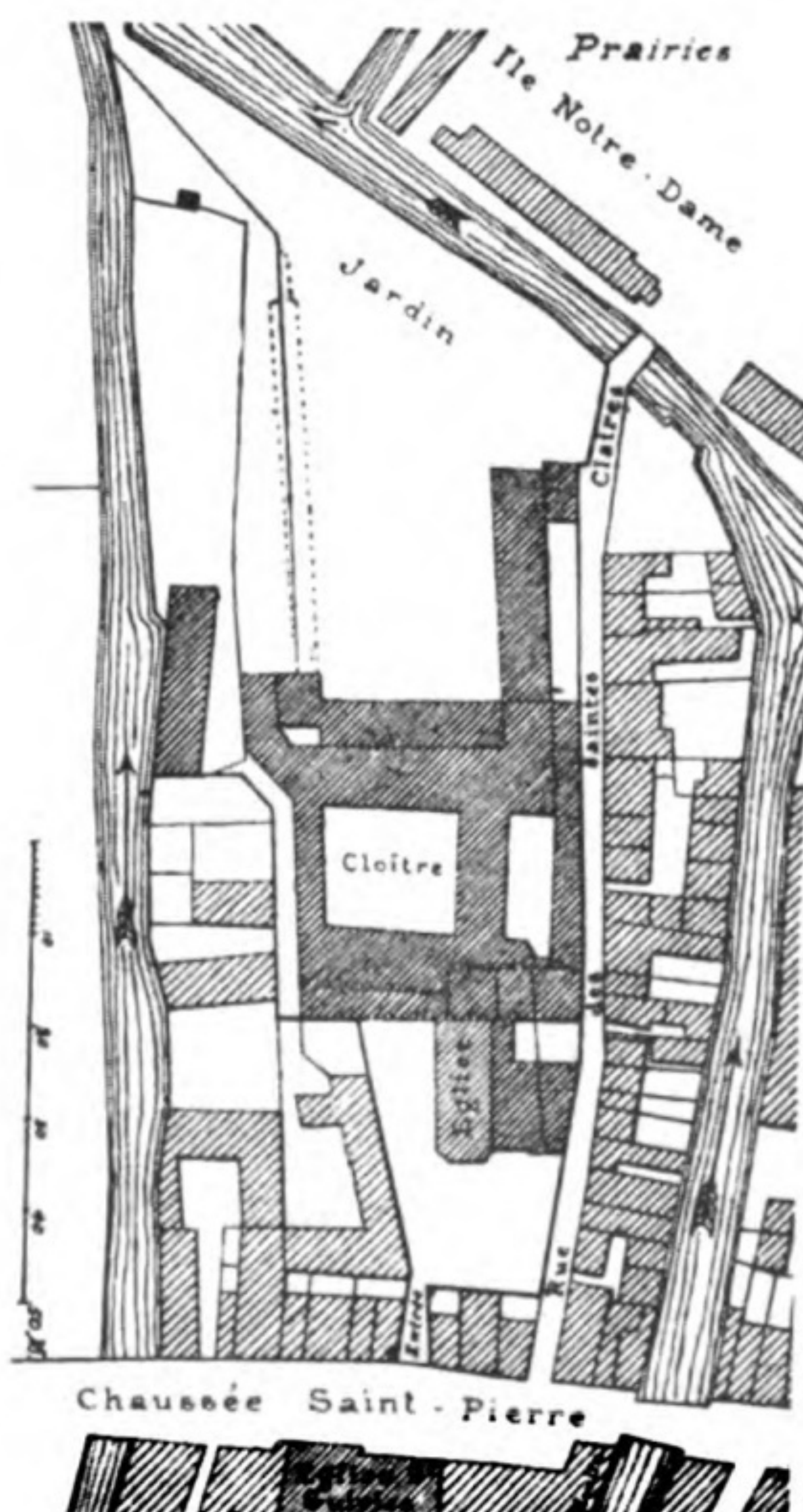
On sait avec quelle rapidité les événements se précipitèrent : le 13 novembre 1789, l'Assemblée constituante suspendait toute émission de vœux monastiques ; le 19 février 1790, elle les prohibait ; le 26 mars, elle exigeait des municipalités un état des couvents avec les inventaires. Ces inventaires furent faits, à Amiens, entre le 2 juillet et le 5 août pour les couvents de femmes. Seules les sœurs de la Providence, celles des hôpitaux et les Ursulines échappèrent, provisoirement, à l'inventaire. Puis parurent coup sur coup les lois sur le serment civique : l'une, du 12 septembre 1790, offrait une pension aux religieux et aux religieuses qui prêteraient ce serment et rentreraient dans le monde, (à Amiens, douze religieuses à peine acceptèrent cette offre) ; celle du 14 octobre ordonnait de dresser la liste des religieux et des religieuses avec l'indication de leur résolution de rester dans leur couvent ou d'en sortir. Enfin l'Assemblée législative décida que toutes les maisons religieuses seraient fermées pour le 1er octobre 1792.

Peut-être serait-il très intéressant, mais assurément il serait trop long, de dire ici comment ces

différentes lois furent exécutées à Amiens. Nous nous bornerons donc à quelques détails sur chacun des couvents dont nous connaissons l'emplacement.

Les Saintes-Claires

Fondé dans une rue dite alors rue Remy et qui devint successivement rue, puis impasse, des



Amiens. — Plan du Couvent des Saintes-Claires.

Saintes-Claires, ce couvent était dû à la générosité de Philippe de Saveuse et de Marie de Lully, sa femme. Désireux de permettre à sainte Colette d'établir dans un couvent d'Amiens la réforme qu'elle avait déjà introduite ailleurs, ils achetèrent une maison qui, avec ses dépendances, permit l'établissement d'un assez vaste couvent.

Sainte Colette y installa solennellement, en mars 1445, 24 religieuses qu'elle amenait de Besançon et auxquelles elle donna pour abbesse Jeanne de Bourbon, fille d'un ancien roi de Naples. Les abbesses furent ensuite Elisabeth de Bavière, Marguerite de Belleval, Marie de Bourbon, sœur de Jeanne, et leur nièce, Catherine d'Armagnac. On put voir longtemps au monastère de la rue Lamartine, les admirables livres d'heures des trois princesses de Bourbon. Le couvent reçut parfois la visite de personnages illustres ; citons Marie-Henriette, fille d'Henri IV et femme de Charles Ier, roi d'Angleterre, Marie de Médicis, Anne d'Autriche et Condé.

Les Dames de sainte Claire, dites aussi Capucines, étaient cloîtrées et ne vivaient que d'aumônes ; on les appelait « les Pauvres-Dames », et elles méritaient bien ce nom. Elles jeûnaient toute l'année.

Leur costume subit, dans le cours des siècles, des modifications nombreuses ; *peut-être* le costume que donne M. Pinsard est-il celui des Clarisses d'Amiens.

En 1789, l'abbesse, la Mère saint Hugue, commandait à 37 religieuses dont la plus âgée avait 80 ans et la plus jeune 24. Trois étaient tombées en démence.

Le couvent fut vendu en 1794.

Sur une partie de son emplacement, il y eut, au XIXe siècle, une école des Frères et une fabrique de chaussures. En 1870, deux filatures occupaient l'autre partie ; aujourd'hui, ces deux filatures sont réunies en une seule.

En 1836, les frères Duthoit ont dessiné la porte du couvent sur la rue Saint-Leu. Cette porte n'existe plus.

Des constructions même il subsiste peu de chose : dans l'impasse des Saintes-Claires un mur qui faisait partie de la clôture de l'ancien couvent, et, *peut-être*, la maison qu'habite actuellement le directeur de l'usine.

L'Hôtel-Dieu

La présence des religieuses hospitalières de saint Augustin à l'Hôtel-Dieu remonte sans doute à l'époque où cet établissement fut fondé près de la rivière de l'Avre et de la rue du Hocquet, à l'endroit où l'on éleva plus tard l'église Saint-Firmin-le-Confesseur et l'évêché. Du moins elles y étaient certainement en l'an 1100, donc avant le transfert de l'Hôtel-Dieu dans la rue Saint Leu, transfert opéré vers 1228.

Tant de religieuses ont adopté la règle de saint Augustin qu'il est difficile de dire quel fut le vrai costume de celles de l'Hôtel-Dieu. Un des plus connus est celui des chanoinesses de Latran : elles portent, au chœur, le surplis par-dessus leur



Deux sœurs de l'Hôtel-Dieu ensevelissant un mort.

robe. Un dessin sur parchemin, conservé dans les archives de l'Hôtel-Dieu, représente deux re-

ligieuses ensevelissant un mort ; leur costume a sans doute été, à une époque qu'il resterait à déterminer, celui des religieuses hospitalières de Saint Augustin à l'Hôtel-Dieu d'Amiens.

En 1789, il y avait 32 sœurs. En mars 1794, ayant refusé de prêter le serment civique, 29 d'entre elles furent emprisonnées à Bicêtre.

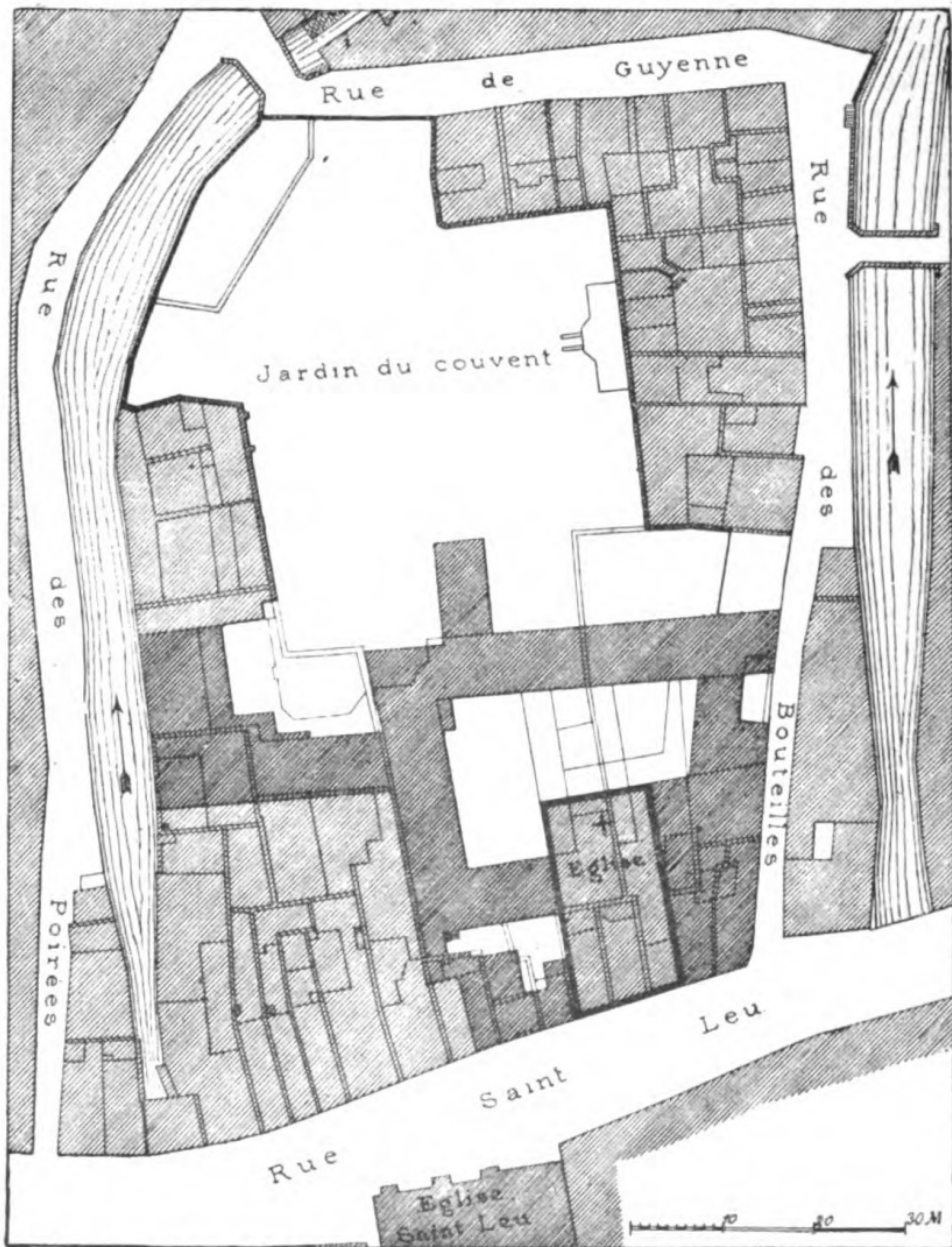
Saint-Julien

« L'hospital Saint-Julien a esté fondé ancienne-« ment par les bourgeois, manans et habitans de « ceste ville d'Amiens... pour recevoir les povres « passans par icelle ville » et il a toujours été administré par l'échevinage. Telles sont les raisons que les échevins firent valoir, d'ailleurs sans succès, pour essayer d'empêcher le roi de donner cet hôpital aux religieuses de sainte Elisabeth-de-Hongrie.

Leur costume, hors du chœur, était fort simple.

Les Dames de Saint-Julien s'engagèrent d'abord à soigner les malades. Reformées et cloîtrées en 1615, elles cessèrent toute œuvre hospitalière. Il est probable que, pour se procurer des ressources, ou bien elles instruisaient des jeunes filles de bonne famille, ou bien elles recevaient des dames pensionnaires : le 21 août 1792, en effet, le procureur de la commune déclare que les Dames de Saint-Julien lui ont adressé des plaintes contre un sieur Delahaye qui, de sa propre autorité, a

déposé des grains dans leurs greniers et dont les employés ont commis de tels excès que plusieurs pensionnaires épouvantées se sont enfuies.



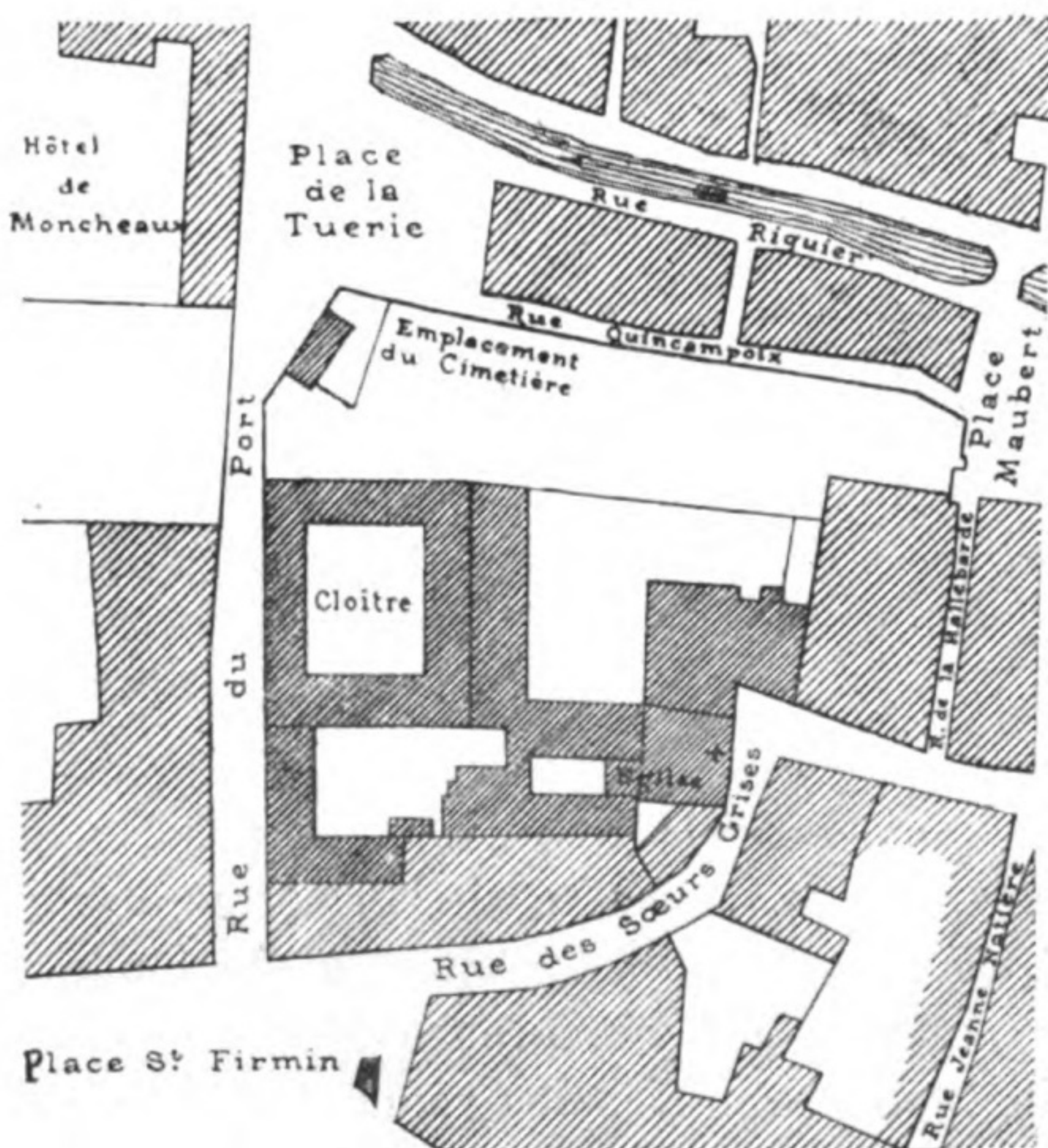
Amiens. — Plan du Couvent des Dames de Saint-Julien.

En 1789, outre 3 converses, il y avait 18 sœurs de chœur dont plusieurs portaient des noms bien connus : Morgan, Frennelet, de Forceville, Tillette d'Acheux, etc.

Le couvent et une partie de l'église subsistent encore ; ils forment les nos 77 et 79 de la rue Saint-Leu.

Les Sœurs Grises

En 1480, forcées par la guerre de quitter Merville, près de Thérouanne-en-Artois, les Sœurs



Amiens. — Plan du Couvent des Sœurs Grises.

Grises se réfugièrent dans notre ville et obtinrent des échevins l'autorisation de s'établir dans l'hôpital de saint Nicolas-en-Coquerel.

D'abord hospitalières, elles visitaient les malades et recevaient les pauvres qui traversaient la ville. A plusieurs reprises elles ouvrirent une école et même un atelier de tissage que la corporation des maîtres « saiteurs » fit fermer. Réformées et cloîtrées en même temps que les Dames de Saint-Julien, elles cessèrent elles aussi de soigner les malades.

A l'époque de la Révolution, il y avait 15 religieuses de chœur, 7 converses et une affiliée.

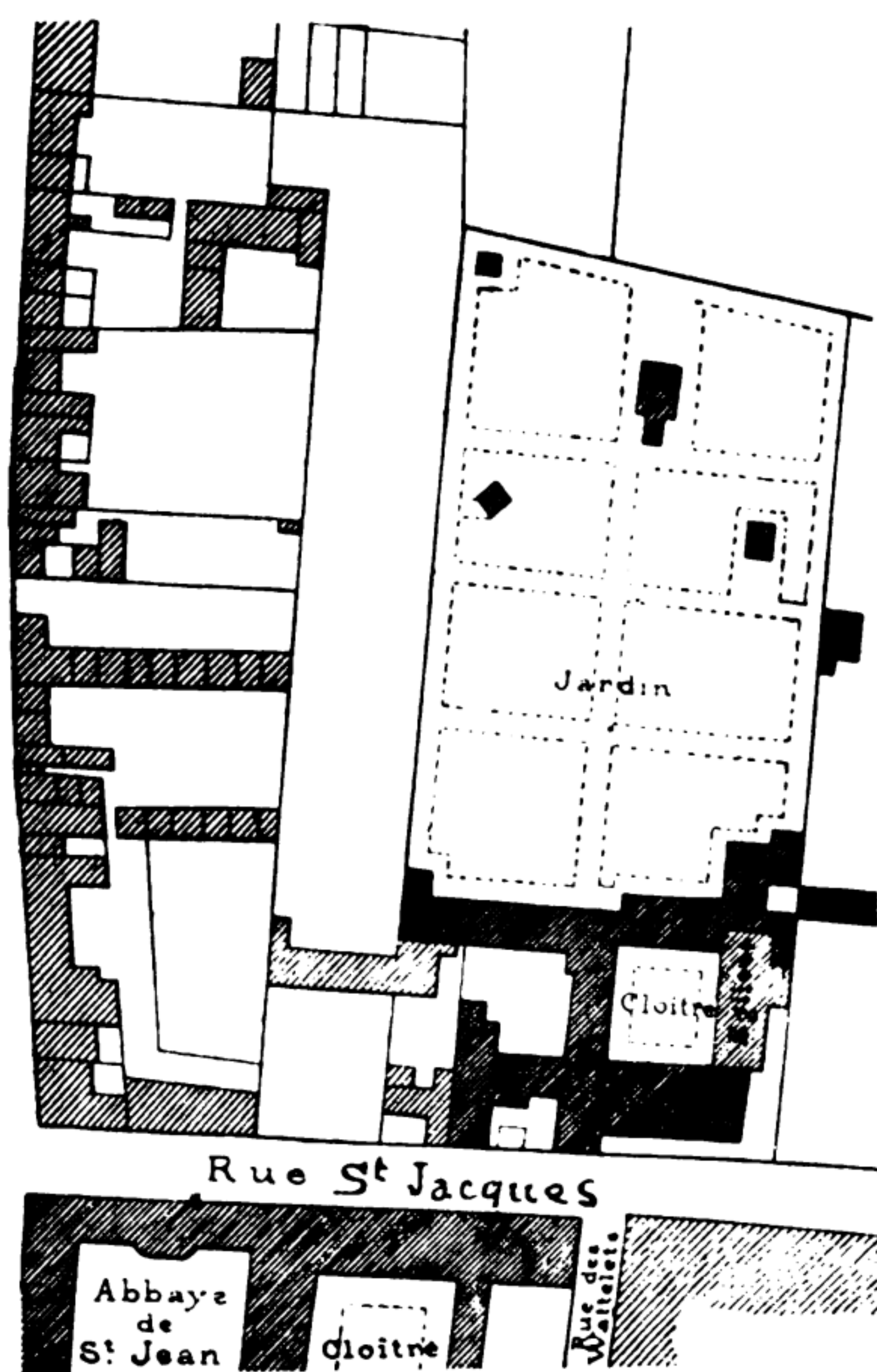
Le couvent, dont les jardins fort grands s'étendaient jusqu'à la rue du Port, fut morcelé et vendu. Du moins, il eut la chance d'échapper en grande partie à la pioche des démolisseurs. Le cloître était remarquable. Déjà en 1834, quand il fut dessiné par les frères Duthoit, il était fâcheusement modifié. L'église qui sert de magasin, le réfectoire et les caves existent encore.

Les Carmélites

Le couvent de la rue Saint-Jacques, le quatrième que les Carmélites de la réforme de sainte Thérèse aient établi en France, a été fondé par Mme Acarie, la bienheureuse Marie de l'Incarnation, qui y prononça ses vœux. Les religieuses y entrèrent solennellement le 18 juin 1608.

Leur costume est des plus simples ; l'étoffe, de couleur brune, est fort grossière ; elles portent un scapulaire sur leur tunique et leur guimpe ; elles ont, pour chaussures, des sandales de corde.

Le couvent s'étendait jusqu'à la rue des Corroyers ; l'enclos était très vaste, comme d'ailleurs



AMIENS. — Plan du Couvent des Carmélites.

celui de presque toutes les anciennes maisons religieuses, mais les bâtiments étaient modestes et l'église, selon la mode du temps, très ornée.

On sait de quels troubles cette église fut témoin en 1791 : le 25 juillet, les Carmélites faisaient célébrer la fête de saint Jacques, patron de la paroisse. Les révolutionnaires, soupçonnant, non sans raison, que les officiants étaient des prêtres non assermentés, s'assemblèrent tumultueusement, inondèrent la rue, menaçant d'envahir l'église et de la profaner ; seule l'intervention de la garde nationale put prévenir des scènes scandaleuses et affligeantes.

Les Carmélites se séparèrent pour le 1er octobre 1792. Sur 26, 11 furent enfermées à la Providence ; 5 reprirent un jour le chemin de leur couvent, mais c'était, hélas ! pour y être emprisonnées.

Des bâtiments, vendus en 1797, il ne subsiste rien de nos jours. Seule, la maison du confesseur des Carmélites est toujours debout, elle porte actuellement le n° 108 de la rue Saint-Jacques. L'église, qui existait encore en 1830 et servait alors d'école d'enseignement mutuel, fut dessinée par les frères Duthoit. Enfin, c'est sur une partie de l'emplacement de ce couvent que l'on a, au XIXe siècle, percé la rue Caumartin et élevé les bâtiments qui furent, pendant quelques années, habités par les R. P Dominicains

SAINT-CHARLES

En 1640, Louvel, curé de Saint-Remi, fonda l'*Hôpital de Saint-Charles et de Sainte-Anne*, pour y hospitaliser un nombre de pauvres proportionné aux revenus que lui-même avait assurés.



Une sœur « au petit pot ».

Cette maison n'avait pas, au début, l'importance qu'elle a acquise depuis. En 1667, on y adjoignit le Bureau des pauvres qui datait de 1524 et l'on eut l'*Hôpital général,* ou mieux l'Hôpital

Saint-Charles. En 1676, la direction en fut confiée aux Filles de Saint-Vincent-de-Paul, les Sœurs « au petit pot », comme on les appelait souvent alors à cause de la petite marmite qu'elles portaient à la main.

Sur les 17 religieuses de Saint-Charles, 6 furent enfermées à la Providence, puis transférées aux Grands Chapeaux ; elles furent, d'après M. Darsy, libérées le 8 mai 1794, après avoir prêté serment de fidélité à la Constitution.

La Providence

Ce couvent fut fondé en 1677, par un autre curé de Saint-Remi, Alexandre Dufresne. Les premières religieuses s'appelèrent d'abord les *Sœurs de la Providence*, du nom d'une maison qui existait en cet endroit et où elles s'installèrent.

En 1689, après 12 années de résistance acharnée de la part des administrateurs de Saint-Charles qui croyaient voir, dans la Providence, un établissement créé pour ruiner leur maison, les sœurs comprirent qu'elles n'obtiendraient jamais l'autorisation de former une congrégation nouvelle ; elles s'affilièrent donc à une congrégation déjà autorisée, créée dans le même but et vouée aux mêmes œuvres : la congrégation des Filles de Sainte-Geneviève de Paris, dites aussi Miramionnies, du nom de leur fondatrice, Mme de Miramion ; on eut alors les Filles de sainte Geneviève d'Amiens, dites de la Providence.

Le couvent, construit en 1693, fut reconstruit moitié en 1759, moitié en 1773. La façade sur la rue Lavalard existe encore à peu près telle qu'au XVIIIe siècle.

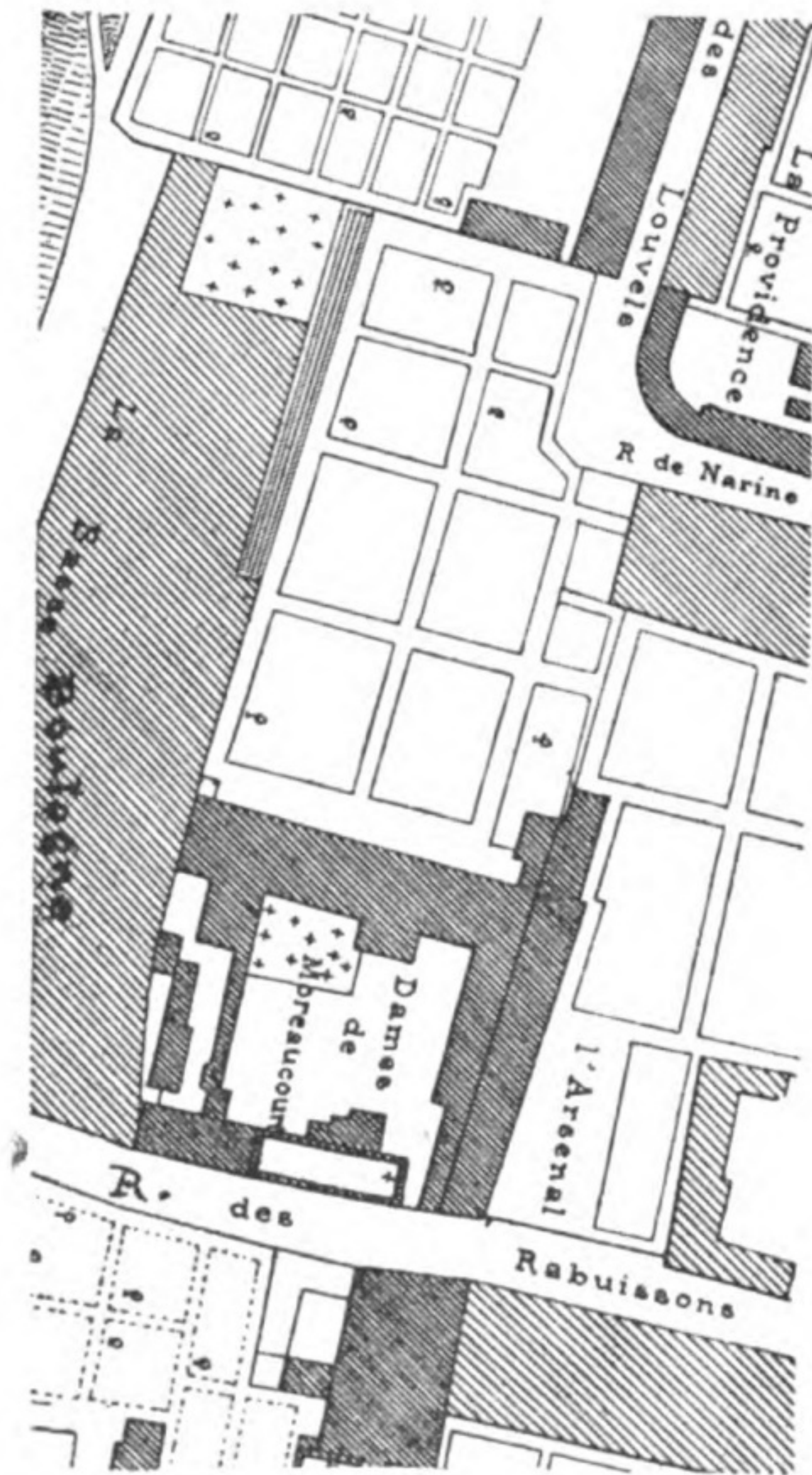
Les sœurs faisaient gratuitement la classe aux petites filles pauvres de la paroisse et avaient cependant le droit de recevoir, à certaines conditions, quelques pensionnaires. Elles accueillaient les personnes du dehors pour des instructions pieuses et des retraites, hospitalisaient les jeunes filles de la campagne qui venaient en ville chercher condition, pansaient les malades et les blessés dans leur « apothicairerie » et allaient même à domicile visiter et consoler les malades de la paroisse.

Les Filles de Sainte-Geneviève de la Providence durent, elles aussi, abandonner leur couvent. La congrégation, qui d'ailleurs, n'avait jamais compté que trois établissements : Paris, Amiens et La Ferté-sous-Jouarre, disparut avec la Révolution

Les bâtiments, sauf l'église démolie vers 1820, furent conservés dans leur intégrité. Ils servirent de prison en 1793 et 1794. C'est dans la partie sud du couvent que, en 1850, les R. P. Jésuites établirent le premier des collèges libres ouverts par eux en France après le vote de la loi Falloux et auquel ils donnèrent, tout naturellement, le nom de Collège de la Providence. La partie nord est actuellement la maison du Dr Gand.

Les Moreaucourt

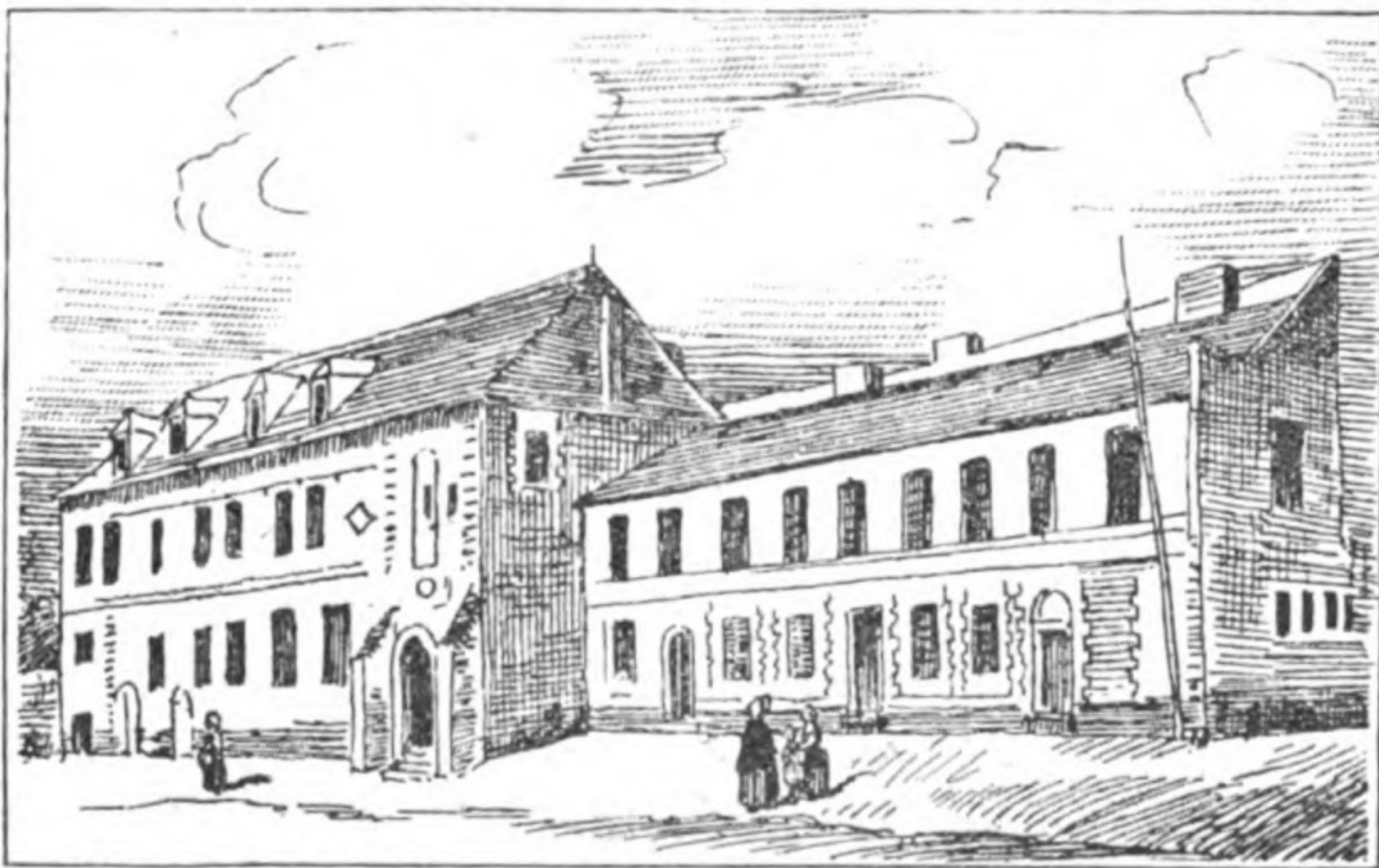
Les Dames de Moreaucourt appartenaient au célèbre institut de Fontevrault et suivaient la règle de saint Benoît, cette règle si sévère qui interdisait l'usage de la viande même en cas de maladie et imposait un silence perpétuel. Depuis 1146, elles étaient établies en Picardie, entre



Amiens. — Plan du Couvent des Moreaucourt.

Flixecourt et l'Etoile, sur la terre de Moreaucourt, d'où leur nom ; elles le conservèrent lorsque, en 1635, pour fuir les Espagnols qui dévastaient la Picardie, elles vinrent se fixer dans la rue des Rabuissons, en face des Feuillants.

Leur vaste et beau couvent connut des temps de grande prospérité. En 1676, elles étaient 75 religieuses de chœur et 3 tourrières, avec un revenu net de beaucoup supérieur à celui des autres couvents de femmes. En 1789, elles n'étaient plus que 24 religieuses de chœur et 3 converses.



Bâtiments des Moreaucourt.

Pendant la Révolution, des magasins et des habitations particulières furent aménagés dans le couvent. On y établit aussi la manutention des vivres pour l'armée ; les fours, construits à cette

occasion, causèrent un incendie terrible qui détruisit l'église et les bâtiments sur la rue des Rabuissons.

En 1823, le conseil municipal utilisa, pour en faire la Bibliothèque communale, le grand bâtiment du couvent des Moreaucourt et décida de construire, dans le jardin, une école pour les Frères des écoles chrétiennes ; c'est actuellement l'école supérieure des filles. Les frères Duthoit ont connu et dessiné quelques parties de ce couvent ; aujourd'hui il ne reste que les caves.

Les Saintes-Maries

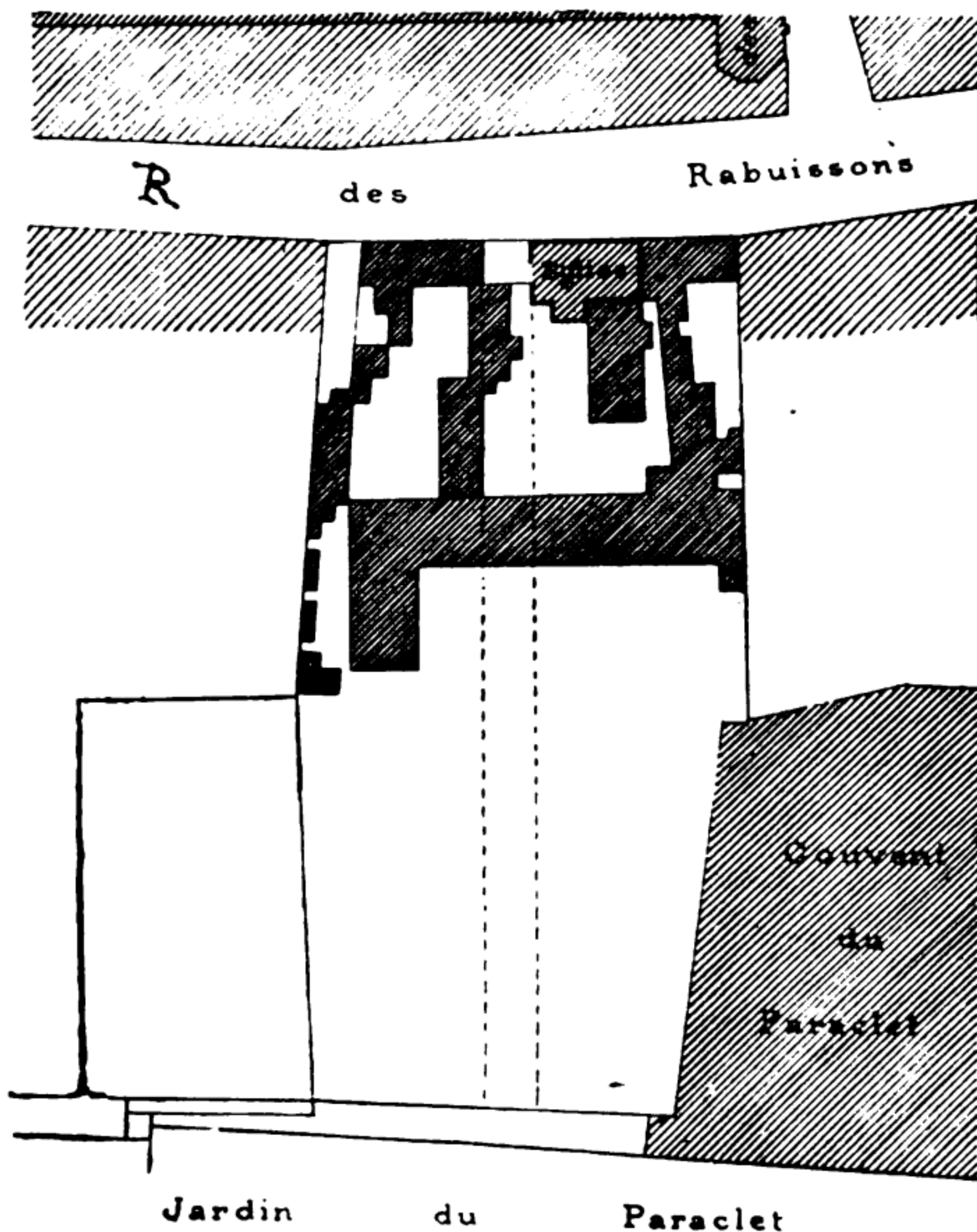
Le 18 mai 1640, les religieuses de la Visitation de Sainte-Marie acquirent, pour 45.000 livres, l'hôtel du duc de Chaulnes, dans la rue des Rabuissons, en face de l'église des Cordeliers ; dans la suite, elles achetèrent aux Arbalétriers un jardin contigu au leur et, du tout, elles firent un beau couvent qui tenait d'un côté aux Dames du Paraclet et, de l'autre, à la Préfecture actuelle.

Le peuple, trouvant trop longue cette appellation « les Dames de la Visitation de Sainte-Marie », en fit « les Dames de Sainte-Marie » et même, pour simplifier encore, « les Saintes-Maries ». On les appelle aussi les Visitandines.

En 1789, il y avait 35 religieuses de chœur, 8 religieuses associées et 2 tourrières. Quelques-unes des Saintes-Maries appartenaient à de très

honorables familles de la Picardie et de l'Artois : c'étaient les sœurs de Lannoy, de Couronnel, de Witasse de Vermandovillers, de Court, Dufresne, etc.

Le couvent, évacué pour le 1er octobre 1792, servit d'abord d'entrepôt pour les farines ; on y établit en même temps une fabrique d'armes,



Amiens. — Plan du Couvent des Saintes-Maries.

spécialement de lances et de piques. Il fut vendu le 23 novembre 1796. — Plus tard on y ouvrit une filature. Peut-être trouverait-on encore, dans la rue des Saintes-Maries, quelques restes des anciens bâtiments.



Stylobate des Saintes-Maries.

L'église a été démolie. Très simple à l'extérieur, mais très ornée à l'intérieur, elle possédait un autel très riche et un rétable très bien sculpté qui se voit encore dans l'église de Montonvillers. Même avant la Révolution, ce rétable avait été remplacé par un stylobate dessiné par l'architecte Rousseau et portant un groupe du

sculpteur Carpentier : la *Visitation* de la Sainte-



La « Visitation » par Carpentier.

Vierge à sainte Elisabeth. On y voyait encore deux œuvres du même sculpteur : un saint François de Sales et une sainte Chantal. Il paraît qu'en 1800, un maître de poste n'avait rien trouvé de mieux, pour utiliser cette église, que d'y installer ses écuries !

En 1823, on perça, sur une partie de l'emplacement du couvent, une impasse qui s'appela, « des Saintes-Maries », et fut convertie en rue lors de la création du Musée. Ce nom « des Saintes-

Maries ». comme tant d'autres aujourd'hui disparus. avait au moins le mérite de rappeler une page intéressante de notre histoire locale. La rue des Saintes-Maries n'est plus, aujourd'hui, que la rue Alphonse Paillat.





Sainte Chantal. Saint François de Sales.

par Carpentier.

Le Paraclet

Depuis 1619, des religieuses de l'ordre de Citeaux occupaient au Paraclet-sous-Boves, dans la prairie où, selon Pagès, sainte Ulphe avait

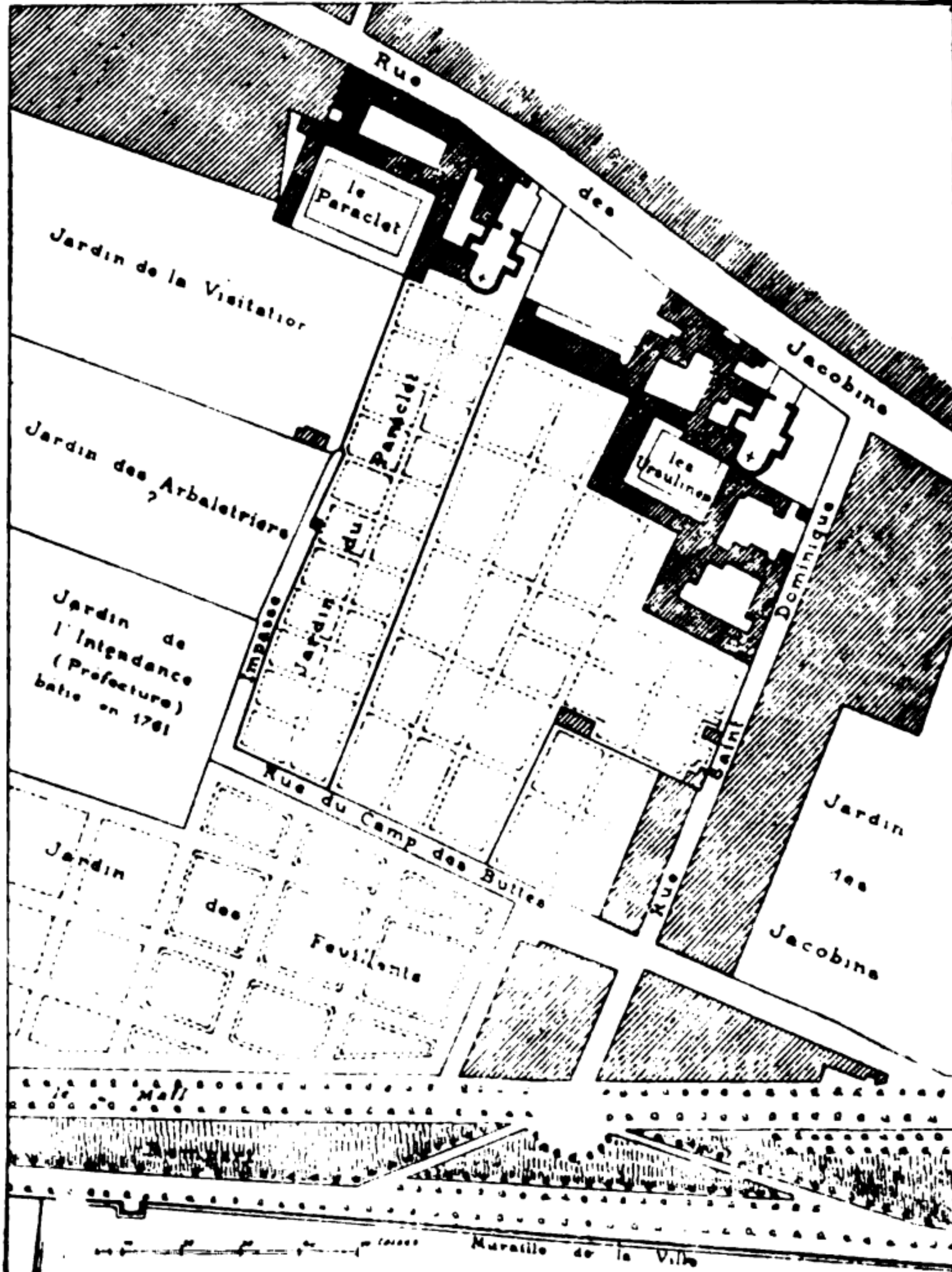
son oratoire, une abbaye dite de *Notre-Dame-du-Paraclet*. Les guerres, alors fréquentes, avaient maintes fois détruit les bâtiments de l'abbaye. En août 1648, les dégâts furent tels que la plupart des religieuses durent se transporter à Amiens. Elles s'établirent rue des Jacobins, dans un hôtel que leur vendit Charles Dufresne, sieur du Cange, le fameux érudit amiénois. L'acquisition d'un jardin et d'une autre maison avec ses dépendances leur permit de s'installer convenablement. Le couvent était bâti en briques et pierres de taille, long de 80 pieds, large de 25 et assez élevé.

En 1789, il comptait 29 religieuses de chœur et 10 sœurs converses. C'est dans ce couvent que se trouvaient le plus de religieuses appartenant à la noblesse : les d'Inval de St-Martin, les de Lannoy, les d'Incourt d'Hangard, les d'Ablaincourt, les du Breuil et d'autres.

Après le départ des religieuses, le couvent devint successivement un quartier pour 400 hussards, un dépôt d'habillements et d'effets militaires pour l'armée du Nord. Au commencement du XIXe siècle, un sieur Sévrette y ouvrit une école d'enseignement secondaire qui plus tard fut dirigée par Michel Vion.

Le principal bâtiment, situé sur la rue, fut brûlé en 1835. Ce qui reste de l'abbaye fait partie aujourd'hui de la banque Duvette et de l'Hôtel du Commerce.

Quant à l'église, petite, mais fort jolie, elle fut détruite lors de l'ouverture de la rue Napoléon, actuellement rue Lamarck. On y retrouva, dans leurs cercueils, encore revêtues de leurs habits,



Amiens. — Plan des Couvents du Paraclet et des Ursulines.

les religieuses qui y avaient reçu la sépulture. On dit que les Dames du Paraclet portaient, au chœur, le surplis et l'aumusse comme les chanoinesses des chapîtres nobles.

Les Ursulines

L'an 1537, Angèle de Brescia fonda en Italie une nouvelle congrégation religieuse que le pape Paul V institua le 13 juin 1612 sous la règle de saint Augustin et l'invocation de sainte Ursule, ce sont les Ursulines. La première qui ait fait profession au couvent de Paris fondé par Mme de Sainte-Beuve, surnommé la *sainte Veuve*, fut la fille d'un riche gentil homme picard, Cécile de Belloy, en religion Mère Cécile de la Croix. Envoyée à Amiens, en 1615, pour y fonder un couvent, elle s'établit provisoirement dans la rue Saint-Denis ; bientôt elle acheta, du seigneur de Thoix, l'hôtel de Crèvecœur, dans la rue des Jacobins, puis, d'un sieur Brasseur, une maison dite *du batoir*, contiguë à l'hôtel de Crèvecœur, du côté ouest ; elle convertit ces deux immeubles en un couvent où, le 16 février 1619, les Ursulines furent solennellement introduites par l'évêque accompagné de son chapître et du clergé de la Cathédrale.

La première supérieure, après Cécile de Belloy, fut Françoise de Louvencourt, et la dernière, avant la Révolution, Marie-Henriette Dufresne (mère St Louis de Gonzague).

Il y avait, en 1789, 47 religieuses de chœur et 7 converses. Les Ursulines étaient cloitrées ; elles ajoutaient aux trois vœux ordinaires celui d'instruire la jeunesse ; elles avaient à la fois des élèves pauvres et des élèves riches. A la fin, elles n'avaient plus que des classes gratuites, comme il résulte du procès-verbal dressé par les délégués du conseil municipal, le 31 août 1790 : « L'instruction (chez les Ursulines) est purement gratuite. L'on n'y reçoit que les enfants des citoyens pauvres et hors d'état de payer les hono-



Porte des Ursulines.

raires des maîtres ou maîtresses d'écoles... Les soins, les attentions qui sont prodigués à ces enfants ne peuvent que faire désirer la conservation d'une institution si utile. »

Les Ursulines n'en durent pas moins abandonner leur couvent et leur jolie église. Cette église, dont au moins quelques restes subsistent encore dans la gendarmerie actuelle, était un vrai bijou ; on y remarquait spécialement de très riches tableaux et de merveilleuses tapisseries, le tout fait par les religieuses dont beaucoup étaient de véritables artistes.

En 1793, le couvent des Ursulines servit de prison pour les hommes ; il fut aussi dépôt pour les effets de l'armée et quartier militaire. En 1806, on y avait établi à la fois la manutention, le service des lits militaires, le logement et les magasins du génie.

En 1817, une ancienne ursuline du couvent d'Amiens, la Mère Saint-Augustin, née Clermont-Tonnerre, acheta la partie sud des bâtiments et y reconstitua une nouvelle communauté dont elle fut la première supérieure. C'est sur la rue Saint-Dominique qu'était l'entrée du nouveau couvent. Une chapelle fut construite. Bientôt le couvent, accru de vastes bâtiments sur la rue Vivien, forma un bel ensemble. La dernière supérieure fut Mme Félicie Quéquet, en religion mère Sainte-Agnès.

Tels étaient les couvents de femmes d'Amiens

sous l'ancien régime. Cinq se sont reconstitués après la Révolution : les Carmélites, les Clarisses, les Visitandines, les Sœurs de charité et les Ursulines. Seules ces deux dernières congrégations sont retournées dans leurs anciens immeubles.

Plusieurs couvents ont disparu à peu près complètement : ce sont les Saintes-Claires, les Carmélites, les Moreaucourt et la Visitation. Sans parler de Saint-Charles et de l'Hôtel-Dieu à qui nous n'avons donné le nom de *couvent* que pour la commodité du récit, il reste, des autres, des vestiges parfois très importants. Faisons des vœux pour que l'on respecte ces témoins d'un passé qui ne fut ni sans utilité ni sans gloire pour la cité, que l'on épargne ces vieux monuments, pendant des siècles, ardents foyers de piété, de dévouement et de charité

COMPTE-RENDU

DES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'ANNÉE 1912-1913

Par M. DE GUYENCOURT, Secrétaire Perpétuel

MESDAMES, MESSIEURS,

Encore une fois s'achève le circuit annuel de la Société des Antiquaires de Picardie, loin du tumulte des foules et du ronflement des moteurs, mais, hélas, non sans tristesses et non sans deuils. — Il convient donc bien peu de donner une forme badine au début de ce rapport, qui devrait commencer comme un nécrologe, puisque six mois seulement nous séparent de l'instant où mourut l'un de nos collègues les plus aimés : M. Robert Guerlin.

Vous savez quelle était la valeur personnelle de cet homme de bien, à l'intelligence si vive, au cœur si vaillant ; mais vous n'attendez pas que je répète, en moins bons termes, les éloges mérités qui furent prononcés sur sa tombe, et mon rôle doit se borner, ce soir, à dire encore une fois à ce cher disparu, un douloureux et suprême adieu.

Ce n'est pas assez pourtant. D'autres encore

ont droit à cet adieu cruel, car toujours la Mort frappe à coups redoublés en nos rangs.

Depuis un an, nous avons eu le malheur de perdre, parmi nos collègues non-résidants : M. Ris-Paquot, auteur de nombreux ouvrages de vulgarisation, M. l'abbé Gillant, M. le baron René de Boutray, l'un des auditeurs assidus de nos séances mensuelles, M. Pierre Machue, directeur de la succursale de la Banque de France à Amiens, Mademoiselle Pouillien, M. le chanoine Limichin, Monseigneur Godin à qui la Picardie est redevable de la basilique d'Albert, M. le commandant de Bellengreville, Mgr Vallet, aumônier honoraire du Lycée Henri IV, M. l'abbé Démaret, ancien curé de Rambures, M. Maurice Ledieu, petit-fils d'un des fondateurs de notre Société et M. Charles Bréard qui enrichit parfois nos publications de savants mémoires.

Je me suis fait une loi d'éviter en mes rapports les citations latines, mais puis-je vraiment me dispenser de dire « *uno avulso, non deficit alter* », avant d'énumérer les noms de nos nouvelles recrues ?

Parmi nos concitoyens nous avons eu le plaisir de voir venir à nous, en 1913, M. J. Velliet, Mme Caron, M. L. Lorgnier, avocat, M. Ponchon, sous-bibliothécaire de la ville d'Amiens, M. Lamy, avocat-agréé, M. G. Mercier, entrepreneur, Mme Guerlin et M. E. Godin, pharmacien honoraire.

Nous avons recruté, à Abbeville, M. le capitaine Duchesne de Lamotte, M. le Dr Neulliès et M. Joncoux, pharmacien ; à Paris, M. Semichon et M. Lefranc, professeur au collège de France ; dans plusieurs communes de notre département, M. Fayez, libraire à Doullens, M. l'abbé Bécourt, à Montdidier, M. Prévost, à Vaux-lès-Amiens, Mme Lefrançois, à Domléger, M. Fleury, à Escarbotin, Mme la comtesse de Senneville-Grave, à Athies et M. l'abbé Serpette, à Vignacourt.

Enfin, M. Devisme, notaire à Gien (Loiret), et M. de Fromont, propriétaire à Isserpent (Allier), n'ont pas hésité, malgré la distance, à se rallier à nous.

Qu'ils me permettent de leur rappeler le vieil anagramme de notre ville : « Amiens, en amis ».

Amiens, notre bonne mère, si confortablement blottie sur les bords de la Somme, s'est-on demandé parfois sur quel sol elle posa son nid ? — A fleur d'eau, sans-doute, comme les alcyons, lorsque notre paisible fleuve eut achevé de creuser son lit. — Il mit plus de cent mille ans à le parfaire, depuis le moment où l'homme apparut sur ses rives, si l'on admet les calculs de M. Commont, dont M. Héren nous renvoya l'écho. — Cette antiquité déconcertante n'est certes pas inadmissible, mais on ne doit point oublier que, jusqu'ici, toute chronologie géologique est relative et, — si, l'on veut préciser, — qu'elle repose

sur des données souvent bien contradictoires. Nos arrière-neveux défricheront ces broussailles ; pour nous, tâchons de nous moderniser, en passant aux temps néolithiques et transportons-nous jusqu'au village de Molliens-au-Bois où M. Héren a découvert, à la limite du territoire de Montigny, une station de l'époque campignyenne caractérisée par de nombreux outils de silex. — A proximité de ce gisement, on remarque beaucoup de ces excavations en forme d'entonnoirs, connues sous le nom de « *gattes* » dans le patois du pays, excavations communes en Picardie, dans les bois et les plaines récemment défrichées, mais dont l'origine reste toujours mystérieuse. — Elles doivent remonter à une haute antiquité : peut-être même sont-elles contemporaines des débris d'un dolmen découvert à Doingt, que M. Ch. Boulanger a bien voulu décrire. — Les énormes grès qui le composaient, gisaient, ensevelis dans le sol où se dressa plus tard le château de l'Epinette, non loin du menhir que possède la même localité, mais séparé de lui par un étroit cours-d'eau. L'une de ces pierres recouvrait neuf squelettes accompagnés de quelques instruments en silex.

Le polissoir exhumé à Lihons-en-Santerre et l'enceinte de Forceville-en-Vimeu que M. Ponchon a bien voulu signaler, doivent aussi être classés parmi les vestiges de la même période, mais, permettez-moi de ne pas insister.

Si la préhistoire nous valut cette année d'intéressantes communications, l'époque gallo-romaine nous procura de trop rares études. — Je puis seulement citer à son sujet, une brève communication de M. de Francqueville, relative à de vagues substructions découvertes à Remiencourt, au lieu-dit « le Bois-de-bucail », (substructions datées de la seconde moitié du IIe siècle par une monnaie de Marc-Aurèle), puis la description, par M. Delambre, de tombes en pierre rencontrées à Amiens, à l'angle des rues Saint-Fuscien et Evrard de Fouilloy. — Ces sépultures qui présentaient un minime intérêt, semblaient appartenir au début du IIIe siècle, d'après une médaille de Julia Domna trouvée à proximité.

Quelques débris remarqués par M Ponchon dans les terrassements exécutés en 1913, près de l'hôtel-de-ville d'Amiens ne peuvent non plus nous ouvrir des horizons nouveaux.

Heureusement les temps mérovingiens nous ont fourni une compensation, puisque M. l'abbé Bouvier a repris l'étude de l'épitaphe d'Ansebertus, conservée dans l'église de Sains-en-Amiénois. — Il résulte des déductions de notre savant collègue, que le défunt fut, peut-être, l'un des chanoines du chapitre fondé en ce bourg par Childebert I, bien que le jeune âge d'Ansebertus, — il mourut à trente ans, — puisse susciter quelque objection à cet égard.

De son côté M Collombier a recueilli à Hornoy

un triens gravé par le monétaire Ceranius, de Marsac, dans le département de la Creuse. Antérieurement, on avait trouvé à Rivery une monnaie mérovingienne de Rodez, et, à Harbonnières, une pièce similaire d'Orléans. Bien plus, un triens amiénois fut dragué dans la Garonne. — N'est-ce point là une preuve évidente de l'activité commerciale des Gaules vers la fin du VI[e] siècle ?

Enfin, M. de Calonne nous a donné une description détaillée d'une matrice de bronze découverte, voici deux ans, à Roussent, près Montreuil-sur-Mer. — C'est une plaque rectangulaire qui mesure huit centimètres de hauteur sur neuf centimètres de largeur. Elle est gravée en creux sur ses deux faces, qui montrent, d'un côté, nos premiers parents debout près de l'arbre de la science, de l'autre, Daniel dans la fosse aux lions. Les noms des héros de ces scènes, souvent reproduites aux temps mérovingiens, sont tracés près d'eux, et leur dessin, bien que très barbare, ne manque cependant ni de caractère, ni d'une certaine allure qui leur tient lieu de style.

Quel était l'usage de cette matrice ? — La réponse n'est pas douteuse. — Elle servait à estamper de légères plaquettes, souvent en métal précieux, qui elles-mêmes devaient orner des objets de prix, reliquaires, reliures des livres sacrés, vases liturgiques, même les armes des guerriers et les parures des dames : mais pourquoi le sort la fit-il rencontrer en un village aussi modeste que Roussent ?

C'est un problème insoluble. Chaque objet a sa destinée et l'archéologue serait trop heureux s'il pouvait expliquer toutes les raisons des choses. — Ainsi, que penser de l'âge des innombrables souterrains qui perforent le sol de la Picardie ? — M. Beaurain vient encore d'en signaler un, récemment exploré à Forestel près de Liomer. — Ce dernier est une simple carrière, où rien n'a révélé le séjour prolongé de l'homme. — Depuis longtemps son exploitation a cessé ; mais quand avait-elle commencé ? Lorsque pour la première fois, peut-être, on utilisa la pierre pour construire un édifice, pour creuser un sarcophage, pour sculpter ces effigies qui figurent souvent sur les belles dalles tumulaires.

Tous nos concitoyens connaissent celle qui recouvrait, à Sains-en-Amiénois, la tombe des martyrs Fuscien, Victoric et Gentien.

C'est un monument exceptionnel, une pièce presque unique et du plus grand intérêt. Trop méconnue jusqu'à ce jour, nous en devons enfin une excellente description à M. l'abbé Bouvier.

L'auteur de cette sérieuse étude fixe vers l'an 1200 l'époque où l'on exécuta ce chef-d'œuvre. — Qu'il me suffise d'indiquer cette date sans exposer les raisons qui l'ont déterminée. — Il vaut mieux renvoyer à la notice même de M. l'abbé Bouvier, dont la lecture procurera aux curieux et plaisir et profit.

Du tombeau des martyrs de Sains, dirigeons-

nous, — si vous le voulez bien, — vers l'antique Centule.

M. Thorel y commentera, pour notre instruction, un tableau qui jadis ornait l'église de cette vénérable abbaye. — Cette œuvre d'art datait de la seconde moitié du XVIIe siècle et fut attribuée à Claude Hallé, l'un des bons peintres de l'époque de Louis XIV.

On ne sait ce qu'elle est devenue, mais M. Thorel en a retrouvé un dessin, exécuté sans doute par Désiré Letellier et provenant certainement de la collection de Dusevel. — La peinture représentait la Sainte Trinité, tout spécialement adorée à Saint-Riquier. — Cette Trinité était antropomorphe, c'est-à-dire que les Trois Personnes Divines y figuraient sous l'apparence de trois hommes, caractérisés par des attributs distincts, mais trônant l'un près de l'autre sur l'arc-en-ciel.

C'est une manière assez rare de traiter un sujet qui pourtant exerça souvent le talent des artistes, et M. Thorel en prend occasion de passer en revue les différents modes, parfois peu orthodoxes, dont les peintres l'ont exprimé, au cours des âges. — Vous me permettrez de ne pas pousser plus avant l'analyse de cette étude. Cela demanderait quelques développements, et peut-être vaut-il mieux passer à une autre communication de notre laborieux collègue.

Celle-ci traite d'un sujet beaucoup moins auguste ; d'un simple toton.

Qui de nous, en son jeune âge, n'a fait virevolter ce minuscule joujou qu'on appelle un toton ? Mais, qui songea à préciser le sens des initiales gravées jadis sur les quatre faces de ceux affectant la forme d'un tronc de pyramide renversé ? — Ce fut M. Thorel.

A la vérité, Littré, Havart, d'autres savants encore, s'y exercèrent et fouillèrent tout le résidu latin, pour expliquer ces majuscules, parfois variables, mais où l'on doit nécessairement trouver des indications relatives aux péripéties du jeu. — Notre collègue pensa tout simplement au français. Il s'en est, certes, bien trouvé, puisque notre langue lui fournit de quoi interpréter, avec une certitude presque absolue, les divers incidents du jeu, dont ces lettres étaient l'indice et — comme l'usage l'exige en pareille occurrence — disons que pour M. Thorel ce fut « *la triomphe* ».

Puisque je viens de vous entretenir d'un modeste bibelot, permettez-moi de vous signaler tous ceux qui furent étudiés au cours de nos séances mensuelles. Voici d'abord le cachet d'argent de Nicaise Bataille, œuvre très artistique, dont la matrice circulaire fut trouvée à Lihons-en-Santerre, où M. Ponchon la recueillit. — Ce minuscule objet de 22 millimètres de diamètre, semble dater du XVIe siècle, et la scène qu'il représente est des plus joviales. On y distingue deux êtres velus, — deux diables, deux sauvages peut-être, mais plus probablement deux

singes, — occupés à piler quelque drogue, dans un mortier d'apothicaire. — Ne vous étonnez pas de ce sujet bizarre. Il n'est point exceptionnel.

Les professions des apothicaires, droguistes, épiciers et moutardiers-vinaigriers, se confondaient quelque peu, — pour ne pas dire beaucoup, — dans les siècles passés, et souvent ces honorables négociants, — on ne sait par quelle capricieuse fantaisie, — faisaient intervenir des singes dans la représentation des scènes relatives à leur profession. De ce fait on pourrait citer bien des exemples. — Signalons seulement, l'enseigne d'un moutardier, conservée au musée de Beauvais, où l'on voit le patron de séant, symbolisé par un diable, occupé à fabriquer en compagnie d'autres personnages le condiment incendiaire, d'après une formule tout à fait « sui generis ». — Pourquoi cette prédilection de nos anciens droguistes pour ces êtres bizarres ? — Je n'ose le demander à nos modernes pharmaciens.

Quoiqu'il en soit, la moutarde tient d'assez près aux choses de la table.pour nous autoriser à jeter un regard soit sur les récipients destinés à mijoter les mets, soit sur ceux où ils étaient servis. — On fabriquait, en abondance, les uns et les autres à Esmery-Hallon, village du canton de Ham, et M. de Francqueville a étudié avec grand soin les rares spécimens qu'il a pu en retrouver. Il sut aussi à leur sujet départager deux avis contradictoires. — Certains auteurs ont en effet

attribué aux poteries d'Esmery-Hallon, un réel mérite artistique, d'autres l'ont absolument contesté, et c'est à l'opinion de ces derniers que notre collègue se range, en connaissance de cause.

Vous savez par expérience que, chez les Antiquaires de Picardie, l'histoire marche de pair avec l'archéologie. — Je dois donc déclarer, pour les auditeurs non prévenus, que le rapport annuel atteint seulement sa moitié, lorsqu'ils l'espèrent près de finir. Je viens de résumer la première partie de nos travaux ; veuillez m'accorder des trésors de patience pour écouter la seconde.

L'histoire ecclésiastique nous fournit toujours le plus riche contingent de communications. Cette année même, celle qui traite de la période la plus reculée, touche, par certains points, à l'archéologie antique. — C'est une étude de M. l'abbé Mantel sur l'emplacement qu'occupait jadis l'Abbaye de Saint-Martin-aux-Jumeaux, où s'élève aujourd'hui le Palais de Justice d'Amiens.

Notre président dut effleurer en ses recherches bien des problèmes relatifs à la topographie de l'Amiens gallo-romain, mais, de ses savantes déductions, il est bien difficile de tirer une conclusion positive, puisque, en notre ville, les vestiges de monuments antiques ont disparu sans presque laisser de traces.

De même d'épaisses ténèbres couvrent toujours l'histoire de l'église d'Amiens pendant l'époque

mérovingienne. Saint Salve est le plus connu des évêques qui la gouvernèrent pendant cette période, mais sa légende, écrite ou remaniée vers le xie siècle, manque d'autorité. Ce prélat exerça-t-il son pontificat au début ou à la fin du viie siècle ? La première hypothèse est la plus vraisemblable, car notre évêque semble avoir joui de la faveur de Thierry II qui, peut-être, lui accorda les biens très considérables possédés depuis par l'église d'Amiens, sans qu'on en connaisse positivement l'origine. — A Thierry II encore, saint Salve paraît être redevable de l'emplacement où s'éleva la première cathédrale construite dans l'enceinte de notre ville. Telles sont du moins les conclusions auxquelles est arrivé M. l'abbé Bouvier grâce aux patientes recherches dont il est coutumier.

Un peu plus nombreux et précis sont les documents qui concernent le plus illustre des évêques d'Amiens, saint Geoffroy, le pionnier de nos franchises communales — M. l'abbé de Sérent voulut bien nous faire connaître la notice, récemment publiée, que rédigea Nicolas, moine soissonnais du xiie siècle, sur l'évêque éminent dont il avait été presque le contemporain. Mais Nicolas était plutôt un panégyriste qu'un historien, à tel point, qu'il passe sous silence ce qui précisément est, à nos yeux, le plus beau titre de gloire de Geoffroy : la fondation de la commune d'Amiens. — C'est que, ce grand fait historique fut sévère-

ment jugé par le clergé du XIIe siècle, qui le regarda comme une véritable calamité, et Geoffroy fut considéré tout à la fois comme un saint et comme un dangereux utopiste dont il fallait expurger la biographie dans son propre intérêt.

Que dire, après avoir prononcé le nom de notre illustre prélat, de l'historien du siège de Rhodes de 1522, Jacques de Bourbon, qui tient à la Picardie seulement parce qu'il y fut pourvu. en qualité de membre de l'ordre de Saint Jean de Jérusalem, des commenderies de Saint-Maulvis, d'Oisemont et de Fontaine-le-Sec ? — Pourquoi parler du talent oratoire du Père Canaye, supérieur des Jésuites d'Amiens, qui en 1651, prêcha la station du carême en la cathédrale de notre ville avec un immense succès ? A quoi bon rappeler qu'en 1750, un religieux Augustin, natif d'Amiens. fut accusé, pendant qu'il résidait dans le couvent de son ordre à Moulins, d'un meurtre qui ne put être prouvé ? — Ce sont là des faits secondaires que M. Hackspill eut grandement raison de signaler, mais qui ne sauraient longtemps fixer l'attention.

Plus importante pour l'histoire locale est l'analyse des recettes et dépenses d'un marguillier de l'église Saint-Michel d'Amiens, pour l'année 1746-47, que nous devons à M. le comte de Louvencourt. On y relève des traits de mœurs qui ne sont pas à dédaigner, et surtout la mention de maintes familles qui évoquent une partie notable

de la société amiénoise vers le milieu du XVIIIe siècle.

Le nom de M. Hackspill reviendra souvent en ce rapport, car c'est celui d'un de nos plus actifs correspondants.

A lui nous devons le récit d'un drame qui, sous le règne de Henri III, aurait eu pour théâtre un village appelé Bécourt. — La guerre ensanglantait alors la France entière et les campagnes étaient à la merci des bandes armées. Officiers et soldats, logés chez l'habitant, se livraient à tous les excès. — Le capitaine d'une de ces hordes, exigea que la fille de ses hôtes se prêta à d'infâmes caprices ; sans quoi, il y allait de la vie des parents de cette infortunée. — La Lucrèce picarde, — ainsi fut-elle désignée par plusieurs auteurs, — se soumit d'abord aux exigences de son tyran, puis le poignarda. Elle-même fut massacrée, mais sa mort provoqua un soulèvement des paysans de la région qui exterminèrent toute la troupe des soudards.

Les historiens qui ont relaté cet incident tragique, pensent qu'il se produisit près de Montreuil-sur-Mer. — Cependant une rarissime brochure, contemporaine de l'évènement et connue de M. Macqueron, dit qu'il eut lieu à Abbécourt, dans le Beauvaisis, et nomme les paroisses des environs dont la population se leva pour venger Marie Milet, l'héroïne du drame, de sorte qu'aucun doute ne peut subsister à cet égard, car tous

les villages cités en cet opuscule sont voisins de Beauvais.

Détournons-nous de ces horreurs pour saluer avec respect les noms de ceux qui s'appliquèrent à faire fleurir la civilisation et la bonté ; les noms de Charles de Monchy et de sa femme, Madeleine de Bournonville, qui, — M. Crusel voulut bien nous l'apprendre, — fondèrent une école pour les enfants du village de Bouchon ; les noms de ces honorables échevins d'Amiens, qui écrivirent, en 1777, à leurs collègues de Moulins, une lettre, dont M. Hackspill nous a communiqué le texte, pour obtenir de ces derniers, la copie du règlement de leur bureau des pauvres. Administré par des Filles de la Charité, cet établissement passait au XVIIIe siècle pour une institution modèle.

Allons maintenant flaner dans les douces campagnes de notre Picardie, au ciel brumeux parfois, mais si calme et si enveloppant toujours. — M. de Calonne nous conduira vers les pittoresques marécages de Thézy-Glimont, — séjour béni des artistes en été, et des « huttiers » pendant l'hiver — pour nous en résumer l'histoire d'après le beau livre que nous devons à M. de Bonnault sur le même sujet.

Si l'on préfère un paysage plus aride, M. l'abbé Cardon se chargera de nous guider à Querrieu, presque aux portes d'Amiens, et, chemin faisant, il nous redira, d'après un registre paroissial qui

comprend toute la première moitié du XVIIIe siècle, les évènements notables de la localité. — C'est que M. l'abbé Cardon a l'habitude de ces sortes d'excursions. — On pourrait même supposer qu'il parcourut le Ponthieu et le Vimeu en compagnie d'un Italien, le chanoine Antonio de Beatis, attaché au cardinal d'Aragon, qui visita les mêmes parages au début du XVIe siècle, en notant combien la vie alors y était plantureuse, l'agriculture florissante, l'accueil aimable et la cuisine savoureuse. Le bon chanoine aurait, je crois, cédé sa prébende pour un gigot de mouton rôti avec des petits oignons, comme on en faisait alors dans notre pays.

M. Ponchon est aussi un touriste convaincu, mais il s'applique particulièrement à recueillir dans nos campagnes tout ce qui est légende populaire, dicton, formulette, croyance locale, us et coutumes traditionnels.

C'est un volkloriste, un glaneur, qui parvient à former des gerbes dont il nous offre la dîme, ce dont nous le remercions en toute sincérité. — Rien au monde ne dépeint mieux que ces bagatelles, le temps où vivaient nos « tayons » ; elles sont le reflet des âmes naïves, mais parfois très originales, de ceux qni nous ont précédés.

Je n'en veux pour preuve que certaine prière à saint Hubert, prière en français mêlé d'expressions patoises, recueillie par M. Siffait de Moncourt. — M. de Francqueville nous l'a fait connaître. Ce n'est pas un chef-d'œuvre de litté-

rature bien qu'elle soit rimée, mais elle a le mérite d'être courte et de nous révéler un fait peut-être ignoré des hagiographes. C'est que le grand saint Hubert, patron de la chasse, est aussi celui du commerce errant, des camelots, des acrobates qui fréquentent les fêtes villageoises, des gagne-petit, des marchands forains, et cette constatation n'est pas à dédaigner.

MESDAMES, MESSIEURS,

J'aurai terminé ce rapport après vous avoir rappelé la vive émotion qui s'empara des Antiquaires de Picardie, comme de tous les membres des sociétés savantes, littéraires et artistiques d'Amiens, lorsque se répandit en ville, la nouvelle de la destruction prochaine d'une délicieuse maison du XVIII[e] siècle, sise rue des Sergents.

Tous nos concitoyens ont admiré l'élégant balcon qui décorait sa façade. — La cariatide qui le soutenait représentait Samson ou plutôt Hercule, et pouvait rivaliser avec les œuvres fameuses dont Puget décora l'hôtel-de-ville de Toulon. C'est incontestablement le plus beau morceau de sculpture ornementale qui soit en notre ville, après les merveilles de la cathédrale, mais le nom de son auteur reste inconnu.

Sur l'initiative de M. le Docteur Peugniez, président de la Société des Amis des Arts du Département de la Somme, les présidents des autres Sociétés amiénoises, à qui voulurent bien se joindre quelques artistes de notre cité, se réunirent en cour plénière où fut décidé qu'une lettre collective serait envoyée au propriétaire de l'immeuble menacé, M. A. Hubault, pour intercéder en sa faveur. — Nous nous adressions à un ami sincère de notre ville et de tout ce qui fait sa parure, nous étions donc pleins d'espoir quand une intervention malencontreuse faillit tout compromettre. — Heureusement, nous avions affaire à un homme éclairé, qui, peu de jours après, offrait à notre Société la façade si ardemment convoitée, à la condition qu'elle serait déplacée et reconstruite avec soin dans le plus bref délai possible.

Les Antiquaires de Picardie ont accepté avec reconnaissance le don de M. A. Hubault. Ils se proposent de reconstituer bientôt le gracieux édifice qu'ils lui devront, et qui témoignera à la fois du bon goût de nos ancêtres et de la générosité de nos contemporains.

DE LA LANGUE ET DE L'ESPRIT
DES
BOURGEOIS D'AMIENS
AUX XIVe, XVe ET XVIe SIÈCLES

Etude par M. E. Héren.

Mesdames, Messieurs,

Je me propose de donner, à un auditoire amiénois, un aperçu de la langue que les bourgeois d'Amiens ont parlée et écrite, aux xive, xve et xvie siècles. Abandonnant aux savants les questions complexes d'étymologie et de grammaire, j'essayerai, simplement, de faire ressortir ce que le génie de cette langue présentait de naïf, de pittoresque et de plaisant, mais aussi de clair, de grave et de sensé.

Je me référerai, pour cette étude, aux seules archives de la ville : actes constitutifs de la commune, délibérations de l'échevinage, registres des comptes, bref à des documents qui semblent se dérober aux enseignements qu'on en veut tirer. Mais la forme de ces écrits n'était point fixe ; ceux qui les ont rédigés parfois y ont laissé percer leurs

sentiments, y ont ouvert leur cœur ; de sorte qu'à leur insu, ils nous avertissent d'eux-mêmes, selon l'expression de leur illustre contemporain Montaigne. Eh bien ! nous tâcherons de saisir leurs impressions dans leur sincérité, voire leur intensité ; et, puisque le style c'est l'homme, peut-être acquerrons-nous du même coup quelque connaissance de l'esprit, du caractère de nos aïeux, les bonnes gens d'Amiens.

*
* *

Vous savez que le latin des conquérants de la Gaule s'était transformé en langue romane ; que cette langue, à son tour, s'était divisée en deux branches : la sonore et harmonieuse langue d'oc parlée dans le sud de la France, et la moins vibrante mais plus claire langue d'oïl ou mieux d'ouï parlée dans le nord. Cette dernière donna naissance à plusieurs dialectes : le normand, le bourguignon, le poitevin, le français et le picard. Le dialecte de l'Ile-de-France suivit la fortune de nos rois et devint prépondérant. Si, au XIIe siècle, âge classique de notre ancienne littérature, « il n'est déjà plus permis à un seigneur normand, picard ou bourguignon, de se présenter à la cour de France sans qu'il sache s'exprimer en français », le peuple, lui, garde son idiome. A la fin du XIVe siècle, et pendant le XVe, les personnes de qualité de la cité d'Amiens, maïeur, échevins, commerçants, bourgeois en un mot, parlent générale-

ment une langue qui tient le milieu entre le vieux français et le patois du « menu popullaire » (1), du « povre et simple pœuple » (2). Je me hâte de dire que dans ces traductions bourgeoises du *vulgum pecus*, il entre plus de pitié que de dédain.

La langue des bourgeois, par ses mots, est plus picarde que le vieux français ; par sa syntaxe, elle l'est moins que le patois picard ; mais elle en a les intonations et l'accent : elle prononce *que* et *gue (pron. en picard)*, nasalise les voyelles (3) et ignore à peu près le son d'è (ez, ai...) ouvert. Elle dit, par exemple : *un froid hiver* (pron. ein froé hivére), et *mes trois frères* (pron. mé troés fréres) ; *le marquié aux from-maches* (4) et des *bonnés blans de lain-ne* (5) ; *Guillaume de Mortaingne* (6) et *Raoul d'Espaingne* (7) ; la cité de *Boulongne* (8) et le roi de *Polongne* (9). « Je ne prétends pas, dit Génin, dans son ouvrage *Des variations du langage français depuis le XII[e] siècle*, que ces sons du fond de la gorge « fan-me, malhon-nête », très fréquents dans notre vieille

(1) Arch. de la ville d'Amiens, AA 12 f° 120, 3 mars 1514.

(2) Id., AA. 5, f° 155, 5 avril 1470.

(3) Voir Edouard Hrkal, *Grammaire historique du patois picard de Démuin*, p. 4.

(4) Arch. de la ville d'Amiens, CC 10, f° 27 v°. 1401.

(5) Id., AA 6, f° 92 v°. 30 août 1454.

(6) Id., AA 1, f° 55 v°. janvier 1364 (65).

(7) Id., AA 1, f° 223 v°. 8 avril 1364.

(8) Id., CC 6, f° 55, 1390.

(9) Id., AA 16, f° 130, 17 juin 1573. — L'auteur a appliqué ces règles générales de prononciation au cours de sa lecture.

langue, fussent plus agréables que ceux du bout des lèvres par lesquels on les a remplacés. D'ailleurs, nous ne pouvons guère juger ces questions impartialement, étant séduits par l'habitude. »

Cette langue se modifie vers la fin du xvᵉ siècle et se transforme pendant le xviᵉ, suivant en cela, mais de loin, comme timidement, les progrès de la langue française.

*
* *

Mais remontons de quelques siècles en arrière et parcourons la cité. Voici, en 1394, *la rue des Quevaus* (1) ; justement il y passe « un quar carquiet de grès aveuc pluseurs quevaux » (2). En 1403, nous voyons la *rue aux Blancques mains* (3) ; en 1405, la *Cauchie au blé* (4) ; évitons les « truies et pourchiaux qui vont avant le ville et percent et treuent les sas de blé et d'avainne ou marquié ou ailleurs » (5), et gagnons vite cette artère : c'est la rue de *Queue de vacque* (6).

En circulant, nous avons traversé nombreuses *plaches*, vu plusieurs *chimentières*, remarqué le *grant marquié* (7), la *pissonnerie* (8), noté les

(1) Arch. de la ville d'Amiens, AA 1, fº 72. 12 janvier 1394.
(2) Id., AA 1, fº 185. 8 juin 1378.
(3) Id., AA 1, fº 241. 31 août 1403.
(4) Id., AA 1, fº 265. 5 janvier 1405.
(5) Id., AA 12, fº 14. 25 octobre 1404.
(6) Id., AA 10, fº 39. XVᵉ siècle.
(7) Id., AA 1, fº 33, 27 juillet 1405.
(8) Id., AA 12, fº 37. 1343.

maisons dénommées *le cloque* en 1405 (1), les *Trois quailleux* en 1460 (2) et le *Lymechon* (limaçon) en 1471 (3).

Mais qu'est-ce donc que l'enseigne de cette maison, rue du *Petit Cay ?* La *belle Jardinière*, la *belle Indienne ?* Nullement. C'est, au contraire, *le laide Dame.* Oui, la laide Dame, en 1523 (4) en plein XVI[e] siècle, le siècle des Marot et des Marguerite d'Angoulême.

Qu'une enseigne ait le droit de rappeler l'opinion de Tertullien : « femme, tu es la porte du diable », ou d'emprunter un trait satirique à Boileau, *concedo* ; mais qu'elle prenne la liberté de ridiculiser la plus belle moitié du genre humain, je ne l'admettrai, nous ne l'admettrons jamais.

Eh ! qui sait ? N'est-elle pas le fait d'un mari qui a voulu se venger d'être chez lui, comme le dit notre poète patoisant Hector Crinon :

> Ch' mouaite d'ech four quand chés flans i sont d'hors
> Pis d'el mason quand el femelle all' dort,

d'un mari qui devait

> Boissyi l' toupet edvant el q'mise ronne
> Qui fouait la lo et qui gouverne el monne (5).

A moins que... Alors tout s'expliquerait. *Le laide Dame !* Frédéric Godefroy nous apprend,

(1) Arch. de la ville d'Amiens, AA 1, f° 265. 5 janvier 1405.
(2) Id., AA 8, f° 44 v°. 3 sept. 1460.
(3) Id., AA 5, f° 155 v°, 25 nov. 1471.
(4) Id., AA 5, f° 269. 3 janvier 1523.
(5) Hector Crinon, *Satires picardes.* - XVI. Sur les femmes.

dans son *Dictionnaire de l'ancienne langue française,* que nos aïeux donnaient au mot *dame* l'acception de belle-mère. Mais quoi ! déjà au XVIe siècle, *tant de fiel entrait-il dans l'âme des beaux-fils ?*

Cependant, notre excursion en ville nous a donné faim et soif. Cherchons un hôtel où nous restaurer. Entrons-nous *à le Cuignie* (1) ou *au Pied de Vaque* (2), à *l'Agache* ou aux *Rouges Cappiaux* (3), tavernes de la fin du XIVe siècle et du commencement du XVe ? Allons plus loin, à cette alléchante enseigne. Nos modernes guinguettes l'eussent dénommée *à la Bouche ouverte*, ou, plus élégamment, peut-être, *au Bec tendu*, mais combien peu expressives sont ces appellations auprès de celle de 1390, à..., — le dirai-je ? — *à l' Gœule bée*, puisqu'il faut l'appeler par son nom, c'est-à-dire à la Gueule béante. Et, dame, puisque nous sommes dans ce cas, entrons-y hardiment : cette taverne n'est point un lieu mal famé, car le 14 mai de cette année 1390, on y prend deux kanes de vin pour rafraîchir « nosseigneurs » les mayeur et échevins quand ils reviennent de « convoyer medame de Bourgongne » (4).

* *
*

D'ailleurs, personne, à l'époque, ne s'offusque

(1) Arch. de la ville d'Amiens, CC 3, f° 47. 1386.
(2) Id., CC 4, f° 77 v°. 1387.
(3) Id., CC 11, f° 128. 1402.
(4) Id., CC 6, f° 96 v°. 1390.

de noms d'enseignes ou de noms de rues, pas plus que de sobriquets auxquels nous pourrions reprocher une trop grande liberté d'allure. Tous les Amiénois, maïeur et échevins en tête, pouvaient s'écrier dans leur dialecte de la fin du xiv[e] siècle : *J'appelle un cat un cat et chaqu' cos' par sen nom.*

C'est une des caractéristiques de l'esprit gaulois, que l'amour du mot propre ; et, dans le Roman de la Rose, la Raison revendique le droit de nommer « sans glose ni commentaire les nobles choses

Que Dieu mon père, en paradis,
Fit de sa propre main jadis ».

Les sobriquets, en somme, c'est de l'esprit pratique ; ils sont encore en usage à la campagne. J'ai connu un facteur des postes affligé d'un pouce atrophié ; et chacun de l'aborder ainsi : « bojour, quiot Peuche (pouce). » D'ailleurs, les sobriquets, en grande partie, ont donné naissance aux noms patronymiques. Au xiv[e] siècle, je relève : Mahieu Louchefort (1), Guillaume aux grans Piés (2), Jehan Pied de Leu (3) ; au xv[e] : Estène Blanquebarbe (4), Jean Ostemare dit le Bochu (5), Estève Bellecose (6), Marguette Chavatte (7), Ponchette

(1) Arch. de la ville d'Amiens, AA 2, f° 32. 13 janvier 1374.
(2) Id., AA 1, f° 225. Lundi après la Purification 1329.
(3) Id., AA 1, f° 89 v°. 3 août 1392.
(4) Id., CC 38, f° 94. 1451.
(5) Id., AA 6, f° 49 v°. 23 avril 1422.
(6) Id., AA 10, f° 17, XV[e] siècle.
(7) Id., AA 5, f° 217 v°. Avril 1491.

Cochonne (1), Jehanne Parlebas (2), Jean Quesnel dit Maquecarbon (3), Denis de Gouffroy dit Troptosmarié (4), Michel Delemotte dit Hautcornu (5).

Je dois faire remarquer qu'il ne faut pas inférer, de leurs surnoms, que les individus possèdent telle ou telle qualité. Les surnoms sont soumis à tant d'influences particulières dépendant soit des mœurs, soit du milieu, soit du langage, qu'il est souvent difficile d'en élucider la signification. Permettez-moi de vous en citer un exemple. Dans un petit village que je connais bien, demeure un homme connu sous le sobriquet de *Milum*. Cet habitant a-t-il renouvelé le légendaire exploit de Samson ? Non pas. Il n'a jamais fait que tisser le lin de la Nouvelle-Zélande, le *phormium tenax*, en patois picard *phormilum*. Vous devinez : le patois, qui aime abréger, a dit par aphérèse *milum*, de même qu'il dit *Tisse* pour Baptiste et *Tasie* pour Anastasie.

On n'est en général bien sûr de l'origine d'un sobriquet que quand les textes nous font assister à son éclosion. Ainsi pour celui de *Trompette*, appliqué à Robert Cuvellette — sobriquet sur sobriquet ! — en 1410. Il était chargé, en effet, de réveiller les arbalétriers amiénois avec « se boinne

(1) Arch. de la ville d'Amiens, BB 5, f° 128 v°. 24 août 1442.
(2) Id., BB 5, f° 114. 9 mars 1441.
(3) Id., BB 11, f° 66 v°. 1472.
(4) Id., CC 108, f° 29 v°. 1526.
(5) Id., BB 2, f° 12. 6 oct. 1413.

trompette » (1). Il y a des surnoms ironiques : *Jehan qui ne jure* subit une condamnation en 1575 « pour juremens et blasphèmes » (2).

C'est surtout dans les sobriquets appliqués à certaines dames galantes que l'esprit du moyen âge s'est donné libre cours ; néanmoins, souffrez que je me taise ici, car je sais fort bien, quoi qu'en pense Jean de Meung, que *l'auditeur* « français veut être respecté ». Mais, je le répète, les sobriquets, licencieux ou non, sont d'une pratique courante aux XIVe, XVe et XVIe siècles. On s'en sert avec une simplicité ingénue. Aussi pouvons-nous, en toute vraisemblance, nous représenter le maïeur faisant comparaître devant sa justice ses administrés féminins d'un vilain monde, et les apostrophant ainsi sans compromettre sa dignité : « Passez à dextre, femmes de vie dissolute (3), la *Grosse Cathau* (4) et *Margot Par les rues* (5) ; vous à sénestre, les larronnesses, *Dodue* (6) et *Jehennon à Longues Gambes* » (7).

« Cette licence de nos pères, dit Nisard, est la raison en goguette, la raison ribaude..., mais c'est toujours la raison. Au reste, il ne faut pas confondre ces égrillardises de la raison, emportée

(1) Arch. de la ville d'Amiens, CC 14, f° 62. 1410.
(2) Id., CC 202, f° 42 v°. 1575.
(3) Id., CC 155, f° 34. 1551.
(4) Id., CC 120, f° 39 v°. 1532.
(5) Id., CC 33, f° 98. 1445.
(6) Id., CC 63, f° 103 v°. 1485.
(7) Id., CC 51, f° 90. 1470.

hors des bornes par le désir d'accroître notre entendement, avec ces impuretés artificielles de l'imagination, qui souillent tant de livres médiocres et dégoûtants. »

*
* *

Mais est-ce aussi le désir d'accroître l'entendement qui prête à nos aïeux cette diffusion de langage, cette redondance de termes que je suis tenté de qualifier d'agréables défauts, tant elles rendent leur langue expressive et colorée, en même temps qu'elles lui communiquent une sorte de cadence.

Approchons-nous de ce groupe de bonnes gens et prêtons l'oreille à leur conversation.

« Oui, dit Simonnet Turpin à sire Jean Puche, monsieur le maïeur a récité et dit que les joueurs de chole aient à se jouer paisiblement les uns aux autres, sans couroux, haine ne rancune (1).

— Eh ! il a bien raison, réplique dame Leurence Poullette, bonne preudefemme, on fait partout aucun mal. Ainsi, aucun ne peut aller sans dangier avant et parmy ycelle ville après le desraine cloque sonnée au Beffroy, (2) tellement rôdent malfaiteurs, qui font affolures et blechures à quelconques personnes, qui, pourtant, rien ne leur disent (3).

(1) Arch. de la ville d'Amiens, AA 12, f° V v°, 22 février 1465.
(2) Id., AA 12, f 1° v°, 5 février 1466.
(3) Id., CC 35, f° 42, 1448.

— Par monseigneur saint Jean, mon patron, s'écrie Jean Cailleu, bouchier, le peuple fera entendre ses doléances, plaintes et clameurs (1). On ne peut même reposer le nuit tant on est esmerveillé, esveillé et en grant effroy des grans noises et aboiements que font le grant mutitude de quiens qui sont dans le vile (2).

— Ah ! nous vivons par un si piteux temps que c'est pitié et miséricorde, déclare « maître Rassepanier, procureur de la ville. » Hier, Anthonin Routtier, jone compaignon à marier, s'est deffunt, pendu et estranglé (3). Et Jehan et Robin de la Boissière ont osé thuer, ochirre et mettre à mort Jehan Josse, sergent de nuit ; (4) Notre-Seigneur ait son âme (pron. anme). Mais pensez que Messeigneurs sont bons, vrais, loyaux, et que leur justiche veille. Tenez, Rollant Molain, bonnetier, vient d'être pendu, estranglé et mort au gibet de la ville (5), et un autre murdrier exécuté, brullé et roty (6), les benoîts saints et saintes du paradis en soient loués ! Et l'on juge demain un jeune garson de la ville de Tournay, pour larchin prins prisonnier » (7).

(1) Arch. de la ville d'Amiens, AA, 6, f° 103, 6 septembre 1458.
(2) Id., AA 12, f° 14, 25 octobre 1404.
(3) Id., AA 5, f° 228, 28 novembre 1499,
(4) Id., BB 1, f° 56, 23 août 1408.
(5) Id., BB 8, f° 164, 28 mai 1459.
(6) Id., CC 81, f° 110, 1503.
(7) Id., CC 137, f° 108, 1541. — Cette conversation a été rendue avec la prononciation attribuée à l'époque.

Ce dernier pléonasme, — du moins nous paraît-il tel aujourd'hui — est demeuré dans le patois picard, ainsi d'ailleurs que bien d'autres expressions et termes anciens. Nos pères disaient au xv[e] siècle : faire des outrages aux huis et fenêtres, c'est-à-dire les détériorer (1). A la campagne, vous entendrez une mère crier à sa fille : « Arrête, quiote ! ène torne point si vite, t'outrages mein mélin à café ».

Sans doute, nous ne dirions plus, comme en 1502, que des bouchers ont été condamnés pour avoir abattu « ung veau qui n'estoit point d'âge compétent » (2), mais regrettons le beau terme amiénois de 1543 : *sépulturer* (3). Ah ! si on l'avait conservé, on enterrerait les animaux, mais on irait sépulturer les humains.

Le patois picard emploie devant tous les verbes, à chaque personne de chaque temps, la particule de répétition *re.* Les Amiénois faisaient de même, au moins pour le verbe avoir, car ils disaient en 1471 : Les Bourguignons ont juré « qu'ilz raroient ladite ville d'Amiens, et que quand ilz la raroient », ils l'incendieraient (4).

*
* *

La langue d'une époque éloignée nous paraît étrange : la lettre s'en dérobe à notre entende-

(1) Arch. de la ville d'Amiens, CC 49, f° 93 v°, 1468.
(2) Id., CC 80, f° 27, 1502.
(3) Id., CC 140, f° 77, 1543.
(4) Id., BB 11 f° 62, v°, 1471.

ment. Si je vous annonçais que des *farseurs* se proposent de « jouer l'istoire de l'Apocalypse, » j'aurais l'air de parler irrévérencieusement des livres saints ; mais qu'est-ce que des *farseurs* en 1541 ? (1). Ce sont des acteurs.

Si je vous suggérais d'aller présenter à un évêque « une boine quene de vin pour lui aidier à foire se feste, » vous pourriez m'accuser de manquer de respect au prélat ; mais c'était l'habitude autrefois d'offrir du vin aux personnages de marque : ainsi fit-on, en 1418, à l'occasion de l'entrée à Amiens de l'évêque Jean de Harcourt (2).

Lorsque l'échevinage décide, en 1519, d'accorder aux religieux de saint François quelque argent « pour les aydier à vivre... et aussi adfin qu'ilz fussent plus enclins à prier Dieu pour la ville » (3) ne voyez là aucune intention narquoise : les édiles voulaient simplement affirmer que ventre affamé ne saurait avoir d'ardeur au travail ni à la prière.

Les XIVe, XVe et XVIe siècles sont des siècles de vive foi religieuse. Que l'engeance maligne des littérateurs, — et je n'en excepte pas les gens d'église, témoin Rabelais et Mellin de Saint-Gelais — décoche à foison contre les moines des épigrammes cruelles, ou les couvre de ridicule

(1) Arch. de la ville d'Amiens, BB 23, f° 112, v°, 29 octobre 1541.

(2) Id., BB 2, f° 134, v°, 7 déc. 1418.

(3) Id., CC 96, f° 131, v°, 1519.

dans ses contes, cela n'a rien à voir avec le respect dû à Dieu et à la cour céleste. Aussi, avec quelle onction les bourgeois d'Amiens parlent-ils, en 1426, de l'édification « d'une grande et notable orgue en l'église Nostre-Dame d'Amiens, pour l'onneur de Dieu et de le benoîte Vierge Marie, se mère, et de tous les benois sains du Paradis » (1).

Quand Messeigneurs font « à Geffrin dit Leu-Warou, povre homme quérant chascun jour sa vie, » l'aumône d'une chausse de drap gris, en 1449, c'est « pour l'onneur et révérence de Dieu » (2).

Dans le *Journal historique* qu'il a rédigé de 1587 à 1617, Jehan Patte, bourgeois d'Amiens, a conservé cette façon de s'exprimer. Il écrit très fréquemment au cours de son récit ; « A Dieu en soit la gloire ! Loué soit Dieu ! Dieu nous assiste ! » (3) Il est bien là le petit-fils de ce moyen âge qui, attribuant aux esprits d'en haut les mêmes titres et les mêmes honneurs qu'aux grands d'ici-bas, s'écriait si naïvement mais si magnifiquement : « Monseigneur saint Michel, sergent de Dieu, baron de France ! »

Mais quel langage à la fois énergique, sage et mesuré, de la part des édiles, lorsque les circons-

(1) Arch. de la ville d'Amiens, CC 20, f° 31 v°, 1426.

(2) Id., CC 36, f° 16, v°, 1449.

(3) Jehan Patte, *Journal historique* publié par J. Garnier, *passim*.

tances le commandent : « Des prédicateurs Jacobin, Augustin, Cordelier et Carme, disent-ils en décembre 1561, usent en leurs prédications de plusieurs invectives et propos séditieux, lesquelz ne pœuvent esmouvoir le peuple qu'à querelles, débatz, irritations et séditions, ce qui est très dangereulx et périlleulx... Qu'ilz aient à prescher modestement et sans invectives... que le pœuple ayt à se contenir et comporter les ungs avec les autres en toute doulceur, modestie et fraternité... » (1).

Je ne puis m'empêcher de comparer ces paroles sensées à celles que, trente-cinq ans plus tard, un roi qui aimait à se dire Picard, le roi pacificateur des consciences, Henri le Grand, faisait tenir par son aumônier, messire François Roze, doyen de la cathédrale et grand vicaire de l'évêque d'Amiens, à un prédicateur cordelier qui fulminait par avance contre le futur édit de Nantes : «... Tout ainsy que Sa Majesté est très chrestienne et très pieuse, elle désire que les prédicateurs se comptentent de prescher l'évangille, reprendre les vices et réfuter les hérésies, sans se mesler des affaires d'Estat » (2).

Le style simple, mais souple autant que naturel, propre à certains scribes amiénois, me rappelle ce que Littré écrivait au sujet de l'ancienne

(1) Arch. de la ville d'Amiens, BB 35, f° 25, v° 4 décembre 1561.

(2) Id., BB 55, f° 89, 24 décembre 1596.

langue française : « le quatorzième et le quinzième siècle sont des temps de décadence, il ne se produit plus de composition originale... sauf pour l'histoire et le théâtre » (1).

Ecoutez en effet ce que dit en 1463 du roi Louis XI, l'un de ces scribes, résumant le rapport de « sire Philippe de Morviller, » envoyé à Hesdin vers le chancelier de France. Ne faudrait-il point chercher là en partie le portrait du monarque fantasque et de « petite mine », en supposant que nous pussions perdre ses historiens ?

« ... Quand à ce de savoir quant le Roy venroit en la ville d'Amiens et s'il y venroit, mondit seigneur le chancelier luy avoit dit qu'il n'en savoit rien, car quant il plaisoit au Roy de prendre ung chemin, il le prenoit, et quant il luy plaisoit, il le laissoit... et quant au regard de savoir comment Messeigneurs le recevroient, s'il venoit, il avoit dit que ils luy feissent les honneurs et révérences qu'ils avoient accoustumé faire aux roys quand ils venoient en la dite ville, non pas trop grandement, car il ne quéroit point tels choses... » (2).

∴

Essaierai-je, maintenant, de peindre le bourgeois d'Amiens ?

(1) E. Littré, *Dictionn. de la langue française*. (Complément de la préface).

(2) Arch. de la ville d'Amiens, BB 9, f° 119, v°, 1463.

S'il est prompt à saisir les ridicules de son voisin, et habile à les exprimer avec esprit, surtout quand il se fâche, en revanche il est prêt à voler à son secours au moindre appel, et à l'aider de sa bourse pour l'amour de « Nostre Seigneur Dieu » : d'ailleurs n'habite-t-il point la terre où le soldat Martin prêcha d'exemple ?

Il s'émeut à la vue de la faiblesse qui pâtit ; il s'indigne en face du vice, qui est « grant escandle, carque et déshonneur pour la ville ; » (1) mais il applaudit également à l'exécution du meurtrier et du sorcier aux maléfices duquel il croit aveuglément.

Philosophe sans le savoir, il garde sa belle humeur au sein des calamités trop fréquentes de l'époque : les guerres, la peste et les meurtres (2). Il est rieur, moqueur et parfois grivois dans sa conversation, mais sans penser à mal, et s'il entremêle celle-ci d'exclamations pieuses et d'appels à Dieu et aux saints, c'est avec la plus sincère conviction. Au reste, sa piété n'a rien d'austère ni de sombre ; il se dit qu'il y a temps pour tout : pour la prière et pour l'ébaudissement. Après que les jeunes bourgeois de la ville ont porté « honnestement et joieusement » la châsse de saint Firmin, ils font, le soir, en l'honneur du saint, danser les demoiselles.

(1) Arch. de la ville d'Amiens, BB 5, f° 19, v°, 16 avril 1439.

(2) Id., *passim*. — AA 12 f° 121, 15 juin 1515, « . . afin de parer aux homicides ou blessures qui se commettent souvent dans la ville ».

Les douze confrères du Saint-Sacrement sollicitent, en 1547, de la municipalité, un don de « LX s. pour eulx récréer », après qu'ils ont suivi nu-pieds la procession. (1) Ouvrez la bibliothèque des lettrés : le *Décameron* y tient compagnie à la *Bible*, et les *Œuvres* de maître François Rabelais y voisinent avec le *Livre* de monsieur saint Augustin. (2) D'ailleurs, le bourgeois ne sent-il point couler dans ses veines du sang de ces ménestrels amiénois du XIII[e] siècle, « marchands de gaîté qui apportaient dans leurs contes, — comme le dit si bien l'historien d'Amiens, M. de Calonne, — leurs vices aimables, leur misère joyeuse, leur conception cynique et gouailleuse de la vie ? »

Si les passions politiques et religieuses entraînent quelquefois le bourgeois dans des fondrières, il sait vite regagner le droit chemin, grâce à deux précieuses qualités : son sens droit et son amour de la cité. Car avant tout, il est attaché à la ville et ne lui ménage pas son dévouement, ce qui ne veut pas dire qu'il n'avise au moyen de sortir prudemment celle-ci d'un mauvais pas, car, n'en déplaise au dicton, bien qu'il ait en poche la clef de sa maison, il n'entend pourtant point qu'elle brûle.

Mais j'imagine que les budgets de nos municipalités actuelles ne portent plus les mentions

(1) Arch. de la ville d'Amiens, BB 25, f° 263, v°, 2 juin 1547.
(2) Id., série FF, Inventaires, *passim.*

qu'on lit à ce sujet dans les *Comptes* des siècles passés, par exemple en 1523 : « XV grans pâtez de venoison qui ont esté portez à Paris, et présentez au nom de la ville d'Amiens à plusieurs conseillers et officiers de la court, en leur recommandant les procès et affaires d'icelle ville. » (1)

Nos pères escomptaient fort la reconnaissance du ventre.

Une délibération de l'échevinage de 1572 rappelle qu'il serait raisonnable de faire à « M. de Villeroy, secrétaire des commandemens du roy, qui expédye la Picardie, M. Brethe, son commis, Mons. le procureur général de la court de Parlement, desquelz l'on a chacun jour affaire, quelques présens et honnestetez, soit de quelques pièces de saieterye ou de quelque exquise volatille ». (2)

Qui pourra jamais supputer le nombre des lapins, des paons, des faisans, des cents de harengs saurs, des coquets de saumons, des bâtons de fromage offerts à des personnages de marque « afin que les fais et besongnes de la ville ils aient mieux recommandez en bien et en raison ? » (3) Aujourd'hui, nous prononcerions le mot de corruption, car notre époque intègre ne connaît plus ces façons d'agir. On ne trouverait pas sur la machine ronde de parents recomman-

(1) Arch. de la ville d'Amiens, CC 102, f° 34, 1523.
(2) Id., BB 40, f° 114, 10 juillet 1572
(3) Id., CC 87, f° 100, v°, 1510, — BB 3, f° 47, 1426.

dant par des cadeaux leurs enfants ; ni de personnages influents, leurs amis. Je ne dis point, cependant, qu'en cherchant bien... Taisez-vous, ma langue !

Il faut pourtant remarquer que ces présents étaient faits dans l'intérêt général, car, pour les bourgeois, l'intérêt supérieur de la cité prime tous les autres. Il semble même qu'à leurs yeux les Amiénois soient gens d'essence supérieure, à l'alimentation desquels peuvent convenir matières de choix seules.

C'est ainsi qu'au mois de décembre 1455, deux « compaignons estrangierz » avaient introduit dans la ville une centaine de livres « de pourres » d'épices diverses : poivre, cannelle, gingembre et autres. Ces épices furent apportées devant Messeigneurs, en l'hôtel des Cloquiers, pour y être « veues, visetées et boulies et esprouvées bien et soulfissamment par lesdis eswars et autres gens et marchans en ce congnoissans ; finablement ils ont tous esté d'opinion que lesdites pourres ne sont pas dignes d'estre vendues en ladite ville, mais bien les peuvent lesdis compaignons porter vendre dehors, car elles ne sont pas à condempner du tout, et toutesfois, en une si notable cité que est ladite ville d'Amiens, on ne doit point souffrir de y vendre tele denrée..., et voisent les dis compaignons où bon leur semblera... » (1).

(1) Arch. de la ville d'Amiens, BB 8, f° 8, 18 décembre 1455.

C'était péremptoire. Les « compaignons » allèrent-ils écouler dans les villages des alentours une marchandise que les Amiénois trouvaient mauvaise pour eux, mais bonne pour d'autres? L'histoire transpira-t-elle ensuite, et les paysans, par esprit de représailles, jurèrent-ils d'inonder Amiens de leurs produits de rebut ? Du moins, la tradition, assure-t-elle qu'il en est ainsi, et le chansonnier patoisant Emmanuel Bourgeois l'a rappelé dans une de ses plus spirituelles chansons :

Ch'est ojord'hui ch'marquier dé l'ville,
Louison, preind l' carète et fil' z'y.
Vlo d'z'u qui sont pori,
Feut lé veinde à tou pri...
Chan qu'oz on d' sale et qui n' vu rien
Ch'est fin boein, pour ché geins d'Amiens.

*
* *

Quoi qu'il en soit, ce qu'il faut retenir, c'est la profonde affection des bourgeois pour la cité, cette cité dont ils sont si fiers, cette cité « très hautement renommée de bien et honneur » (1), comme ils disaient au xve siècle. Aussi en parlent-ils comme d'une personne aimée et vénérée. Les compagnons arbalétriers gagnent-ils « pluiseurs prix et joiaulx » au concours de Malines, en 1404, c'est « chose bien honnerable à ycelle ville » (2).

(1) Arch. de la ville d'Amiens, BB 5, f° 19, v°, 16 avril 1439.
(2) Id., CC 12, f° 53, v°, 1404.

Sire Hue de Courchelle, maïeur, et sire Jehan Demay, échevin, vont présenter une requête à « monsieur de Charolois », en 1466. Ils n'oublient pas de relater dans leur rapport que le comte a répondu « bien doucement et amoureusement, en montrant grant signe d'amour à la ville » (1),

Je lis dans un compte de 1427 qu'il fut délivré à Jehan Audeluye la somme de XII s. p. Pourquoi ? Parce que ledit Jehan « à ycelle ville a fait plusieurs amours, plaisirs et services » (2).

Dites-moi, un chevalier parlait-il avec plus de tendresse et de ferveur de la dame de ses pensées ?

Je ne m'étonne plus alors d'avoir vu tant de bourgeois verser leur sang pour la cité tant aimée, notamment en face des Espagnols dans cette fatale nuit du 10 au 11 mars 1597, et donner ainsi à leurs compatriotes une « héroïque et mémorable leçon », comme l'a écrit M. de Calonne, qu'il me faudrait toujours citer. L'image de ces bourgeois se présente avec force à mon esprit, et je me répète ces belles paroles d'un contemporain : « Il n'y a point de nation sans histoire, et une patrie se compose des morts qui l'ont fondée, aussi bien que des vivants qui la continuent. »

Cet amour, cet attachement inaltérable des

(1) Arch. de la ville d'Amiens, BB 10, f° 94, 13 avril 1466.
(2) Id., CC 21, f° 44, v°, 1427.

bourgeois d'Amiens pour la petite patrie, j'en retrouve la trace de siècle en siècle dans les archives poudreuses de la cité. Il semble que chaque génération ait tenu à en conserver religieusement le souvenir à la génération suivante, comme les crieurs antiques se transmettaient les nouvelles de loin en loin. Et plus je me penche sur ces vieux documents, mieux il me semble entendre ces grandes voix d'outre-tombe nous tracer le devoir. Oui, nous les écouterons, nous leur obéirons, nous unirons nos efforts dans un but commun : la prospérité et la grandeur de notre chère cité et de notre chère province, sachant bien, que de l'éclat et du rayonnement des petites patries sont faites la renommée et la gloire de la grande ; et j'ajouterai, pour terminer enfin cette trop longue dissertation par un trait familier, mais dont la saveur n'eût sans doute pas déplu à l'esprit primesautier de nos pères, j'ajouterai : nous prendrons à tâche de montrer à tous que le moule où l'on fond les Francs-Picards de cœur n'est pas encore cassé !

SAINT SALVE

Situation politique et temporelle de l'Eglise d'Amiens au commencement du VIIe siècle.

Etude par M. l'abbé H. Bouvier.

I.

Parmi les évêques qui ont gouverné le diocèse d'Amiens au cours de la période mérovingienne, le plus célèbre, à coup sûr, est saint Salve (ou saint Sauve). C'est à lui qu'il fut donné de transférer le siége épiscopal de l'église Notre-Dame d'Abladène (aujourd'hui Saint-Acheul) dans la nouvelle basilique qu'il construisit, et dédia aux apôtres Pierre et Paul, à l'intérieur même de la cité amiénoise. Il est un des rares pontifes de ce temps sur lequel nous possédions quelques renseignements précis. Après d'autres historiens, M. Soyez note avec tristesse que cette partie de l'histoire de nos évêques n'a guère à enregistrer que leurs noms, et il ne reste que bien peu de souvenirs sur les actes des prélats qui occupèrent le siége d'Amiens durant cette longue période de troubles profonds. Au milieu de tant de guerres

et de bouleversements, la religion sembla presque avoir péri en France.

Suivant la plainte que Grégoire le Grand adressait au clergé franc en 609, la dignité épiscopale était revêtue d'une si grande puissance, même matérielle, qu'elle donnait lieu à toutes les convoitises et à toutes les intrigues, et le rôle politique joué par les évêques les entraînait trop souvent dans les luttes acharnées et sanguinaires que se livraient les princes et les maires du palais pour s'emparer du pouvoir ou le défendre contre leurs ennemis.

Si le silence de mort qui règne sur cette période doit être attribué en partie aux dévastations des Normands, il faut reconnaître que le diocèse d'Amiens, par sa situation géographique sur les confins de la Neustrie et de l'Austrasie, subit aussi plus particulièrement le contre-coup terrible des morcellements et des perpétuels remaniements de la monarchie mérovingienne. La ville de Soissons, qui se trouvait à peu près dans le même cas, changea au moins six fois de domination durant le VIe siècle.

II.

Le peu que nous savons sur la vie de saint Salve nous a été transmis par la légende qui se trouvait dans l'ancien office de sa fête, au 29 octobre. On ignore la date précise à laquelle fut

composée cette œuvre hagiographique (1). Tandis que le *Journal des Savants* de 1714 la place au xive ou au xve siècle, le P. Stilting (2) la fait remonter au viiie, ixe ou xe siècle ; d'après D. Rivet (3) qui a été suivi sur ce point par Corblet (4), elle doit être attribuée à la fin du xie siècle. Nous nous rallions à cette dernière opinion, en ajoutant que l'auteur a dû se servir de quelques témoignages plus anciens.

Ces *Actes* du saint prélat ne furent pas écrits à Amiens, comme on pourrait tout d'abord le supposer, mais dans l'abbaye de Saint-Salve, à Montreuil-sur-Mer. On ne trouve, en effet, aucune trace du culte de ce pontife à Amiens avant le xiiie siècle. Un martyrologe de la cathédrale de Reims, qui a été publié par l'abbé Ulysse Chevallier dans la *Bibliothèque liturgique* (5) et que M. de Rossi place au ixe siècle, mentionne bien au 17 des calendes de juin « Saint Honoré, évêque et confesseur », et aux ides de janvier « Invention et translation de saint Firmin, évêque et martyr », mais il n'y est point question de saint Salve.

D'après le critique de l'*Histoire Littéraire*, le

(1) Il n'est pas sans intérêt de remarquer ici que c'est à la piété et à la reconnaissance du peuple chrétien envers les Saints que l'on doit dans nos pays les premiers essais historiques.

(2) *Acta Sanctorum*, Septembris, I, 183 et suiv.

(3) *Histoire Littéraire de la France*, VIII, 450-451.

(4) *Hagiographie*, III, 486.

(5) VII, 41 et suiv.

silence des bréviaires d'Amiens sur ce pontife avant le xiiie siècle s'explique par ce fait bien connu que, dans le haut moyen-âge, les églises ne célébraient que très rarement la fête des saints, même diocésains, dont ils ne possédaient pas de reliques. Cette omission de la liturgie amiénoise n'a donc rien d'étonnant, puisque le corps de cet évêque fut transféré anciennement dans le monastère de Montreuil, qui, pour ce motif, adopta son nom.

Il y a divergence parmi les historiens sur l'époque à laquelle eut lieu cette translation. Le texte donné par les *Acta Sanctorum* se borne à dire que ce fut longtemps après sa mort. Cette date est fixée au ixe siècle par quelques-uns, et même au xe ou au xie par d'autres. Corblet (III, 478) dont nous adoptons le sentiment, la renvoie vers 695, en notant que ce fut peu après que l'abbaye de Montreuil prit le nom de Saint-Saulve. On trouve mention, en effet, dès le viiie siècle, de *Salvium in Brago*. Or, il est connu que *Bragum* était l'ancien nom de Montreuil D'après le même auteur, la translation du corps de cet évêque d'Amiens ne peut s'expliquer que par une requête des moines de Montreuil, qui considéraient saint Salve comme le fondateur de leur monastère et désiraient posséder ses restes.

III.

Le texte intégral de la légende de saint Salve a été publié pour la première fois par Bollandus

dans le tome Ier des *Acta Sanctorum* (1). L'autorité de cette œuvre hagiographique est fort discutée. Après le *Journal des Savants*, D. Rivet se montre très sévère pour cet écrit sur lequel, déclare-t-il, « on ne peut faire aucun fonds » ; il ajoute que l'auteur n'avait pas les moyens nécessaires pour exécuter son dessein et « qu'il eut recours à des documents étrangers où il puisa ce qu'il crut lui convenir ». Corblet donne une note moins défavorable, et juge quand même que le moine de Montreuil ne peut inspirer qu'une médiocre confiance dans la véracité de ses récits.

Parmi les erreurs graves que cet hagiographe a commises, mentionnons seulement celle où il a confondu saint Salve d'Amiens avec deux autres évêques. D'abord, il attribue au patron de son abbaye le trait de la résurrection de saint Salve, évêque d'Albi, qui est rapporté dans les œuvres de Grégoire de Tours. D'autre part, il l'identifie encore avec un évêque d'Angoulême, du même nom, qui fut martyrisé en 801, et c'est ainsi qu'il fait de saint Salve d'Amiens un martyr. Cette dernière erreur a été reprise par le martyrologe romain, au 11 janvier, et un bon nombre d'auteurs sont tombés dans la même méprise : Démocharès, Pierre de Natalibus, Vincent de Beauvais.

(1) Janvier, I, 703-707. — A voir encore *Ibidem*, Septembre, I, 183 et suiv. ; VII, 36.

Bollandus est le premier historien qui ait rétabli la vérité sur ce point.

Avec le P. Stilting, nous sommes d'avis que la légende de saint Salve ressemble à beaucoup d'écrits de cette époque, c'est-à-dire que plusieurs de ses parties sont manifestement erronées, mais qu'on peut encore, au milieu de la gangue, retrouver de précieuses paillettes d'or. Si, par exemple, cet historien d'occasion a confondu saint Salve avec deux de ses homonymes, c'est en consultant Grégoire de Tours et les martyrologes, et, s'il manque de critique, du moins on ne peut méconnaître sa sincérité.

Il est admis aujourd'hui que les hagiographes du moyen-âge n'avaient pas en vue, dans leurs récits, de faire une œuvre historique avec le sens précis et restreint où nous l'entendons aujourd'hui, mais plutôt une sorte de panégyrique. Ils ne visaient qu'à un but : renseigner et édifier les pélerins sur les vertus du saint dont les foules venaient vénérer les reliques. Mais comme les sources de renseignements étaient fort précaires dans ces temps si troublés et encore à demi-barbares, cette œuvre de reconstitution d'un passé lointain présentait les plus grandes difficultés. L'étude n'était guère pratiquée que dans les monastères et les écoles épiscopales et, si des abbayes telles que Corbie et Saint-Riquier possédaient des hommes d'une culture supérieure, les autres, moins favorisées, se recrutaient dans

des milieux plus ou moins ignorants et grossiers. Ceux de leurs membres qui prenaient la plume tombaient dans des errements semblables à ceux de l'hagiographe de Montreuil ; mais, s'ils péchaient par manque de savoir et par naïveté, il arrive bien rarement qu'on puisse les accuser de mauvaise foi. La légende de saint Salve présente des erreurs graves, des exagérations invraisemblables et des traditions plus ou moins douteuses, mais on y trouve également des parties d'ordre plus sérieux et des documents d'une valeur historique qui furent recueillis vraisemblablement à Amiens, vers un temps où les incendies répétés de la cathédrale n'avaient pas encore amené la destruction totale des archives de l'évêché. Sans rejeter en bloc ce récit, mais en l'examinant à la lumière d'une saine critique, nous allons essayer de séparer le bon grain de l'ivraie, et d'apporter quelques nouveaux traits de lumière au milieu de ces ténèbres épaisses, notamment sur deux points principaux qui se rapportent à l'histoire générale du diocèse.

IV.

Salve (ou Sauve) *Salvius*, *Salvus,* naquit d'une famille riche et distinguée qui habitait les environs d'Amiens. On a supposé, sans raison sérieuse, que ce fut à Saint-Sauveur. Plusieurs hagiographes modernes, en particulier Godescard, lui font mener une vie d'abord mondaine ;

mais, d'après les textes les plus anciens de ses actes, et notamment un manuscrit de l'abbaye de Fleury, cité par Bollandus (I, 703), il pratiqua, dès son adolescence, toutes les vertus chrétiennes et s'adonna de bonne heure à l'étude des livres saints et aux pratiques de la vie monacale. Il consacra une partie de sa fortune à l'érection d'une petite abbaye à *Bragum*. Suivant la tradition, ce Bragum serait un bourg qui devint plus tard Montreuil-sur-Mer. Il fit profession ensuite dans cette sainte maison et, à la mort de l'abbé, il fut désigné, malgré lui, pour le remplacer. Mais son amour de la solitude le poussa à résigner cette fonction et à se retirer dans une retraite éloignée qu'il est impossible de déterminer.

L'évêque d'Amiens, saint Honoré, étant mort sur ces entrefaites, le roi de Bourgogne, Thierry, envoya dans cette ville saint Achaire, évêque de Noyon, et plusieurs autres prélats pour procéder à l'élection du nouveau pasteur. Après trois jours de jeûne et d'abstinence ordonnés par le clergé d'Amiens, une voix céleste aurait indiqué à la population le choix de Salve ; alors celle-ci se rendit auprès du pieux abbé et obtint, non sans peine, de l'avoir pour évêque.

Cette intervention du clergé et du peuple dans les élections épiscopales était conforme aux mœurs de cette époque. Elle avait, du reste, pour garantie le droit canon, car le concile de Paris, tenu en 614, porte dans le 1er de ses articles que, après

la mort d'un évêque, celui qui le remplace ne pourra être ordonné que par son métropolitain, et après que celui-ci l'aura choisi de concert avec ses suffragants et avec le clergé et le peuple de la cité, sans aucun acte de pression ni de simonie. Au cas où ces conditions ne seraient pas respectées, l'élection était frappée de nullité (1).

Mais il est un autre point de ce récit qui paraît extraordinaire, car la prétendue mission confiée à saint Achaire par le roi de Bourgogne a soulevé un problème que les historiens ne sont pas parvenus à éclaircir complètement, et sur lequel ils sont partagés en deux camps.

Les premiers refusent d'admettre ici l'intervention de Thierry II, roi de Bourgogne, dans Amiens, car cette ville n'était pas plus de son domaine que celle de Noyon, puisqu'elle appartenait à la Neustrie. Ils objectent encore que ce prince, qui mourut en 612, ne put avoir de rapports avec saint Achaire qui ne monta sur le siège de Noyon qu'en 622. Ils placent saint Salve sous Thierry III, qui fut roi de Neustrie et de Bourgogne en 669, mais ils sont obligés de modifier la succession des évêques d'Amiens, et, après saint Honoré, ils placent Déodat, Berhard (qu'ils identifient avec Berchond), Bertefride, Dadon, et enfin saint Salve qu'ils font siéger comme 14e évêque, de 686 à 689. Cette opinion a pour partisans le

(1) Labbe, *Concilia*, V. 1650.

P. Le Cointe (1), le P. Daire, de Sachy, Dusevel, Mgr Mioland (2), etc. Le *Propre* du diocèse est hésitant, car dans l'office de saint Salve la légende y parle de Thierry III, roi des Francs, tandis qu'à la fête de l'Invention des reliques de saint Firmin par ce pontife, il place cet évènement au commencement du VIIe siècle.

Ceux qui adoptent l'autre système revendiquent l'autorité de la tradition immémoriale de l'église d'Amiens jusqu'en 1746, et celle des anciens textes (3) qui ont fait constamment de saint Salve le successeur immédiat de saint Honoré, et ils assignent son épiscopat aux années 600-613. De ce nombre sont Lamorlière, Bollandus et Stilting (4), le *Gallia christiana* (5), D. Rivet (6), Longueval, Salmon, Corblet, etc. Ils reprochent à leurs adversaires non seulement l'abandon de la tradition amiénoise, mais encore de renvoyer en 687 l'Invention du corps de saint Firmin que les Bollandistes ont démontré appartenir aux premières années du VIIe siècle (610-613). D'autre

(1) *Annales Ecclesiatici Francorum*, IV, 213.

(2) *Notice sur les Evêques d'Amiens*

(3) Citons en particulier un diptyque de la cathédrale d'Amiens, reproduit dans un manuscrit de 1120, où saint Salve est placé entre saint Honoré et saint Berchond (*Congrès scientifique d'Amiens*, 480).

(4) *Acta Sanctorum*, Janvier, I, 703 et suiv. ; Septembre, I, 183 et suiv.

(5) X, 1154.

(6) *Histoire Littéraire*, VIII, 449.

part, on ne trouve, à la fin de ce même siècle, aucun évêque de Noyon portant le nom d'Achaire ou Hautgaire, et le P. Le Cointe, en bouleversant toute la chronologie de l'église d'Amiens, est tombé dans les invraisemblances les plus évidentes. Enfin, le prélat, du nom de Salvius, qui assista en 688 au concile de Rouen, ne peut être identifié plutôt avec l'évêque d'Amiens qu'avec un autre Salvius qui figure au concile d'Orléans vers 639. Quant à l'objection qui fait siéger saint Achaire à Noyon après la mort de Thierry II, elle ne repose sur rien de solide, car on ne sait au juste en quelle année il a été intronisé. Si le P. Le Cointe et les Frères Sainte-Marthe placent son élévation à l'épiscopat vers 621, il n'y a rien de probant dans leur hypothèse. La seule chose certaine, c'est qu'il est mort au plus tôt en 633, et rien n'empêche d'admettre qu'il fut mis à la tête de l'église de Noyon avant 600, au temps où régnait Thierry. Corblet, qui a étudié mûrement cette question (1), incline vers le dernier de ces deux systèmes, mais il conclut en déclarant qu'ils offrent l'un et l'autre des difficultés insolubles.

Comme on le voit, les historiens les plus autorisés renvoient l'épiscopat de saint Salve au commencement du VIIe siècle. La seule objection sérieuse qui a été faite contre ce sentiment vient de ce que les actes de ce prélat font intervenir

(1) *Hagiographie* III, 463-487.

Thierry II à Amiens, alors que, suivant l'opinion communément admise, cette ville dépendait du royaume de Neustrie. Afin d'élucider définitivement ce point de nos annales, reprenons à fond l'histoire politique du diocèse d'Amiens vers la fin du VIe siècle et dans les premières années du VIIe.

Dans une étude précédente nous avons démontré que, vers le milieu du VIe siècle (555), si notre cité et la partie septentrionale du diocèse dépendaient de Clotaire II, roi de Soissons, le versant méridional de la Somme était sous la domination de Childebert Ier, roi de Paris. Un peu plus tard, l'intervention de Frédégonde et de Chilpéric Ier, roi de Neustrie, dans la première fondation de l'abbaye de Saint-Fuscien démontre que la rive gauche, sinon tout le bassin de la Somme, était rattachée au royaume de Rouen durant la période qui va de 567 à 584 (1).

Après le traité d'Andelot, en 587, la Neustrie comprit toute la région maritime de la Manche qui allait du Mont Tombe aux bouches de l'Escaut ; elle s'étendait, en tout ou partie, sur le territoire actuel des départements de la Manche, du Calvados, de l'Eure, de la Seine-Inférieure, de l'Oise, de la Somme, du Pas-de-Calais et du Nord, ainsi que du Hainaut.

Neuf ans plus tard (596), la mort de Childe-

(1) MABILLON, *A. S. O. S. B.*, Sæc. I, 367. — HISTORIENS DE FRANCE, I, 367.

bert, roi d'Austrasie, d'Orléans et de Bourgogne, ayant amené le partage de ses états entre ses deux fils, Thierry II et Théodebert II, des modifications furent apportées aux limites des deux nouveaux royaumes, et Théodebert réunit à l'Austrasie, qui lui était échue, la ville de Soissons (1). Mais Frédégonde prétendit, de son côté, revendiquer les droits de son fils, Clotaire II, sur le royaume de Gontran, et elle s'empara des cités voisines de Paris. Aussi après sa mort, survenue en 597, Thierry et Théodebert voulurent prendre leur revanche En 600, ils mirent en pièces l'armée de Clotaire II à Dormelles, près de Moret, et ils lui imposèrent un traité qui ne laissait plus au roi de Rouen qu'un fantôme de royaume.

Le texte de cette convention nous a été conservé par Frédégaire (2). En voici la traduction: « Clotaire, après sa défaite, fut contraint de signer un traité qui étendait le royaume de Thierry, entre la Seine et la Loire, jusqu'à la mer et aux frontières de la Bretagne, et qui attribuait en même temps à Théodebert tout le duché de Den-

(1) M. Prou, *Encyclopédie*, mot : Austrasie.

(2) « Chlotarius oppressus, vellet nollet, per pactionis vinculum firmavit ut inter Sigonam et Ligerem usque ad mare oceanum et Britannorum limitem pars Theuderici haberet ; et per Sigonam et Isaram ducatum integrum Dentelini usque ad oceanum mare Theudebertus reciperet. Duodecim tantum pagi inter Isaram et Sigonam et mare littoris oceani Chlotario remanserunt ». — *Chronicon*, XX.

telin entre la Seine, l'Oise et la mer. Douze *pagi* seulement, situés entre l'Oise, la Seine et la Manche restèrent à Clotaire. »

La première partie seule de ce texte est claire : on y voit très bien que Clotaire fut dépossédé par Thierry de toute la portion de son royaume située sur la rive gauche de la Seine jusqu'aux frontières de la Bretagne. Les autres clauses du traité sont très obscures, et Frédégaire commet une erreur grossière en attribuant au royaume de Clotaire et au duché de Dentelin qui passait à Théodebert exactement les mêmes limites, c'est-à-dire la Seine, l'Oise et la Manche. Cette confusion est-elle due à une distraction du chroniqueur ou d'un copiste ? nous l'ignorons. Quoi qu'il en soit, elle a complètement dérouté les historiens qui ont émis les opinions les plus diverses sur la situation du duché de Dentelin.

Ruinart pensait que ce territoire comprenait la région située entre la Seine, l'Oise et la Loire. Mais ce sentiment n'a pas été suivi, car il est en contradiction évidente avec Frédégaire. Jacobs (1), d'autre part, a compris dans ce duché le comté de Talou, dont le nom dériverait de celui de *Dentelinus*, et il développe longuement cette opinion. (On sait que ce comté correspondait à la partie nord du département de la Seine-Inférieure). Longnon rejette cette opinion, car, d'après lui,

(1) *Géographie de Grégoire de Tours et de Frédégaire*, 203-210.

elle a d'autant moins de vraisemblance, que le royaume de Clotaire resta limitrophe de celui de Thierry, avec la Basse-Seine et l'Oise pour frontières, et qu'il conserva le territoire de Rouen d'où il partit en 604 pour tomber sur le royaume de Bourgogne. D'après le même géographe, le duché de Dentelin semble avoir compris les cités de Boulogne, Thérouanne, Arras, Noyon, Cambrai et Tournai. Quant aux douze *pagi* qui restèrent comme royaume à Clotaire, il pense qu'on doit les chercher entre la Seine, l'Oise et la Manche, et que vraisemblablement ils représentaient la totalité des cités de Rouen, de Beauvais et d'Amiens. Rouen aurait compté quatre de ces *pagi*, Beauvais quatre également, et Amiens trois, qui étaient l'*Ambianensis,* le *Vitmaus* et le *Pontivus*. Ne sachant où trouver le douzième, il propose, mais avec beaucoup de réserve, de le chercher dans la *civitas Bononensium* qui faisait alors partie du diocèse de Thérouanne (1).

De cet exposé, il ressort que Jacobs rattache le diocèse d'Amiens au duché de Dentelin et à l'Austrasie, tandis que Longnon le renferme dans le royaume de Neustrie. Malgré toute l'érudition mise en œuvre par ces deux historiens, la question demeure donc encore bien confuse, et Longnon lui-même regarde seulement comme probable que notre cité « demeura fidèle au fils de

(1) Longnon, *Op. cit.*, 145.

Frédégonde, même dans les plus mauvais jours de son règne. »

En face de ces données contradictoires qui laissent le sort de la cité d'Amiens dans l'indécision, le terrain demeure libre, et la saine critique nous permet d'attribuer au texte des Actes de saint Salve une valeur historique, en admettant que la vallée de la Somme tomba alors sous la domination de Thierry, ainsi que la cité de Noyon. Il est à noter que le royaume de Bourgogne comprenait déjà, avant le traité de l'an 600, la région qui s'étend au nord de Paris, et qui comprenait en particulier les villes de Senlis et de Compiègne, formant entre les limites de l'Austrasie et de la Neustrie une enclave qui s'avançait jusqu'à la ville de Noyon et aux confins de notre diocèse. Il est donc loisible d'admettre que Thierry revendiqua en plus la vallée de la Somme, afin d'avoir une issue et un port sur la Manche, à proximité de la Grande-Bretagne. Nous ne voyons pas d'argument sérieux qui contredise ce système. Ce changement de domination n'alla pas, du reste, sans de grosses difficultés, puisque l'hagiographe rapporte que saint Salve rendit de grands services à Thierry II, en ramenant sous son autorité des populations révoltées.

Cependant Clotaire II ne pouvait se résigner à la perte de la plus grande partie de ses états. Il reprit, en 604, la lutte contre Thierry, mais ce fut en vain, car il subit près d'Etampes une dé-

faite définitive. L'histoire ne nous dit pas quelles furent les conséquences de cette nouvelle prise d'armes, mais il est à peu près certain que le roi de Neustrie fut condamné à en payer les frais. Même en admettant, suivant le sentiment de Longnon, que le traité de 600 maintint le diocèse d'Amiens sous la domination de Clotaire, il nous paraît légitime de croire que la Neustrie fut alors amputée de nouveau, et que, dès ce moment du moins, notre pays fut attribué au royaume de Bourgogne. Cette situation continua jusqu'en 613, année de la mort de Thierry (1). Clotaire eut alors sa revanche car, avec l'appui des grands d'Austrasie et de Neustrie, il réunit sous son sceptre toute la monarchie franque.

A l'appui de l'opinion qui fait régner Thierry II de Bourgogne, sur notre diocèse pendant un certain nombre d'années (neuf au minimum et peut-être treize), on peut apporter deux autres preuves. La légende de saint Salve ne fait pas seulement intervenir ce roi dans l'élection de ce pontife ; plus loin, elle ajoute que le même prince eut souvent recours aux lumières du saint prélat qu'il avait admis dans ses conseils, et que, en reconnaissance, il lui fit don de la terre d'*Augusta* (2). Il est fort probable que l'hagio-

(1) Son frère, Théodebert, l'avait précédé d'un an dans la tombe, en le laissant maître de l'Austrasie.

(2) Quelques historiens ont identifié *Augusta* avec la ville d'Eu. Ce sentiment parait d'autant moins acceptable, que la

graphe n'aurait point posé cette affirmation, facile à contrôler de son temps, s'il n'avait eu sous les yeux des documents originaux ou du moins sérieux, démontrant l'origine de cette donation.

Une seconde preuve de l'intervention de Thierry II, roi de Bourgogne, se rencontre dans le récit de la guérison miraculeuse du seigneur de Beaugency (Loiret) par l'intercession de saint Firmin. Il est raconté dans le récit de la translation des reliques de ce saint martyr, opérée précisément par saint Salve, que Simon, seigneur de Beaugency, se trouvait à une fenêtre de son château, lorsque l'odeur des parfums qui s'exhalaient du tombeau de saint Firmin non seulement se répandit dans les diocèses voisins, mais parvint jusqu'à lui et le guérit subitement de la lèpre dont il était affligé. Il s'empressa de venir à Amiens pour rendre grâces à son puissant intercesseur, et il donna à cette église des biens considérables et notamment son château.

Si le peu d'autorité de l'hagiographe porte à révoquer en doute que les parfums du tombeau se soient répandus jusque sur les bords de la Loire, il est permis de penser que nous avons là, du moins, une déformation d'un véritable miracle. C'est un point d'histoire certain que ce grand

ville d'Eu appartint toujours à la Neustrie. Hadrien de Valois a vu dans *Augusta* le bourg actuel d'Ault, mais nous nous rallions plutôt à l'opinion d'Estancelin, Le Prévost, Corblet et autres, pour qui l'ancienne terre d'*Augusta* n'est autre que le village d'Orest-Marais, situé près d'Eu.

seigneur fit don à l'église d'Amiens de sa résidence de Beaugency et d'autres biens considérables; or, une pareille largesse ne peut guère s'expliquer que par une cause extraordinaire, telle sa guérison miraculeuse par l'intercession de saint Firmin. On sait également que, peu de temps après, l'évêque lui rendit la jouissance de son château, à condition que lui et ses héritiers paieraient à l'église d'Amiens un cens de 20 sols et une obole. L'évêché conserva les terres du domaine jusqu'en 1149, époque où il consentit à les échanger contre une rente perpétuelle de 70 sols, monnaie d'Orléans. Enfin, en 1291, l'évêque renonça à ses droits personnels, sous la condition que le seigneur de Beaugency serait tenu d'offrir un cierge de cent livres à la cathédrale d'Amiens le jour de fête du saint martyr (1).

La guérison par saint Firmin et les largesses d'un personnage si éloigné d'Amiens sont restées inexpliquées, et ceux même qui admettent le miracle, par exemple les Bollandistes, hésitent à l'accepter avec les conditions tout à fait exceptionnelles dans lesquelles il est présenté. Mais ces difficultés disparaissent, si l'on pense avec nous que Simon de Beaugency était un leude bourguignon auquel Thierry II avait donné la mission de représenter son gouvernement à Amiens. Dans ce cas, ses rapports avec cette ville s'expliquent tout naturellement, et il fut sans doute

(1) Corblet, *Op. cit.*, II, 163-164.

présent à la translation solennelle des reliques de saint Firmin, par l'intervention de qui il recouvra la santé. Ce système nous semble mettre les choses au point, et vient en même temps confirmer le rattachement du diocèse d'Amiens au royaume de Thierry II.

V

Il est un autre détail de la vie de saint Salve qui mérite une étude spéciale. On sait que l'œuvre principale de ce prélat fut de transférer son siége épiscopal dans l'intérieur de la ville d'Amiens. Saint Honoré, son prédécesseur immédiat, n'avait encore comme basilique que le sanctuaire primitif de Notre-Dame-des-Martyrs d'Abladène (aujourd'hui Saint-Acheul). Tout le monde s'accorde à reconnaître que saint Salve éleva dans l'enceinte même de la cité la première église qu'il dédia aux apôtres saint Pierre et saint Paul. (C'est sur son emplacement que fut bâtie plus tard la collégiale de Sainte-Marie et Saint-Firmin (1), puis la cathédrale actuelle). Lorsque ce sanctuaire fut terminé, il y transféra, au milieu de fêtes splendides, les reliques de saint Firmin, martyr, qui avaient reposé jusque là dans l'église d'Abladène.

Ce fait, qui a été relaté par les historiens amiénois sans attirer particulièrement leur attention,

(1) De Calonne, I, 94, note.

nous paraît l'indice certain d'un changement considérable qui se produisit alors dans la situation temporelle de l'église et des évêques d'Amiens. Dès le XIIe siècle, on les trouve en possession d'un ensemble d'immeubles et de droits divers dont la valeur aujourd'hui serait immense, et que M. de Calonne a résumés dans son *Histoire d'Amiens*. C'était d'abord l'emplacement de la cathédrale et de ses dépendances, qui comprenaient une partie notable de l'enceinte primitive. Dans la ville, l'évêque partageait avec le roi le droit de *travers* à l'entrée et à la sortie des marchandises et il jouissait également du droit de *tonlieu* sur les échanges commerciaux. On doit ajouter à cette énumération le vaste domaine suburbain dans les limites duquel se sont installés, au cours du moyen-âge, le chapitre cathédral, la collégiale de Saint-Nicolas, le prieuré devenu l'abbaye de Saint-Martin-aux-Jumeaux, le prieuré de Saint-Denis, les couvents des chanoines réguliers de Saint-Augustin, des Jacobins, des Cordeliers, des Béguines. L'évêque et le chapitre avaient également la propriété des eaux en amont, en aval, et dans la traversée de la ville, qui entraînait un droit sur les moulins et le privilège exclusif de la pêche et de la chasse, et ils étendaient ainsi leur pouvoir temporel sur les deux rives de la Somme, de Montières à Camon. La ville était comme enclavée dans le territoire soumis de temps immémorial à leur juri-

diction et au paiement des censives dues en échange de l'abandon de chacune des parcelles de terrain qui avaient été inféodées à mesure que la ville s'était étendue. En plus de ces possessions si considérables, il faut mentionner encore le domaine du vidame qui appartenait à l'évêque, avant que celui-ci l'eût cédé aux seigneurs de Picquigny qui remplissaient cette charge.

Après avoir mentionné diverses donations faites pendant le VIe et le VIIe siècle par les rois et les particuliers aux évêques d'Amiens, M. de Calonne ajoute que l'on peut faire remonter à cette époque la concession faite à l'église d'Amiens des droits et des biens immenses qui viennent d'être énumérés. Quant à la mouvance des vidames de Picquigny, il suppose que cette dépendance aurait eu son origine dans l'inféodation qui fut établie par un des évêques, au profit du comte représentant du pouvoir royal, des terrains compris dans l'enceinte du *castellum* qui formait enclave au milieu du domaine suburbain de l'église et pour lesquels le comté était tenu envers l'évêché de l'hommage dû par le feudataire à son suzerain.

Du Cange, qui s'est occupé également de cette question (1), attribue cette mouvance extraordinaire à la dévotion des rois envers saint Firmin, et peut-être à Dagobert. Il assimile cette situation

(1) *Histoire de l'état de la Ville d'Amiens et de ses Comtes*, 381-382.

au privilège qui fut accordé autrefois à l'église du Mans et à l'évêque Bezarius par Clotaire III, sur la prière de la reine Bathilde, sa mère, privilège par lequel le comté du Mans ne pouvait être gouverné par aucun duc ou comte qui ne fût choisi par l'évêque. Dans la suite du temps, l'usage des fiefs s'étant introduit, ces comtes se reconnurent vassaux des évêques par lesquels ils étaient primitivement choisis.

Quoi qu'il en soit, aussi loin que l'on peut remonter dans l'histoire des évêques d'Amiens, non seulement on les trouve affranchis de l'hommage, soit au roi, soit au comte son représentant, mais ce sont les comtes qui leur rendaient ce devoir. Si, au XIIe siècle, le comté d'Amiens faisait partie du royaume de France, il dépendait immédiatement de l'évêque de cette ville.

Doit-on attribuer à Dagobert, comme le suppose Du Cange, l'origine de ces privilèges que M. de Calonne fait remonter au VIe ou VIIe siècle ? Nous ne le pensons pas, car si ce monarque a fait des largesses à l'abbaye de Saint-Riquier, il ne reste aucune trace de rapports quelconques entre lui et les évêques d'Amiens. Pour que saint Salve ait pu bâtir la première église qui s'éleva dans la cité d'Amiens, on doit supposer qu'il avait reçu pour cela en toute propriété l'emplacement nécessaire à l'intérieur des murs, et cette largesse ne pouvait lui être faite que par le roi lui-même.

M. de Calonne (II, 94) remarque à ce propos

que la basilique construite par saint Salve occupait le lieu très voisin de l'enceinte fortifiée qui se trouve généralement être la situation de la principale église de toute ville épiscopale au moyen-âge. Ce qui tendrait à prouver que les premiers évêques, mis en possession de terrains affectés pendant l'époque gallo-romaine à une destination administrative partout la même, auraient installé leur résidence sur ces terrains contigus à l'enceinte fortifiée et y auraient construit leur église épiscopale.

En poursuivant notre système énoncé plus haut, nous conclurons que saint Salve reçut de Thierry, roi de Bourgogne, non seulement l'emplacement de sa nouvelle cathédrale, mais encore la plus grande partie, sinon la totalité des droits dont ses successeurs étaient encore investis au XIIe siècle. Son biographe rapporte que ce monarque lui fit don de la terre d'Augusta en récompense des services qu'il lui avait rendus. Mais là ne se borna certainement pas la reconnaissance de Thierry, et si le moine de Montreuil ne nous donne aucune mention de la charte qui accordait ces largesses, c'est qu'elle avait disparu déjà de son temps, comme la plupart de celles qui avaient été délivrées durant la période mérovingienne (1).

(1) En supposant que la charte originale ait survécu aux troubles profonds du VIIe ou du VIIIe siècle, elle fut certainement détruite par les Normands, lorsqu'ils anéantirent par l'incendie les archives de l'église d'Amiens et les titres primordiaux de toutes ces possessions.

Ce diplôme était probablement rédigé, dans ses grandes lignes, comme celui qui fut accordé, un demi-siècle plus tard, par Clotaire III et la reine Bathilde au monastère de Corbie. Le P. Daire (1), qui s'inspirait du biographe de saint Salve, rapporte que le peuple amiénois réunit, dans ce prélat, les deux qualités de magistrat et d'évêque, et qu'il le déclara en même temps seigneur temporel et spirituel de la cité. Mais il y a là une erreur, car sous les Mérovingiens le peuple ne pouvait lui conférer des droits si étendus qui ne relevaient que du roi.

La donation faite par Thierry II au grand évêque n'était pas, du reste, un fait isolé dans l'histoire de cette époque, puisque Longnon (2), tout en considérant que l'origine des seigneuries ecclésiastiques est fort obscure, reconnaît que d'ordinaire il faut aller la chercher dans les immunités accordées par les rois francs. On sait que ces chartes exemptaient presque entièrement de la juridiction royale les prélats qui en étaient gratifiés, car elles leur conféraient le droit exclusif d'exercer la justice, de percevoir les impôts et même de battre monnaie (3).

La munificence royale de Thierry II envers saint Salve n'a pas lieu de nous étonner, elle était dans les mœurs de cette époque. Sous les rois méro-

(1) *Histoire de la ville d'Amiens*, II, 12.
(2) *Atlas historique de la France*, 3ᵉ livraison, 223.
(3) M. Prou, *Les Monnaies mérovingiennes*, Introd. LX.

vingiens (1), la notion de l'Etat s'obscurcit. La royauté, à leurs yeux, n'était pas une magistrature impersonnelle qui, fondée sur l'intérêt public, doit faire régner partout l'ordre et la justice, mais un patrimoine privé que les rois exploitaient et se partageaient... Dans le but de se constituer une clientèle aussi nombreuse que possible, de manière à écraser leurs compétiteurs dans les guerres continuelles que se faisaient entre eux les divers rois francs et les prétendants au trône, ils donnaient à leurs fidèles laïcs et ecclésiastiques, dont l'appui effectif leur était à chaque instant nécessaire, tout ce qu'ils pouvaient donner : de larges portions de territoire, puis des attributs de la puissance publique, des privilèges et des exemptions spéciales...

Dans les vastes domaines qui leur étaient ainsi conférés (2), le clergé et les religieux jouissaient des droits de pacage, de pêcheries, de moulins, de péages et de marchés. Serfs ou colons de condition libre, les hommes dépendaient de l'église. Le privilège d'immunité lui confèrait juridiction sur eux et l'exemptait de toute ingérence des fonctionnaires royaux. Ainsi du VIe au VIIIe siècle, la propriété ecclésiastique prit toutes les formes d'un petit état, première ébauche de la future seigneurie d'église.

(1) Kroel, *L'Immunité franque.*

(2) Abbé Lesne, *Histoire de la propriété ecclésiastique en France*, vers les époques romaine et mérovingienne.

Si le grand évêque saint Salve reçut du roi de Bourgogne des droits presque souverains sur la cité d'Amiens, il le devait, non seulement à son mérite personnel, mais aux services exceptionnels rendus par ses prédécesseurs. Dès le IVe siècle, l'épiscopat, représenté par des pontifes tels que saint Loup de Troyes et saint Germain d'Auxerre, avait tenu tête aux invasions des hordes germaniques, et, en leur faisant incliner la tête sous l'influence civilisatrice de l'Evangile, il avait empêché la Gaule de retourner à la barbarie. Augustin Thierry nous montre (1) comment, lors de la dissolution du régime romain, les cadres de l'ancienne curie se brisèrent. Alors le corps municipal de chaque cité se forma de tous les citoyens notables à quelque titre que ce fût, et les membres du clergé y entrèrent comme les laïcs. L'évêque intervint alors directement, légalement, si l'on peut s'exprimer ainsi, dans le gouvernement et l'administration de la ville. Jusque là il n'avait sur ses concitoyens qu'un ascendant purement moral, qu'il devait tout entier à ses fonctions épiscopales et au caractère sacré dont il était revêtu. La loi romaine lui accordait, à ce titre, une espèce de justice de paix : le droit d'arranger les différends et de terminer les procès qui lui étaient soumis. Par le seul fait de sa promotion religieuse, il devint membre et président du corps

(1) *Recueil de documents de l'Histoire du Tiers-Etat*, I, 5.

municipal. Investi tout à la fois de l'autorité spirituelle et temporelle, il se trouva dès lors, par sa double qualité d'évêque et de magistrat, au premier rang de la ville, et il eut dans toutes les affaires la plus large part d'influence.

Les prérogatives du *defensor civitatis* avaient pris encore un nouvel accroissement au courant du VI[e] siècle. L'évêque était devenu alors le protecteur né des pauvres, le tuteur des orphelins, le défenseur de tous les droits violés et souvent même l'assesseur des rois dans leurs palais. Sa maison épiscopale était tout à la fois un centre d'études et un séminaire pour les jeunes clercs, un hôpital pour les malades, et une hôtellerie ouverte aussi bien aux pélerins qu'aux voyageurs de marque.

Ces données diverses nous permettent d'entrevoir l'importance exceptionnelle de la situation que saint Salve occupa dans la dernière période de sa vie. Par cette étude, où il nous semble avoir jeté quelques nouveaux traits de lumière au milieu d'épaisses ténèbres, on peut considérer comme acquis les points suivants :

Jusqu'à l'épiscopat de saint Honoré (fin du VI[e] siècle), les évêques d'Amiens ont conservé leur siége épiscopal dans l'église de Notre-Dame d'Abladène, bien que la population de la cité d'Amiens fût sans doute convertie à peu près complètement au christianisme. Ils agissaient ainsi, sans aucun doute, par un respectueux atta-

chement au sanctuaire qui renfermait le tombeau du fondateur de l'Eglise amiénoise, saint Firmin.

Il était réservé au successeur immédiat de saint Honoré, le grand évêque saint Salve, de transférer sa résidence dans l'intérieur de la ville, en même temps qu'il y bâtissait une église dans laquelle il fit la translation très solennelle du corps de saint Firmin.

La concession du terrain et le droit d'y construire ce temple ne pouvaient venir que du roi. Or, le diocèse d'Amiens était alors rattaché pour quelques années au royaume de Bourgogne, et ce fut Thierry II qui accorda cette importante concession à l'évêque de cette ville.

Enfin, à cause des grands services que saint Salve rendit à ce prince, il reçut de lui, pour son église, une charte d'immunité analogue à celle que Clotaire III et la reine Bathilde devaient accorder, un demi-siècle plus tard, à l'abbaye de Corbie. Ce privilège, qui faisait de saint Salve une sorte de prince-évêque, a complètement disparu, au plus tard durant l'invasion des Normands, et il n'en reste aucune trace ; mais, aussi loin que les documents historiques permettent de remonter, ils nous montrent les évêques et l'église d'Amiens en possession de biens immenses et des divers droits concédés par les diplômes d'immunité des rois mérovingiens. On peut donc considérer saint Salve comme le plus remarquable et le plus important des prélats qui, durant

le haut moyen-âge, ont gouverné l'église d'Amiens, car ce fut de lui qu'elle reçut, avec l'éclat de la sainteté, cette situation temporelle et politique suréminente dont la cathédrale d'Evrard de Fouilloy allait devenir la vivante et incomparable expression.



OUVRAGES REÇUS

PENDANT LE 4e TRIMESTRE DE L'ANNÉE 1913.

I. Le Ministère.

1° Archives (Nouvelles) des missions scientifiques, T. I. (nouvelle série), n° 9. — 2° Bulletin archéologique du comité des travaux historiques et scientifiques, nos 1 et 2, 1913. — 3° Bulletin historique et philologique du comité des travaux historiques et scientifiques, nos 3 et 4, 1912. — 4° Conférences faites au musée Guimet, T. T. XXXVII et XXXVIII. — 5° Journal des savants, nos 11 et 12, 1913. — 6° Revue de l'histoire des religions, LXVIII, n° 1, 1913. — 7° Revue historique, T. CXIV, n° 2, 1913.

II. Les Auteurs.

1° Arcelin (M. l'Abbé) : Histoire des paroisses, villages et seigneuries de Saint-Christ, Briost et Cizancourt, 1er fascicule. — 2° Bouvier (M. P.) : L'acquisition de la seigneurie de Beaugency par Philippe Le Bel. — 3° Brunel (M. Cl.) : Notice sur le cartulaire du Ponthieu (ex. du bull. hist. et philol. du comité des travaux hist., 1912). — 4° Bry (M.) : Vingt-cinquième anniversaire de l'installation de M. l'Archiprête Lagneaux, chanoine honoraire de Beauvais, curé-doyen de Noyon, etc. — 5° Déprez : Rapport sur les archives départementales du Pas-de-Calais (1912-1913). — 6° Dubois (M. Pierre) : Guide à Amiens, 3e éd. revue et augmentée. — 7° Fourrière (M. l'Abbé) : Revue d'exégèse mythologique, n° 127. — 8° Hirmenech (M.) : Les groupes mégalithiques du Morbihan étaient-ils renfermés dans des enclos ? — 9° Müller (M. le Chne) : Chantilly. Histoire de l'hospice Condé. — 10° Prandie (M. de la) : L'amiral Lejeune (1817-1895). — 11° Thorel (M. Oct.) : A propos d'une estampe relative à la Société Littéraire d'Amiens. — 12° Varigny (M. Henry de) :

La côte en péril. Ouvrage tiré à 50 exemplaires. — 13° Walberg (M.) : 1° Ancien français *Estovoir* ; ex. du T. XL de la Romania. — 2° Sur l'origine de Rollon : ex. du congrès millénaire de Normandie. — 3° Transcrizione fonetica di tre testi alto-angadini con commento. Ex. des annales de l'Université de Lund.

III. Don.

1° Don de M. J. Doucet : Répertoire d'art et d'archéologie (deux fascicules).

IV. Acquisitions.

1° Dictionnaire des antiquités grecques et romaines, etc., (fasc. 48). — 2° L'art décoratif, n°s 194-195 : Notice sur Claude Mellan, par M. J.-P. Milliet. — 3° La verrerie en Gaule sous l'empire romain, par M. Morin-Jean.



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DE PICARDIE

ANNÉE 1914. — 1er TRIMESTRE.

Séance ordinaire du 13 Janvier 1914

Présidence de M. le Chne MANTEL, Président.

Sont présents : MM. Antoine, Brandicourt, de Calonne, l'abbé Cardon, Collombier, M. Cosserat, P. Cosserat, Demailly, de Francqueville, de Guyencourt, Héren, Ledieu, l'abbé Leroy, l'abbé Mantel, Milvoy, de Puisieux, Roux, Thorel et de Witasse, membres titulaires.

M. l'abbé de Sérent, membre non-résidant, assiste à la séance.

Correspondance. — La Société archéologique de Tarn-et-Garonne adresse, en beaux vers latins, ses souhaits d'heureuse année

— M. de Mérocourt appelle l'attention sur l'église de Becquincourt. — Il serait utile d'y faire le relevé d'inscriptions qui vont disparaître, telle celle de Jean-Philippe de Broyes. De plus, dans la sacristie, se trouve une armoire sur les vantaux de laquelle sont inscrits, par dates, tous les obits à célébrer en la paroisse.

Ouvrages signalés. — M. le Secrétaire perpétuel appelle l'attention sur les deux ouvrages suivants :

1° La verrerie en Gaule sous l'empire romain, par M. Morin-Jean ;

2° Jean Balesdens, de l'Académie française, aumônier de la Maison-Dieu de Ligueil, note par M. J. Rougé, publiée dans le Bulletin de la Société archéologique de Touraine (2e et 3e trimestres, 1913). — Jean Balesdens était originaire de Naours (Somme).

Chronique. — La Société apprend, avec un extrême regret, la mort de M. le Vte de Brandt d'Havernas survenue le 9 Janvier. M. de Brandt avait été admis, en qualité de membre non-résidant, le 10 Mai 1881.

Administration. — Il est décidé que l'Armorial général de France, par d'Hozier, ouvrage volumineux dont l'acquisition vient d'être faite, sera offert à la bibliothèque communale d'Amiens.

— M. Gosselin, instituteur à Querrieu, est admis en qualité de membre non-résidant.

— L'ordre du jour prévoit l'élection des commissions destinées à fonctionner en 1914.

Selon l'usage, celle des impressions est nommée au scrutin secret. Sont élus : MM. Durand, de Francqueville, Michel, Roux et de Witasse.

La Commission des recherches comprendra MM. Boquet, Collombier, Dubois, Milvoy, Thorel et de Witasse ; celle de la bibliothèque, MM. Brandicourt, de Calonne, l'abbé Cardon, Michel et de Witasse.

MM. de Calonne, l'abbé Cardon, M. Cosserat, Dubois, Duhamel-Decéjean et Michel sont désignés pour former la commission dite du legs Janvier ; enfin MM. Antoine, Dubois, Durand et Milvoy voudront bien veiller spécialement à la réparation des monuments anciens.

Travaux. — Pour inaugurer l'année qui commence, M. le chanoine Mantel, président, prononce les paroles suivantes :

MESSIEURS,

En votre séance ordinaire du mois de décembre dernier, vous avez fait à votre bureau l'honneur de le réélire tout entier, permettez-moi de vous adresser, en son nom, ses plus sincères remerciements.

Je tiens aussi, Messieurs, à vous prier d'agréer mes remerciements personnels pour le nouveau témoignage d'estime que vous m'avez accordé en me décernant, pour une seconde année, l'honneur de la présidence. Il m'est d'autant plus aisé de parler ainsi que, dans le cas présent et pendant l'année écoulée, le proverbe connu *honor, onus*, n'a eu pour moi, qu'une application fort restreinte : toute la partie pénible de l'administration a été, comme toujours, généreusement assumée par M. le Secrétaire perpétuel et par M. le Trésorier. Le dévoûment intelligent et actif de M. de Guyencourt, l'habileté et la sagesse de M. Léon Le Dieu dans la gestion de nos finances ont valu à notre Société une vie et une prospérité dont nous sommes heureux et fiers. D'autre part, M. l'abbé Cardon s'est chargé, dans des procès verbaux, modèles d'exactitude et de précision, de résumer les travaux et les discussions qui ont fait l'intérêt de chacune de nos séances.

Il ne m'est donc resté qu'une charge bien allégée et l'honneur de présider nos réunions mensuelles. Or l'intérêt des communications qui nous ont été faites et des travaux lus cette année, l'urbanité qui n'a cessé de régner dans toutes nos discussions, comme la sympathie mutuelle qui nous unit tous ont fait de cette présidence, en même temps qu'un régal intellectuel, un charme et un délassement. Je vous en remercie, Messieurs. Je vous en remercie également pour l'avenir, car je ne doute pas qu'il n'en soit encore ainsi en l'année 1914.

De mon côté, je m'efforcerai de travailler au mieux des intérêts de notre Société. J'aurai d'ailleurs le plaisir de retrouver à ma droite M. Maurice Cosse-

rat, notre distingué vice-président. Sûr de trouver en lui un conseiller de haute expérience et, au besoin, un remplaçant des plus autorisés, j'inaugure sans crainte l'année qui commence.

Permettez-moi seulement, avant de reprendre la suite de nos travaux, de vous presenter, au nom du bureau, les vœux les plus sincères pour l'année 1914. Fasse le Ciel, Messieurs, que votre santé et celle des vôtres ne vous donne aucune inquiétude, que le succès de vos entreprises réponde à vos espérances et... que vous déposiez tous sur cette table quelque travail digne de ceux qui ont fait la réputation de notre Société.

Après ces paroles, M. le Président rappelle qu'il y a, cette année, cinquante ans que M. le V[te] de Calonne fit sa première lecture aux Antiquaires de Picardie, et propose de commémorer cette date en le proclamant Président d'honneur. — L'Assemblée saisit avec joie cette occasion de témoigner son affection et son estime à M. de Calonne, qui, par acclamation, est promu à cette dignité.

— M. l'abbé Cardon, au nom de M. l'abbé Olive, curé de Thieulloy-la-Ville, lit une note sur les trouvailles faites au mois d'Avril 1913, sur le territoire de Sainte-Segrée, dans le bois qui domine la gare, près la voie romaine de Rouen à Amiens.

On découvrit en ce lieu des fragments de poteries plus ou moins fines, parmi lesquels se trou-

vaient des tessons samiens ornés de sujets en relief, ainsi que des tuiles gallo romaines.

A Souplicourt, l'ancien cimetière et le lieu-dit « Les Tuiles » ont fourni des objets analogues.

— M. de Guyencourt lit une étude de M. Huguet, relative aux fragments manuscrits du livret d'un ballet, recueillis dans la couverture d'une liasse de minutes provenant de Nicolas Chevalier, notaire royal à Saint-Valery-sur-Somme vers la fin du XVII[e] siècle, puis la séance est levée à 9 h. 1/2.

Séance ordinaire du 10 Février 1914

Présidence de M. le Ch[ne] Mantel, Président.

Sont présents : MM. Antoine, Brandicourt, de Calonne, l'abbé Cardon. Collombier, M. Cosserat, P. Cosserat. de Francqueville, de Guyencourt, Héren, Ledieu, l'abbé Mantel, Milvoy, de Puisieux, Roux, Thorel et de Witasse, membres titulaires.

M. l'abbé Leroy se fait excuser.

Correspondance. — M. Alf. Gosselin, instituteur, à Querrieu, remercie de son élection en qualité de membre non-résidant.

— M. Michel adresse des remerciements à l'occasion du don de l'Armorial général de France, par d'Hozier, fait à la Bibliothèque communale d'Amiens.

Ouvrages signalés. — M. le Secrétaire perpétuel signale les ouvrages suivants :

1° Les Arts français. : L'Art Normand, par le chanoine Porée ;

2° Le Bulletin de la Soc. d'Emulation d'Abbeville, 1913, n°s 3 et 4 ;

3° Les Nouvelles archives des missions scientifiques, etc., nouvelle série, n° 7. — En ce volume est mentionné un dossier relatif à l'affaire du Crucifix d'Abbeville, conservé à Saint-Pétersbourg, parmi les mss. de Voltaire.

Chronique. — La Société s'associe au deuil de la famille de M. Maurice Blériot, mort le 1er Février. Le regretté défunt avait été élu membre non-résidant le 8 Novembre 1904.

— La Commission préposée à la reconstruction de la façade donnée par M. Hubault, s'est réunie pour y aviser. — Après avoir entendu M. Boquet, qui s'occupe de cette affaire avec un zèle méritoire, elle s'est arrêtée, après avoir écarté pour diverses raisons différents projets, à celui proposé par M. Maurice Cosserat, qui serait de faire réédifier la façade en question, à l'angle des rues Jules Lardière et des Cordeliers, vis-à-vis le

portail de l'ancienne église Saint-Remy. M. Boquet veut bien se charger de diriger l'affaire en ce sens, et M. de Guyencourt communique la lettre qu'il doit adresser à M. le Maire d'Amiens, pour lui faire part des désirs et des projets de la Société.

Administration. — Mesdames de Bellengreville et Lefrançois-Pillion, MM. l'abbé De le Rue, G. Billoré, P. de Guillebon, Hugues, le chanoine Joly, P. Maillet et J. Mallet sont admis en qualité de membres non résidants.

— L'ordre du jour prévoit le rapport de M. le Trésorier sur les finances de la Société pendant l'année 1913. L'exposé présenté par M. Ledieu fait ressortir la situation prospère des Antiquaires de Picardie; aussi, M. le Président est-il heureux d'adresser de chaleureux remerciements à M. le Trésorier, pour les soins qu'il prodigue aux intérêts de la Société. — MM. de Calonne, Collombier et M. Cosserat sont ensuite désignés pour examiner les comptes de l'année écoulée et préparer le budget de 1914

Travaux. — Pour remercier la Société qui, en sa dernière séance, lui a conféré le titre de Président d'honneur, M. le Vte de Calonne prend la parole en ces termes :

Mes chers Collègues,

Je ne saurais me montrer assez reconnaissant envers notre président, Monsieur le chanoine Mantel, qui voulut bien se souvenir, à la dernière séance, que j'appartiens à la Société des Antiquaires de Picardie, depuis cinquante années. La spontanéité de sa motion et l'unanimité avec laquelle vous l'avez accueillie me touchent profondément. En m'élisant président d'honneur, vous avez entendu donner à ma vie de travail un couronnement dont je vous remercie avec émotion, et pour moi-même, et pour les études auxquelles je me suis consacré : vous les récompensez au-delà de leurs mérites !

De telles élections sont rares ; ce sont, comme on disait autrefois, des élections « de magnificence » parce que les titulaires de pareille dignité se recrutent dans un âge avancé. La tradition vous en a fait élire deux, en soixante-dix-sept ans : Monsieur l'abbé Decagny, en 1888, et Monsieur Antoine, en 1899. J'ai assisté au cinquantenaire de ces regrettés collègues : pouvais-je me douter qu'un jour viendrait qui me verrait l'objet de la même distinction !

Nommé membre non résidant, en 1863, je devins membre résidant, en 1873. J'avais pris séance, pour la première fois, au mois de février 1864.

Antiquaire à vingt ans !! Comment le suis-je devenu à une époque qui encourageait, peu ou point, le goût des choses anciennes et qui, le plus souvent, le tournait en ridicule ; sans traditions dans ma famille que je voyais sacrifier à la mode, en substituant, hélas ! le vulgaire plaqué d'acajou et de non moins vulgaires tentures aux meubles de style et aux tapis-

series que les ancêtres nous avaient transmis, et qui paraissait n'attacher aucun prix aux archives poudreuses que contenaient de vieilles malles reléguées au grenier ? Encore une fois, comment étais-je devenu antiquaire ?

Evidemment, du Ciel je ressentis l'influence secrète.

Déjà, sur les bancs du collège de la Providence, j'étais, il m'en souvient, passionné pour l'étude de l'histoire et, dans les programmes scolaires d'alors, l'histoire ne commençait pas au règne de Louis XIII. Elle embrassait les annales des rois de Juda et des rois d'Israël ; celles aussi des Assyriens, des Mèdes, des Perses, des Egyptiens, des Grecs, des Romains ; pour nous, l'histoire du moyen-âge n'avait pas de secrets. Est-ce dans l'étude de l'histoire de la république romaine et des empereurs que je puisai le goût de la numismatique ? Je collectionnais déjà, avec une ardeur toute juvénile, les monnaies consulaires et celles de la série impériale. Je n'étais pas seul à le faire. Entre condisciples, et sous l'œil indulgent des surveillants qui les encourageaient, nous pratiquions des échanges. Mes excellents amis Eugène Dausse et Henri Scullort, actuellement sénateur du Nord, se le rappelleraient.

Les excursions aux carrières de Saint-Acheul où se poursuivaient alors des fouilles intéressantes et les heures passées dans le cabinet du savant numismate qu'était M. Fernand Mallet, comptaient parmi les meilleures distractions de mes jours de congé. Avec une bienveillance tout à fait charmante, M. Mallet me signalait les raretés de son remarquable médaillier. Je rencontrai plusieurs fois chez lui Messieurs de Saulcy,

de Longpérier et de Roucy ; la conversation de ces collectionneurs de haute marque était captivante, au point de m'avoir fait oublier, un jour, l'heure du déjeûner et j'entends encore les réprimandes qui accueillirent le collégien en retard... ; il devenait antiquaire.

Du collège, je passai aux cours de droit de M. Le Sellyer, de vénérée mémoire ; ces cours n'absorbaient pas mon temps et je devins un assidu de la bibliothèque communale. Elle était bien modeste et bien obscure la salle de lecture d'alors : autour, une table étroite chargée de vieux livres et sur les bancs environnants quelques lecteurs clairsemés. Au bureau siégeait l'érudit conservateur Garnier ; sa complaisance et sa compétence étaient devenues proverbiales. Il daigna remarquer le nouveau venu dont, en matière de recherches et de paléographie, l'éducation était entièrement à faire ; il l'initia aux travaux de la Société dont il était l'âme, en même temps que M. Boca, le sympathique archiviste départemental, lui donnait les premières leçons de paléographie. Ce sera l'honneur de ma vie d'avoir été formé à l'école de tels maîtres !

Le séjour que je faisais aux environs de Montreuil-sur-Mer, pendant la saison d'été, me procura de précieuses relations avec M. Charles Henneguier, le savant Montreuillois qui avait réuni la plus belle collection d'histoire locale qui existât alors en Picardie. Il la mettait aimablement à ma disposition. C'est M. Henneguier qui me suggéra l'idée d'établir la succession historique des seigneurs de la châtellenie de Maintenay-sur-Authie ; pour cela, il me communiquerait les documents recueillis par lui ; je les com-

plèterais à l'aide des archives de famille. .. J'hésitai devant un travail au-dessus de mes forces. Il insista ; il m'aida ; voici comment je parvins à rédiger les notes très imparfaites que M. Garnier m'engagea à communiquer à la Société des Antiquaires. Sous son patronage, j'osai me produire dans la séance de février 1864 et, confiant dans l'indulgence que les débuts du plus jeune des membres non-résidants réclamait bien haut, je donnai lecture de « l'*essai historique sur les Seigneurs de Maintenay* ». Il y a de cela aujourd'hui un demi-siècle !

Mais trêve aux souvenirs personnels, chers amis ! *Paulo majora canamus !* En vous invitant à commémorer le cinquantième anniversaire de cette séance de février 1864, M. le chanoine Mantel savait-il qu'il m'offrait l'occasion d'évoquer la célébration d'un autre cinquantenaire, véritablement mémorable celui-là et qui ne saurait passer inaperçu : le cinquantenaire de la prise de possession, par la Société, du local qu'elle se réservait dans le Palais, où la science attendait une splendide hospitalité.

Les travaux du Musée Napoléon s'achevaient. On parlait d'inauguration prochaine. M. Charles Dufour, dont la persévérante énergie avait gagné l'administration, les Ministres et le Souverain lui-même à la cause du monument, avait voulu que la primeur de l'installation fût pour les Antiquaires de Picardie. Tous les membres résidants et beaucoup de non-résidants avaient répondu à son appel. Le préfet de la Somme avait été invité.

La physionomie de cette séance solennelle et plénière est encore présente à ma mémoire. M. Charles Dufour présidait, ayant à ses côtés le vice-président

Salmon, le secrétaire perpétuel Garnier, le trésorier Bazot et le secrétaire annuel Dutilleux. Ils étaient là les Antoine, les Franck, les Herbaut, les Forceville, les Le Tellier qui se spécialisaient dans l'étude de l'Art ; les Breuil, les Corblet, les Darcy, les Duval, les Jourdain, les Rembault, les Vion, et d'autres, dont les publications jetèrent sur la Société un lustre qui rayonne encore. Dans une allocution dont toutes les périodes soulèvent des applaudissements, M. Charles Dufour souhaite à ses collègues la bienvenue dans l'enceinte qui désormais abritera leurs réunions ; il en célèbre la décoration resplendissante de fraîcheur et l'ameublement simple et sévère ; il félicite la Société d'avoir pris l'initiative d'une construction aussi considérable par son développement, que grandiose par son architecture ; il se porte garant de ses succès dans l'avenir : elle demeurera au rang qu'elle a gagné dans le monde savant, dit-il, en terminant !

La très notable phalange, en qui s'incarnait alors la Société, vibrait à l'unisson du président ; fière du passé, joyeuse du présent, elle entrevoyait le brillant avenir !

En Picardie, nous ne recherchons pas les occasions de manifester à tout propos comme on les recherche dans les Flandres, où les moindres événements sont prétextes à discourir, à banqueter, à toaster. Le cinquantenaire de l'inauguration fameuse, dont je vous apporte les échos lointains, sera modestement commémoré par un simple memento au procès-verbal de la séance de ce jour ; encore me reprocherais-je de ne l'avoir pas signalé à votre attention !

Pour moi, chers amis, c'est avec un légitime orgueil, je le répète, que j'accepte d'être le président

d'honneur de l'illustre Société des Antiquaires de Picardie ! Je vous remercie de m'avoir remis en mémoire cinquante années, pendant lesquelles, j'aime à le proclamer très haut, le charme d'une cordiale camaraderie et d'une louable émulation n'a cessé de régner parmi les membres que j'ai vu se succéder sur ces fauteuils ! Je vous remercie parce que, remontant le fleuve des souvenirs, j'ai pu, pendant quelques instants, me faire l'illusion que je revivais d'anciennes et heureuses années ! Daigne le Ciel vous accorder à tous, comme à moi-même, le privilège d'une longue et laborieuse carrière !!

M. le Président remercie M. de Calonne d'avoir fait revivre ainsi une page de l'histoire de la Société, mais il lui reproche de n'avoir parlé que de sa première lecture en omettant tous ses autres travaux et surtout son œuvre capitale, l'Histoire de la Ville d'Amiens, trois fois récompensée par l'Institut de France.

— M. Thorel ajoute ses félicitations à celles que M. le Président décerne à M. de Calonne, puis il propose de conférer à l'un des plus méritants et des plus insignes bienfaiteurs de la Société, M. Edmond Soyez, le même titre qui vient d'être attribué à M. de Calonne, et de le nommer aussi Président d'honneur. Cette proposition entre trop dans les sentiments de l'Assemblée pour ne pas être accueillie avec enthousiasme et M. Edmond Soyez est immédiatement investi du même titre.

— M. de Guyencourt communique une note de M. Ponchon, qui complète celle antérieurement publiée (Voir ci-dessus, p. 128) au sujet du cachet de l'apothicaire Nicaise Bataille. Cette note signale un article sur le même sujet édité par M. P. Rambaud dans le bulletin de la Société d'histoire de la pharmacie (1913, n° 6).

— M. Collombier signale deux pièces d'or romaines. L'une, à l'effigie de Marc Aurèle, fut trouvée à Airaines et frappée en 162 de J.-C. L'autre, à celle de Constance II, a été recueillie dans une argillière, à Boulainvillers (commune du Tronchoy) et fut frappée à Trèves, vers l'an 350 de notre ère. M. Collombier ajoute qu'au mois de novembre 1913, un petit trésor de monnaies d'argent de l'époque de Louis XIV fut découvert à Limeux (canton d'Hallencourt) et qu'à Quiry-le-Sec fut déterré un dépôt d'environ onze cents monnaies d'argent et de billon. Elles étaient contenues dans un vieux pot et datent toutes du xve siècle. Parmi elles, on a pu déterminer des pièces des rois Charles VII et Louis XI, des ducs de Bourgogne Philippe-le-Hardi, Jean-sans-peur, Philippe-le-Bon, Charles-le-Téméraire, de François, duc de Bretagne, d'Henri V et d'Henri VI d'Angleterre, de Jacques d'Ecosse, de Louis, duc de Savoie, d'Henri IV d'Espagne, de Louis de Bourbon, évêque de Liège, et de David de Bourgogne, évêque d'Utrecht. — Tous ces princes et évêques ont battu monnaie avant 1472, date du

massacre de Nesle et le trésor dut être caché peu après cette époque.

— M. de Francqueville appelle l'attention sur l'état lamentable de la curieuse maison dite du Blanc-Pignon, sise dans le passage Gossart, à Amiens. — C'est une propriété communale dont le délabrement sera signalé à la municipalité.

— M. Thorel lit l'introduction qui doit accompagner son étude sur « le véritable discours d'un logement de gens d'armes en la ville de Ham, etc. » puis la séance est levée à 9 h. 1/2.

Séance ordinaire du 10 Mars 1914

Présidence de M. le Chne Mantel, Président.

Sont présents : MM. Brandicourt, de Calonne, l'abbé Cardon, Collombier, M. Cosserat, Demailly, Durand, de Francqueville, de Guyencourt, Héren, Ledieu, l'abbé Mantel, Michel, Milvoy, Roux et Thorel, membres titulaires.

MM. Antoine et P. Cosserat se font excuser.

Correspondance. — Mesdames de Bellengreville et Lefrançais-Pillion; MM. l'abbé De le Rue, G. Billoré, P. de Guillebon, Hugues, le chanoine

Joly, P. Maillet et J. Mallet, remercient de leur élection comme membres non-résidants.

— M. de Saint-Pol annonce qu'il fait installer, en son château de Francières, d'anciennes boiseries et qu'il conviera la Société à venir les examiner dès que les travaux seront terminés.

— Pour remercier la Société du titre de Président d'honneur qu'elle vient de lui conférer, M. Ed. Soyez, adresse à M. le Secrétaire perpétuel la lettre suivante :

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

Vous m'avez informé de la nouvelle marque d'estime dont je viens d'être l'objet de la part de la Société des Antiquaires de Picardie qui, dans sa séance du 10 Février courant, m'a conféré, à l'unanimité des membres présents, le titre de Président d'honneur.

Permettez-moi de vous prier d'être mon interprète auprès de mes chers et honorés Collègues pour les remercier en mon nom : une distinction aussi flatteuse est pour moi d'un bien grand prix et resserre encore, s'il est possible, les liens qui m'attachent depuis longtemps à une Société qui m'a accueilli avec tant de bienveillance et à laquelle je suis heureux et fier d'appartenir.

Agréez, Monsieur et cher Collègue, l'expression de mes sentiments très dévoués.

Ed. Soyez.

— M. le Sénateur, maire d'Amiens, déclare que le terrain situé devant le portail de l'ancienne église Saint-Remy, où l'on projette de reconstruire la façade d'une maison offerte par M. A. Hubault, n'appartient pas à la Ville, mais aux hospices. Toutefois l'Administration municipale va s'efforcer d'en faire l'acquisition pour ensuite favoriser les projets de la Société.

Ouvrages signalés. — M. le Secrétaire perpétuel appelle l'attention sur les deux ouvrages suivants qui sont déposés sur le bureau : 1° l'Album historique et paléographique beauvaisien, publié sous les auspices de la municipalité, etc., et, 2° les Mémoires de l'Académie de Saint-Quentin, 4e Série, T. XVI, 1re partie.

Chronique. — Sur les indications de M. l'abbé Cardon, la Société a pu acquérir un recueil de dessins concernant la ville d'Amiens exécutés autrefois par Aubin Normand. Cet Album, peu remarquable au point de vue artistique, contient cependant divers dessins qui présentent un réel intérêt archéologique et qui sont, sans doute, uniques. C'est ce qui a motivé l'acquisition qui en a été faite.

— La Société a eu le malheur de perdre depuis sa dernière réunion, M. Paul Macquet, qui avait été admis comme membre non résidant, le 10 Décembre 1907.

— La prochaine séance devant tomber le mardi de Pâques, est fixée au 7 Avril.

Administration. — Au nom de la Commission désignée en la dernière séance, M. Maurice Cosserat communique un rapport sur les finances de la Société, et propose : 1° d'approuver les comptes de 1913 ; 2° d'adopter le projet de budget prévu pour 1914 et le rapport de la Commission des finances ; 3° de donner décharge à M. le Trésorier pour sa gestion pendant l'année 1913 et 4° de lui voter de vifs remerciements pour le dévouement avec lequel il gère les finances de la Société. — Ces conclusions sont adoptées à l'unanimité, et M. le Président adresse les remerciements des Antiquaires à M. Ledieu et aux membres de la Commission.

— Conformément à une observation de M. Collombier, il est décidé que les dons faits à la bibliothèque communale, par la Société, seront désormais signalés à la municipalité qui semble souvent les ignorer.

— M. le Secrétaire perpétuel annonce que la Commission des concours s'est réunie pour désigner le sujet du prix fondé par M. Pinsard, conformément à sa volonté. — Cette Commission a fixé son choix sur une « histoire du quartier correspondant à l'ancienne paroisse de Saint-Martin-au-Bourg, d'Amiens ». Les concurrents devront spécialement consulter pour cette étude les manuscrits du testateur.

Travaux. — M. de Francqueville lit une notice sur les bornes seigneuriales ornées d'armoiries. Ce mémoire est renvoyé à la Commission des impressions.

— De la part de M. Hackspill, M. de Guyencourt communique une note relative à un fragment de broderie d'applique, d'origine amiénoise, qui paraît dater du règne de Louis XIII. On y reconnaît Saint Crépin assis devant une table sur laquelle il façonne un morceau de cuir.

— M. le chanoine Mantel étudie ensuite le reliquaire contenant une partie du manteau de saint Martin qui se trouvait jadis dans l'église de l'Abbaye de Saint-Martin-aux-Jumeaux.

Ce reliquaire, offert par Louis XI, disparut avant la Révolution sans laisser de traces. Après cette communication la séance est levée à 9 h. 1/2.



FRAGMENTS DU MANUSCRIT D'UN BALLET D'ORIGINE INCONNUE

(Fin du xviie siècle)

Communication de M. Adrien Huguet.

Nous avons découvert, dans la reliure d'un paquet de minutes du notaire royal Nicolas Chevalier, de Saint-Valery (1), (liasse de 1650 à 1661) un fragment de manuscrit qui n'a rien de la gravité ordinaire des documents conservés par les tabellions gardes-notes. C'est le livret d'un ballet qui dut servir à égayer la monotonie de la vie de province, à la fin du xviie siècle.

Nous devons rappeler que c'est la seconde découverte d'ordre littéraire que nous avons la chance de faire en compulsant les actes des notaires de Saint-Valery. Nous avons publié (2) un sonnet inédit trouvé également dans les pape-

(1) Nicolas Chevalier est un prédécesseur de Me Albert Gaudrain, détenteur actuel des minutes. Nous devons de nouveaux remerciements à M. Gaudrain, pour l'obligeance et la bonne grâce avec lesquelles il a toujours mis ses importantes archives à notre entière disposition.

(2) *Saint-Valery de la Ligue à la Révolution*, p. 386. Champion, éditeur, à Paris.

rasses servant de chemise à une liasse, en attribuant ce sonnet au rédacteur des actes, M^c^ de Camyes (1). Ceci dit simplement pour faire remarquer que cette nouvelle trouvaille corrobore les indices que nous avons naguère signalés, et qui nous ont paru les manifestations d'une vie intellectuelle assez intense parmi la basoche locale, dans le cours du xviie siècle. « ... Les goûts littéraires de la magistrature, baillis, procureurs et notaires, étaient alors très à la mode, écrivions-nous... Le clergé et la basoche rivalisèrent d'éloquence et d'inspiration poétique » (2).

Il ne semble pas que nous ayons exagéré.

Le manuscrit de ballet protégeant les minutes de Me Chevalier, a été trouvé incomplet et en fort mauvais état de conservation.

Rien n'indique, dans le texte, le lieu où ce ballet a été dansé, mais les noms des personnages à qui les rôles étaient destinés sont tous ceux de seigneurs du Vimeu, du Ponthieu et du comté d'Eu, et il est fort à présumer que les vers ont été composés spécialement à leur intention.

A qui faut-il attribuer la paternité de sa confection ?

(1) Egalement prédécesseur de Me Gaudrain, dont l'étude est la plus ancienne de Saint-Valery.

(2) *Le poète Jacques Leclercq et le mouvement intellectuel à Saint-Valery au* xviie *siècle* ; Paillart, éditeur, à Abbeville, 1909, et *Trois poètes picards du* xviie *siècle*, Conférences des Rosati Picards, fascicule LVIII ; P. Ollivier, imp. Cayeux-sur-Mer.

On ne peut soutenir, d'après ces fragments, que ce ballet soit d'un spécialiste de ce genre de divertissement si à la mode sous Louis XIV. Il est vrai qu'il exista toute une littérature spéciale, dans laquelle a brillé tout particulièrement Benserade, qui a vécu en marge de la grande renaissance des lettres du XVII[e] siècle, et qui est assez oubliée et assez peu connue (1).

Mais les négligences de prosodie, la marche lourde des vers, une certaine gaucherie dans la conception du scénario, tout paraît, au contraire, indiquer une œuvre locale.

Notre première pensée a été d'attribuer ces vers au notaire Nicolas Chevalier, qui a été indiqué avec vraisemblance comme étant l'auteur d'un sonnet qui figure dans l'*Uranie pœnitente* de Jacques Leclercq, sous la signature énigmatique : N. CHEVALIER, *Walaricanus.*

Cette œuvre, fort peu importante, mais assez significative, aurait donc pu être rattachée avec quelque apparence de raison aux balbutiements poétiques de la Muse locale qui inspira Jacques Leclercq et ses disciples.

Mais la consistance qu'acquiert à l'examen l'hypothèse d'une origine scolaire, ne permet guère de s'arrêter à cette idée. Le notaire Chevalier n'eût sans doute entre les mains le manuscrit que nous avons retrouvé, que par curiosité d'érudit et de lettré.

(1) CASTIL-BLAZE. *La danse et les ballets...*, p. 131.

Le texte de la première *entrée* a disparu. Il ne reste, de la deuxième, que ces vers, dont nous avons dû rétablir les rimes, et qui, manifestement, se placent dans la bouche d'un gentilhomme campagnard qui se targue d'avoir exonéré ses paysans de quelques droits seigneuriaux :

. . . . , ...
D'avoir exempté mon vill[age]
Et par là ne fay-ie pas [voir]
Que ie suis noble de l [ignage] . . . . .

La troisième entrée est réservée à « deux parents » du personnage en scène. Les figurants sont « mess. le marquis de Senarpont et le comte d'Auchy. »

Nous sommes si ravis, cousin,
Du bonheur qui vous est extrême
Qu'il en faut manger [un] lopin (1)
Vuider les pots et bo [ire à même] (2).

« Deux paysans » ou « moissonneurs » paraissent à la quatrième entrée, porteurs de faucilles

(1) C'est-à-dire *un morceau*. L'usage a fort restreint l'emploi de ce mot. On ne s'en sert plus que pour dire « lopin de terre ». C'était alors un « terme populaire » qui signifiait « morceau de chair ou de pain qu'on attrape, dont on se saisit à la haste, et le plus souvent à la dérobée ». Furetières.

(2) L'expression « boire à même » est assez vulgaire. La restitution en est peut-être hasardée.

et de gerbes d'avoine, et vraisemblablement « vêtus d'habits conformes à cette profession, mais fort riches », comme il est dit textuellement dans la relation des *Plaisirs de l'Ile enchantée* de 1664 (1). Ils sont personnifiés par « Messieurs le vico[mte de...] et de Rogy ».

Leur danse villageoise a une signification qu'un fragment de quatrain va traduire. Les précédents avaient projeté de banqueter ; ceux-ci se préoccupent aussi du festin, car il semble bien qu'ils parlent du gentilhomme campagnard de la seconde entrée chez qui l'on va dîner lorsqu'ils se disent :

Nous avons [un digne seigneur],
N'est-il pas vray, compère Antoine ?
[Vr]ay, mais aussi, faut par honneur
[L]uy présenter de notre avoyne.

Il se trouve comme par hasard que les prémices de la récolte dont on va faire « honneur » soient la nourriture ordinaire de maître Aliboron. L'intention satirique, facile à deviner, est ici assez malicieuse.

« Deux gentil[shommes] chez qui on va loger », se présentent ensuite. Cette cinquième entrée est dansée par « messieurs les marquis de Senarpont et d'Auberville ».

(1) *Œuvres de Molière.*

Par corbleu, tu esprouvera
[De ma] furie, de ma colère (1) ;
[Et] je crois que tu recevras
[Qu]elque coup dans le me[se]ntère (2).

Les danseurs de la sixième entrée sont costumés en gladiateurs. Les interprètes sont « MM. de Separpont, de la Chaussée, de Rogy et d'Auberville ».

Ils se livrent à une espèce de danse pyrrhique dont l'ardeur se trouve dévoilée dans ces vers :

Toubeau, holas, arrestez vo[us !]
Hé, messieurs, c'est assez [vous battre].
Rengaignez donc [votre courroux],
Sinon, il faudra des emp[lâtres].

On remarquera l'emploi de mots spécialement usités en médecine, tels qu'*emplâtre* et *mésentère*.

Le penchant de l'auteur pour les choses médicales se retrouve dans la septième entrée où comparait « le docteur en chirurgie » vraisemblablement affublé du pittoresque costume du XVIIe siècle, tel qu'on le voit représenté notamment dans les gravures de l'*Académie* ou *Tableau de la Vie scolaire,* de Crispin de Passe ; ce rôle sensationnel est interprété par « Monsieur d'Hybouville » ; le savant docteur vient panser et médicamenter les blessés du combat de gladiateurs.

(1) *Sic. L'effet* de ma furie, de ma colère.
(2) Dans le ventre.

Un docteur ayant eu nouvelle
D'un combat qui s'est fet icy,
Cour, vole, et tout plein de soucy
Se rend au lieu de la querelle.

Expérimenté des esforts
De sa poudre de simpathie,
Vient faire revivre les morts
Qui n'ont jamais perdu la vie (1).

Le secret est trop asseuré
Si l'on en croit à ce qu'il jure
Estant archidocteur (*in utroque jure*) (2)
Il entretient toujours le droit dans la nature.

(1) Expérimenté des esforts
De sa poudre de simpathie...

Cette expression peut paraître baroque. Elle s'explique ainsi : le médecin en scène est un galéniste. La médecine *galénique* ou *méthodique,* opposée à la *médecine chimique* ou *dogmatique*, jouissait alors d'une grande vogue à Paris. La médecine galénique guérissait avec des « remèdes doux, ordinaires, expérimentez » d'abord « sur des personnes de peu d'importance ». Molière qui connaissait bien le galénisme, (Voir Henri Rolland, *Les Médecins et la Médecine dans les Comédies de Molière*, dans les *Mémoires de la Société Dunkerquoise*, vol. 51, 1912, p. 230) n'ignorait pas la théorie de l'essai dangereux en médecine : « *Experimentum, judicium periculosum...* » dit l'avocat du *Médecin Volant,* citant Hippocrate. « *Experimentum periculosum* », dit un des docteurs de l'*Amour médecin.* Il y a donc chez notre auteur une intention ironique. C'est une grosse farce que de faire expérimenter par un docteur *la poudre de sympathie*, qui n'était plus qu'une vieille drogue populaire abandonnée à la superstition villageoise.

« La poudre de sympathie qu'on fait avec du vitriol séché au soleil, est une pure charlatanerie, quoy que dise le chevalier Digby dans le *Traité* qu'il en a fait... » — Furetières.

(2) Le docteur de la farce *La Jalousie du Barbouillé*, de Molière, n'est pas, lui non plus, un simple docteur .. *doctor doctorum eruditissime !*

A première vue, l'influence de Molière ne paraît pas absente de l'œuvrette que nous avons sous les yeux. Non pas que la présence d'un docteur ridicule et bouffon nous soit un indice suffisant pour nous suggérer l'idée d'une imitation moliéresque. Le médecin ignare ou charlatan est un personnage traditionnel de la vieille comédie, que Molière ne fit que reprendre et rajeunir. La parenté se découvrirait plutôt par les nuances que nous avons soulignées dans les notes qui accompagnent le texte du couplet ci-dessus. Mais tout Molière, moins le génie, n'est-il pas déjà dans les poétereaux de théâtre qui l'ont précédé immédiatement, comme tout Lamartine est dans les élégiaques aujourd'hui méconnus de la fin du XVIIe siècle ? Si l'épave de théâtre qui retient notre attention était des environs de la paix des Pyrénées, comme semble l'indiquer la date des minutes que son papier a servi à protéger, l'auteur n'aurait pu être touché que par les premières farces de l'immortel auteur du *Misanthrope*, c'est-à-dire le *Docteur Amoureux*, les *Trois Docteurs rivaux*, le *Médecin Volant*, la *Jalousie du Barbouillé*. Les autres pièces de Molière où les médecins sont pris à partie avec la même ironie sont postérieures à 1660 (1). Or, les deux dernières seules ont survécu.

(1) Cf. Maurice RAYNAUD, *La médecine au temps de Molière*, et les autres références indiquées par M. H. Rolland dans *Les Médecins et La Médecine dans les Comédies de Molière*.

L'unité de dessein, le déroulement méthodique de l'action, ne paraissent pas avoir été le principal souci de l'auteur. Les trop rares tranches du poème que nous avons sous les yeux, les lambeaux de couplets que nous pouvons reconstituer, ne paraissent liés entre eux que par de lointains rapports généraux ; ils ne semblent point procéder d'un plan bien arrêté ; ils se suivent arbitrairement, comme enfilés au hasard.

Faut-il attribuer ce défaut capital à l'inexpérience de l'auteur, ou bien se trouve-t-on en présence d'un genre particulier dont ce flottement dans le canevas serait la caractéristique ? Cette plastique spéciale se rapprocherait de la forme du *ballet simple*, ainsi appelé par opposition au grand ballet classique qui se divisait en plusieurs variétés, le ballet historique, le ballet mythologique ou allégorique, le ballet poétique ou moral. Il serait alors permis de le dater approximativement et il serait postérieur à 1697, époque à laquelle Lamothe commença les premières innovations qui révolutionnèrent ce genre de divertissement. Mais il est bien difficile de se livrer à de telles conjectures sur d'aussi modestes fragments.

Un autre indice inciterait le lecteur à attribuer ce ballet à une époque plus récente encore.

Il n'a manifestement aucune prétention au genre noble et majestueux sous lequel on concevait le ballet durant le grand siècle. L'entrée des

paysans, le combat pour rire des gladiateurs, le couplet du chirurgien visent plutôt au comique. Or, cette tendance ne se manifesta avec succès qu'après les efforts d'Antoine Danchet, c'est-à-dire à la fin du règne de Louis XIV (1).

Mais ne sommes-nous pas tout simplement en présence d'un intermède de comédie ?

Quoi qu'il en soit, le sujet redevient belliqueux, ou tout au moins militaire, avec la huitième entrée que dansent un « colonel » et des « officiers ». Les nouveaux figurants ne justifient leur présence que pour faire savoir qu'ils ne prennent guère au sérieux la lutte des gladiateurs de la sixième entrée :

> Par ma foy, nous sommes bien foux
> De ne les avoir laissé battre,
> Car ils n'estoyent guère en couroux,
> Il n'aurait pas fallu d'emplâtre.

La neuvième entrée est intitulée « le grand [b]alet » et « Messieurs de Lannoy, de Senarpont, de la Chaussée, de Rogy, d'Oberville, de Longuemore et d'Auchy » y paraissent.

On chante à cette entrée :

> Pour cimenter nostre amitié
> Allons-nous en tous boire ensemble,
> Sans quoy ce n'est qu'une moitié
> D'accommodement, ce me semble.

(1) On ne pourrait, dans les suppositions, descendre plus bas que 1718, date de la mort (à 12 ans) du dernier des La Chaussée d'Eu.

Déjà ! pourrait-on dire. De nos jours, en Picardie, chaque rencontre imprévue, chaque réconciliation, chaque convention écrite ou marché verbal est scellé par de larges libations.

La coutume est-elle donc si ancienne ?

La dixième entrée est dansée par un seigneur costumé en « Espagnol ». Les vers en sont perdus. Mais est-il trop hardi de présumer qu'il y était fait quelque allusion à la guerre en cours, ou qui venait de se terminer ?

Il n'est pas un bail contenu dans les minutes qui ont voisiné deux siècles avec ce manuscrit de ballet où il ne soit question de la guerre (1).

Nous savons bien, néanmoins, que l'acteur en Espagnol n'est pas une rareté scènique ; il en paraît deux, avec deux Espagnoles, dans la sixième entrée du ballet du *Mariage forcé* de Molière (1664).

Telle est l'œuvre sur laquelle nous ne possédons aucune autre donnée.

Si nous avons cru devoir accompagner le texte de quelques commentaires et de quelques tentatives d'éclaircissement, c'est que notre petite découverte soulève plusieurs problèmes que cette

(1) A titre d'exemple : Le preneur « ne pourra prétendre à aucune diminution pour cause que ce soit, mesme à cause de la guerre, recongnoissant icelle terre luy estre baillée au pied (au plus bas) de sa valeur au temps de guerre comme elle est entre les deux couronnes de France et d'Espagne ». Fol. 134 ; 19 Juin 1656

absence de renseignements rend difficiles, sinon impossibles à résoudre.

Parmi ces problèmes, il en est deux que nous ne pouvons nous dispenser d'envisager et sur lesquels d'autres viendront tout naturellement se juxtaposer au fur et à mesure de notre exposition. Nous examinerons les uns et les autres sans toutefois nous prononcer sur les solutions que nous serions amené à proposer.

La première question à examiner est celle de l'origine de l'œuvre.

La seconde est celle de l'identité des personnages.

Mais l'une et l'autre ne peuvent guère être considérées séparément ; elles se lient et se pénètrent réciproquement.

En ce qui concerne l'origine, nous envisagerons donc tour à tour les hypothèses : 1° d'une pièce scolaire locale ; 2° d'un divertissement de château.

S'il peut subsister des doutes sur l'origine de l'œuvre, il n'en peut rester sur la provenance du papier qui nous l'a transmise.

Léopold Delisle nous a appris, dans *Les Secrets des vieilles reliures*, que rien ne voyage comme les cartonnages. On a retrouvé, en fouillant les couvertures de vieux registres, des documents fort éloignés de leurs pays d'origine ; mais la reliure des minutes de Me Chevalier, et conséquemment le papier qui la garnissait, sont demeurés dans son étude à travers les siècles et sont bien d'origine valericaine.

Cette origine nous est en quelque sorte certifiée par exploit d'huissier.

En effet, le fragment de manuscrit dont nous venons de donner le texte avait, pour lui servir d'équivalent, de l'autre côté de la couverture, une pièce signifiée au notaire rédacteur des minutes en juillet 1663, à la requête du procureur du Roi en la Cour des Aides à Paris, pour l'exécution de la déclaration de Sa Majesté du 8 Février 1661, relativement aux usurpations de noblesse.

La reliure a donc été faite en l'étude de Me Chevalier, postérieurement à Juillet 1663, à l'aide de parchemins et de papiers auxquels ce notaire n'attachait plus d'importance.

Et ceci nous permet de placer approximativement la date de la représentation entre 1660 et 1670.

Il n'existait alors à Saint-Valery aucune école capable de réunir les interprètes nommés ci-dessus. Il y avait bien, à l'abbaye, des cours de langues anciennes et de philosophie à l'usage de la « grande jeunesse » de la bourgeoisie locale, professés par les bénédictins de la congrégation de Saint-Maur (1), mais les jeunes gens qui désiraient poursuivre leurs études étaient généra-

(1) Ce cours était suivi, en 1661, par « neuf escholliers », et professé par le bénédictin dom François du Vivier.

Extrait du livre contenant les choses notables arrivées en faveur ou au préjudice du monastère de Saint-Valery, par Dom de la Salle. Bibliothèque nationale, fonds latin, ms 12.701.

lement envoyés à Eu, au collège des Jésuites (1).

Ce détail nous permet de diriger nos investigations vers Eu.

Il existait en cette ville un collège fondé par Henri de Guise et Catherine de Clèves ; ce collège, dirigé par les Jésuites, jouissait, au XVIIe siècle, d'une réputation justifiée. Le Ponthieu, le Vimeu, le comté d'Eu et le pays de Caux se disputaient l'honneur de lui fournir le plus grand nombre d'élèves (2).

On sait, d'autre part, combien était grande la place qu'occupait l'art théâtral dans les méthodes d'enseignement des Jésuites. « Une des manières de former les jeunes gens à la parole était de leur faire réciter des pièces de théâtre. Cet exercice ancien dans l'Université était fort en honneur dans les maisons de la Compagnie de Jésus. On pourrait presque dire que chacun de ses collèges avait son magasin de décors, d'ac-

(1) C'est le cas des poètes valericains Jacques Leclercq, G. Duneufgermain, et probablement des savants Pères Martin Clairé et Ph. Lallemant, de la Compagnie de Jésus, qui figurent honorablement parmi les hommes illustres de Saint-Valery au XVIIe siècle.

(2) « 1784. — Dispute entre quatre orateurs sur la question de savoir laquelle l'emportait des quatre villes qui fournissaient au collège la plupart de ses écoliers : Dieppe, Eu, Saint-Valery-sur-Somme, Abbeville ». Tel est le sujet d'une déclamation oratoire faite au XVIIIe siècle à l'occasion d'une solennité scolaire, époque à laquelle les représentations théâtrales avaient été supprimées. BRÉARD, *Histoire du Collège d'Eu*, p. 65.

cessoires et de costumes indispensables à ces représentations qui se faisaient avec beaucoup d'éclat et étaient souvent accompagnées de *ballets* et de danses... » (1) « ... Leurs distributions de prix, tantôt précédées, tantôt suivies de tragédies, de comédies et de *ballets*, étaient un attrait pour les élèves, en même temps qu'un appât pour les familles ». (2).

Cette utilisation du théâtre dans un but à la fois moralisateur et pédagogique était du reste générale (3).

Si, aux présomptions qui précèdent, on ajoute cette remarque assez concluante que les interprètes appartiennent à des familles dont les domiciles rayonnent autour de la ville d'Eu, on arrive à réunir un faisceau d'indices d'un tel poids que, s'il n'équivaut pas à une preuve absolue, il fait néanmoins pencher fortement la balance en faveur de l'hypothèse « pièce scolaire eudoise ».

Le nombre des interprètes originaires du Vimeu, du Ponthieu ou y demeurant, est plus élevé, du reste, que celui des seigneurs du comté d'Eu.

Néanmoins, parmi les premiers, nous en ren-

(1) Bréard, *Op. cit.*, p. 47.

(2) *Ibid.*, p. 65.

(3) L. V. Gofflot, *Le Théâtre au collège, du moyen-âge à nos jours*, chap. IV et V, *les Jésuites au Théâtre* ; Paul Berret, *Le Théâtre au Lycée* ; J. de Pas, *Mystères et jeux scéniques, Saint-Omer au* XV*e et* XVI*e siècles.*

controns plusieurs dont les familles possédaient des charges, des fonctions parfois héréditaires ou des seigneuries aux alentours d'Eu.

Il en est ainsi pour les Lannoy, seigneurs d'Auxy-le-Château, la Motte-Croix-au-Bailly, Campagne, Aumâtre, Sallenelle, Boscrocourt (près d'Eu), gouverneurs des villes, château et comté d'Eu et du Tréport, originaires de Flandre, qui résidaient dans leurs fiefs du Vimeu.

Nous avons, parmi les interprètes, un « Monsieur de Lannoy » et un « Comte d'Auchy » qui semblent bien appartenir à cette illustre maison de Lannoy, seigneurs d'Auxy, dont la branche aînée s'éteignit avec Louis-Charles-Antoine, comte de Lannoy, mort sans alliance postérieurement à 1780 (1).

Il en est de même des La Chaussée d'Eu, seigneurs d'Arrest, Catigny et Francières, barons de Rogy, vicomtes héréditaires d'Eu, qui demeuraient ordinairement en leur château d'Arrest, près de Saint-Valery.

Louis-Henry de la Chaussée, né en 1653, chevalier, comte d'Arrest, qui, plus tard, fut enseigne aux gardes de Sa Majesté, avait 17 ans en 1670, époque pouvant être admise comme celle de la représentation du ballet en tant que pièce scolaire.

(1) De Belleval, *Nobiliaire de Ponthieu et de Vimeu, col. 536*. Les renseignements que nous trouvons dans cet ouvrage ne nous permettent pas de désigner deux frères susceptibles d'avoir été ensemble au collège d'Eu à l'époque qui nous intéresse.

Son frère, Hiérosme-François, qui pourrait être le « M. de Rogy » de notre pièce, avait 11 ans à la même époque, étant né à Arrest, le 24 Juin 1659 et baptisé en l'église Saint-Martin de ce village le même jour (1).

(1) De Belleval. *Nobiliaire.*

Cet auteur ne donne pas l'année de la naissance de Louis-Henri. Les renseignements complémentaires que nous possédons sur les La Chaussée d'Eu nous ont été obligeamment fournis par M. Jacques du Liège d'Aunis et proviennent des riches archives de son château d'Arrest.

Nous profitons de la circonstance pour consigner ici sur les contemporains de nos interprètes présumés les notes généalogiques ci-après, puisées aux mêmes sources, qui complètent ou rectifient l'ouvrage de de Belleval.

Hiérosme de la Chaussée d'Eu, vicomte perpétuel et héréditaire du comté d'Eu, comte d'Arrest (où il se retira), seigneur de Catigny, Fransures, l'Hortoy, et Flers en partie, la Routière, Vieuville, Lenty, fut capitaine lieutenant de Mgr le duc de Longueville et gouverneur pour S. A. Sérénissime de la ville de Pont-de-l'Arche-sur-Seine. Il épousa par contrat du 22 Juin 1649 Françoise de Sermoise (+ 25 avril 1679) dont il eut :

1. Louis-Henry, qui suit.
2. Hiérosme-François, né et baptisé le 24 Juin 1659 à l'église Saint-Martin d'Arrest, qui fut capitaine de dragons dans le régiment d'Artois et chevalier de Malte.
3. Justine-Thérèse.
4. Françoise-Monique.
5. Anne-Julie qui épousa Jean Le Ver, seigneur de Melun, vicomte de Caux, Galloy et Bernapré.
6. Marie-Angélique, né le 22 Septembre 1664, fit profession en mars 1680, à l'abbaye d'Estrun-en-Artois (près Arras).
7. Gabrielle, fut religieuse au monastère de la Visitation de Sainte-Marie d'Abbeville.
8. Marie-Louise, qui fut dame d'atours de la duchesse de

Il serait possible d'identifier « le marquis de Senarpont » en la personne de Charles de Monchy, fils d'André, marquis de Senarpont, et de Madeleine de Lannoy de Dameraucourt, par conséquent proche parent de messieurs « de Lannoy » et « d'Auchy ».

Ce marquis de Senarpont, seigneur de Réderie

Berry et épousa en Juin 1669 Réné François, marquis de la Vieuville, chevalier d'honneur de la feue Reine puis de madame la Dauphine, gouverneur et lieutenant général du bas et haut Poitou. Elle mourut en Septembre 1715.

Louis Henry de la Chaussée d'Eu, chevalier, comte d'Arrest, né en 1653. Il fut enseigne aux gardes de Sa Majesté et reçut en donation dans son entier les terres de Rogy, Fransures, l'Hortoy et habita Rogy. Il épousa en 1685 Marie-Marguerite de Mailly-Fallart de Saint-Etienne, et mourut en 1714, inhumé dans le chœur de l'église de Rogy,

1. Antoine, né en 1689, mort sans postérité après 1705.
2. Marie-Anne-Joséphine, qui suit.
3. Elisabeth, née en 1696, morte à 20 ans.
4. Louis-Alexandre, né en 1706, mort en 1718, laissant sa succession à Marie-Anne-Joséphine.

Marie-Anne-Joséphine de la Chaussée d'Eu (dernière du nom) épousa en premières noces Antoine-Louis de Barandier de la Gorge, seigneur de Saint-Jean de la Porte, en Savoie, premier lieutenant d'artillerie au service du roi de Sicile ; en deuxième noces, Georges-François Léonard, comte de Runnes.

De son premier mariage elle eut :

1. François-Bruno de Barandier, comte de la Chaussée d'Eu, Arrest, Catigny, etc.
2. Jean-François Bruno de Barandier, capitaine au régiment de Touraine.
3. Jeanne-Antoinette, mariée en 1747 à Charles-Antoine de Rely, seigneur du Mont de l'Escaure.

Elle mourut en 1755 et fut inhumée dans le chœur de l'église de Rogy.

et de Guimerville, fut page de la petite écurie du Roi, capitaine de dragons, et épousa, le 9 Avril 1690, Marie-Madeleine de Melun (1).

L'hypothèse « pièce scolaire » que nous admettons pour le moment, ne nous permet pas de reconnaître le personnage désigné sous le nom de « monsieur de Longuemore ». Deux seigneurs portèrent simultanément, au moment de la paix des Pyrénées, le nom de la terre de Longuemort en Vimeu (2) mais aucun d'eux n'était d'âge à fréquenter encore, de 1660 à 1670, les bancs d'un collège.

Henri du Maisniel, né à Longuemort, le 17 Novembre 1625, capitaine au régiment d'infanterie d'Espagny, puis lieutenant de la compagnie

(1) De Belleval, *Nobiliaire...* col. 712.

(2) Si l'on s'en rapportait à de Belleval, *Fiefs et seigneuries du Ponthieu et du Vimeu*, p. 202, *et Nobiliaire de Ponthieu et de Vimeu*, col. 125, on en trouverait trois : Adrien du Maisniel, mort en 1644, et porté par erreur comme seigneur de Longuemort jusqu'en 1663 ; 2° Nicolas de Boullogne, cité comme seigneur de Longuemort en 1660, alors qu'il ne devint acquéreur de cette terre qu'en 1698 ; 3° François de Belleval, chevalier, marquis de Belleval, qui changea de nom et prit celui de marquis de Longuemort pour passer au service de l'Espagne.

L'auteur de *Fiefs et seigneuries* nous paraît avoir été définitivement rectifié par l'abbé Hoin, *Longuemort et ses seigneurs*, dans les *Mémoires de la Société d'Emulation d'Abbeville*, Tome 17e p. 467. Nous nous en rapporterons donc de préférence à cet ouvrage — sans cependant négliger *le Nobiliaire de Ponthieu et de Vimeu* — pour tenter de découvrir la personnalité de « Monsieur de Longuemort ».

mestre de camp du régiment du duc de Chaulnes, était seigneur de Longuemort à l'époque où parait avoir été joué notre ballet.

Le fait saillant de sa vie est une aventure galante qui lui valut d'être condamné, avec ses complices, par arrêt du Parlement, à avoir bras, cuisses, jambes et reins rompus vifs. Henri du Maisniel avait enlevé, le 1er Mai 1651, sur le chemin d'Amiens à Paris, la jeune veuve d'Henri de Fleurton de Beaumetz, Anne-Marie du Marché, et l'avait épousée à Rue trois jours plus tard, devant un chapelain qui, pour ce fait, fut banni pour neuf ans par l'arrêt ci-dessus rappelé.

La sentence qui, entre autres choses, prononçait la nullité du mariage, n'eut du reste aucun effet, Henri du Maisniel ayant éte jugé par contumace.

Devenu tout à fait libre par le décès d'Anne-Marie du Marché, il épousa en 1663 Elisabeth Yver et, en troisièmes noces, en 1666, Geneviève de Cavoye.

Il mourut en 1672, capitaine de chevaux-légers.

Henri du Maisniel était homme à danser le ballet dans un château du Vimeu aux environs de 1660 ; il n'était pas sans liaison avec les familles dont nous avons parlé plus haut, puisqu'au mariage de son fils, Gilbert, assistait la comtesse de Lannoy, née Louise de Torcy. Mais ni le père, ni le fils (né le 13 Mai 1668) n'étaient

d'âge à être les contemporains de collège des seigneurs de la Chaussée d'Eu ci-dessus nommés.

Cependant, et en raison de la présence parmi les interprètes de plusieurs membres de l'illustre famille de Monchy, le nom d'un autre personnage de destinée aventureuse et tragique mérite d'être envisagé.

C'est celui de François de Belleval, chevalier, marquis de Longuemort, seigneur de Belleval-en-Vimeu et Bois-Robin, etc. Maréchal héréditaire de Ponthieu. Né vers 1607, il avait épousé en secondes noces en 1647, Madeleine de Monchy, fille de Charles, marquis d'Hocquincourt, maréchal de France, et d'Eléonore d'Etampes. Ayant eu le malheur de tuer en duel un gentilhomme du cardinal de Mazarin, il fut condamné à mort et exécuté en effigie en 1649 ; ses biens furent confisqués et son château fort de Belleval-en-Vimeu fut rasé. Il prit la fuite, se rendit en Flandre où il se mit au service de l'Espagne sous le nom de Marquis de Longuemort, devint mestre de camp d'un régiment de cavalerie allemande et gentilhomme de la Chambre de Don Juan d'Autriche, gouverneur des Pays-Bas. Il quitta le service de l'Espagne à la conclusion de la paix des Pyrénées, et sa présence dans le Vimeu, à cette époque où le pardon fut accordé à nombre de gentilshommes qui avaient porté les armes contre la France, n'a rien d'impossible.

L'époque de son adolescence ne nous permet

point de retenir son nom dans l'examen de notre première hypothèse. D'autre part, ses fils, dont l'aîné naquit en 1639, ne portèrent pas le nom de Longuemort.

Deux seulement des interprêtes paraissent originaire du comté d'Eu : MM. d'Auberville et d'Hybouville.

Le fief d'Auberville-sur-Yève, était vers le milieu du XVII[e] siècle dans la famille de Saint-Ouen, très répandue dans le comté d'Eu. François de Saint-Ouen, seigneur de Folny, Gruchet, Inerville, le Coudray et Auberville, vendit cette terre en 1660 à Richard Sabot, bailli, vicomte et juge civil du comté d'Eu. Auberville resta dans la famille Sabot, originaire des environs d'Eu, jusqu'au mariage d'Angélique d'Auberville, fille de Nicolas Sabot d'Auberville, avec Louis-Joseph Gaillard de Boencourt (1)..

« M. d'Oberville » ou « d'Auberville » appartenait donc soit à la famille de Saint-Ouen, soit à la famille Sabot, mais plus vraisemblablement à celle-ci. Les fils de Richard d'Auberville, conseiller et secrétaire des maisons et finances de S. A. R. Mademoiselle, bailli, vicomte et juge

(1) D. Dergny, *Saint-Martin-le-Gaillard et Cuverville*, Abbeville, E. Winckler, 1894, et Ch. Bréard, *Recherches historiques sur Prousel...* dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, 4[e] Série, T. III, p. 60. Ces références nous ont été très obligeamment indiquées par M. R. de Guyencourt, Secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires et par l'historien d'Eu, M. l'abbé Legris.

criminel d'Eu, mort en 1689, pouvaient être au collège d'Eu aux environs de 1660 à 1670.

« M. d'Hybouville », notre « docteur en chirurgie » était, selon toute vraisemblance, de la famille Gallye, qui habitait, depuis le milieu du XVIIe siècle le château d'Hybouville près d'Envermeu.

De préférence à David d'Hybouville, qui fut en 1681, grand bailli de Caux, et qui mourut en 1693, nous nous arrêterions à Jacques Gallye, son neveu (1653-1724), qui épousa en 1716, en secondes noces, Marie-Anne Charlotte de Torcy, d'une paroisse voisine d'Eu (1).

Pour épuiser les arguments en faveur de notre première hypothèse, nous ferons remarquer qu'il n'existe, dans les fragments que nous avons sous les yeux, aucun rôle de dame, et que les mêmes acteurs reviennent plusieurs fois sur la scène.

Or, l'amour et les femmes étaient soigneusement bannis du théâtre de la Compagnie de Jésus (2).

Mais peut-être ne faut-il point attacher trop d'importance à la première remarque, puisque les rôles féminins étaient toujours remplis par des hommes ; c'est en 1681 seulement que les femmes dansèrent pour la première fois sur la scène de l'Opéra dans le *Triomphe de l'Amour*. Il ne faut

(1) Renseignements dus à l'obligeance de M. l'abbé Legris.

(2) L.-V. Gofflot, *Op. cit.*, Chap. IV, *les Jésuites et le Théâtre*.

point non plus trop s'étonner de la seconde particularité, car l'usage voulait que les danseurs fussent masqués (1), et comme ils avaient le temps de changer de costume entre les entrées, leur retour fréquent n'avait point d'inconvénient et pouvait passer inaperçu.

Nous devons envisager un instant l'hypothèse « divertissement de château » qui, à première vue, nous paraît plus séduisante, mais aussi plus paradoxale.

Elle va à l'encontre des idées reçues et ne s'accorde guère avec les tableaux connus des mœurs de la noblesse campagnarde sous Louis XIII et sous Louis XIV. Dès la fin du XVI[e] siècle, et dans tout le cours du XVII[e], les auteurs signalent la nécessité pour les nobles d'aller réparer par un séjour de plusieurs mois dans leurs gentilhommières, les brèches que la vie de cour creusait dans leur avoir : « la vie simple et privée dans les châteaux n'exige ni grands frais, ni livrées, ni riches habillements, ni chevaux de grand prix, ni banquets, ni les magnificences requises de ceux qui sont à la cour » (2). « A Paris, on danse... dans les châteaux, on s'applique exclusivement à la chasse, parce qu'on n'a guère d'autre ressource pour tuer le temps » (3).

(1) Les danseurs ne montrèrent leur visage sur la scène qu'à partir de 1772. CASTIL-BLAZE. *La danse et les ballets*..., p. 171.

(2) Michel SURIANO. Citation de E. Lavisse et A. Parmentier : *Album historique*, Tome III, p. 11.

(3) Vicomte d'AVENEL, *La noblesse française*,... p. 217.

En Picardie, spécialement, la vie seigneuriale est toute patriarcale ; elle possède même quelque chose de monotone, de terre à terre et de routinier. Les grandes préoccupations d'un gentilhomme campagnard sont d'ordre agricole et ménager ; ses principales distractions sont la chasse, les fêtes de village, les tirs de geai, les jeux de paume et de battoir, et les bals qui terminaient la plupart de ces journées de liesse.

Un ouvrage assez récent de M. de Calonne, en dissipant nombre d'erreurs et de préjugés sur la noblesse qu'une conception trop romantique de l'histoire a accrédités en France, offre le tableau le plus exact et le plus complet qu'on connaisse de la vie de château en Picardie sous Louis XIV (1).

Le héros de M. de Calonne, le seigneur de Bussy, note, au cours de ses confidences chorégraphiques : « ... On a permis aux païsannes de venir se mesler à nous... », et ailleurs : « ayant trouvé les filles qui dansoient, j'ai dansé avec elles. » On se trémoussait « au violon » ou « à la pochette » (petit violon de poche), quelquefois « à la chanson ». C'est une organisation bien rudimentaire, — souvent même impromptue — que celle qui préside à ces bals où le violon de poche lui-même faisait parfois défaut et où toutes les ressources de l'orchestre résidaient dans les

(1) *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, Tome XXXVI, 1910. *Journal de François-Joseph Le Clerc, chevalier, seigneur de Bussy.*

cordes vocales des amateurs. Alors, toute bonne danseuse devait être :

Experte au son des voix, et sçavante à la notte (1).

Mais tout cet ensemble folâtre nous donne l'impression de divertissements plus paysanesques qu'aristocratiques, et de ballet il n'est nullement question. « L'esprit de famille prévaut, en Picardie, sur le goût pharisaïque d'une étiquette trompeuse et sur l'amour du faste ».

Les ballets et comédies avec intermèdes de ballet étaient des divertissements coûteux s'il en fût (2). Sans aller trop loin dans les suppositions et sans croire à de trop grandes largesses dans la mise en scène de l'œuvre qui nous occupe, on peut avancer que ce genre de pièce se classait dans la catégorie des divertissements peu économiques. Il n'en est pas moins vrai que les châteaux donnaient quelquefois de ces grandes fêtes dont l'exemple venait de si haut, et qu'on dansait le ballet sous les lambris des vieilles gentilhommières (3).

(1) Ce vers est de Jacques LECLERCQ, poète ronsardisant, ci-dessus nommé, né à Saint-Valery-sur-Somme en 1589, auteur d'*Uranie pœnitente* (1628).

(2) Le premier ballet qui fut donné en France par Catherine de Médicis, coûta trois millions six cents mille livres. Un ballet à la cour, sous Louis XIII, revenait souvent à cent mille francs. Vicomte d'AVENEL, *La noblesse française*, p. 222.

(3) Le comte de la Ferrière-Percy, éditeur du *Journal de la comtesse de Sanzay*, (intérieur d'un château normand au XVIe siècle), renvoie dans une note, (p. 75) pour l'usage fréquent des *ballets dans les châteaux* aux *Ambassades* d'Antoine de la Boderie.

Un poète de la pléïade valericaine du XVIIe siècle ne nous en apporte-t-il pas le témoignage en associant tout naturellement, dans sa pensée, l'idée du ballet à celle du château :

> Mais le soir est venu, doncques la pourmenade
> Doit céder aux ballets, ceste folle brigade
> Advance ses désirs, et, rentrant au chasteau,
> ... pense au déduit nouveau (1).

Quoi qu'il en soit de son origine et de sa destination, cette œuvre d'un inconnu nous paraît intéressante à plus d'un titre et évocatrice d'attachantes perspectives ; comme « pièce scolaire » elle serait même un témoignage « particulièrement curieux », selon l'expression de M. Emile Faguet « au point de vue de l'histoire du goût et de l'histoire de la pédagogie en France » (2).

Dans tous les cas, elle confirme les données encore assez vagues que nous possédons sur les prétentions littéraires de province à l'époque où florissaient Molière, Corneille et Racine ; elle donne la mesure dans laquelle les perfectionnements de la langue et de la prosodie avaient pénétré dans les coins reculés du royaume.

(1) Jacques Leclercq, *Uranie pœnitente.*

Avec l'hypothèse « divertissement de château », l'identification des personnages deviendrait des plus faciles, puisqu'il serait possible de faire figurer au besoin le père à côté du fils ; il suffirait de rechercher, dans les arbres généalogiques, un degré au-dessus de celui où nous avons généralement porté nos investigations.

(2) *Le Théâtre scolaire*, Feuilleton du *Journal des Débats*, du 20 Novembre 1905.

Le sel dont cette modeste œuvre est saupoudrée est d'essence plus picarde qu'attique ; la farce de la quatrième entrée, la lapalissade de la septième, sont des exemples suffisamment suggestifs de la sorte d'esprit qui brillait alors dans cette partie de notre province que Louandre, bien injustement, a appelée la Béotie de la Picardie, esprit sans grande finesse, mais de bon aloi.

Ce fragment de manuscrit évoque à nos yeux, par le retour qu'il nous fait faire sur le passé, les élégantes silhouettes des personnages à perruques, jeunes ou vieux, collégiens ou adultes, qui, avec une grâce et une gravité qui ne les quittaient pas, se pliaient ainsi aux caprices outrés de la mode, quels qu'ils fussent ; et derrière le brillant décor que nous soupçonnons aux pirouettes et aux tours de jambes de nos « moissonneurs », de nos « gladiateurs » et de notre « docteur en chirurgie », apparaît toute la pompe, toute la magnificence du plus grand siècle de notre histoire.

DES BORNES SEIGNEURIALES

Etude par M. A. de Francqueville.

Il serait utile de faire le relevé des bornes seigneuriales qui se rencontrent encore en pays picard. J'espère qu'un jour ou l'autre nos collègues, amateurs de photographie ou membres des Rosati, se chargeront de ce soin. Il est impossible qu'ils n'en découvrent pas quelques-unes. On en a déjà signalé dans l'Oise à Clermont (1), à Aumont, à Montépilloy (2),

M. de Guyencourt a donné jadis la description d'une pierre placée au Prés-Saint-Jean sur le territoire de Longpré-lès-Amiens et portant les armes d'Amiens et celles de la famille Fauvel (3). Il y a quelques années la Picardie Historique et Monumentale signalait un grès marqué d'une petite croix, qui limite le domaine de la Commanderie de Fieffes (4). Le même emblème se re-

(1) M. Rosmans. Quelques bornes seigneuriales des environs de Clermont (Oise). *Bull. de la Société Arch. et Hist. de Clermont de l'Oise*, p. 74-76, 1907.

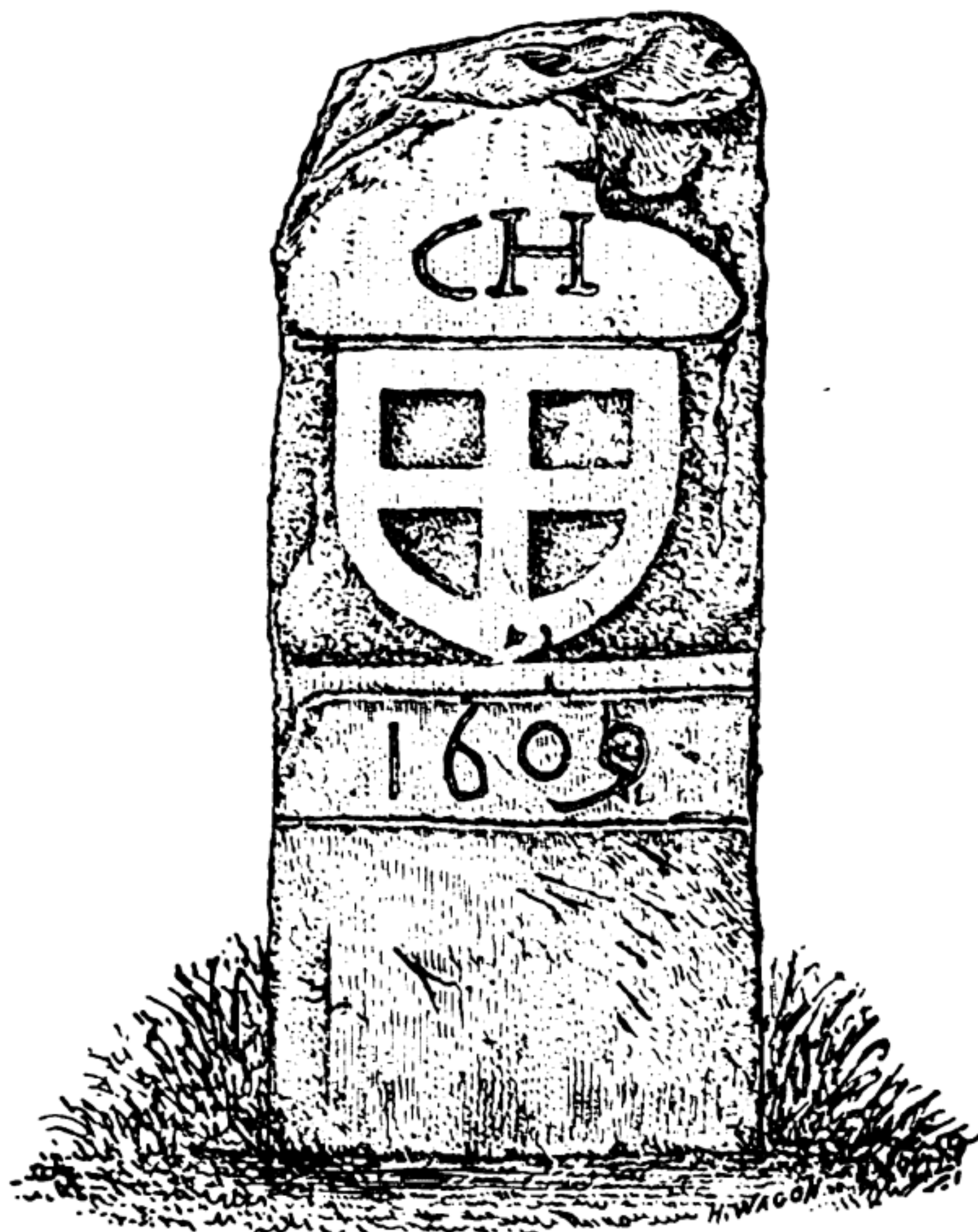
(2) M. Enlard, *Manuel d'Archéologie*, Tome II, pp. 707 et 708.

(3) *Bull. de la Société des Ant. de Picardie*, Tome XVIe, p. 104.

(4) *Picardie Hist. et Mon.*, Arrond. de Doullens, p. 58.

4

trouve à Fontaines-sous-Montdidier. Enfin tous les Amiénois connaissent la borne plantée non



Borne aux Armes du Chapitre de la Cathédrale d'Amiens

loin de la rue de l'Agrappin, à la Neuville-lès-Amiens, qui porte au centre l'écusson du Chapitre d'Amiens surmonté des lettres CH et accompagné dans le bas de la date 1609. Il existe aussi, m'a-t-on dit, un grand nombre de pierres blasonnées le long de l'une des avenues qui traversent la forêt de Chantilly. Elles ne sont

pas à leur place primitive, mais ont été mises là à titre de curiosité.

Toutes les bornes ne portaient pas d'armoiries ; les unes, comme celle de Molliens-au-Bois, n'avaient qu'une date, 1775 (1). D'autres, de simples lettres : B. C. indiquant la banlieue et la chasse de M. le gouverneur d'Amiens (2). Il y en avait un très grand nombre autour de notre ville, si j'en crois l'honnête Pagès, qui consacre trente pages à transcrire le procès-verbal du bornage de 1561 aussi long qu'ennuyeux (3). Il cite aussi la célèbre borne de Camon, aujourd'hui reléguée dans le jardin du musée. C'est une ancienne colonne romaine en marbre qui délimitait les terres du Chapitre (4).

On se servait non seulement de pierres, mais aussi d'arbres. J'ai déjà parlé des *éperneaux* (5), ces baliveaux décapités qui se rencontrent dans les bois. On en voyait aussi dans les champs. Sous le n° 1674 de l'ancien catalogue du Musée de Picardie, se trouve le fragment d'une aubépine abattue à Saint-Nicolas-lès-Abbeville en 1830. Dès l'année 1201, elle servait de borne à un champ situé à une demi-lieue de la Capitale du

(1) *Histoire du grès et de la gresserie, en Picardie*, par M. Héren, p. 568.

(2) *Inventaire des Archives communales*, Tome V, p. 427.

(3) *Manuscrits de Pagès*, Tome III, p. 47 et suivantes.

(4) M. Enlart, *Manuel d'Arch. française*, Tome II, p. 349.

(5) *Bull. de la Société des Antiq. de Picardie*, Tome XXIII, p. 327.

Ponthieu, sur la route de Boulogne. Maintenant est-on obligé de croire que c'est le même arbrisseau qui pendant 629 ans resta en place ? La chose est difficile à admettre, cependant cela doit être vrai… puisque c'est imprimé !

Je ne vous parlerai ni des règlements ni des procès-verbaux ayant trait au bornage, ni des expressions picardes trouvées dans Bouthors et autres (1).

Il y aurait cependant des choses curieuses à dire sur les arpenteurs. Le premier règlement qui les concerne remonte à 1115 et consiste dans une commission donnée à Amédée Guespin, bourgeois de Paris (2).

Louis XII, Henri II, Henri III, Louis XIV s'en occupèrent aussi. Ce dernier, dans la célèbre ordonnance de 1669, que j'ai déjà citée en parlant du martelage, fixa l'état des arpenteurs et la façon dont ils devaient opérer. En 1690, il créa les charges héréditaires de jurés experts, leur attribua les fonctions d'arpenteurs et ordonna leur existence daus chaque bailliage ou juridiction royale. Ils devaient placer des *témoins* et en faire mention dans leur procès-verbal. Je voudrais at-

(1) Des rengs, en picard, voudrait dire des bornes (Cout. du bailliage d'Amiens) ; Asseing : borne faite d'un petit amas de cailloux placés presqu'à fleur du sol. (M. J.-B. Jouancoux, *Glossaire picard*, p. 23), etc., etc.

(2) Procès-verbaux des séances de la *Société Française de Numismatique*, 1912, pp. XXXIII et suivantes.

tirer tout spécialement votre attention sur cet usage assez curieux et dont on s'est peu occupé.

Pour montrer qu'on avait affaire non pas à un caillou quelconque, mais à une respectable borne, on entourait cette dernière d'objets mis là intentionnellement. Si par hasard la pierre vient à changer de place, — les campagnards prétendent qu'elle a un faible pour ce genre d'exercice, — on peut toujours retrouver les morceaux de tuiles, de silex, de verre ou de poterie, la cendre ou les ferrailles qui, d'un déplacement plus difficile, assurent l'inviolabilité des limites. De là, l'expression du vieux droit : *borne sincère a ses témoins*.

Dans la vallée de la Somme, il était d'usage de briser une tuile en quatre morceaux. Chacun des fragments était déposé sur une des faces de la pierre. A Doullens, c'est un tesson de bouteille qui sera choisi.

Le livre rouge d'Arras dit que l'arpenteur fendra un caillou en deux ; sur une des parties il fera signer les gens de loi avec une épingle jaune, sur l'autre, il écrira son nom, rejoindra les deux parties et les placera au fond du trou sous la borne (1).

M. Enlart nous raconte qu'en 1778, un seigneur de Verton, — il n'y avait certainement pas en lui l'étoffe d'un antiquaire de Picardie, — ayant trouvé de la cendre dans des poteries antiques,

(1) *Les proverbes du droit rural*, M. Bouthors.

prétendit que c'était là les vestiges d'une ancienne borne et fit renfouir les cendres dans des vases neufs (1).

Jadis, à une de nos séances, M. Garnier présentait une brique plate trouvée à Bourdon et portant les noms des propriétaires gravés à la pointe avant la cuisson. L'écriture paraissait du XVIe siècle (2).

Cet usage du témoin est venu jusqu'à nous, car je trouve un bornage fait à Remiencourt en 1852. Le procès-verbal fait mention de morceaux de tuiles et d'un caillou cassé sur lequel fut écrit le nom du propriétaire.

Pour graver plus profondément dans la mémoire le souvenir de la délimitation d'un champ, on avait recours, dans les Ardennes, à un autre procédé. Au moment de placer les nouvelles pierres, les cultivateurs faisaient venir leurs enfants, leur pinçaient les oreilles jusqu'au sang ou leur donnaient de vigoureux soufflets, par suite de cet argument .. frappant, ils se souvenaient toujours de ce qu'ils avaient vu ! (3)

Du reste, l'opération de l'abornement était considérée un peu partout comme une grave affaire. Dans les environs de Nancy, pendant qu'on y procédait, l'échevin disait : « Borne, je

(1) *Manuel d'Archéologie*, Tome II, p. 216.

(2) *Bull. de la Société des Ant. de Picardie*, Tome IX, p. 450.

(3) *Brienne-sur-Aisne*, M. Ostade Dizy, p. 170.

te baptize au nom de Dieu et de la Vierge Marie et de M. Saint-Martin, nostre patron, et de par les seigneur et dame de ce lieu. Que maudit et interdit sera celui qui l'arrachera, et s'y l'amende en payera au grez et volonté des seigneurs » (1).

Certains arpenteurs des environs de Reims, après l'ordonnance de 1690, remplacèrent les morceaux de tuile, les plaques de marbre ou de pierre de leurs devanciers par des plombs à leur nom. Nous en trouvons un dessiné dans les procès-verbaux des séances de la Société française de numismatique (2). C'est un octogone irrégulier avec l'inscription : « Hazart exper. juré arpenteur royal ». Au centre se trouve l'écu de France et la date 1694. Un second porte le nom de Jean Bergeronnaux et le millésime 1746. M. Blanchet, l'année dernière, en signalait un troisième marqué sur une face d'une fleur de lys et sur l'autre de l'inscription : « Borne p. p. P. Villain », en trois lignes, et au-dessous la date de 1768, imprimée en creux à l'aide d'un poinçon (3).

Les arpenteurs avaient mis leur nom sur les témoins ; les gentilshommes y placèrent leur blason. Le Musée Carnavalet en possède qui remontent au XVIe siècle. Ce sont de petits rec-

(1) *Pierres bornales armoriées*, M. Louis Benoit, Nancy, 1870.

(2) 1912, p. XXXV.

(3) *Revue numismatique*, 1913, p. XLIX.

tangles de métal avec cordonnet et armoiries en relief. Sur l'un d'eux on lit cette mention : « Je suis témoin joignant cette borne qui fut plantée par borneurs jurez l'an 1532 entre les seigneurs de Luzarches, Champlâtreux, et mis du côté et porte le nom et armes du seigneur dudit Luzarches » ; c'était un Decename. L'autre, qui forme la contre-partie de la précédente est au nom d'Avrillod, seigneur de Champlâtreux. Elle porte une inscription du même genre (1).

Mais de tous les témoins, les plus intéressants sont ceux du Laonnois. Par leur aspect, par leur finesse, ils rentrent dans le domaine de la numismatique.



Ils consistent en jetons en plomb coulé, ornés des armoiries du seigneur. En voici un de forme circulaire conservé au château de Belval (Aisne), aux armes d'une famille dont j'ai déjà eu l'occa-

(1) *Les Archives des Collectionneurs*, Décembre 1901.

sion de parler (1), les Miremont : d'azur au pal d'argent fretté de sable accosté de deux fers de lance aussi d'argent, à la bouterolle d'or. Le revers ne porte aucune décoration.

J'en connais un autre au château de la Bôve, commune de Bouconville (Aisne), avec double écusson : de gueules plein qui est Narbonne-Lara et échiqueté d'or et de gueules qui est Chalus (2). Sur le revers se voit un P et la date 1781. On m'a dit en avoir trouvé non loin de là aux armes des Bezannes.

Sous le Premier Empire cet usage se conserva, car M. Collombier possède un jeton de plomb, peut-être allié d'étain, de trente millimètres de diamètre portant : « 26e conservation des forêts et de la pêche », avec l'aigle impériale. Au revers : « Départem. de la Somme ». Dans le champ, en trois lignes : « inspection d'Amiens, n° 1 » (3).

Un autre m'est signalé par M. Demailly, ayant même inscription au droit. Au revers se lit : « Inspection de Péronne ».

Ces médailles, très nettes, sont frappées au balancier et leur âge ne peut être mis en doute, car la 26e conservation, dont le siège était à Amiens,

(1) *Bull. de la Société des Antiquaires de Picardie*, Tome XXIII, p. 326.

(2) *Notice historique sur les seigneurs de la Baronie de la Bôve*, M. Courtaux.

(3) Le musée de Picardie compte un exemplaire similaire.

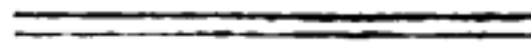
n'a duré que du 26 Janvier 1801 au 9 Juin 1817.

Collectionneurs mes amis, cherchez sous les vieilles bornes ; peut-être aurez-vous la bonne fortune de rencontrer de ces jetons qui sont intéressants comme souvenirs et qui tiennent honorablement leur place dans une vitrine (1).

(1) On trouvera d'intéressants détails sur les bornes seigneuriales dans l'article déjà cité de M. Louis Benoît ; Pierres bornales armoriées (Meurthe, Bas-Rhin, Vosges). Nancy, 1870.

M. Pierre Dubois me signale aussi des bornes de juridictions conservées dans les rues de Bruges. Ad. Duclos, *Bruges*, p. p. 94, 95.

A Abancourt (Nord) se voient des bornes du XVIII[e] siècle, portant d'un côté les armes du seigneur et de l'autre, je crois, celles du Chapitre de Cambrai.



OUVRAGES REÇUS

PENDANT LE 1er TRIMESTRE DE L'ANNÉE 1914.

I. Le Ministère.

1° Archives (Nouvelles) des missions scientifiques, (nouvelle série), T. I, fasc. 7, 8 et 10, — 2° Journal des savants, année 1913, nos 11 et 12. — 3° Revue de l'histoire des religions, T. LXVIII, nos 2 et 3. — 4° Revue des études grecques, T. XXVI, n° 120. — 5° Revue historique, 39e année, T. CXV, n° 1.

II. Les Auteurs.

1° Calonne (M. le Vte de) : Note sur une matrice mérovingienne trouvée à Roussent. — 2° Demailly (M. Alf.) : Etudes de numismatique picarde, fasc. 1. — 3° Fourrière (M. l'Abbé) : Revue d'exegèse mythologique, n° 128. — 4° Guebhard (M.) : A quoi servent les lois soi-disant protectrices des Antiquités. — Sur quelques curiosités céramiques de l'Antiquité. — 5° Henriet (M. Maurice) : Jacques Delille, jugé par ses contemporains d'après des documents inédits. — 6° Leroy (M. l'Abbé M.) : Les Papes, leur règne, leur devise, leur nom. — 7° Montbas (M. H. de) : Episode de la guerre de trente ans ; Une émeute gréviste des sayeteurs d'Amiens (1-3 Avril 1636).

III. Acquisitions.

1° Album historique et paléographique beauvaisien. — 2° L'Art normand, par M. le Chne Porée.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DE PICARDIE

ANNÉE 1914. — 2e TRIMESTRE.

Séance ordinaire du 7 Avril 1914

Présidence de M. le Chne MANTEL, Président.

Sont présents : MM. Boquet, Brandicourt, de Calonne, l'abbé Cardon, Collombier, Dubois, Durand, de Francqueville, de Guyencourt, Héren, Ledieu, l'abbé Mantel, Michel, Milvoy, de Puisieux, Thorel et de Witasse, membres titulaires.

M. Hugues et M. J. de Francqueville, membres non-résidants, assistent à la séance.

M. Maurice Cosserat se fait excuser.

Correspondance. — M. Ch. Lamy, président de l'Association des Rosati picards, remercie la

Société des Antiquaires de Picardie, de la subvention qu'elle a votée pour l'entretien du Logis-du-Roy.

— M. H. du Bos signale trois tombes, découvertes entre Bovelles et Saissemont, au lieu-dit « le rideau douleur ». — L'auge parfaitement rectangulaire de l'une d'elles, est orientée de l'Est à l'Ouest, et se compose de trois blocs de pierre, soigneusement creusés et ajustés. — Le couvercle, aussi creusé intérieurement, était de même formé de plusieurs morceaux façonnés en dos-d'âne à l'extérieur. Un sarcophage d'enfant se composait de deux blocs juxtaposés, dont l'un, déjà utilisé, s'adaptait maladroitement au second. — Une troisième sépulture permit de reconnaître les restes d'un cercueil en bois. — Aucun objet ne fut découvert au cours des fouilles et ces tombes semblent appartenir à un cimetière domestique plutôt gallo-romain que mérovingien.

— Le comité de vigilance pour la liberté des fouilles sollicite l'adhésion de la Société à sa protestation contre une loi projetée qui doit les réglementer.

— M. le Maire de Fescamps remercie la Société d'avoir bien voulu prendre à sa charge les frais de la restauration de la croix monumentale qui se dresse dans le cimetière de cette commune.

— La Préfecture de la Somme réclame, d'urgence, un rapport sur les finances de la Société

et des modifications aux statuts approuvés par décret du Président de la République en date du 18 juillet 1851. Cette demande est renvoyée à une commission d'étude.

— M. Watel, professeur au collège d'Abbeville, sollicite l'autorisation, — qui lui est accordée, — de publier des extraits tirés des publications de la Société, dans un « choix de lectures sur le département de la Somme » qu'il compte publier.

— M. Héren signale la découverte d'un sarcophage près du moulin de Mirvaux, non loin du terroir de Molliens-au-Bois. — M. Jolibois, avocat à Amiens et propriétaire du sol où eut lieu la trouvaille, autorise à y faire des fouilles, et M. Delambre, conservateur du Musée de Picardie, annonce que le sarcophage de Mirvaux doit dater de la seconde moitié du IIIe siècle. — Il est en pierre de Wailly, d'aspect rudimentaire, et n'a jamais supporté de cippe, mais il contenait, près la tête du squelette, une ampoule de verre, munie d'une anse élégante. Une poterie rustique était placée aux pieds du défunt. L'auge rectangulaire du sarcophage était orientée vers l'est et cette sépulture semblait avoir été violée.

Ouvrages signalés. — M. le Secrétaire perpétuel appelle l'attention de l'Assemblée sur cinq portefeuilles des dessins de la collection Gaignières qui viennent d'être acquis. On y remarque des planches relatives à l'Abbaye d'Ourscamps.

Administration. — La Société décide l'échange de ses publications contre celles de la bibliothèque de Mayence.

— M. le Secrétaire perpétuel annonce que la commission des impressions vient de voter la publication d'un nouveau volume des mémoires in-8°. Celui-ci comprendra : 1° une étude de M. Thorel sur un petit poème en patois picard, intitulé « Véritable discours d'un Logement de soldats à Ham », etc. et 2° une monographie du village de Querrieu par M. A. Gosselin. — M. Milvoy sera prié d'entreprendre, le plus tôt possible, la publication d'un choix des dessins des frères Duthoit.

Chronique. — M. de Guyencourt se fait un plaisir de signaler le magnifique succès obtenu par les cours professés à la Société Industrielle d'Amiens, pendant l'hiver de 1913-1914, par M. Pierre Dubois, sur l'histoire économique de la Picardie, mais il est regrettable que, de ces brillantes conférences, il ne reste que le souvenir.

— Une pierre tombale du xve siècle, découverte à Rollot, n'a pu être acquise pour le Musée, car elle était très fruste et fort mal conservée.

— Les Antiquaires de Picardie viennent d'avoir le malheur de perdre Madame Prarond, membre titulaire non-résidant et veuve de l'historien éminent qui fut aussi l'un des bienfaiteurs de la Société.

— M. Léon Georgeot, ingénieur, est admis en qualité de membre non-résidant.

Travaux. — M. P. Dubois lit, au nom de M. Beaurain, une étude sur le cartulaire de Selincourt. Ces recherches doivent servir d'introduction au cartulaire lui-même qui est actuellement sous presse.

Après cette communication, la séance est levée à 9 h. 1/4.

Séance ordinaire du 12 Mai 1914

Présidence de M. le Chne MANTEL, Président.

Sont présents : MM. Brandicourt, de Calonne, l'abbé Cardon, P. Cosserat, Demailly, de Francqueville, de Guyencourt, Ledieu, l'abbé Leroy, l'abbé Mantel, Michel, Milvoy, de Puisieux, Roux, Thorel et de Witasse, membres titulaires.

MM. Hugues et l'abbé Rohault, membres non-résidants, assistent à la séance.

M. Maurice Cosserat se fait excuser.

Correspondance. — M. Georgeot remercie de son admission en qualité de membre non-résidant.

— M. Watel adresse des remerciements à la Société, qui lui a accordé le droit de rééditer des fragments de ses publications.

— La famille fait part de la mort de M. Adrien de Roussen de Florival, président de la Société d'émulation d'Abbeville. Les Antiquaires de Picardie s'associent à ce deuil qui les atteint aussi, car M. de Florival appartenait à leur Société depuis le 9 Novembre 1897.

— M. l'Ingénieur de la Ville d'Amiens annonce la découverte, rue de Bellevue, de deux barillets gallo-romains en verre, tous deux estampillés.

— La Société d'émulation d'Abbeville remercie des compliments de condoléance qui lui ont été adressés à l'occasion de la mort de son président, M. de Florival.

Ouvrages signalés. — M. le Secrétaire perpétuel signale les ouvrages suivants déposés sur le bureau.

1° Loriquet et Saint-Acheul ; par P. Bliard, dans la Revue des questions historiques, n° 190 ;

2° Hôtels et maisons de la Renaissance Française, par Paul Vitry. — Superbe ouvrage que la Société vient d'acheter ;

3° Armorial général, etc., par J.-B. Rietstap, 2 volumes ;

4° Correspondance secrète de Jean Sarrazin, grand prieur de Saint-Vaast, avec la cour de Namur (1578), publiée par M. Hirschauer ;

5° Essai de topographie arrageoise. — Plan d'Arras-ville, en 1382, etc., par E. Morel. — Ces deux derniers ouvrages sont offerts par l'Académie d'Arras ;

6° Les portraits d'Antinoë au Musée Guimet. — Luxueux ouvrage de M. E. Guimet ;

7° Une histoire de la Ligue (T. I.) publiée par M. Ch. Valois et éditée par la Société de l'histoire de France ;

8° Divers ouvrages envoyés par la bibliothèque de la Ville de Mayence ;

9° Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines, fasc. 49.

Chronique. — M. de Guyencourt présente une crécelle qui vient d'être acquise pour le Musée. Cet objet, qui paraît dater de la fin du xvi° siècle, est en bois. Quelques ornements sculptés le décorent. Il provient de l'église de Rogy, selon la déclaration du vendeur.

— La Société décide qu'une délégation de plusieurs de ses membres se rendra, comme elle y est invitée, chez Mme Maignan, à Paris, pour examiner, en leur véritable cadre, les collections léguées par son mari, le peintre Alb. Maignan, à la ville d'Amiens.

— M. P. Dubois signale des documents manuscrits, provenant de la bibliothèque Mathon, et peut-être intéressants pour la Société, qui sont actuellement à vendre chez un libraire de Beau-

vais. M. Brandicourt veut bien se charger d'aller les examiner et de les acquérir s'il y a lieu.

— M. Marcel Godet se propose pour faire la révision des manuscrits laissés par M. Prarond, dans le but de publier, selon la volonté exprimée par le défunt, ceux d'entre eux qui en seraient susceptibles. La Société accepte cette offre avec empressement.

— La Société décide de prendre à sa charge les frais qu'exigera la réfection des reliures des manuscrits légués par M. Ch. Pinsard à la bibliothèque communale d'Amiens.

— Il est aussi arrêté que la Société fera désormais le service de ses publications aux archives départementales du Pas-de-Calais.

Travaux. — M. Thorel lit quelques observations au sujet d'une note publiée par M. Limichin, dans le « dictionnaire historique et archéologique de la Picardie », et concernant un « dragon » survenu à Lincheux en 1719. — On a parfois appelé « dragon », en nos pays, un phénomène météorologique, ouragan ou trombe, cause de grands désastres.

— De la part de M. le baron de Bonnault, M. de Calonne fait connaître un document découvert chez un notaire de Montdidier. — Cette pièce est relative à la nomination d'un député du clergé, pour le gouvernement de Péronne, Montdidier et Roye, aux états-généraux tenus à Blois en 1588.

— M. de Guyencourt appelle l'attention sur les fouilles exécutées, rue Bellevue, à Amiens, au cours de travaux de voirie. Au centre de la chaussée, à 1 m. 40 environ sous la surface du sol actuel, fut découvert un cercueil de plomb orienté la tête au levant et les pieds au couchant. Ce cercueil était fort écrasé par le poids des terres, mais sa technique ne différait pas de celle des sépultures similaires déjà trouvées à Amiens. — Il se composait de deux plaques de plomb. — Les côtés de l'une avaient été relevés pour former l'auge du cercueil, et les bords de l'autre s'abaissaient pour en constituer le couvercle. — Ce cercueil, long de 1 m. 70 c., était large de 0 m. 29 c. seulement. Il était décoré, sur le couvercle, de lignes de pirouettes, qui dessinaient, vers le milieu, un losange prolongé dans le sens de la longueur, par des lignes perlées dirigées vers deux croix de Saint-André placées l'une sur les pieds, et l'autre vers l'endroit où devait être la tête du défunt. — Les parois extérieures de la cuve étaient pourvues, aux deux extrémités, de croix semblables. On peut, vraisemblablement, dater cette tombe de la fin du IIIe siècle. — Un corps y avait été déposé sur une couche de matière blanchâtre, — de la chaux sans doute, — et les ossements, retrouvés en place, dénotaient, par leur délicatesse, un sujet peu âgé, une jeune fille peut-être, mais, chose bizarre, le crâne n'avait pas laissé

de traces. Il est vrai qu'on en trouva un à proximité, ainsi qu'un modeste bracelet de bronze orné d'un zigzag chevronné. — Les ouvriers ont déclaré n'avoir recueilli aucun objet dans le cercueil ; on y a cependant signalé une monnaie.

Non loin de cette sépulture, on a rencontré des clous de fer, et les débris d'un barillet en verre incolore. — Les barillets découverts en notre région, portent généralement le sigle de Frontinus, dont les ateliers, selon l'abbé Cochet, devaient exister dans la vallée de la Bresle, où, par suite d'une survivance remarquable, on fabrique encore de la verrerie.

M. de Guyencourt recueillit lui-même, dans les terres rejetées de la fouille, une lame de bronze estampée. Elle est décorée, d'abord, d'une série de petites croix de Saint-André, puis d'une ligne de points, puis encore d'un rang d'ornements en forme d'S retournées, et son bord inférieur est limité par une torsade au-dessus de laquelle sont pratiquées de petites découpures qui, par leur forme, rappellent des entrées de clef. — La partie supérieure de ce ruban de métal se repliait à angle droit. On y voit encore un clou à tête de bronze en forme de cabochon, et le tout semble provenir de la garniture d'un coffret, probablement en bois.

Enfin, pour ne rien omettre de ce qui concerne cette découverte, il faut encore noter les débris d'une coupe en terre grisâtre. Elle est de facture

assez vulgaire et appartient au genre de celles auxquelles on est convenu de donner le nom de « *patines.* »

D'autres objets furent encore recueillis au même endroit ; à savoir :

1° Un petit instrument de bronze que l'on croit être une clef de coffret.

2° Une fibule de même matière, formée d'un fil de métal capricieusement contourné et replié.

3° Deux tessons samiens ; l'un décoré de feuillages, de festons et d'animaux ; l'autre offrant la représentation d'une chasse, avec la marque du potier FLAVI(VS), imprimé en relief sur la paroi extérieure du vase, parmi les ornements.

4° Une applique circulaire en bronze, agrémentée de quatre demi-fleurs de lys. — Cela date peut-être seulement du Moyen-Age, car on est tenté d'y reconnaître un de ces cabochons qui protègent d'ordinaire les angles des livres de chœur.

5° Deux fonds de barillets en verre incolore où l'on put lire :

1° : FRONTSEXTIN (1)

L'N final se compose peut-être d'un I et d'un V liés, abréviation de IVNIORIS.

2° COM FOR FRON.

(1) La marque de l'usine frontinienne reporte aux confins du IIIe et du IVe siècle.

6° Enfin on a aussi recueilli un fragment provenant du fond d'un vase hexagonal en verre portant les lettres BRIC rétrogrades, débris peut-être du mot *fa*BRIC*a*.

Après cette communication, la séance est levée à 9 h. 1/2.

Séance ordinaire du 9 Juin 1914

Présidence de M. le Chne Mantel, Président.

Sont présents : MM. Antoine, Brandicourt, l'abbé Cardon, Collombier, P. Cosserat, Demailly, Durand, de Guyencourt, Ledieu, l'abbé Leroy, l'abbé Mantel, Michel, de Puisieux, Thorel et de Witasse, membres titulaires.

MM. Hugues et l'abbé de Sérent, membres non-résidants, assistent à la séance.

M. Maurice Cosserat se fait excuser.

Correspondance. — M. le conservateur du Musée de Picardie accuse réception d'une crécelle de la fin du XVIe siècle, provenant de Rogy.

— Mme Maignan réitère sa demande d'une visite pour contempler dans leur vrai milieu, à Paris, les collections léguées par son mari, le peintre Alb. Maignan, à la ville d'Amiens. La Société a décidé antérieurement de se rendre à cette aimable invitation.

— M. Goudallier adresse des notes, publiées dans « Le Journal des Débats » du 2 juin 1914 et jours suivants, sur Pierre-Joseph-Georges Pigneau de Behaine, évêque d'Adran, né à Vervins en 1741, l'un des initiateurs de la politique française en Annam au XVIII[e] siècle.

— M. Demailly signale des monnaies de Tibère, d'Aurélien et de Tacite trouvées au cours des fouilles exécutées rue de Bellevue à Amiens, fouilles décrites en la séance du mois de mai.

Administration et Chronique. — La prochaine séance devant avoir lieu le 14 juillet, est renvoyée au 15 du même mois.

— Une lettre, conforme à celle adressée au Préfet de la Seine par plusieurs sociétés parisiennes, a été transmise à M. le Préfet de la Somme, pour l'informer de la manière dont les Antiquaires de Picardie interprètent, en ce qui les concerne, la nouvelle loi relative aux associations.

— Un lot considérable de documents manuscrits vient d'être acquis d'un libraire de Beauvais, grâce à l'entremise de M. Brandicourt.

— Mme P. Macquet, MM. le C[te] de Brandt de Galametz et J. de Tugny sont élus membres non-résidants.

Travaux. — M. Thorel lit une étude sur une estampe politique amiénoise de 1787. Cette rarissime gravure, connue par un seul exemplaire, est anonyme. Elle représente un magistrat et un

âne portant au cou un rabat. L'un et l'autre sont occupés à dépouiller le chardon qui les sépare. La légende dit : « Consellié du grand conseil d'Amien qui ce rende au palals. »

Cette estampe semble faire allusion à la présence du maire d'Amiens à l'Assemblée des notables réunie à Versailles, le 22 février 1787.

— M. Demailly communique une note sur un jeton d'étain à l'effigie de Raoul de Lannoy, seigneur de Morvillers, un Picard qui fut gouverneur de Gênes en 1507. — Ce petit monument n'est peut-être que le fac-simile unique d'une médaille dont aucun exemplaire n'est connu.

— M. de Guyencourt lit des notes envoyées par M. Hackspill sur Soreng, village du Vimeu aujourd'hui compris dans le département de la Seine-Inférieure. L'église de Soreng ne manque pas d'intérêt et conserve des vestiges du XIIe siècle ainsi qu'une chapelle du XVIe siècle ornée d'un joli vitrail où l'on peut lire : « Messire Loys Geet a donné ce panneau l'an V^{CC} XXVIII. » On voit aussi, en la même église, une remarquable statue équestre de saint Martin, représenté en gentilhomme du XVIe siècle. — La seigneurie du lieu appartint successivement aux familles de Soreng, de l'Epinoy, de Longroy, de Rouault-Gamaches, de Monchy, etc., et l'abbaye de Séry y possédait des biens.

Après cette communication, la séance est levée à 9 heures.

UN « DRAGON » A LINCHEUX
en 1719

Note par M. Octave THOREL

De l'article que notre collègue, M. Limichin, a consacré, dans le *Dictionnaire historique et archéologique de la Picardie*, à la commune de Lincheux,(Somme),nous extrayons ce passage : (1)

« Dans les registres de l'état-civil, on lit la cu-
« rieuse mention suivante : Le Jeudi, trente mars
« 1719, est tombé un DRAGON dans le canton du
« pays, vers les sept heures du soir ; Dieu veuille
« nous conserver soub sa sainte garde ! Et le
« couvent de Saint-Riquier fust bruslé la nuit
« d'auparavant. *Proh dolor !* »

Ce *Dragon* ne laissa pas d'éveiller notre curiosité ; et nous avons pensé qu'il devait se rattacher par un lien quelconque à l'incendie de Saint-Riquier, puisque le curé de Lincheux avait, dans son cahier paroissial, parlé de l'un et de l'autre en même temps.

(1) P. L. LIMICHIN, *Le canton d'Hornoy :* Dictionn. hist. et archéol. de la Pic. ; Amiens, Yvert et Tellier, 1912, p. 183, et tirage à part, p. 75.

Au rapport du Père Cresson, religieux de Saint-Riquier, « le mercredi de la Passion, 29 mars « 1719, vers neuf heures et demie du soir, trois « heures après le coucher des moines, d'im- « menses tourbillons de flamme se firent jour à « travers les combles. Quelle fut la cause d'un « incendie si subit, si imprévu ? Dieu seul le « sait. En deux ou trois heures, quatre corps de « bâtiments étaient réduits en cendres ». (1)

Prarond, sans apporter aucune preuve à l'appui de son hypothèse, attribue ce désastre si rapide et si étendu à l'imprudence de fumeurs. (2)

Heureusement le *Journal de Verdun* de Juin 1719, p. 147, va nous fournir des renseignements plus précis. « Un nuage épais couvrit tout à coup « le ciel qui, quelques instants auparavant, était « fort serein. Il sortit un tourbillon de feu qui « tomba sur l'abbaye.... On assure que, le len- « demain, à la même heure, un semblable tour- « billon avait aussi embrasé quelques villages de « la Picardie. » (3)

C'est en effet un phénomène météréologique du même genre que celui de Saint-Riquier, qui se produisit à Lincheux : Tout à coup, vers les

(1) V. Hénocque, *Hist. de Saint-Riquier ;* mém. in-4° Soc. Antiq. Pic., Amiens, Douillet, 1880-1888, t. X ; t. 2, p. 280.

(2) Prarond, *Histoire de Saint-Riquier*, Paris, Dumoulin, 1867, p. 202.

(3) *Journal de Verdun* ; Bib. comm. Amiens ; Polyg. et hist. littér. n° 292.

sept heures du soir, le 30 mars, et d'un seul coup, le *Dragon* tombe sur le pays.

Sur le pays, non ! Car, à l'inverse des ouragans qui, dans leur course déchaînée, balaient des provinces entières, les phénomènes d'électricité atmosphérique sont d'autant plus graves dans leurs conséquences qu'ils sont plus localisés.

Aussi, à Saint-Riquier, le feu du ciel n'a-t-il atteint que les bâtiments de l'abbaye et le chartrier en respectant l'Eglise et les maisons du bourg. A Lincheux, le village sort indemne de la tourmente, sauf le *Canton*, c'est-à-dire un petit coin, peut-être même un carrefour, car, en Poitou, le mot canton a encore ce sens très restreint. (1)

La foudre a-t-elle fait là des victimes humaines ? C'est possible ; le temps nous a manqué pour rechercher si le *canton* de Lincheux ne serait pas le lieu dit : *le sang du Dragon*. (2)

Les circonstances dans lesquelles se sont produits l'incendie de Saint-Riquier et le désastre de Lincheux sont fort rares sans doute ; mais il ne faut pas cependant remonter bien haut dans notre histoire locale pour en trouver un exemple, encore présent à nos mémoires.

En février 1888, le jour du Dimanche Gras, entre sept h. et huit h. du soir, par un temps extrêmement calme, un immense éclair illuminait

(1) F. Godefroy, *Dict. de l'anc. franç.* ; Paris, Wieg, 1881 ; v° Canton.

(2) P. L. Limichin ; *op. cit.* p. 186 et 78.

notre ville, suivi instantanément d'un coup de tonnerre unique, qui ébranla toutes les maisons. On dit alors que, rien qu'au théâtre municipal et dans ses dépendances, la foudre laissa sept traces de son passage.

Mais reportons-nous en 1719, autrement dit à une époque où l'abbé Nollet, Franklin et Lapostolle n'avaient point encore familiarisé le peuple avec la foudre et ses grandioses et terrifiantes manifestations.

L'opinion publique vit dans l'incendie de Saint-Riquier une vengeance divine. Même, absurdement égarée, elle alla jusqu'à l'imputer aux moines de l'abbaye. Tout au moins était-il l'œuvre du *Dragon* « qu'on retrouve dans les légendes « chrétiennes où il représentait soit le démon, « soit aussi les ravages produits par un débor- « dement des eaux ou tout autre fléau. » (1)

Aux yeux du père Cresson, Dieu seul sait la cause de ces phénomènes, et le curé de Lincheux ne parle du *Dragon* qu'en termes bien vagues.

Le père Cahier va nous expliquer leur réserve. « Le *dragon*, dit-il, comme monstre terrible et « mystérieux, a été pris pour le symbole des « fléaux dont l'effet est redoutable, sans qu'on « puisse souvent en indiquer les vraies causes. » (2)

(1) Bachelet et Desobry ; *Dict. des lett. etc.* ; Paris, Delagrave, 1882 ; v° Dragon.

(2) Le P. C. Cahier, *les caract. des Saints* ; Paris, Poussielgue, 1867 ; p. 315.

D'après Littré, le *dragon de vent* serait l'ancien nom de l'ouragan, et le *dragon d'eau* celui de la trombe dans le langage des mariniers.

Un prêtre qui a exercé, pendant de longues années, dans les cantons d'Hornoy et de Molliens-Vidame, nous apprenait que les vieilles gens y employaient encore aujourd'hui le mot *dragon*, au sens de tempête.

Bientôt le *dragon* ne sera plus qu'un amusement d'enfants, le cerf-volant (1) dont la queue rappelle celle de l'animal fabuleux, ou de l'enseigne des cohortes romaines (2) ou du monstre qui, dans la Bible et dans toute l'iconographie chrétienne, a joué, en maintes circonstances, un rôle si considérable.

(1) J.-B. Jouancoux ; *gloss. pic.* ; Amiens, Jeunet, 1880 ; v° Dragon.

(2) A. Rich ; *Dict. des Antiq. Grecq. et Rom.* : Paris, Didot, 1861 ; v° *draco*.

UN DÉPUTÉ

Aux États-Généraux de 1588

Communication de M. le B[on] X. de Bonnault.

Aux Etats-Généraux de 1588, le clergé du gouvernement de Péronne, Montdidier et Roye, envoya comme députés Antoine de Melle, official de Noyon, et Arthus Boitel, curé-doyen de Mézières-en-Santerre. (1) On connaît mal le mode d'élection alors usité, on sait seulement qu'il était extrêmemement variable d'un bailliage à l'autre et que par un système à deux degrés, un grand nombre de personnes y prenait part. Ainsi à la même époque pour le Tiers-Etat de la prévôté de Paris, chaque localité choisit plusieurs délégués qui, réunis dans la grande salle de l'évêché, nommèrent leur député à la simple pluralité des voix. C'est ainsi que le célèbre prévôt des marchands, La Chapelle-Marteau, fut élu au premier

(1) L'ordre des Estats-Généraux tenus à Bloys l'an 1588. Bibl. nat. Le 14/16.

tour par 139 voix sur 400 réparties entre vingt noms différents. (1)

Pour le clergé des trois villes de Picardie, qui avait à nommer deux députés, le sectionnement se fit d'une façon assez singulière. Celui du bailliage de Péronne uni à celui de la ville de Roye nomma Antoine de Melle, tandis que le reste du bailliage de Roye uni à celui de Montdidier choisit Arthus Boitel. (2) Comment l'accord se fit-il sur ce dernier nom malgré la vieille et constante rivalité entre Roye et Montdidier, c'est ce que nous ignorons.

Le document qu'un hasard heureux nous a fait découvrir chez un notaire de Montdidier, Me Chauvin, est moins la nomination d'Arthus Boitel que la procuration qui lui est donnée par ses confrères pour aller les représenter aux Etats-Généraux qui vont s'ouvrir à Blois et y porter le cahier de leurs doléances.

Quarante-neuf prêtres sont réunis le mercredi 3 août 1588 dans l'auditoire du Roy, en présence des deux notaires Ducastel et Dourié. Il est à remarquer qu'aucun officier du roi ne préside la réunion et qu'elle se tient dans la salle du Roy, le tribunal actuel. Les membres présents déclarent que « concordament ensemble [ils] ont esleu, fait, establi leur procureur spécial et irré-

(1) Bibl. de l'Ecole des Chartes, VII, p. 422-459.
(2) L'ordre des Estats.

vocable Me Arthus Boitel, curé de Maizières auquel, seul et pour le tout, ils ont donné et donnent pouvoir spécial et irrévocable de comparoir pour eulx aux Estats, si plaist à Sa Majesté convoquer en la ville de Blois, et illecq présenter et faire les remonstrances contenues ès caier qui seront mis entre ses mains.... »

L'élection semble déjà faite. Il n'y a ici qu'une procuration ou tout au plus une confirmation solennelle des pouvoirs remis à l'élu, plus intéressante peut-être par les noms des quarante-neuf curés qui signent au bas de l'acte.

Quatorze d'entre eux appartiennent au doyenné de Montdidier. Ce sont :

1. Jehan Bucquet, curé du Saint-Sépulcre, de Montdidier.

2. Jacques Papot, curé de Saint-Pierre, de Montdidier. (1)

3. Anthoine Desruelle, curé de Saint-Médard, de Montdidier et du Mesnil-Saint-Georges. (2)

4. Jacques Bertin, curé des cures de la prieuré

(1) De 1588 à 1594, suivant V. de Beauvillé. — Un acte du 16 juillet 1597 le qualifie « doien du doienné de Mondidier et curé de l'église et paroisse monsieur Saint-Pierre dudit lieu, y demeurant. » (Minutier de Me Chapuis, notaire à Montdidier, d'où sont tirés les renseignements donnés dans les notes suivantes).

(2) Il avait remplacé Pierre Mouton, curé de Saint-Médard, aux faubourgs de Mondidier, dont la succession se réglait le 6 mars 1585.

de Mondidier et de Mesvillers (Piennes), résidant en la dite paroisse. (1)

5. Anthoine Nampond, vicaire d'Aussonviller (Assainvillers).

6. Jehan de Fransières, curé d'Ayencourt (Somme) et de Donffront (Oise). (2)

7. Mathieu Courtois, curé de Canthegnies (Cantigny).

8. François Lheureux, curé de Cardonnoys (Oise).

9. Anthoine Gaudefroy, curé de Crévecœur-le-Petit (Oise).

10. Jehan Rouard, curé de Dompierre (Oise).

11. François Lemaire, curé d'Estelfay.

12. François Théry, curé de Fontaines.

13. Jehan Hennet, curé de Remaugies.

14. Loys Lhommel, curé de Welles (Welles-Perennes) (Oise).

Trente-et-un autres prêtres sont curés de paroisses relevant du bailliage de Montdidier. Nous les classons suivant les cantons actuels :

(1) Par acte notarié du 14 mai 1593, Jacques de Bertin, demeurant alors à Montdidier, chargeait Antoine Bonnessieu, prêtre demeurant à Mesvillers, d'y remplir les fonctions de curé, moyennant son logement assuré au presbytère et une rente de 3 muids de blé et 12 setiers d'avoine

(2) Il est aussi qualifié curé du Monchel, et il demeure à Domfront (acte du 17 juin 1585), ou au Monchel (acte du 18 février 1586).

15. Michel Roussel, curé de Becquigny (1), canton de Montdidier.

16. Nicolas Portemont, curé de Feignières, canton de Montdidier.

17. Jehan de Thieux, curé de Gratibus, canton de Montdidier.

18. Charles de Bethefort, curé d'Aynval-Septouttes, canton d'Ailly-sur-Noye.

19. Jehan Frère, curé de Coullemelles, canton d'Ailly-sur-Noye.

20. Pierre Lormel, curé d'Esclainvillers, canton d'Ailly-sur-Noye.

21. Guillaume Revel, curé de Quiry-le-Sec, canton d'Ailly-sur-Noye.

22. Antoine Esloy, curé de Sourdon, canton d'Ailly-sur-Noye.

23. Jehan Lhostellier, curé de Villers-Tournelles, canton d'Ailly-sur-Noye.

24. Jehan Benoist, curé de Brache, canton de Moreuil.

25. Jehan Demorsière, curé de La Neufville-Messire-Bernard, canton de Moreuil.

26. Anthoine Bucquet, curé de Pierrepont, canton de Moreuil.

27. Jehan Laignel, curé du Quesnel, canton de Moreuil.

(1) Michel Roussel est encore curé de Becquigny en 1597.

28. Simon Lesueur, curé de Thennes (1), canton de Moreuil.

29. Pierre Le Masson, curé de Beaufort, canton de Rosières.

30. Jehan Mourest, curé de Follies, canton de Rosières.

31. Jehan de Fresnoy, curé de Vrely, canton de Rosières.

32. Jehan de Warconsains, curé de Warviller (2), canton de Rosières.

33. Anthoine Domicirre, curé de Léchelle.

34. Ezéchiel Barbier, vicaire de Saint-Thaurin (L'Echelle-Saint-Aurin, canton de Roye).

35. Hugues Lanvin, curé de Broyes (3), canton de Breteuil (Oise).

36. Pierre Parmentier, curé de Chepoix, canton de Breteuil (Oise).

37. Esloy Le Febvre, curé du Mesnil-Saint-Fremin, canton de Breteuil (Oise).

38. Jehan Le Besgue, curé de Mory, canton de Breteuil (Oise).

39. Pierre Mallard, curé de Seresvillers (4), canton de Breteuil (Oise).

(1) Le P. Daire n'indique pas Thennes dans le bailliage de Montdidier, mais seulement dans l'élection. D'après certains géographes il faisait partie du bailliage.

(2) En 1597, Jehan Warconsains est curé d'Arvillers, paroisse voisine.

(3) Hugues Lanvin est encore curé de Broyes en 1593.

(4) Pierre Mallard est curé de Seresvillers en 1593.

40. Pierre Canivet, curé de Courchelles-les-Paielles (Courcelles-Espayelle), canton de Maignelay.

41. Jehan Grigault, curé de Morenvillers, canton de Maignelay.

42. Anthoine Crespin, curé de Sains (Sains-Morainvillers), canton de Maignelay.

43. Pasquier Le Clercq, curé de Brunviller, canton de Saint-Just.

44. François de Bonvillier, curé de Gannes, canton de Saint-Just,

45. Laurens Hacot, curé d'Hardiviller, canton de Froissy.

46-49. Quatre autres : Anthoine de Boves, ... Lecat, Brisse Maleuse et Pierre de Fournival sont qualifiés prêtres, curés de..... mais le nom de la paroisse est laissé en blanc. Il ne faut pas supposer qu'ils desservaient quelque paroisse éloignée et peu connue, car tous étaient là et ont signé avec les notaires qu'ils pouvaient renseigner. Je crois plutôt que ces prêtres étaient alors en pourparler pour quelque paroisse dont ils devaient assurer le service, moyennant la portion congrue de fâcheuse mémoire.

L'élu Boitel ne signe pas, ce qui est naturel, et sa présence n'est pas mentionnée. A la date du 3 août, il ne pouvait être déjà en route pour Blois où les députés n'étaient convoqués que pour le 15 septembre. Nous ne l'y suivrons pas. Les revendications du clergé sont bien connues

(1) et le rôle des députés allait être singulièrement écourté par la sanglante tragédie du 23 décembre. Le souci de ne pas compromettre les prisonniers, qu'Henri III gardait comme des otages, devait rendre fort circonspecte une assemblée en grande majorité ligueuse. Rentrés dans leurs provinces, les députés laisseront un libre cours à leur juste indignation et le sang des Guise cimentera la Ligue.

Ce parti a été trop longtemps mal jugé, parce qu'il avait contre lui les royalistes et les impies, et aussi la foule qui suit toujours les victorieux. Et cependant la Ligue n'a pas été vaincue, elle n'a disparu qu'après avoir atteint son but, en forçant un roi comme Henri IV à revenir à la religion de son peuple.

---

(1) G. Picot, *Hist. des Etats-Généraux*, III, 154.

SUR UN JETON
A L'EFFIGIE DE RAOUL DE LANNOY

Note par M. Alf. Demailly.

A la fin du mois de mars dernier, en examinant un lot de vieilles monnaies, composé en majeure partie des rebuts de la collection de M. Rousseau de Forceville, aujourd'hui dispersée, mon attention fut attirée par une pièce en étain, de beau style, faisant tâche parmi de grossiers méreaux.

Quoiqu'un peu encrassée par le temps, elle laissait voir distinctement : un buste cuirassé,



de trois-quarts, la tête nue entièrement de profil à droite, l'oreille cachée par des cheveux lisses tombant droit, coupés brusquement un peu au-

dessus des épaules et très bas sur le front, encadrant ainsi étroitement le visage, le tout dans un grènetis circulaire doublé d'un mince filet ; et de l'autre côté : un cercle semblable entourant un écusson écartelé d'un échiqueté et d'un fretté.

Un lavage à la brosse mit en relief de belles légendes commençant par une croisette, avec une petite rose à six pétales, au cœur évidé, après chaque mot.

Au droit, on lit : R. DE LANNOI S. (Seigneur) DE. MORVILER., puis l'abréviation : G. D. GE. Au revers : CREMONS. LANNOI. MIEVLX. EN : AVRON'.

Ce buste est évidemment celui de Raoul de Lannoy qui fut *gouverneur de Gênes* (G. D. GE.) pour Louis XII en 1507, d'autant plus que l'écusson du revers est exactement celui qui orne le bénitier de l'église de Folleville (Somme) : écartelé de Lannoy d'Améraucourt qui est *échiqueté d'or et d'azur de 25 pièces*, et de Neuville-Martinghen qui est d'*or fretté de gueules*. Si on considère ensuite, que Raoul de Lannoy est mort le 1er avril 1513, un an avant l'apparition des premières monnaies françaises avec tête, des *testons* créés par Louis XII en avril 1514 ; et que d'autre part notre pièce ne ressemble en rien aux jetons français des XVe et XVIe siècles, il est permis de conjecturer qu'elle a été rapportée d'Italie ; que le coin a été gravé par un artiste de ce pays, de même que le mausolée de Folleville est l'œuvre de

sculpteurs italiens. La forme des lettres, et peut-être aussi le mot CREMONS de la devise, qui est apparemment une déformation de CRAINDRONS, semblent confirmer cette origine transalpine.

Reste à savoir à quel genre de pièce nous avons affaire ? C'est un jeton assurément ! Mais est-ce un essai d'artiste, frappé directement avec la matrice, ou est ce un moulage ?

La première hypothèse est vraisemblable, mais pour ne pas tomber dans l'exagération, nous préférons, en attendant mieux, nous ranger à la seconde, d'autant plus qu'un examen de la tranche révèle la présence d'une ligne, irrégulière il est vrai, mais qui pourrait bien être cependant la marque d'un assemblage, de la soudure de deux rondelles moulées séparément.

Ceci admis, il fallait essayer de retrouver un exemplaire de la pièce originale, vraisemblablement en argent, qui servit à obtenir les moules en creux. J'ai fait dans ce but les recherches les plus minutieuses, mais sans résultat, et je possède les preuves qu'il n'en existe aucun dans les grandes collections publiques de l'Europe : ni au Cabinet de France, ni au musée de la Monnaie de Paris, ni au British muséum de Londres, ni en Belgique, ni même dans les deux merveilleuses collections de Milan : celle du Cabinet numismatique de la Brera et celle de la Société numismatique italienne au Castello Sforzesco.

Parmi les renseignements qui me sont parvenus à cet égard, voici ce que dit M. Victor Tourneur, conservateur du Cabinet des Médailles de la Bibliothèque royale de Belgique : « Le jeton dont vous m'avez envoyé un frottis est une pièce du plus haut intérêt. Je ne l'ai jamais vu : il n'existe pas au Cabinet des Médailles et je ne le connais dans aucune collection. Ce qui fait son importance, c'est qu'il a été certainement fabriqué aux Pays-Bas : il existe entre autres un jeton de Charles-Quint qui paraît être du même graveur Celui-ci était peut-être d'origine italienne, mais la fabrique est bien celle de chez nous. »

Monsieur Arthur Sambon, le maître incontesté de la numismatique italienne, en France, a bien voulu aussi me donner son avis, en ces termes · « J'ai examiné avec grand intérêt votre plomb de Raoul de Lannoy. La pièce, autant que je sache, n'est pas publiée, mais elle me semble de fabrication italienne. Le buste de trois quarts est tout à fait remarquable et de style italien (Nord de l'Italie) très voisin des coins que l'on attribue au Caradosso ».

J'ajouterai que l'œuvre du Caradosso comprend de nombreuses médailles gravées d'après des dessins de Léonard de Vinci, qui était un contemporain de Raoul de Lannoy ; mais ceci, pour mémoire seulement, en me gardant bien d'en tirer une conclusion.

Ce qu'il faut retenir, c'est que, si le petit mo-

nument que je vous présente, est un fac-simile, cela ne l'empêche pas d'être provisoirement un document numismatique de premier ordre, à classer dans la série, malheureusement trop courte, des jetons armoriés de la noblesse picarde. C'est à ce titre que je vous le signale, en vous demandant de faire figurer dans notre bulletin, le dessin au trait que vous avez sous les yeux ; car il n'est pas impossible que cette publication provoque la découverte d'une des pièces originales, peut-être cachée jusqu'ici dans les cartons d'une collection privée.



OUVRAGES REÇUS

PENDANT LE 2me TRIMESTRE DE L'ANNÉE 1914.

I. Le Ministère.

1° Bulletin historique et philologique du comité des travaux historiques, année 1913, nos 1 et 2. — 2° Journal des savants, avril 1914, n° 4. — 3° Publications du musée Guimet : A) Les portraits d'Antinoë au musée Guimet ; B) Bibliothèque de vulgarisation, TT. XXXIX et XL ; C) Annales du musée Guimet, TT. XXVI et XXVII. - 4° Revue des études grecques, XXVI, nos 118-119, XXVII, n° 120. — 5° Revue historique, 39e année, nos 229 et 230.

II. La Préfecture de la Somme.

1° Conseil général de la Somme : Rapports et procès-verbaux des délibérations, 1913.

III. Les Auteurs.

1° Beaumont (M. le Cte Ch. de) : A) l'église de Montbron (Charente) ; B) Tours du XIIe siècle dans la région montronnaise — 2° Brunel (M. Cl.) : Prétendu transport en Angleterre des archives du bailliage d'Amiens au XVe siècle. — 3° Caix de Saint-Aymour (M. le Cte de) : La seigneurie de Cires-lès-Mello (Oise). — 4° Demailly (M. Alf.) : Etudes de numismatique picarde, fasc. 2 — 5° Dubois (M. P.) : Quelques stalles d'églises normandes et picardes et la sculpture sur bois aux XVe et XVIe siècles, etc. — 6° Durand (M. G.) : Les arts français ; l'art de la Picardie. — 7° Fourrière (M. l'abbé) : Revue d'exégèse mythologique, n° 129. — 8° Guyencourt (M. de) : Compte-rendu des travaux de la Société (1912-1913). — 9° Vassel (M. Eusèbe) : A) Le Panthéon d'Hannibal. Notes ; B) Notice sur l'inscription punique n° 2988 du corpus ; C) Etudes puniques. — 10° Watel (M. B.) : A travers le passé

de la Picardie. Choix de lectures historiques sur le département de la Somme, etc.

IV. Don.

1° Don de M. Doucet : Répertoire d'art et d'archéologie, 1913, 4e trimestre.

V. Acquisitions.

1° Album de R. de Gaignères ; Planches 901 à 1300 (1re série) et 1 à 100 (2e série). — 2° Armorial général, par J.-B. Rietstap, TT. I et II. — 3° Dictionnaire des antiquités grecques et romaines, n° 49. — 4° Les Eglises de chez nous (Arrt de Soissons, Aisne), par M. E. Moreau-Nélaton.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DE PICARDIE

ANNÉE 1914. — 3me ET 4me TRIMESTRES.

Séance ordinaire du 15 Juillet 1914 (1)

Présidence de M. le Chne MANTEL, Président.

Sont présents : MM. Brandicourt, l'abbé Cardon, Collombier, P. Cosserat, Demailly, Dubois, Durand, de Guyencourt, Héren, Josse, Ledieu, l'abbé Leroy, l'abbé Mantel, Michel, Milvoy, Roux, Thorel et de Witasse, membres titulaires.

Correspondance. — Mme P. Macquet, MM. de Tugny et le Cte de Brandt de Galametz remercient de leur admission en qualité de membres non résidants.

(1) Cette séance a été retardée d'un jour à cause de la Fête Nationale.

— M. le proviseur du Lycée indique le nom de M. Jean Baudouin, lauréat du prix du Cange pour l'année 1914.

— M. le Maire d'Amiens annonce que l'on peut procéder dès maintenant à la reconstruction de la façade donnée par M. Hubault, sur un terrain concédé par la ville. Ce travail sera exécuté, sous la direction de M. H. Antoine et de M. Vivien, architecte de la ville, par M. Mercier, entrepreneur.

— M. le Préfet de la Somme demande, pour le Ministère de l'Intérieur, une copie des statuts.

— M. Goudallier signale des enseignes de pèlerinage à N.-D. de Boulogne, récemment trouvées à Carthage et décrites dans le n° du 8 juillet 1914 du « *Journal des Débats* ».

— La Société historique de la Haute-Picardie fait part de sa fondation à Laon.

Ouvrages signalés — Il convient de remarquer parmi les ouvrages nouvellement reçus :

1° Le T. LXXIII des Mémoires in-8° de la Société des Antiquaires de France où se trouve une étude de M. Héron de Villefosse, intitulée : « Les agents de recensement dans les trois Gaules ». — Il y est fait mention de l'inscription funéraire d'un chevalier romain de l'époque impériale, inscription récemment découverte à l'embouchure du Tibre, dans les ruines d'Ostie. Ce fonctionnaire, dont le nom a malheureusement

péri, avait exercé la charge de « censiteur » chez les Ambiani, les Morini et les Atrebates. Voici les lignes de l'inscription où sont mentionnées les fonctions de ce chevalier en nos régions :

AD CENSVS. ACCIPIENDOS. TRIVM. CIV(itatum)
AMBIANORVM. MVRRINORVM. ATREBA(tium)

Le censiteur cumulait les multiples emplois de percepteur des impôts, de trésorier-payeur, de conservateur du cadastre et même d'officier de l'état civil.

Les inscriptions antiques où figurent les noms de notre cité et de ses habitants sont assez rares pour que celle-ci ne soit pas omise ;

2° Les Mémoires de la Société académique du département de l'Oise, T. XXII, 2ᵉ partie, qui contiennent diverses études d'un réel intérêt ;

3° La vie urbaine de Douai au moyen âge, par M. Georges Espinas, ouvrage en 4 volumes, qui présente le plus haut intérêt, ce qui a motivé son acquisition ;

4° Le T. VI des Mémoires in-4° de la Société d'émulation d'Abbeville, volume consacré aux frères Macret, graveurs abbevillois, et enrichi de jolies planches ;

5° Un article au sujet d'une monnaie mérovingienne frappée à *Quarta*, et étudiée par MM. Prou et Blanchet, dans le Bulletin de la Société des Antiquaires de France, année 1913. — L'endroit appelé *Quarta* serait identifié avec Pont-

sur-Sambre, en amont de Maubeuge, mais il rappelle involontairement les discussions qui eurent lieu jadis, entre savants, pour le placer au Crotoy, à l'embouchure de la Somme ;

6° Les monuments de l'Art en Suisse. — Le couvent de Saint-Jean, à Munster, dans les Grisons ;

7° Les arts français. — L'Art bourguignon, par A. Perrault-Dabot ;

8° Le manuel d'archéologie préhistorique, celtique et gallo-romaine, par J. Déchelette, T. II. — En ce volume est spécialement étudiée l'époque dite de la Tène, dont la 3e subdivision correspond en grande partie avec ce que l'on appelle vulgairement l'époque gallo-romaine.

M. Déchelette y fait une observation que l'on croit devoir signaler, car on a souvent l'occasion de la faire à Amiens, où M. Pinsard et M. de Guyencourt ont constaté maintes fois son exactitude. — Lorsqu'une tombe était creusée dans la craie où dans un autre terrain infertile, elle était très souvent comblée, après l'inhumation, non avec les déblais qui en avaient été retirés, mais avec de la terre végétale parfois apportée d'assez loin. M. Déchelette voit en cette coutume un rite symbolisant la fertilité dont le défunt était appelé à jouir, dans les régions réservées aux morts.

Chronique. — Une délégation de la Société s'est rendue le 25 juin à Paris, pour examiner, chez Mme Maignan, la collection léguée à la ville

d'Amiens par le peintre Alb. Maignan. Nos collègues ont été émerveillés par le nombre, l'intérêt archéologique et la beauté des objets qu'ils ont admirés. Naturellement ceux dont l'origine est amiénoise ou picarde les ont particulièrement intéressés. Il faut noter parmi eux une statuette du XIe siècle représentant un cavalier, sculpté dans un os de baleine, une très belle vierge en bois polychromé du XIVe siècle et surtout un trésor composé de superbes bijoux du XVIe siècle.

Il est inutile d'insister sur l'aimable accueil que Mme Maignan, entourée de quelques-uns de ses amis, parmi lesquels se trouvait le peintre F. Tattegrain, a bien voulu réserver aux Antiquaires de Picardie, qui lui en sont sincèrement reconnaissants.

— Un manuscrit intitulé : « Toponymie des lieux habités de l'arrondissement d'Amiens » et muni de la devise « *sine doctrina vita est tanquam mortis imago* », a été adressé pour le concours d'histoire de 1914, ainsi qu'un autre mémoire sur Rouvroy-en-Santerre portant la légende « *Ego etiam amavi Roboretum* ».

Administration. — La prochaine séance est fixée au mardi 20 octobre.

— MM. l'abbé Leroy, l'abbé Mantel et Thorel sont désignés pour examiner les manuscrits présentés au concours de 1914.

— M. Brandicourt veut bien se charger de

faire une lecture en la prochaine séance publique

— M. Degagny-Thuet, présenté en la dernière séance, est élu membre non-résidant.

— MM. Mantel, Milvoy et Thorel sont priés d'aller voir d'anciennes boiseries conservées au château de Francières

Travaux. — M. Roux communique une note de M. le chanoine Müller sur quelques mesures de capacité en pierre. L'une d'elles, conservée autrefois à Albert, dans la collection de M. Comte, présentait une ornementation qui pouvait la faire dater du XIIe siècle.

Dans une seconde notice, M. le chanoine Müller décrit une crémaillère du XVIe ou du XVIIe siècle, découverte chez un marchand de curiosités de Senlis. Ces deux communications sont accompagnées de jolis dessins.

— M P. Dubois rappelle que l'on a perdu la trace de différents objets qui jadis ont figuré dans des expositions. — M. Ledieu évoque à ce sujet l'utilité de notre album archéologique, dont le prochain numéro pourrait reproduire les pièces les plus remarquables du trésor de l'église Saint-Salve de Montreuil-sur-Mer, puis la séance est levée à 9 heures.

Séance ordinaire du 17 Novembre 1914 (1)

Présidence de M. le Ch^ne^ Mantel, Président.

Sont présents : MM. Boquet, Brandicourt, l'abbé Cardon, Collombier, M. Cosserat, P. Cosserat, Demailly, Durand, de Guyencourt, Ledieu, l'abbé Mantel, Michel, Milvoy, Roux et Thorel. — M. Dubois assiste à la séance, en uniforme, mais MM. Antoine et Héren sont tous deux retenus au service de la France.

M. l'abbé Leroy se fait excuser.

Correspondance. — M. Degagny remercie de son élection en qualité de membre non-résidant.

— La ville de Boulogne-sur-Mer accuse réception d'ouvrages offerts à sa bibliothèque.

— M. l'abbé Charlier transmet quelques remarques relatives aux vitraux de l'église de Villers-sur-Authie. La plupart des archéologues ont cru reconnaître en l'un d'eux la représentation de sibylles. Il serait peut-être plus exact d'y voir le grand prêtre Elcana entre ses deux femmes, Anne et Phénenna, dont on trouve l'histoire au 1er Livre des Rois.

(1) A cause des circonstances, la séance qui devait avoir lieu le 20 octobre 1914 dut être supprimée.

— A l'occasion du don d'un reliquaire, fait au musée de Picardie par la commune de Beauchamps, M. le Maire de la ville d'Amiens sollicite le fascicule de l'Album Archéologique où cet objet est reproduit. — Il fut immédiatement fait droit à cette requête.

— Le Ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts annonce le 53e Congrès des Sociétés Savantes des Départements qui se tiendra à Marseille au mois d'avril 1915.

— M. Durand annonce qu'au cours de terrassements exécutés à Blangy-Tronville on découvrit une sépulture antique qui, d'après la description d'un sarcophage, paraît remonter à l'époque gallo-romaine, mais les circonstances n'ont pas permis d'aller constater ce fait sur place.

Ouvrages signalés. — M. le Secrétaire perpétuel signale spécialement les ouvrages qui suivent et sont déposés sur le bureau :

1° Les publications du musée germanique, illustrées d'une manière tout à fait intéressante ;

2° Les mémoires de l'Académie d'Amiens, T. LX ;

3° Les nombreux volumes envoyés par la Société des Antiquaires de Normandie ;

4° Les mémoires de la Société des Amis des Arts de la Somme, année 1913 ;

5° Un envoi important des publications de la Commission départementale des Monuments historiques du Pas-de-Calais ;

6° Plusieurs volumes adressés par l'Académie royale de Belgique parmi lesquels on remarque le Cartulaire du chapitre de Sainte-Waudru de Mons.

Administration. — La Société décide que ceux de ses membres titulaires, actuellement sous les drapeaux, à savoir MM. Antoine, Dubois et Héren, seront considérés comme présents à toutes les séances, tant que durera leur service.

— L'Assemblée adresse ses plus sincères condoléances à M. Thorel que vient d'atteindre si cruellement la mort d'un fils tué glorieusement à l'ennemi, à la bataille de la Marne.

— M. le comte de Louvel-Lupel est élu membre non-résidant.

— Les Antiquaires de Picardie déclarent adhérer énergiquement à la protestation formulée par la Société des Antiquaires de France contre les actes de vandalisme commis par les Allemands à Reims, à Louvain, à Arras et dans d'autres villes. Sur la proposition de M. Milvoy, la Société vote aussi la radiation sur ses contrôles de toutes les Sociétés autrichiennes et allemandes avec lesquelles elle était en relation, exception faite en faveur de celles d'Alsace et de Lorraine.

Une adresse de sympathie sera aussi envoyée aux Sociétés correspondantes de Belgique.

Travaux. — M. Collombier lit une note relative à une trouvaille de monnaies faite à Picquigny,

près de l'ancien chemin allant de Soues à Amiens. Ce trésor se composait de 951 grands bronzes romains en mauvais état et contenus dans un seau de bronze. Ces médailles appartiennent aux Ier, IIe et IIIe siècles, depuis Auguste jusqu'à Postume. La pièce la plus intéressante de la trouvaille est certainement le seau très bien conservé qui contenait les monnaies.

— M. P. Dubois annonce que l'on vient de dégager la façade de l'ancien bailliage d'Amiens. Il signale, parmi ses sculptures, deux cartouches portant l'un la date de 1541 et l'autre les initiales P. L. M. F. et demande quel peut être le sens de ces lettres.

— M. le chanoine Mantel lit un extrait d'une étude plus considérable qu'il consacre à l'église de Saint-Martin-aux-Jumeaux d'Amiens et aux reliquaires qu'elle possédait, puis la séance est levée à 9 heures

---

Séance ordinaire du 8 Décembre 1914

Présidence de M. le Chne Mantel, Président.

Sont présents : MM. Boquet, Demailly, Dubois, Durand, de Guyencourt, l'abbé Mantel, Michel, Milvoy, Roux et Thorel.

MM. Antoine et Héren sont retenus par leurs devoirs militaires.

M. l'abbé Leroy se fait excuser.

Correspondance. — M. Héren s'associe aux sympathies exprimées par la Société à ceux de ses membres qui ont souffert des horreurs de la guerre. Il remercie des mesures prises en faveur des absents, et affirme que « le moule où l'on fond les Francs-Picards n'est pas encore brisé. »

— M. l'abbé Leroy, curé du Quesnel, déclare qu'il se trouve bloqué au milieu des tranchées où Français et Allemands semblent se complaire, « ce qui pourra faire durer la guerre jusqu'à la fin du monde. »

Chronique. — M. le Ch[ne] Mantel annonce les nouveaux deuils qui viennent de frapper la Société. Depuis sa dernière séance, elle eut le malheur de perdre M. Alf. de Puisieux, membre titulaire et M. le M[is] de Longvilliers, membre non-résidant. — Au feu, sont morts : MM. de Berseaucourt, Deriencourt et M. Godet, membres non-résidants, ainsi que M. Alof de Louvencourt, fils de notre sympathique collègue M. le C[te] de Louvencourt. Enfin l'on est sans nouvelles de M. H. Antoine, membre titulaire et de M. R. Josse, fils d'un de nos confrères les plus vénérés. M. Deflesselle, membre non résidant, est blessé lui aussi, mais on est obligé d'arrêter le cours de cette énumération sommaire qui devra être reprise dès que les circonstances le permettront.

Administration. — L'ordre du jour prévoit le renouvellement du bureau qui dirigera la Société

pendant l'année 1915, mais, à cause des événements, l'Assemblée manifeste le désir que celui qui est actuellement en exercice, soit prorogé dans ses fonctions.Les membres qui le composent ayant accepté cette proposition, il en est ainsi décidé et le bureau comprendra en 1915, outre les membres inamovibles :

MM. le Ch^{ne} Mantel, Président ;
Maurice Cosserat, Vice-Président ;
l'abbé Cardon, Secrétaire annuel.

— M. le Trésorier demande l'autorisation, qui lui est accordée, de faire le recouvrement des recettes de la Société seulement dans quelques mois, si les événements ont repris alors un cours plus normal.

— La Séance publique et l'Assemblée générale de 1914 sont supprimées.

Travaux. — M. de Guyencourt propose une explication de trois des quatre initiales sculptées sur un cartouche de la façade de l'ancien bailliage d'Amiens en 1541, et signalées par M. Dubois en la dernière séance. La première seule reste mystérieuse ; les trois suivantes, L. M. F., signifieraient *Laignel me fecit*.

Le sculpteur Laignel exécuta, en 1543, le tombeau du cardinal Hémart, érigé contre l'un des piliers de la Cathédrale d'Amiens.

— M. Milvoy fournit quelques indications relatives à l'acquisition de bois sculptés conservés au château de Francières, mais cette question est ajournée et la séance est levée à 8 h. 1/2.



CONSELLIÉ DU GRAND CONSEIL D'AMIEN QUI CE RENDE AU PALAIS

UNE ESTAMPE POLITIQUE AMIÉNOISE
de 1787

Lecture faite à la Société des Antiquaires de Picardie
le 9 Juin 1914.

par M. Octave THOREL

Les vieilles estampes satiriques ou politiques concernant notre ville sont si rares que nous n'en avons, à ce jour, trouvé que deux ; encore faut-il constater qu'elles sont, l'une et l'autre, d'un intérêt historique assez mince et d'une valeur artistique médiocre, pour ne pas dire nulle.

La première, de 1750, relative à l'agonie de la *Société littéraire d'Amiens,* avant sa résurrection en Académie, était ignorée de M. H. Macqueron, et il en est de même de celle que nous vous soumettons aujourd'hui. Notre distingué collègue, dont la collection iconographique picarde est si riche, n'a eu en effet connaissance de ces deux gravures que par la communication que nous lui en avons faite. — Leur rareté constitue donc leur principal et unique mérite.

Nous ne parlerons ici que de la seconde, celle de 1750 ayant déjà, l'an dernier, fait l'objet d'une lecture spéciale à l'Académie d'Amiens (1).

(1). Oct. THOREL. *A propos d'une estampe relative à la Soc littér. d'Amiens ;* Mém. Acad. d'Amiens ; Amiens, Yvert et Tellier, 1913, p. 42 à 81.

Le papier de la gravure est du format petit pot français de 37 c. et demi sur 32 c. ; le dessin a 23 c. de hauteur sur 21 et demi de largeur. Le filigrane, quoique bien fatigué, laisse encore apparaître très nettement le millésime de 1787, au milieu de traits et d'écritures indécis.

Cette estampe au burin et non signée, a été achetée, il y a une trentaine d'année, chez M. Fournier, antiquaire à Amiens, rue de Noyon, par M. Debry, commis greffier au tribunal, qui nous a permis d'en faire exécuter la réduction photographique, en ce moment sous vos yeux.

On y voit : à droite, un homme de robe ; à gauche, un âne portant au cou un rabat noir à deux pans, bordés de blanc ; au fond, un énorme chardon. Le personnage, de sa main gauche, arrache une feuille du chardon ; l'âne mange la feuille à portée de sa bouche.

L'orthographe des mentions qui accompagnent ce dessin est d'une indépendance déconcertante ; on lit en effet sous la marge d'en haut :

Da vance il mange les St Pice

et dans celle d'en bas :

CONSEILLIÉ DU GRAND CONSEIL D'AMIEN QUI CE RENDE AU PALAIS

A première vue, on est assez tenté de voir dans les trois sujets de la gravure, la noblesse représentée par le personnage en robe, le clergé par l'âne et le tiers-état par le chardon.

Mais, dans les dessins de l'époque Révolutionnaire, les trois ordres sont toujours humanisés. Pour n'en donner qu'un exemple, citons cette tabatière en buis de notre collection, déposée sur votre bureau. Au centre, un paysan porte sur ses épaules un globe aux armes de France ; à gauche un moine place la main sous ce globe, sur lequel pose lourdement la sienne un soldat en grand costume d'apparat. Une légende circulaire, en marli, est ainsi conçue : « — *Le tiers-état soutient*
« *le poids du royaume sous lequel il fléchit* —
« *Un noble pèse dessus* — *Le prêtre semble vou-*
« *loir le soutenir*, *mais du bout du doigt.* »

Ne retenons que la première mention sur le tiers-état qui, tout à l'heure, nous aidera à expliquer le chardon de la gravure D'ailleurs, gardons-nous de mettre le pied sur un domaine que nous interdisent, jusqu'à nouvel ordre, les errements encore en vigueur dans notre Société, bien qu'ils n'aient rien de statutaire. Restons donc en 1787. C'est déjà bien hardi que d'entrebailler la porte d'un passage barré au public.

La satire doit toujours se produire à la veille ou au lendemain du fait qui lui a donné naissance. L'actualité est une des conditions de son succès ; et il en est surtout ainsi des estampes et des caricatures dont les contemporains peuvent seuls apprécier tout le sel, quand il s'y en trouve.

Or le début de l'année 1787 a été marqué par un grand évènement politique.

Depuis longtemps déjà la situation économique

du pays était désespérée : « Le seul moyen, dit « M. Ern. Lavisse (1), d'acquitter la dette et de « supprimer le déficit était de changer du tout au « tout le régime fiscal par l'abolition des privi- « lèges. De Calonne, (le successeur de Necker, « comme contrôleur général), convaincu qu'il ne « pourrait rien obtenir des parlements, songea à « s'adresser à une *assemblée de notables*, comme « avaient fait Henri IV et Louis XIII, en de sem- « blables difficultés. »

Cette assemblée était composée de princes, de la haute noblesse, du haut clergé, des Premiers Présidents et Procureurs Généraux des parlements et de Députés des principales villes du royaume, au nombre de vingt-cinq, dites les *Bonnes Villes*, distingués par leurs charges ou leurs richesses, presque tous jouissant des privilèges des deux premiers ordres, c'est-à-dire accoutumés à voir leurs propriétés foncières atteintes le moins possible par les impôts très lourds qui retombaient presque tout entiers sur le peuple.

Après Paris, Lyon, Lille, Marseille, Toulon, Bordeaux et Rouen, villes de premier ordre, comme ayant 100.000 habitants et plus, Amiens était la première ville de second ordre (de 40 à 50.000 habitants), passant alors avant Reims, Troyes et Orléans (2).

(1) Ern. Lavisse : Hist. de France : Paris, Hachette, 1910 ; T. IX, liv. 5 p. 323.

(2) R. de Hesselin, *Dict. univ. de la France* ; Paris, Desaint 1771 ; t. III, p. 130 et 131.

A ce titre, son maire avait donc reçu une lettre de cachet, portant la date du 29 décembre 1786 et le convoquant à l'assemblée qui devait s'ouvrir à Versailles, le 29 janvier suivant (1).

Aucun membre de la vieille noblesse picarde, non plus que Monseigneur de Machault, évêque d'Amiens, ne reçurent de lettres de convocation.

Quant à « Messire Antoine, François Le Caron, « seigneur de Chocqueuse, maire de la ville « d'Amiens, il fit avec les maires d'Orléans et de « Nancy, partie du troisième bureau, présidé par « Monseigneur le duc d'Orléans. » (2)

Le 15 juin 1787, le maire fit son rapport (3) sur l'assemblée qui, d'abord fixée au 29 janvier, avait été remise au 7 février, puis au 14 et enfin, d'une façon définitive, au 22 du même mois.

Nous en extrayons *in extenso* le passage suivant qui seul nous intéresse :

« L'habit de M. le Maire était une robe de drap « de soie noire avec des bandes par devant de « velours violet plein, les parements des manches « et le collet aussi de velours plein de même « couleur, suivant ce qui a été porté dans les « lettres patentes du Roi obtenues par la Ville, « au mois de mars 1604, confirmées par des « autres du 25 août 1613 et 26 février 1614,

(1) *Archiv. munic. Amiens* ; B. B ; Reg. 97 ; f° 72, v°.

(2) *P. V. ass. des notab. tenue à Versailles en 1787* Paris, Imp. royale 1788 ; p. 26 et 86.

(3) *Arch. op. cit.* ; B. B. reg. 97 ; f° 97, v°.

« registrées en la Chambre des comptes... Et « M. le Maire, en sa qualité de gentilhomme, por- « tait toujours l'épée sous la robe municipale ».

Les notables s'étaient réunis dans la *Salle des Menus*, dit le rapport. On sait que l'on donnait le nom de *Menus plaisirs* à certaines dépenses du Roi, réglées par une administration particulière, comme aussi à une annexe du château de Versailles, où étaient les bureaux, magasins et ateliers de cette administration dont l'intendant était, depuis 1783, le baron de Breteuil.

Au rapport de Mignet, « l'assemblée, composée « de privilégiés, était peu disposée aux sacrifices « qu'on allait leur imposer » (1). Presque tous les notables virent dans le projet de Calonne la spoliation prochaine de la noblesse et du clergé.

Ce fut alors dans Paris un véritable déluge d'estampes satiriques, de pamphlets et de caricatures. Une marchande de jouets d'enfants eut un immense succès avec ses « notables à vendre » ; on raillait « ces pauvres sourds-muets de notables »; même un placard injurieux fut affiché à la porte de Calonne (2).

(1) M. Mignet ; *Hist. de la Rév. franç.* ; Paris, Didot, 1865 ; t. I., p. 26.

(2) Ern. Lavisse, *op. cit.* p. 325. — Cf. dans Pitre-Chevalier, *Bretagne et Vendée*, Paris, W. Coquebert (1845 ou 1846 ?) p. 192, un marchand vendant en criant : « à deux sous les notables ! » des poupées qui, par un signe de tête, répondaient oui à tout ce qu'on leur demandait. Il s'agissait de la seconde assemblée des notables de 1788.

Venu de la Capitale, l'exemple devait être suivi en province, et nous estimons que la gravure qui nous occupe a trait également à l'assemblée des notables de 1787.

Le conseiller d'Amiens qui se rend au Palais a un costume se rapprochant singulièrement de celui dont était revêtu notre maire à Versailles; et si son épée n'est point apparente, c'est qu'il la portait sous sa robe municipale.

Cette prérogative du port de l'épée était un honneur attaché à sa qualité de gentilhomme, de seigneur de Chocqueuse, dont les armoiries étaient d' : « argent au chevron de gueules, accompagné « en pointe d'un trèfle de sinople » (1)

C'est donc surtout comme maire, mais aussi comme noble que de Chocqueuse figure sur le dessin. Il y est désigné comme se rendant au Palais; ainsi il est permis de supposer que cette estampe a été exécutée au cours des diverses remises dont il a été parlé tout à l'heure.

L'évêque d'Amiens n'avait pas été convoqué à Versailles. Aussi le mot conseiller est-il au singulier dans la légende. Mais, selon l'auteur de la gravure, le maire devait trouver aux *menus* des membres du clergé, assez peu intelligents, et « *bêtes à manger du chardon* », pour employer l'expression familière signalée par Littré.

Sans doute, et la Fontaine nous le rappelerait

(1) Communication de M. R. de Guyencourt

au besoin (1), le chardon est la nourriture préférée de l'âne :

... L'herbe était fort à son gré.
Point de chardons pourtant ; il s'en passa sur l'heure.

A s'en tenir là, l'estampe ne serait que grossière. Or, à nos yeux, le chardon a une signification plus élevée, plus précise, que va éclairer la légende de la marge supérieure du dessin :

Da vance il mange les St pice.

On sait que, dans le langage populaire, le mot *Saint* est pris par dérision, réminiscence sans doute de l'*auri sacra fames* des Latins. Nous le retrouvons encore dans ~~la~~ *Sainte paye* et la *Sainte touche* de l'argot des ouvriers et des commis.

Le mot *Epices*, aujourd'hui accolé d'habitude aux adjectifs *chères* et *fines*, signifia d'abord une friandise, des confitures, puis enfin de l'argent donné au juge ou au rapporteur d'une affaire.

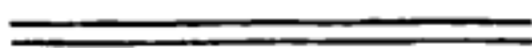
Ici *St pice* pour *Saintes épices* ne peut s'entendre que des chardons que mangent le noble et le prêtre ; et, dans ce chardon qu'ils mangent *par avance* il faut voir, à la lueur des explications historiques qui précèdent, les privilèges qui assuraient leur existence au détriment du peuple et dont ils vont faire l'abandon.

Sottement ? non certes ! Car le geste de Chocqueuse, rapproché de la légende, ne nous apparaît-il pas plutôt comme un acte de générosité

(1) La Font. L. VIII ; fab. 17 : *l'âne et le chien.*

et d'abnégation ou, pour parler le langage du temps, comme la promesse d'un grand et glorieux sacrifice à faire sur l'autel de la Patrie.

Ainsi l'estampe dont s'agit représenterait le maire d'Amiens, de Chocqueuse, se rendant, en 1787, à l'assemblée des notables pour l'abolition des privilèges. Cette explication peut ne pas vous satisfaire absolument. Mais tout de même une hypothèse ne cesse-t-elle pas de l'être lorsque, déjà vérifiable ainsi que celle-ci, elle a eu la bonne fortune d'être acceptée, comme une quasi certitude, par notre collègue M. de Calonne, le consciencieux auteur de l'histoire d'Amiens ?



DÉCOUVERTE NUMISMATIQUE
A PICQUIGNY

Note par M. COLLOMBIER.

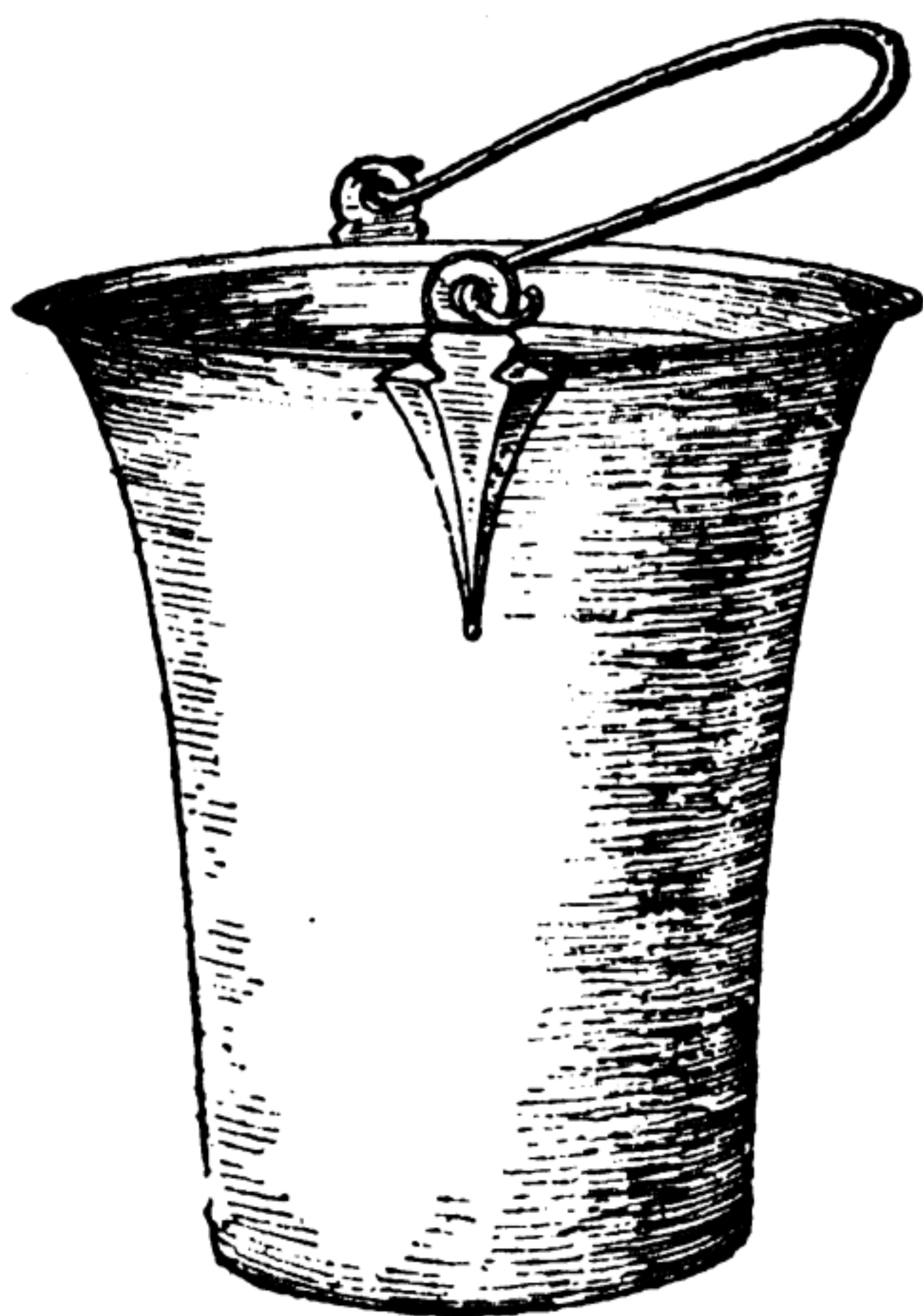
En Juin 1914, dans la partie sud de la commune de Picquigny, près de l'ancien chemin se dirigeant de Soues vers Amiens, un cultivateur avec sa charrue brisa une anse en bronze. En creusant à cet endroit il découvrit un seau contenant 951 grands bronzes romains, malheureusement en très mauvais état de conservation.

Voici le dépouillement de ce trésor que le hasard m'a permis d'examiner avant sa dispersion :

Monnaies complètement usées, 185. — Auguste, 1. — Vespasien, 3. — Domitien, 15. — Nerva, 1. — Trajan, 91. — Adrien, 105. — Sabine, 7. — Aelius, 3. — Antonin-le-Pieux, 153. — Faustine, I, 50. — Marc Aurèle, 137. — Faustine, II, 84. — Lucius Verus, 18. — Lucille, 20. — Commode, 35. — Crispine, 5. — Albin, 1. — Septime Sevère, 18. — Caracalla, 1. — Julia Sœmias, 2. — Alexandre Sevère, 4. — Gordien, 1. — Postume, 11.

Les 185 pièces usées paraissent avoir été frappées, en majeure partie, pendant le premier

siècle de notre ère, celles du 3e siècle sont bonnes ; les Postume, tous laurés, sont mal centrés et d'une frappe défectueuse. Ils datent l'époque de la cachette, cet empereur ayant été tué en 267. La monnaie la mieux conservée est de Lucius Verus, frappée en l'an 165 de J.-C., elle est décrite sous le n° 188 de Cohen, 2e édition. Il faut supposer qu'elle a été conservée dans une famille, pendant plus d'un siècle (165-267), comme aujourd'hui on garde les pièces de mariage.



Ce trésor a certainement été enfoui à la même époque que celui découvert à Soues, par M. Naillon, il y a plus de 20 ans, comprenant égale-

ment des Postume comme monnaies les plus récentes; ce dernier se composait entièrement de pièces de billon, tandis que la nouvelle découverte ne comprend que des grands bronzes.

Il semble que ces monnaies, même après avoir perdu toute trace d'effigie, circulaient pour leur valeur nominale, soit celle de l'as romain.

J'ai pesé, par groupe de 5 kilogrammes, tous ces grands bronzes ; il en fallait en moyenne 210. En tenant compte du frai, 40 pièces neuves devaient représenter 1 kilogramme.

Le contenant est la partie la plus intéressante de la découverte ; ce seau en bronze, très bien conservé,a une patine verte ; il pèse 1 k. 425 grammes ; il a 26 centimètres de hauteur et son diamètre est de 25 centimètres à l'ouverture et de 15 centimètres à la base. Les oreilles étaient simplement soudées, mais, supportant le rebord du vase par un angle droit, elles donnaient une force de résistance permettant à l'anse de soulever un gros poids. Une oreille et le crochet y adhérant n'ont pas été retrouvés.

OUVRAGES REÇUS

PENDANT LES 3me ET 4me TRIMESTRES DE L'ANNÉE 1914.

I. Le Ministère.

1° Bulletin archéologique du comité des travaux historiques, etc,, 1913, n° 3. — 2° Discours prononcés au congrès des Sociétés savantes de 1914, par MM. de la Roncière et Bienvenu-Martin. — 3° Journal des savants, 1914, nos 5 et 6. — 4° Revue des Etudes grecques, T. XXVII, n° 122. — 5° Revue historique, T. CXVI, n° 2.

II. Les Auteurs.

1° Guyencourt (M. de) : Mac'ries. (Recueil de vers patois), — 2° Heuduin (M) : Guillaume Bouillé, doyen de Saint-Florent de Roye. — Son rôle glorieux au procès de réhabilitation de Jeanne-d'Arc. (Article dans « la Picardie littéraire », 1 et 2 juin 1914.) — 3° Huguet (M. A) : La question des Bas-champs de la Somme. — La côte en péril, etc. — 4° Maugis (M) : Histoire du Parlement de Paris, T. II.

III. Acquisitions.

1° L'Art Bourguignon, par M. Perrault-Dabot. — 2° La vie urbaine à Douai au moyen âge, par M. G. Espinas. — 3° Manuel d'archéologie préhistorique, T. II, par M. J. Dechelette.

TABLE DES MATIÈRES

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

V. W

TABLE

DES PLANS, PLANCHES ET GRAVURES.


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06543 6118